

Rapport annuel

Exercice 2025
Groupe Roquette





Rapport annuel

Exercice 2025
Groupe Roquette



Sommaire

- **1. Rapport de gestion groupe Roquette.....p 04**
 - A. Rapport d'activitésp 06**
 - B. Rapport de durabilitép 32**
- **2. États financiers consolidés groupe Roquette.....p 144**



1

Rapport de gestion

Groupe Roquette



Sommaire

Partie A

Rapport d'activités..... p 07

Partie B

Rapport de durabilité..... p 33

Partie A

Rapport d'activités



- **Note 1.** Présentation, faits marquants, activité et situation financière du groupe Roquette..... p 08
- **Note 2.** Informations non financières.....p 19
- **Note 3.** Affectation des résultats et information concernant les dividendes.....p 27
- **Note 4.** Rapport sur le gouvernement d'entreprise.....p 28

Note 1

Présentation, faits marquants, activité et situation financière du groupe Roquette

1. Présentation du groupe

Roquette est un leader mondial de solutions durables d'origine végétale, guidé par l'innovation et des partenariats solides qui façonnent l'avenir de la nutrition, de la santé et de la bio-industrie. L'entreprise valorise des ressources naturelles telles que le blé, le maïs, les pommes de terre, les pois, les algues et la cellulose pour élaborer des ingrédients performants utilisés dans les aliments du quotidien, les médicaments à usage oral, les produits biopharmaceutiques avancés ainsi qu'une large gamme de produits biosourcés. Forte de plus de 90 ans d'expertise et de 11000 collaborateurs, Roquette, entreprise familiale, accompagne ses clients dans plus de 150 pays et s'engage à créer une valeur pérenne pour les patients, les consommateurs et la société. Le groupe valorise le potentiel de la nature pour créer des solutions essentielles à la vie.

2. Faits marquants de la période pour le groupe

Faits marquants et transformation du groupe en 2025

Une acquisition structurante : IFF Pharma Solutions

L'exercice 2025 s'est inscrit dans une dynamique de transformation pour Roquette. Il a été marqué par une acquisition structurante, une évolution de l'organisation et la poursuite d'initiatives de développement ciblées dans l'ensemble de ses activités.

Le 1^{er} mai 2025, Roquette a en effet annoncé l'achèvement de l'acquisition d'IFF Pharma Solutions. À la suite de celle de Qualicaps en 2023, cette opération transformante consolide de manière décisive la position de Roquette en tant qu'acteur clé du secteur de la santé, en intégrant l'expertise et le portefeuille de produits innovants d'IFF Pharma Solutions. Cette transaction renforce également la capacité de Roquette à offrir à ses clients pharmaceutiques mondiaux des ingrédients à forte valeur ajoutée, tout en réaffirmant son engagement envers l'innovation.

Une nouvelle organisation fondée sur deux Business Units

En parallèle de cette acquisition transformante, le groupe a procédé à une réorganisation interne visant à renforcer son agilité et sa capacité à répondre aux attentes de ses clients, tout en poursuivant une dynamique de croissance créatrice de valeur. L'organisation repose désormais sur deux Business Units, disposant chacune de ses propres ressources, ainsi que de ses équipes industrielles et commerciales, afin de mieux répondre aux besoins de leurs clients et aux attentes de leurs marchés respectifs :

- **Health & Pharma Solutions** : ingrédients liés à l'administration orale de médicaments et aux soins des patients ;
- **Nutrition & Bioindustry** : ingrédients d'origine végétale destinés aux secteurs de l'alimentation, de la nutrition humaine et animale, ainsi qu'aux bio-industries.

Développement des activités par Business Unit

Nutrition & Bioindustry

Accélération du développement en cosmétique végétale

Dans un contexte d'évolution rapide des marchés de la nutrition, de la beauté végétale et des bio-industries, la Business Unit Nutrition & Bioindustry a poursuivi l'expansion de son offre et renforcé son ancrage international.

En Asie, Roquette a ouvert en février son premier centre d'expertise Roquette Beauté à Shanghai, entièrement dédié aux cosmétiques. Doté d'un laboratoire d'application avancé et d'un centre de tests complets incluant des analyses sensorielles, il favorise la co-création avec les clients et le développement de formulations innovantes à base de plantes dans les segments maquillage, soins capillaires, soins de la peau et bucco-dentaires. Cette implantation stratégique traduit la volonté du groupe de renforcer sa présence dans les régions clés et de continuer à montrer la voie en matière de développement d'ingrédients d'origine végétale pour la cosmétique.

Dans le même temps, Roquette Beauté a lancé Beauté by Roquette® ST 305, une poudre sensorielle innovante issue d'amidon de maïs waxy non OGM, présentée en avant-première au salon in-cosmetics® Global 2025. Cet ingrédient durable, en attente de brevet, offre d'excellentes propriétés de compaction, une finition mate et un contrôle efficace de la brillance, tout en préservant l'intensité des couleurs. Biodégradable, sans talc ni nanoparticules, il constitue une alternative aux poudres minérales et synthétiques pour de nombreuses applications cosmétiques.

Renforcement du portefeuille protéines végétales

En nutrition, le portefeuille de protéines végétales NUTRALYS® s'est enrichi de deux nouvelles solutions texturées : NUTRALYS® T WHEAT 600L, première protéine de blé texturée de l'entreprise conçue pour imiter le poulet, et NUTRALYS® T PEA 700XC, une protéine de pois en gros morceaux conservant texture et jutosité après cuisson. Ces lancements s'inscrivent dans la stratégie du groupe visant à accompagner la transition vers des régimes alimentaires plus durables et à soutenir l'innovation de ses clients sur les segments végétal et hybride. Ils renforcent également une offre désormais étendue aux protéines de pois, blé, riz et fève.

Structuration de l'activité Agriscience

En novembre, le groupe a élargi et renommé sa division plant care sous l'appellation Agriscience, à la suite de l'intégration du portefeuille d'IFF Pharma Solutions. Cette évolution stratégique reflète l'élargissement du périmètre d'activité lié aux acquisitions récentes et confirme l'ambition du groupe de jouer un rôle actif dans la transformation durable des systèmes agricoles. À travers une gamme élargie de solutions pour la nutrition des cultures, la protection et le traitement des semences, notamment à base de cellulose et d'algues, et l'ouverture d'un laboratoire d'application dans l'Illinois, Roquette renforce son soutien technique et sa collaboration avec ses partenaires au service d'une agriculture plus durable et performante à l'échelle mondiale.

Health & Pharma Solutions

L'exercice 2025 a également été marqué par l'intégration opérationnelle et la montée en puissance de la Business Unit Health & Pharma Solutions, structurée autour des expertises conjointes de Roquette, Qualicaps et IFF Pharma Solutions.

En combinant l'expertise historique de Roquette dans les excipients d'origine végétale avec le portefeuille reconnu de solutions fonctionnelles d'IFF Pharma, le groupe s'est positionné comme un leader mondial des solutions d'administration de médicaments par voie orale. Cette nouvelle position repose sur un portefeuille produits élargi, des capacités d'innovation renforcées et une empreinte industrielle étendue en Amérique du Nord, en Europe, en Inde et en Chine. Tout au long de l'exercice 2025, la Business Unit Health & Pharma Solutions a concentré ses efforts sur l'intégration des équipes, l'alignement des opérations et la définition d'une feuille de route commune, afin d'accélérer la croissance tout en garantissant la continuité pour ses clients et ses partenaires à l'échelle mondiale.

À la suite des acquisitions de Qualicaps et d'IFF Pharma Solutions, la Business Unit intégrée Health & Pharma Solutions du groupe

a été mise en avant lors du salon CPHI 2025 à Francfort, présentant son portefeuille élargi regroupant excipients, capsules, API et technologies avancées pour des applications pharmaceutiques et nutraceutiques. Les forces conjointes des trois entités permettent à Roquette de s'imposer comme un leader mondial de l'innovation pharmaceutique, offrant des solutions adaptées à la solubilité, à la libération contrôlée, à la réduction des risques de nitrosamines, la libération ciblée et l'observance des patients.

Poursuite du momentum d'innovation

Roquette a lancé en février une nouvelle plateforme de pelliculage et de dragéification destinée aux formes orales, combinant performance industrielle et écoresponsabilité. Cette plateforme, articulée autour des gammes Tabshield® et ReadilyCOAT®, offre des solutions innovantes permettant d'accélérer les procédés de production, notamment grâce à la réduction significative des temps de pelliculage et de dragéification. Conçues à base de polymères d'origine végétale, ces solutions contribuent également à diminuer l'usage de solvants organiques et les émissions de carbone.

En octobre, Roquette a lancé KLEPTOSE® Crysmeb (méthyl-béta-cyclodextrine, M β CD), un nouvel excipient destiné à améliorer la solubilité et la stabilité d'un large éventail de principes actifs pharmaceutiques pour les formulations orales et parentérales. Doté d'une excellente solubilité dans l'eau, d'une forte capacité d'encapsulation et d'un effet protecteur renforcé pour les molécules sensibles, KLEPTOSE® Crysmeb est fabriqué selon des standards exigeants de qualité et de sécurité (ISO 9001, GMP et principales réglementations internationales). Il offre aux industriels une plus grande flexibilité, une visibilité complète sur la chaîne d'approvisionnement et un accompagnement technique visant à accélérer le développement et la mise sur le marché de nouveaux traitements.

En novembre, Roquette a été récompensée par le NIE New Ingredient Award pour son nouvel excipient Low Nitrite METHOCEL™ HPMC, salué pour son apport majeur en matière de sécurité des médicaments. Ce produit innovant permet de limiter la formation de composés indésirables, tout en conservant la qualité et la fiabilité reconnues de la gamme METHOCEL™. Cette distinction confirme l'engagement de Roquette à proposer des solutions plus sûres, durables et performantes, renforçant sa position de leader dans le domaine des excipients pharmaceutiques.

Renforcement de l'empreinte mondiale du groupe

Le même mois, le groupe a inauguré son Innovation Center Health & Pharma Solutions à São Paulo, au Brésil. Conçu comme une plateforme collaborative pour l'innovation pharmaceutique en Amérique latine, ce centre réunit laboratoires de pointe, espaces de formation et support personnalisé pour accompagner les clients à chaque étape du développement produit. Il ambitionne d'accélérer la recherche sur les solutions d'administration de médicaments, de réduire les déchets et les coûts de fabrication, tout en soutenant les talents locaux, notamment à travers des partenariats tels que le programme Futuras Cientistas, qui encourage les jeunes femmes à s'orienter vers les carrières scientifiques.

Adaptation du dispositif industriel aux États-Unis

Par ailleurs, à l'issue d'un examen approfondi de ses besoins industriels et des évolutions du marché, le groupe a annoncé la fermeture progressive du site Qualicaps de Whitsett (Caroline du Nord) d'ici fin 2026. La transition sera conduite de manière graduelle afin d'assurer la continuité d'approvisionnement pour les clients et d'anticiper l'accompagnement des collaborateurs concernés. Le groupe s'est engagé à leur fournir un soutien dédié en matière de reconversion professionnelle, dans le respect et la reconnaissance de leur contribution. Roquette entend parallèlement renforcer son activité capsules en optimisant ses opérations, en investissant dans l'innovation et en soutenant la croissance durable de ses autres sites.

Gestion des risques, financement et transformation

Contexte géopolitique

Les mesures tarifaires protectionnistes mises en place par l'administration Trump au premier semestre 2025 ont exercé une pression sur le commerce international dans plusieurs secteurs, dont l'alimentaire, la chimie et la pharmacie.

En 2025, les flux commerciaux à destination et en provenance des États-Unis ont représenté environ 5 % du chiffre d'affaires total (sur la base de la valeur des contrats), seule une partie étant réellement affectée par les politiques tarifaires américaines. Le groupe continue à suivre la situation de près.

Le groupe suit également avec attention l'évolution de la situation géopolitique au Moyen-Orient, en particulier la guerre impliquant l'Iran. À ce stade, l'analyse conduite en lien avec les équipes d'HPS et NBI indique que les flux logistiques de la société transitent d'ores et déjà par le cap de Bonne-Espérance, ce qui ne nécessiterait pas d'ajustement majeur d'itinéraire en cas de détérioration de la situation en mer d'Oman. Néanmoins, le groupe reste attentif à plusieurs points de vigilance : une possible désorganisation de la logistique maritime du fait d'effets domino dans la chaîne d'approvisionnement mondiale et d'une hausse générale des coûts de transport, un impact potentiel sur les coûts de l'énergie en cas de prolongation du conflit, ainsi qu'une volatilité accrue des taux de change. Par ailleurs, des impacts business sont à anticiper, tant en termes de baisse possible de la demande dans certaines régions directement affectées, qu'en opportunités potentielles d'ajustement de pricing dans ces zones. Le groupe maintient une veille active sur la situation afin d'adapter ses dispositifs opérationnels si nécessaire.

Dépréciation d'actifs

Dans un contexte macroéconomique compliqué, le groupe a constaté des dépréciations sur les actifs de Roquette America et Roquette India :

- la situation financière de Roquette America s'est détériorée au cours des 18 derniers mois, en raison de problématiques opérationnelles des sites industriels, de l'inflation des coûts fixes et de difficultés dans les activités commerciales. Bien que l'importance stratégique de ces sites industriels aux États-Unis soit réaffirmée, la révision du plan d'affaires, combinée à une augmentation des taux d'actualisation, a conduit à une dépréciation sur l'exercice 2025 de 176 millions d'euros ;
- concernant Roquette India, le management du groupe a réestimé la valorisation de la société, sur la base d'un nouveau plan d'affaires plus prudent. Cette valorisation conduit à une dépréciation de 54,9 millions d'euros des actifs. Le potentiel du marché indien reste néanmoins stratégique pour le groupe.

Émission de placements US (USPP) 2025

Parallèlement, afin de sécuriser ses ressources financières et de soutenir ses projets de développement, le groupe a émis deux placements US auprès d'investisseurs privés (USPP) : le premier en novembre 2025 à hauteur de 450 millions de dollars américains, avec des remboursements s'échelonnant entre 2032 et 2040, et le deuxième en décembre 2025 à hauteur de 200 millions d'euros, avec des remboursements s'échelonnant entre 2032 et 2037.

Lancement du programme Shift and Lead

Enfin, Roquette a adopté une approche proactive pour assurer la résilience de ses activités en lançant le projet d'entreprise Shift and Lead. Cette initiative stratégique vise à renforcer son agilité, son efficacité opérationnelle et sa capacité à répondre aux évolutions rapides de son environnement. En mobilisant l'ensemble de ses équipes autour de cette dynamique de changement, Roquette souhaite consolider sa compétitivité, optimiser ses processus

1. Rapport de gestion groupe Roquette / Partie A - Rapport d'activités

et préparer activement le groupe aux défis et aux opportunités de demain. Ce projet incarne la volonté de Roquette d'assurer la pérennité de son activité, tout en continuant à offrir à ses clients des solutions à forte valeur ajoutée et innovantes.

Développement durable et performance environnementale

Le groupe confirme son engagement et son exigence d'excellence dans la mise en œuvre de sa stratégie de développement durable en sollicitant, une nouvelle fois, l'évaluation de deux des agences de notation extra-financière les plus reconnues : EcoVadis et le Carbon Disclosure Project (CDP). En janvier 2026, le groupe a obtenu un score remarquable de 84/100 auprès d'EcoVadis, lui permettant de conserver sa médaille d'or pour la deuxième année consécutive et de poursuivre sa progression exceptionnelle, avec un gain de 29 points depuis le lancement du programme life + nature en 2023. Cette performance place Roquette dans le Top 5 % des plus de 130 000 entreprises évaluées dans le monde sur des critères rigoureux englobant l'impact environnemental, la gestion des ressources humaines, l'éthique des affaires et la responsabilité sociale, soulignant la solidité et la cohérence de notre démarche de développement durable. Parallèlement, Roquette a obtenu la note B pour les volets Climat et Eau dans l'évaluation CDP, traduisant une avancée notable par rapport au score D reçu en 2024. Ces reconnaissances illustrent la transparence et l'efficacité des actions engagées par le groupe en faveur de la décarbonation, de la transition énergétique et de la gestion responsable de l'eau, soutenues par des objectifs clairs et des plans d'action structurés.

Actions de décarbonation

En 2025, Roquette a poursuivi sa transition vers un modèle industriel plus durable, comme en témoignent deux initiatives majeures à Lestrem. D'une part, le groupe a lancé un ambitieux projet logistique visant à réduire le trafic routier autour du site, en favorisant des modes de transport alternatifs et en optimisant les flux internes, contribuant ainsi à la diminution des émissions de CO₂ liées au transport. D'autre part, Roquette a lancé un projet de grande envergure visant à installer une nouvelle chaudière biomasse. Cette installation permettra de remplacer une partie des sources d'énergie fossile par de la biomasse renouvelable, notamment à partir de résidus agricoles et de déchets végétaux locaux. L'objectif du projet est de réduire significativement les émissions de CO₂ liées à la production industrielle du site. Ces projets ont contribué à l'atteinte des objectifs climatiques du groupe et à la réduction progressive de son empreinte carbone.

Performance environnementale

Engagé dans la réduction de son empreinte environnementale, Roquette poursuit activement ses objectifs de durabilité pour 2030 à travers sa plateforme d'activation PRESERVE the planet. En 2025, près de 70 % des sites de production sont désormais certifiés ISO 14001, témoignant de la volonté d'excellence opérationnelle du groupe. Ce système de management environnemental, pierre angulaire de notre démarche d'amélioration continue, couvre aujourd'hui la totalité des sites français et près de 75 % des usines européennes, affirmant notre volonté d'innovation et de respect des normes internationales. Ces avancées ont témoigné de l'intégration croissante des standards environnementaux dans les opérations du groupe et de la montée en maturité de ses systèmes de management.

Programme d'écoconception

Porté par la plateforme d'activation INVENT for the future, l'une des plateformes de la démarche développement durable life + nature, le groupe a lancé son programme d'écoconception en mai, notamment en collaboration avec les équipes R & D, Innovation et Marketing. Cette initiative vise à intégrer les dimensions environnementales et sociétales à chaque étape du développement produit, afin de concevoir des solutions offrant un impact environnemental minimal et des bénéfices maximaux, en tenant compte de l'ensemble du cycle de vie et cela sans altérer leurs qualités d'usage. Ce programme d'écoconception sera intégré dans les processus de développement produits, tandis que plus de 500 experts seront formés d'ici 2030.

3. Changements de méthodes comptables

Il n'y a pas de changement de méthode au titre de l'exercice 2025.

4. Changements d'estimation

Il n'y a pas de changement d'estimation au titre de l'exercice 2025.

5. Principales variations de périmètre

Sur l'exercice, le groupe a acquis IFF Pharma Solutions, comme précisé dans les faits marquants. Dans le cadre de cette opération très significative, 31 nouvelles sociétés ont rejoint le groupe Roquette, toutes contrôlées par Roquette. Ces sociétés ont été intégrées dans les comptes consolidés à compter du 1^{er} mai 2025.

Sur l'exercice, il n'y a pas d'autre variation de périmètre.

6. Activité

L'exercice 2025 a été confronté à des conditions de marché particulièrement défavorables, dans un environnement économique fortement dégradé. L'intensification de la concurrence, accentuée par une situation de surcapacité sur plusieurs segments, a pesé sur les volumes, les prix de vente et, par conséquent, sur les marges du groupe. Par ailleurs, le marché du sucre a enregistré une contraction marquée, atteignant un niveau historiquement bas, renforçant ainsi la pression sur la rentabilité des sucres et dérivés.

Dans ce contexte macroéconomique volatil, le groupe a démontré sa capacité de résilience à travers l'exécution de sa stratégie. Il enregistre ainsi un chiffre d'affaires de 4 877 millions d'euros, en progression de 8 % par rapport à 2024. Cette dynamique est notamment portée par l'élargissement du portefeuille de produits, davantage orienté vers les solutions de spécialité. La performance

opérationnelle s'en trouve renforcée, avec un EBITDA Courant en hausse de 13,4 %, atteignant 612 millions d'euros sur l'exercice, soit une marge de 12,6 %.

Parallèlement, et afin de préserver durablement sa performance, le groupe a maintenu une discipline rigoureuse dans la gestion de ses coûts opérationnels. Il a également tiré parti des retombées positives de son programme de compétitivité, déployé en 2022, qui continue de produire des effets tangibles sur l'ensemble de ses activités.

La nouvelle organisation opérationnelle et managériale fondée sur deux Business Units a été mise en place au 30 juin 2025. Les données comparatives au 31 décembre 2024 ont été retraitées afin d'être comparables et de refléter cette organisation (cf. Note 7.6 "Informations sectorielles" des états financiers consolidés).

(en milliers d'euros)	2024	2025
Nutrition & Bioindustry	3 847 471	3 750 202
Health & Pharma Solutions	822 647	1 391 328
Élimination (ventes inter Business Unit)	(290 032)	(363 958)
Ventes	4 380 086	4 777 572
<i>dont ventes aux tiers (Business Unit Nutrition & Bioindustry)</i>	3 570 876	3 504 472
<i>dont ventes aux tiers (Business Unit Health & Pharma Solutions)</i>	809 210	1 273 100
Autres ventes	114 657	98 953
Chiffre d'affaires	4 494 743	4 876 525

(en milliers d'euros)	2024	2025
Nutrition & Bioindustry	303 487	262 984
Health & Pharma Solutions	236 376	349 145
EBITDA Courant	539 863	612 129

Nutrition & Bioindustry

L'année 2025 a été marquée par un marché des produits de commodité peu dynamique, dans un contexte d'incertitudes persistantes et de forte pression sur les prix, notamment en lien avec la baisse du sucre en Europe. Malgré cette conjoncture défavorable, le groupe est parvenu à renforcer sa position sur plusieurs segments clés, enregistrant un gain de parts de marché en Europe. Les conditions demeurent en revanche plus difficiles en Amérique et en Inde, où l'intensité concurrentielle s'est accrue.

À l'inverse, les gammes de spécialités destinées à l'alimentation et à la nutrition ont poursuivi leur progression, soutenues par une demande en hausse, en particulier en Europe. L'amélioration du mix produits, combinée à des coûts variables en repli, a contribué à une hausse sensible de la marge sur ces segments.

Ainsi, les ventes sont en léger recul de 3 % par rapport à l'année 2024 et s'élèvent à 3 750 millions d'euros.

L'EBITDA Courant s'établit à 263 millions d'euros, en baisse de 13 % par rapport à l'exercice 2024, soit une marge d'EBITDA Courant de 7,0 % vs 7,9 % en 2024.

Health & Pharma Solutions

Les ventes 2025 de l'activité Health & Pharma Solutions ressortent à 1 391 millions d'euros en croissance de 69 % par rapport à 2024, portées par l'intégration d'IFF Pharma Solutions et une solide performance en cellulose et en alginates. L'EBITDA Courant progresse de 48 % pour atteindre 349 millions d'euros, soit une marge de 25,1 % vs 28,7 % en 2024.

La Business Unit Health & Pharma Solutions a affiché des résultats robustes sur l'exercice, portée par la bonne dynamique de l'ensemble de ses gammes de spécialités, malgré un environnement marqué par une intensification de la concurrence, notamment sur le mannitol. La baisse des volumes observée dans certaines catégories, en particulier sur les capsules, a été partiellement compensée par un mix produit plus favorable et par l'effet périmètre, qui a contribué à booster la performance. L'année a également été marquée par l'excellente contribution de Polyox, qui enregistre un niveau d'activité record. Ces éléments témoignent de la solidité de la stratégie du groupe et de sa capacité à absorber les fluctuations de marché tout en préservant la performance.

7. Compte de résultat

Compte de résultat — principales données chiffrées

(en millions d'euros)	2024	2025	Variation en valeur	Variation en %
Chiffre d'affaires	4 495	4 877	382	8%
<i>dont ventes</i>	4 380	4 778	397	9%
<i>dont autres ventes</i>	115	99	(16)	-14%
EBITDA Courant	540	612	72	13%
Amortissements	(287)	(348)	(61)	21%
Résultat opérationnel courant	252	232	(21)	-8%
Résultat opérationnel	184	(89)	(273)	-
Résultat financier	(65)	(110)	(45)	70%
Résultat des sociétés mises en équivalence	(5)	(4)	1	-
Impôts sur le résultat	(53)	(62)	(9)	16%
Résultat net	61	(265)	(326)	-
Part du groupe	60	(266)	(326)	-
Part des minoritaires	1	1	0	12%
Résultat net par action, de base et dilué (en euros)	20,27	(90,69)	(110,97)	-

Le modèle d'affaires du groupe, qui opère sur les marchés de l'alimentation, de la nutrition et de la santé, est présenté dans le rapport de durabilité. Il décrit la façon dont le groupe crée de la valeur et la maintient sur le long terme, en présentant son activité et son fonctionnement global en interaction avec un environnement d'affaires plus large.

L'analyse du chiffre d'affaires, des ventes et de l'EBITDA Courant a été présentée dans la partie ci-avant sur l'activité.

Amortissements

Les amortissements sur l'exercice sont en hausse de 21 % à 348 millions d'euros. Cet agrégat est impacté par :

- l'allocation de l'écart d'acquisition d'IFF Pharma Solutions, générant notamment la reconnaissance d'actifs incorporels et d'amortissement afférents au compte de résultat à hauteur de 39 millions d'euros ;
- l'effet des amortissements des sociétés d'IFF Pharma Solutions à compter du 1^{er} mai 2025.

Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant s'élève à 232 millions d'euros, en baisse de 8 % par rapport à 2024. Il représente 4,7 % du chiffre d'affaires en 2025 contre 5,6 % en 2024. La profitabilité opérationnelle a été confrontée à des conditions de marché difficiles ainsi qu'à une pression accrue sur les prix, tout en bénéficiant d'un mix produit plus favorable sur les segments de spécialités.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est composé du résultat opérationnel courant et des éléments non récurrents.

Sur l'exercice 2025, les éléments non récurrents s'élèvent à 321 millions d'euros. Ils comprennent essentiellement :

- les frais d'acquisition et de préparation à l'intégration d'IFF Pharma Solutions, et frais et charges liées à l'évolution du groupe et aux initiatives stratégiques pour - 87 millions d'euros ;
- la dépréciation des actifs Roquette America pour - 176 millions d'euros ;
- la dépréciation des actifs Roquette India pour - 55 millions d'euros ;
- les frais d'intégration du groupe Qualicaps pour - 9 millions d'euros ;
- la fermeture du site industriel de Qualicaps aux États-Unis pour - 3 millions d'euros ;
- la vente d'un terrain, site de Corby (Royaume-Uni) pour + 12 millions d'euros.

Sur l'exercice 2024, les éléments non récurrents s'élevaient à 68 millions d'euros et comprenaient essentiellement les frais d'acquisition et de préparation à l'intégration d'IFF Pharma Solutions et les frais et charges liés à l'évolution du groupe et aux initiatives stratégiques pour 51 millions d'euros, les frais d'acquisition et d'intégration du groupe Qualicaps pour 7 millions d'euros, la clôture du litige en lien avec la construction de l'usine de Portage pour 9 millions d'euros et une provision pour risque fiscal au Mexique pour 4 millions d'euros.

Résultat financier

Le résultat financier se compose essentiellement du coût de l'endettement financier net pour 91 millions d'euros, du résultat de change et des instruments financiers pour 21 millions d'euros, et des autres produits et charges financiers pour 1 million d'euros.

Le résultat financier se détériore sur l'exercice, comprenant deux effets essentiels :

- la hausse du coût de la dette est générée par les effets des financements émis en fin d'exercice 2024 et d'autres financements contractés en 2025 relatifs à l'acquisition d'IFF Pharma Solutions ;
- le poste "Résultat de change et instruments financiers" inclut à la fois les impacts nets liés à la conversion des éléments libellés en devises et la variation de valeur des instruments dérivés non qualifiés de couverture (notamment sur le gaz et les céréales). Il est notamment impacté par le raffermissement de l'euro face au dollar américain.

Résultat des sociétés mises en équivalence

En 2025, le résultat des sociétés mises en équivalence s'élève à - 4 millions d'euros, stable par rapport à 2024.

Impôts sur le résultat

La hausse de la charge d'impôts par rapport à 2025 s'explique principalement par deux effets :

- la décomptabilisation des impôts différés sur Roquette America, à la suite de la revue du plan d'affaires, entraînant une charge de 39 millions d'euros ;
- la baisse de la performance opérationnelle du groupe.

Consommation de matières premières

Le tableau ci-dessous présente les consommations de matières premières utilisées dans le cadre de l'activité amylacée du groupe, par pays :

(en milliers de tonnes)	2024	2025	Variation
Écrasage maïs Europe	2 145	2 171	1,2%
<i>Roquette Frères</i>	1 126	1 151	2,2%
<i>Roquette Italia</i>	610	585	-4,0%
<i>Roquette Laisa</i>	409	435	6,2%
Écrasage maïs Amérique du Nord	633	593	-6,2%
Écrasage maïs Inde	844	740	-12,3%
Écrasage maïs Chine	354	363	2,6%
Écrasage maïs	3 976	3 867	-2,7%
Roquette Frères	1 209	1 227	1,5%
Roquette Amilina	503	515	2,5%
Écrasage blé	1 711	1 742	1,8%
Roquette Frères	455	600	31,8%
Râpage pommes de terre	455	600	31,8%
Roquette Frères	49	65	32,4%
Roquette Canada	69	60	-13,6%
Pois	118	125	5,5%
Total	6 261	6 334	1,2%

À fin décembre 2025, l'écrasage est en légère hausse par rapport à l'exercice précédent et s'élève à 6334 milliers de tonnes. Le maïs reste la matière première principale du groupe et représente 61 % de la matière première écrasée.

L'écrasage du blé en France et en Lituanie est aussi en hausse de 1,8 %.

Le pois qui représente 2 % de l'écrasage global du groupe est en hausse de 5,5 % par rapport à 2024.

Le râpage de pommes de terre, uniquement en France, a fortement augmenté par rapport à l'année dernière, représentant 9 % de la matière première (contre 7 % en 2024).

Les dates de démarrage et de fin de campagne de pommes de terre des trois dernières années sont :

- 2023 – 2024 : 26 septembre 2023 au 6 janvier 2024 ;
- 2024 – 2025 : 24 septembre 2024 au 20 janvier 2025 ;
- 2025 – 2026 : 16 septembre 2025 au 29 janvier 2026.

Réconciliation avec les agrégats consolidés

Les notes renvoient aux états financiers consolidés.

(en millions d'euros)	2024	2025
Résultat opérationnel courant	252	232
+ Amortissements, dépréciations et provisions (cf. Note 7.4)	288	355
+/- Revalorisation des stocks, effets non récurrents IFRS 3 (cf. Note 6)	-	25
EBITDA Courant	540	612

8. Bilan – principales données chiffrées

(en millions d'euros)	2024	2025
Immobilisations nettes	2 970	4 795
Besoin en fonds de roulement	850	928
Autres actifs et passifs	(89)	(302)
Total	3 731	5 421
Capitaux propres	3 400	2 876
Provisions et avantages du personnel	94	155
Endettement net	237	2 390
Total	3 731	5 421

La réconciliation avec les états financiers consolidés est présentée à la fin de cette partie.

1. Rapport de gestion groupe Roquette / Partie A - Rapport d'activités

Immobilisations nettes

La variation des immobilisations nettes est principalement liée :

- aux investissements physiques à hauteur de 278 millions d'euros (y compris les droits d'utilisation des biens pris en location) ;
- aux dotations aux amortissements pour - 348 millions d'euros ;
- aux dépréciations d'actifs pour - 230 millions d'euros ;
- à l'effet de conversion pour - 166 millions d'euros ;
- à la variation de périmètre pour + 2279 millions d'euros, liée à l'acquisition d'IFF Pharma Solutions (cf. Note 1.2 "Faits marquants").

Les investissements physiques sur les immobilisations incorporelles (2 millions d'euros) et corporelles (276 millions d'euros) se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2024	2025	Variation
Roquette Frères	124,8	109,6	(15,2)
Autres sociétés européennes	32,4	32,1	(0,3)
Amériques	64,6	55,6	(9,0)
Chine	12,9	12,3	(0,6)
Greater Asia	8,8	7,5	(1,3)
Qualicaps	17,9	11,7	(6,2)
IFF Pharma Solutions	-	48,9	48,9
Investissements physiques	261,4	277,7	16,3

Les investissements physiques (y compris les droits d'utilisation des biens pris en location) se sont élevés à 278 millions d'euros, soit une augmentation de 16 millions d'euros par rapport à 2024.

Pour le périmètre historique du groupe, hors Qualicaps et IFF Pharma Solutions

La part des investissements physiques réalisés dans la zone Europe est majoritaire et représente 51 % du total des investissements du groupe. Les investissements physiques en Europe représentent 142 millions d'euros. Les principaux projets d'investissements business en 2025 concernent notamment le développement de la fibre alimentaire à Lestrem (France) ou l'optimisation de la production à Lestrem. En outre, les investissements liés aux opérations ont notamment porté sur la construction de la centrale Biomasse à Lestrem, le changement de technologies des évaporateurs à Lestrem (RMV), la sécurisation, productivité et gestion d'obsolescence d'hydrogénation à Lestrem (programme VOLGA). Ailleurs en Europe, le groupe a par exemple investi dans une salle de contrôle centralisée à Cassano (Italie) et divers investissements de maintenance gérés par les équipes techniques locales.

Les investissements digitaux, qui représentent 5 millions d'euros d'investissements en 2025, concernent principalement le renouvellement du réseau LAN (Local Area Network) WiFi, en particulier à Lestrem, La Madeleine, Cassano et Benifaio.

Les contrats de location capitalisés (IFRS16) concernent principalement les contrats de la chaîne d'approvisionnement (wagons de transport de matières premières et entrepôts de stockage).

Les investissements dans la zone **Amériques** représentent 20 % des investissements du groupe en 2025 (56 millions d'euros). Aux États-Unis, les investissements se sont concentrés sur le remplacement des silos de stockage de maïs à La Harpe et le plan de fiabilité du site de Keokuk. Au Canada, les investissements portent sur le remplacement des silos de stockage de produits chimiques et l'augmentation de la production de protéines à faible teneur en sodium.

En **Chine**, les investissements concernent principalement le centre technique de Recherche et Développement à Lianyungang et l'accroissement des volumes à Lianyungang.

Sur la zone **Greater Asia**, les investissements portent principalement sur le maintien des installations, la sécurité et la continuité de la mise aux normes des sites indiens entamée depuis plusieurs années. L'usine de Sethness en Inde a également bénéficié d'un projet d'extension.

Pour les sociétés **Qualicaps**, les projets concernent la Recherche et Développement au Japon et l'acquisition de machine de production en Roumanie.

Pour **IFF Pharma Solutions**, les principaux investissements concernent la réduction des émissions de composés organiques volatils à Stade, Allemagne, la sécurisation des flux de données du système d'information et d'automatisation à Stade, Allemagne et l'achat de récolteuses d'algues à Haugesund, Norvège.

Besoin en fonds de roulement (BFR)

Le besoin en fonds de roulement est stable et représente 19,0 % du chiffre d'affaires en 2025 contre 18,9 % à fin 2024. Sur l'exercice, le chiffre d'affaires est en hausse sous l'effet de l'intégration de l'activité d'IFF Pharma Solutions. Le besoin en fonds de roulement est en hausse, notamment sous l'effet d'une augmentation des stocks, mais dans une moindre mesure. Un accent particulier a été mis par le groupe sur le suivi du besoin en fonds de roulement, notamment par le biais de cession de créances à la clôture.

Autres actifs et passifs

Cet agrégat regroupe les postes non opérationnels du bilan, tels que les dérivés (dont la valorisation est par nature volatile), les impôts différés, les créances et dette court terme d'impôts sur les sociétés, des subventions et les dettes auprès des fournisseurs d'immobilisations.

Sur l'exercice, les faits notables sont une baisse de la valeur des dérivés mis en place par le groupe (pertes latentes), à comparer fin 2024 à des gains latents significatifs sur des couvertures EUR / USD mis en place pour couvrir une partie de l'acquisition d'IFF Pharma Solutions. En outre, les impôts différés passifs sont en hausse sous l'effet des dépréciations d'impôts différés actifs sur Roquette America et d'effets liés à l'acquisition d'IFF Pharma Solutions et à l'allocation du prix d'acquisition.

Capitaux propres

Les capitaux propres du groupe sont en baisse et atteignent 2876 millions d'euros en 2025. Cette baisse s'explique principalement par la forte variation des réserves de conversion pour

- 145 millions d'euros, en raison de l'appréciation de l'euro face aux devises telles que le dollar américain, le yen, le yuan chinois. Le résultat net qui s'établit à - 265 millions d'euros, contribue également à la baisse des capitaux propres de clôture. Pour rappel, les capitaux propres incluent la comptabilisation de l'émission d'obligations hybrides en novembre 2024 pour un montant nominal de 600 millions d'euros. Conformément aux dispositions de la norme IAS 32 Instruments Financiers, du fait de caractéristiques de ces obligations, notamment l'absence de remboursement (sauf dans certains cas spécifiés dans la documentation des titres) et d'obligation de payer un coupon (la société a la possibilité de différer le paiement des coupons d'intérêts si aucune distribution de dividende ou d'acompte sur dividende n'est décidée), cet emprunt obligataire super-subordonné perpétuel a été comptabilisé parmi les capitaux propres (part du groupe).

Provisions et avantages du personnel

Cet agrégat comprend les provisions pour risques ainsi que les engagements (régimes à prestations définies) de retraites et plan médical aux États-Unis. Ces engagements au bilan sont en hausse et atteignent 116 millions. Cette hausse s'explique principalement par l'intégration d'IFF Pharma Solutions. Les provisions pour risques et pour charges sont en hausse à 40 millions d'euros sous l'effet des passifs et passifs éventuels reconnu dans le cadre de l'acquisition d'IFF Pharma Solutions (notamment des démantèlements et remises en état sur certains actifs).

Endettement net

Le groupe présente une situation d'endettement net de 2390 millions d'euros contre de 237 millions d'euros au 31 décembre 2024. Cette hausse de l'endettement provient principalement de l'acquisition d'IFF Pharma Solutions pour 2 403 millions d'euros.

Trésorerie et placements financiers

Dans le cadre de la gestion de trésorerie et équivalents de trésorerie et de la diversification de son portefeuille de placements, le groupe a souscrit différents placements auprès de contreparties financières. Ces placements sont intégrés dans le calcul de l'endettement net.

Le montant de l'encours moyen des placements financiers est de 574 millions d'euros vs 203 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Le taux de rendement actuariel brut moyen des placements est de 3,14 % en 2025, contre 3,45 % au 31 décembre 2024.

Endettement brut

Au 31 décembre 2025, le montant total de dettes financières courantes et non courantes s'établissait à 3185 millions d'euros à comparer à 1791 millions d'euros au 31 décembre 2024, soit une augmentation de 1394 millions d'euros. La hausse est principalement due à la mise en place du complément de la dette d'acquisition IFF Pharma Solutions (un prêt bancaire de 350 millions de dollars américains, un prêt bancaire de 275 millions d'euros ainsi que deux emprunts USPP de 450 millions de dollars américains et de 200 millions d'euros refinançant le tirage de la ligne d'acquisition réalisé le jour du closing).

Au 31 décembre 2025, le coût moyen de la dette brute envers les institutions financières s'établit à 3,94 % et 4,05 % respectivement avant et après les opérations de couverture connexes contre 3,82 % et 3,94 % au 31 décembre 2024.

Au 31 décembre 2025, la part de dette fixe et variable est de 87 % et 13 % vs 81 % et 19 %, respectivement au 31 décembre 2024.

La dette brute envers les institutions financières (hors concours bancaires) s'élève à 2801 millions d'euros contre 1641 millions d'euros en 2024, et est notamment composée :

- d'un programme de titres de créances négociables (Neu CP) dont le plafond était au 31 décembre 2025 de 500 millions d'euros. Le programme était tiré à hauteur de 360 millions d'euros au 31 décembre 2025. Le programme est noté A-2 par S & P Global Ratings ;
- des contrats de crédit renouvelable ("*Revolving Credit Facilities*", RCF) à plus d'un an, tirés à hauteur de 16 millions, dont 3 millions d'euros par Roquette Frères (contre 155 millions d'euros au 31 décembre 2024) et 13 millions d'euros équivalent tirés par les filiales habilitées au 31 décembre 2025 ;
- d'un emprunt à terme (*term loan facility*) amortissable dédié à l'acquisition de Qualicaps de 460 millions d'euros de maturité 2028, 360 millions d'euros en vie au 31 décembre 2025 ;
- d'un emprunt à terme (*term loan facility*) amortissable dédié à l'acquisition d'IFF Pharma Solutions de 275 millions d'euros de maturité 2029, 275 millions d'euros en vie au 31 décembre 2025 ;
- d'un emprunt à terme (*term loan facility*) amortissable dédié à l'acquisition d'IFF Pharma Solutions de 350 millions de dollars américains de maturité 2029, 350 millions de dollars américains en vie au 31 décembre 2025 ;
- de trois placements privés auprès d'investisseurs US (USPP) réalisés :
 - en 2022 à hauteur de 300 millions d'euros avec des remboursements s'échelonnant entre 2029 et 2034 dont le taux d'intérêt est 3,59 % ramené à 2,87 % compte tenu du pre-hedge réalisé ;
 - en 2025 à hauteur de 450 millions de dollars américains avec des tranches s'échelonnant entre 2032 et 2040, émis le 24 novembre ;
 - en 2025 à hauteur de 200 millions d'euros avec des tranches s'échelonnant entre 2032 et 2037, émis le 10 décembre.
- au 31 décembre 2025, la documentation de ces USPP inclut deux covenants financiers :
 - un covenant de levier : défini par le ratio de dette nette / EBITDA Courant mesuré à partir des présents comptes consolidés IFRS. Au 31 décembre 2025 la limite de cet engagement était de 4,0x ;
 - un covenant sur les capitaux propres consolidés (Consolidated Net Worth) : montant minimum de capitaux propres égal à 950 millions d'euros ;
 - au 31 décembre 2025, ces covenants financiers sont respectés ;
- d'obligations publiques seniors euro à hauteur de 600 millions d'euros de maturité novembre 2031, dont le taux d'intérêt est 3,774 % passé à 4,317 % post pre-hedge réalisé.

Il n'existe aucune clause de remboursement anticipé qui serait déclenchée à la suite d'une détérioration de notation de crédit de Roquette Frères ("*rating trigger*"). Toutefois, une partie de la dette obligataire et bancaire est soumise à une clause de remboursement anticipé à la main des porteurs en cas de changement de contrôle. En particulier, s'agissant des emprunts obligataires seniors in fine, si ce changement de contrôle est accompagné d'une dégradation du rating en catégorie "Non Investment Grade" ("*put event*").

9. Indicateurs financiers de performance

La performance financière de la société est analysée sur la base des indicateurs mentionnés ci-dessous.

Indicateur de profitabilité opérationnelle

Cet indicateur correspond à l'EBITDA Courant rapporté au chiffre d'affaires.

L'EBITDA Courant s'élève à 612 millions d'euros (540 millions d'euros en 2024), soit 12,6 % du chiffre d'affaires en 2025, contre 12,0 % en 2024. L'EBITDA Courant est en augmentation par rapport à 2024, avec un taux de marge qui s'améliore notamment grâce aux marges plus élevées apportées par les activités d'IFF Pharma Solutions.

Ratio de levier

Cet indicateur correspond à l'endettement net divisé par l'EBITDA Courant.

Cet indicateur s'élève à 3,48x en 2025 contre 0,44x en 2024. Pour rappel, en 2024, la dette nette était positivement impactée par des effets de classements comptables de l'obligation hybride émise en novembre 2024 : cette obligation n'entre pas dans le calcul de la dette nette comptable, mais la trésorerie reçue avait été placée. En 2025, la détérioration provient de l'acquisition d'IFF Pharma Solutions (comme expliquée dans l'analyse des agrégats ci-avant). Pour ce calcul, il a été tenu compte d'un EBITDA Courant d'IFF Pharma Solutions sur douze mois (bien que l'acquisition ait été réalisée le 1^{er} mai 2025).

Retour sur capitaux employés

Cet indicateur correspond au résultat opérationnel courant après déduction d'un impôt théorique estimé rapporté aux actifs nets (agrégats suivants du bilan présenté ci-avant : Immobilisations nettes, Besoin en fonds de roulement et Autres actifs et passifs).

Cet indicateur s'élève à 3,8 % contre 5,2 % sur l'exercice 2024. Il reflète la hausse des actifs nets notamment liée au rachat d'IFF Pharma Solutions. Pour ce calcul, il a été tenu compte d'un résultat opérationnel courant d'IFF Pharma Solutions sur douze mois (bien que l'acquisition ait été réalisée le 1^{er} mai 2025).

Indicateur d'endettement financier

Cet indicateur correspond à l'endettement net rapporté aux capitaux propres.

Le groupe présente un ratio d'endettement financier de 83 % au 31 décembre 2025 contre 7 % au 31 décembre 2024. L'exercice 2025 a été marqué par l'investissement significatif dans l'acquisition d'IFF Pharma Solutions, ainsi que par des effets défavorables des devises sur le montant des capitaux propres.

10. Perspectives

Activité

L'année 2026 est prévue dans la continuité du deuxième semestre 2025 avec une tendance baissière du coût des matières premières et d'énergie, une pression continue sur les prix de vente (et notamment sur les sucres du fait de son cours baissier en Europe) et une forte incertitude politico-économique. Roquette est confiant dans sa stratégie notamment à la suite de l'acquisition en 2025 d'IFF Pharma Solutions qui renforce sa position de leader en Pharma et permet au groupe d'être plus équilibré et résilient. L'entreprise anticipe une solide croissance dans les secteurs des ingrédients pour l'industrie agroalimentaire et des excipients pharmaceutiques, ainsi que le gain de part de marché sur ses marchés de commodités.

La génération de cash-flow induite permet au groupe d'être confiant quant à sa capacité à se désendetter.

Début 2026, Roquette a lancé "Shift & Lead", un projet d'entreprise destiné à renforcer sa compétitivité, à consolider sa position sur ses marchés et à créer de la valeur à long terme pour l'ensemble de ses parties prenantes. Ce plan stratégique vise à soutenir la croissance et à renforcer l'excellence opérationnelle, l'innovation, la discipline financière et la génération de cash.

Événements postérieurs à la clôture

Aucun autre événement significatif postérieur à la clôture n'a été identifié.

11. Réconciliation avec les agrégats consolidés

Les principales données chiffrées présentées du bilan se réconcilient comme suit avec les états financiers consolidés (les notes font référence aux états financiers consolidés) :

(en millions d'euros)	Notes	2024	2025
Écarts d'acquisition	11	282	1 020
+ Immobilisations incorporelles	12	281	1 223
+ Immobilisations corporelles	13	2 373	2 492
+ Titres mis en équivalence	15	8	13
+ Actifs financiers non courants	16	71	75
+ Actifs financiers courants	16	1 199	2
- Autres actifs courants (pour les Placements à court terme mentionnés dans la Note 16 "Actifs financiers courants et non courants", qui sont inclus dans l'agrégat "Endettement net")	16	1 198	-
- Autres actifs non courants (pour les Placements à long terme et les Créances rattachées à des participations et prêts mentionnés dans la Note 16 "Actifs financiers courants et non courants", qui sont inclus dans l'agrégat "Endettement net")	16	46	30
Immobilisations nettes		2 970	4 795

(en millions d'euros)	Notes	2024	2025
+ Stocks	17	836	1 082
+ Clients et comptes rattachés	18	632	671
+ États et collectivités	19	58	89
+ Créances sociales	19	1	1
+ Créances fournisseurs	19	14	15
+ Dépôts / dérivés	19	4	5
+ Autres comptes débiteurs	19	34	55
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés		449	625
- Avances clients	23	24	27
- Dettes fiscales	23	37	46
- Dettes sociales	23	169	178
- Autres comptes créditeurs	23	50	113
Besoin en fonds de roulement		850	928

(en millions d'euros)	Notes	2024	2025
+ Instruments dérivés	19	122	27
+ États, impôts non courants	19	-	1
+ Subventions à recevoir	19	42	35
+ Impôts différés		77	56
+ Créances d'impôts		24	12
- Fournisseurs d'immobilisations	23	56	53
- Instruments dérivés passifs	23	52	36
- Subventions d'investissement	23	58	58
- Dividendes à payer	23	-	-
- Impôts différés		178	256
- Dettes d'impôts		10	29
Autres actifs et passifs		(89)	(302)

(en millions d'euros)	Notes	2024	2025
Avantages du personnel non courants	21	73	110
+ Avantages du personnel courants	21	5	5
+ Provisions non courantes	20	1	21
+ Provisions courantes	20	15	18
Provisions et avantages du personnel		94	155

(en millions d'euros)	Notes	2024	2025
Dettes financières non courantes	22	1 367	2 485
+ Dettes financières courantes	22	424	700
- Trésorerie et équivalents de trésorerie	22.1	309	766
- Autres actifs courants (pour les Placements à court terme mentionnés dans la Note 16 "Actifs financiers courants et non courants", qui sont inclus dans l'agrégat "Endettement net")	16	1 198	-
- Autres actifs non courants (pour les Placements à long terme et les Créances rattachées à des participations et prêts mentionnés dans la Note 16 "Actifs financiers courants et non courants", qui sont inclus dans l'agrégat "Endettement net")	16	46	30
Endettement net		237	2 390

1. Rapport de gestion groupe Roquette / Partie A - Rapport d'activités

(en millions d'euros)	2024	2025
Emprunts obligataires*	900	1 483
Term loan Qualicaps	410	360
Term Loan IFF EUR	-	275
Term Loan IFF USD	-	298
RCF tiré	184	16
Ligne bancaire court terme tirée	45	-
Autres emprunts bancaires	12	10
Emprunts bancaires*	651	958
Titres de créances négociables (TCN)	90	360
Dette envers les institutions financières (hors concours bancaires)	1 641	2 801
Intérêts courus	9	13
Frais transactionnels	(8)	(9)
Concours bancaires	2	101
Dettes de loyers (IFRS 16)	138	168
Autres dettes financières	10	111
Dettes financières (cf. note 22)	1 791	3 185

*hors frais d'émission

(en millions d'euros)	2024	2025
Variation du besoin en fonds de roulement du tableau des flux de trésorerie	151	217
Résultat financier latent sur créances et dettes opérationnelles	5	(7)
Dépréciation nette des actifs circulants (impact le cash-flow opérationnel)	1	-
Remboursement Holdback	-	2
Variation du besoin en fonds de roulement repris dans le free cash-flow	157	212

(en millions d'euros)	Notes	2024	2025
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles		515	570
+ Flux de trésorerie générés par les activités d'investissements		(1 458)	(1 452)
= Flux de trésorerie après investissements du tableau des flux de trésorerie		(943)	(882)
+/- Variation des autres actifs courants (pour les placements à court terme mentionnés dans l'agrégat "Endettement net")	16	1 198	(1 198)
+/- Variation des actifs financiers non-courants (pour les placements à long terme et les créances rattachées à des participations et prêts mentionnés dans la Note 16 "Actifs financiers non courants et courants")	16	17	(17)
+ Hybrid Bond Coupon		-	(8)
+/- Autres éléments de réconciliation		3	3
Free cash-flow		275	(2 102)

(en millions d'euros)	Notes	2024	2025
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles		515	570
+/- Variation du besoin en fonds de roulement net	26	(151)	(217)
+/- Résultat financier latent sur créances et dettes opérationnelles		(5)	7
+/- Dépréciation nette des actifs circulants		(1)	-
+/- Hybrid Bond Coupon		-	(8)
+/- Autres éléments de réconciliation		(6)	-
Cash-flow opérationnel		352	352

(en millions d'euros)	Notes	2024	2025
Flux de trésorerie générés par les activités d'investissements		(1 458)	(1 452)
+/- Acquisition d'IFF Pharma Solutions, trésorerie acquise déduite		-	2 403
+/- Variation des autres actifs (pour les Placements à court terme mentionnés dans la note 16 "Actifs financiers courants et non courants", qui sont inclus dans l'agrégat)	16	1 198	(1 198)
+/- Variation des autres actifs non courants (pour les placements à long terme et les créances rattachées à des participations et prêts mentionnés dans la note 16 "Actifs financiers courants et non courants", qui sont inclus dans l'agrégat "Endettement net")	16	17	(17)
+/- Assurances, subventions d'investissements et autres	7.5	7	1
+/- Autres éléments de réconciliation		1	-
Investissements		(234)	(263)

Note 2

Informations non financières

1. Principaux risques non financiers

Le groupe opère ses activités dans un monde en perpétuel changement. L'environnement actuel et ses potentielles évolutions dans les domaines réglementaires, technologiques, concurrentiels, induisent des risques qui en cas de matérialisation peuvent avoir un impact négatif sur ses activités, sa santé financière ou sa réputation.

Le groupe a une approche prudente vis-à-vis des risques qu'il peut rencontrer de par sa structure et sa gouvernance.

Ce chapitre reprend les principaux risques identifiés à la date de la réalisation de ce document. Cependant, le groupe peut être exposé à d'autres risques non spécifiques ou des risques dont il peut sous-estimer les conséquences potentielles. En particulier, il pourrait être exposé à des risques systémiques, tels que des perturbations majeures (pandémie de type Covid-19, sécurité, monétaire, climatique, géopolitique ou cyber), conduisant à des impacts à grande échelle avec des répercussions économiques.

Le dispositif de management des risques se base sur une méthodologie uniformisée d'identification, de priorisation et de

traitement des risques. Cette méthodologie est adaptée aux exigences métiers du groupe, et est associée à une solution digitale commune de gestion des risques (SIGR).

En 2025, le groupe a poursuivi son travail d'analyse et de mitigation des risques du groupe appelée "Group TOP risks". Ce dispositif permet de gérer et d'anticiper les principaux risques de Roquette en lien avec sa stratégie, ses activités et en tenant compte des facteurs extérieurs au groupe. Ces risques ont été mis à jour en 2024 et l'avancée des plans d'action est présentée régulièrement au comité des risques, au comité exécutif et ultimement au comité d'audit. Pour chaque risque majeur de l'entreprise, des plans d'actions globaux ont été définis et sont suivis tout au long de l'année. La prochaine mise à jour de ces "TOP risks" interviendra en 2026.

Par ailleurs, chaque année, des cartographies des risques "business" sont également réalisées en lien direct avec les opérationnels.

Facteurs business



1. Rapport de gestion groupe Roquette / Partie A - Rapport d'activités

Le tableau ci-dessous reprend les principaux risques identifiés à la date de la réalisation de ce document :

Risque	Description	Gestion du risque
Risques liés à la stratégie de croissance du groupe	<p>La stratégie de croissance est portée d'une part par le développement de projets stratégiques permettant de transformer et développer le groupe, et d'autre part par des acquisitions visant à renforcer ses actifs.</p> <p>Sur le volet des acquisitions, la non réalisation d'opération de croissance externe ou de conclusion de partenariat stratégique externe pourrait réduire la capacité du groupe à atteindre la croissance attendue dans ses marchés d'intérêt.</p> <p>Dans le cas d'une intégration post-acquisition, le retour sur investissement pour le groupe pourrait être plus faible qu'anticipé.</p> <p>En 2024, Roquette a signé un contrat d'acquisition en posant une option sur IFF Pharma Solutions, un leader mondial des excipients à base de cellulose. Cet investissement, à hauteur de 2,5 milliards d'euros, renforce encore l'orientation pharmaceutique du groupe, et la position de Roquette sur le marché mondial des excipients du dosage oral. La finalisation de l'acquisition a eu lieu comme prévu au second trimestre 2025.</p>	<p>Le bon déroulement de ces projets et la bonne intégration des sociétés acquises font l'objet d'un suivi particulier pour permettre au groupe de s'assurer de la réalisation de ses ambitions à court, moyen et long termes.</p> <p>La stratégie de fusions et acquisitions (M & A) s'inscrit pleinement dans l'intérêt du groupe et est alignée sur sa stratégie générale.</p> <p>À cette fin, Roquette a mis en place un processus structuré de sélection et de validation des opportunités de croissance externe ou partenariats stratégiques en lien avec sa stratégie et s'entoure de professionnels spécialisés dans ce type d'opérations. Ce processus doit permettre de s'assurer de la qualité des cibles et de leur valeur pour le groupe.</p> <p>L'intégration post-acquisition est préparée très en amont et s'effectue selon un mode opératoire prédéfini, dont l'objectif est de maîtriser les risques identifiés.</p> <p>Concernant la récente acquisition de Qualicaps, une organisation et une structure de gouvernance dédiées ont été mises en place. La priorité est de protéger l'activité de Qualicaps afin de continuer à créer de la valeur pour les différentes parties prenantes (clients, Roquette).</p> <p>De même, la préparation de l'acquisition d'IFF Pharma Solutions a mobilisé des équipes dédiées et une structure de gouvernance spécifique.</p> <p>Pour faire face à ces risques liés à l'intégration de Qualicaps et IFF Pharma Solutions, un management spécifique a été mis en place fin 2023 et renforcé en 2024/2025 afin d'identifier dans un premier temps les risques de continuité d'activité qui pourraient découler de l'acquisition. Ces risques ont été cartographiés, régulièrement mis à jour, puis présentés aux parties prenantes clés. Les actions de mitigation ont été suivies de près par l'équipe d'intégration jusqu'au jour du closing. Dans un second temps, les risques moyen/long terme seront traités une fois l'organisation de Roquette pleinement mise en place.</p>
Risque éthique ou de non-conformité	<p>En tant qu'acteur international, Roquette peut être confronté à des pratiques non éthiques en raison de l'implantation internationale du groupe et d'un écosystème étendu de partenaires commerciaux et logistiques variés (ex : distributeurs, transporteurs, agents des douanes...).</p> <p>Les réglementations en matière d'éthique et de conformité auxquelles le groupe est soumis sont nombreuses et concernent notamment la protection de l'environnement, la transparence, la concurrence, la prévention de la corruption (principalement conformité avec la loi Sapin II), la protection des données personnelles ou encore les sanctions économiques internationales.</p> <p>Outre le cadre réglementaire européen, le groupe est soumis aux obligations de tous les pays où il opère. À ce titre, l'acquisition des activités IFF Pharma Solutions a renforcé la présence de Roquette aux États-Unis et expose d'autant plus le groupe aux conséquences des réglementations américaines.</p> <p>Toute violation ou non respect par manque de connaissance des évolutions réglementaires pourrait influencer sur la marge, la performance financière du groupe et porter gravement atteinte à la réputation de Roquette.</p>	<p>Depuis plusieurs années, le groupe a mis en place une organisation globale permettant de veiller à la conformité et aux évolutions des lois et réglementations applicables au groupe via son département juridique, éthique et conformité sous l'égide du comité de direction du groupe, du comité d'audit, du comité des nominations et des rémunérations et du comité éthique et de développement durable.</p> <p>La définition des règles et bonnes pratiques s'effectue dans le cadre d'un programme global de conformité, mis à jour annuellement. En complément du code de conduite, le groupe a émis un certain nombre de directives, publiées sur l'Intranet, détaillant les règles et dispositifs auxquels les collaborateurs doivent se référer en matière d'anticorruption, cadeaux et invitations, gestion des conflits d'intérêts, droit de la concurrence, sanctions commerciales internationales, relations avec les personnes publiques, délégation d'autorité, etc. Ces procédures internes sont applicables à tous les collaborateurs, au sein de toutes les filiales, partout où Roquette exerce ses activités.</p> <p>Un code de conduite fournisseurs et un code de conduite distributeurs s'appliquent à nos fournisseurs et distributeurs, avec les mêmes principes et les mêmes règles.</p> <p>Des actions de sensibilisation et des formations obligatoires sont organisées autour de ces thématiques. À ce titre plus de 60 formations « live » ont été dispensées en 2025 sur les sites d'IFF Pharma Solutions, résultant en la formation de 85 % des employés de l'ensemble des sites nouvellement acquis aux règles anticorruption Roquette (code de conduite, politiques cadeaux & invitations, fonctionnement de l'outil SpeakUp®).</p> <p>Par ailleurs, en sus de la voie managériale et du canal des ressources humaines, le droit d'alerte est assuré au niveau global par un outil spécifique (SpeakUp) afin de permettre aux collaborateurs ou partenaires du groupe de signaler de manière totalement anonyme, auprès d'interlocuteurs internes certifiés, des soupçons ou pratiques non éthiques, frauduleuses, contraires au code de conduite et/ou aux réglementations en vigueur.</p> <p>L'implémentation effective du programme de conformité se fait en coordination avec l'équipe de contrôle interne et est auditable par le département d'audit interne.</p>

Risque	Description	Gestion du risque
Risques liés à la protection des données, cyber sécurité et propriété intellectuelle	<p>La conduite et la réussite des activités du groupe sont liées à la disponibilité continue de ses services d'information et à la protection de ses données et savoir-faire.</p> <p>Dans un contexte de digitalisation accrue, les attaques cybers et tentatives de fraudes sont de plus en plus fréquentes et complexes. Ces évolutions peuvent exposer à des piratages d'installations ou à des fuites d'informations.</p>	<p>Pour faire face à ces menaces, le groupe a mis en place plusieurs initiatives de sensibilisation des salariés sur les risques de perte et fuite de données.</p> <p>Des investissements significatifs ont été réalisés pour améliorer la protection des installations industrielles contre les attaques à distance.</p> <p>Des campagnes de tests et exercices de situation de crise sont également menées afin de mesurer l'efficacité des dispositifs en place. De plus, des actions de sensibilisation sont régulièrement menées auprès des collaborateurs du groupe (phishing, RGPD, etc.).</p> <p>Dans le cadre de l'intégration progressive d'IFF Pharma Solutions et de Qualicaps, le groupe conduit également l'harmonisation de leurs systèmes d'information afin d'appliquer, à terme, les mêmes niveaux de mesures de sécurité, de contrôles et de bonnes pratiques que ceux en vigueur au sein du groupe.</p> <p>Concernant la défense de son savoir-faire, une organisation spécifique est en place au sein de l'organisation pour déposer et protéger les brevets du groupe.</p>
Risques liés au changement climatique et aux enjeux sociétaux	<p>Dans le cadre de ses activités, le groupe consomme des énergies primaires (gaz, bois, charbon...) ou secondaires (électricité, vapeur, eau chaude...) émettrices de CO₂.</p> <p>La connaissance et la prise en compte de plus en plus grande des enjeux climatiques à travers le monde (états, entreprises, consommateurs...) augmentent les réglementations autour des émissions de CO₂ ainsi que les coûts associés.</p> <p>L'activité de Roquette est ainsi exposée à court et moyen terme : diminutions des émissions demandées par les états, hausses des coûts de l'énergie, demande croissante des clients exigeant un programme de réduction des émissions.</p> <p>Cette exposition au risque climatique pourrait se matérialiser par des réductions temporaires ou non de capacité, une diminution de la rentabilité ou perte de marchés.</p> <p>Les processus de fabrication du groupe sont consommateurs d'eau. En cas de raréfaction de la ressource ou suite à des événements météorologiques, climatiques, cette consommation peut exposer le groupe à des restrictions ou réductions de consommation.</p> <p>La modification du climat à l'échelle mondiale entraîne également des conséquences sur les rendements céréaliers, impactant les coûts et la disponibilité des matières premières.</p> <p>Ces événements peuvent impacter les usines en limitant leur capacité de production ou l'interrompre.</p> <p>Enfin, les attentes des parties prenantes se sont accrues ces dernières années (clients ou investisseurs) et continueront de l'être ce qui pourrait impacter les résultats d'exploitation du groupe et son image si le groupe Roquette n'atteint pas ses objectifs en matière de durabilité et d'environnement.</p>	<p>Depuis plusieurs années, le groupe s'est engagé dans une démarche de réduction de ses émissions de CO₂ ainsi que dans la réduction de sa consommation d'eau. Pour faire face aux évolutions de ces risques et notamment aux évolutions réglementaires, Roquette s'engage via plusieurs axes à les réduire.</p> <p>Roquette a réalisé un bilan de ses émissions de CO₂ sur l'ensemble de sa chaîne de valeur (bilan carbone mis à jour annuellement) et a élaboré une feuille de route pluriannuelle pour réduire la consommation d'énergie et l'empreinte carbone de ses usines via des investissements ciblés avec un objectif de réduction de 25 % de ses émissions à 2030 (versus 2021).</p> <p>À cette fin, Roquette a mis en place un prix interne du carbone comme outil stratégique d'aide à la décision afin d'atteindre ses objectifs climat. La tarification interne du carbone permet de prendre en compte le coût du carbone présent et futur pour orienter les décisions d'engagement des projets d'investissement, des opérations et de l'innovation.</p> <p>Le groupe s'attache également à réduire son empreinte carbone dans la chaîne de valeur au travers d'achat de matières premières plus durables, via des programmes d'agriculture régénératrice, via des schémas de certification tels que SAI ou SBVS, ou autres leviers. Roquette s'est fixé comme objectifs de se procurer 60 % de matières premières durables à horizon 2030. Des leviers sont également activés sur la réduction des émissions de CO₂ liées aux flux de transport de nos ventes tels que l'optimisation des chargements, la réduction de distances entre les sites de production et les clients, l'utilisation de carburant alternatif et/ou multimodal, et le recours à des transporteurs "à trajectoire bas carbone".</p> <p>D'autre part, Roquette s'engage à analyser l'empreinte carbone de ses produits à travers un programme d'analyses de cycle de vie (ACV) avec la cible de couvrir toutes les familles de produits à horizon 2030. Dorénavant, les nouveaux produits, innovations ou processus sont évalués pour leur impact environnemental et développés selon une approche d'écoconception pour offrir des solutions plus durables à nos clients.</p> <p>Roquette a également renforcé son ambition de réduire sa consommation d'eau et s'engage à prélever 20 % moins d'eau à horizon 2030 (versus 2021). Le groupe a mis en place une feuille de route dénommée Water Withdrawal Reduction Roadmap (W2R2) ayant pour objectif d'identifier et de mettre en place les projets sur les différents sites, notamment ceux situés en zone de stress hydrique élevé d'ici 2030.</p> <p>Roquette suit régulièrement l'avancée de ses objectifs en matière de durabilité et d'environnement grâce à la mise en place d'indicateurs de performance clés (KPI) et a mis en place un rapport annuel et une gouvernance de ces risques.</p>

1. Rapport de gestion groupe Roquette / Partie A - Rapport d'activités

Risque	Description	Gestion du risque
Risque de sécurité des personnes et de conformité industrielle	<p>Comme tout groupe industriel, les activités de Roquette présentent des risques en raison de l'utilisation de processus à haute température et haute pression, ou incluant l'utilisation de substances chimiques.</p> <p>L'utilisation de tels procédés peut induire des incidents potentiels comme explosions, incendies et fuites toxiques, pouvant causer des blessures graves, des décès. Le groupe pourrait également générer des dommages environnementaux sur les sols et l'eau.</p> <p>Le non respect des réglementations strictes sur les émissions et les déchets peut entraîner des pénalités, des responsabilités accrues et/ou affecter négativement la réputation et la situation financière de l'entreprise.</p>	<p>Afin de sécuriser les actifs et le personnel travaillant sur site, Roquette a mis en place une gouvernance avec des équipes HSE et Process Safety en charge de ces sujets sur l'ensemble des sites du groupe. Le groupe a ainsi mis en place des procédures strictes afin d'identifier, d'évaluer et réduire les dangers, afin de maîtriser les risques industriels.</p> <p>En ligne avec la politique Santé et Sécurité du groupe, et afin d'assurer la sécurité de tous les employés, contractuels et visiteurs, le groupe procède au déploiement de la norme ISO 45001 avec un objectif de certification de 100 % sur l'ensemble des sites de production d'ici 2030.</p> <p>Roquette a publié en 2024 une nouvelle politique environnementale signée par le directeur général qui énonce les engagements du groupe en termes d'environnement avec des objectifs précis à horizon 2030.</p> <p>Roquette s'engage également à respecter la législation environnementale et adhère aux meilleures normes environnementales. Roquette sensibilise ses collaborateurs, sous-traitants et d'autres parties prenantes clés grâce à des campagnes de communication environnementale spécifiques et des sessions de formation.</p> <p>Le groupe met en place un système de management de l'environnement et vise ainsi à prévenir les risques de pollution. L'ISO 14001 exige une amélioration continue des performances environnementales, ce qui pousse à constamment chercher des moyens de réduire l'impact écologique. En aidant Roquette à se conformer aux lois environnementales, la norme réduit les risques de pollution accidentelle de l'eau, de l'air et des sols due à la non-conformité.</p> <p>De plus, Roquette alloue des ressources humaines, technologiques et financières appropriées pour améliorer la performance environnementale.</p> <p>Enfin, les assureurs du groupe visitent chaque année des sites industriels et fournissent leur propre évaluation des risques. Cette approche favorise une vision large et complète des risques et contribue à l'amélioration continue de nos procédés par la mise en place de plans d'investissement pluriannuels.</p>
Risques liés à la qualité et la sécurité des produits	<p>La qualité des produits est un point fondamental pour les marchés et les consommateurs servis par le groupe.</p> <p>En tant qu'acteur majeur dans la fabrication et la distribution d'ingrédients dans les marchés de la nutrition et de la santé, le groupe peut être exposé au risque de libération de produits non conformes ou dangereux pour le client final, pouvant engendrer des procédures de retrait, de rappel ou de santé publique dans le pire des cas.</p> <p>Le risque de sécurité et de qualité des produits peut survenir en cas de présence avérée ou de suspicion forte de pollution de produits finis par des contaminants (chimiques, microbiologiques, physiques ou allergènes). Les origines d'un tel événement peuvent être multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • au cours de la fabrication d'un produit au sein d'une usine du groupe ou chez l'un des prestataires du groupe ; • en amont des usines lors de l'approvisionnement de matières premières ou en aval au cours de l'acheminement des produits vers le client final. <p>Des conséquences financières directes pourraient survenir avec un ou plusieurs clients à la suite d'un défaut qualité (arrêt de production et pertes d'exploitation, destruction de produit Roquette, destruction de produit fini client).</p> <p>Sur le plus long terme, un impact sur la réputation de Roquette est également envisageable, tout comme une baisse des ventes du groupe provoquant une perte de revenu.</p> <p>Enfin, dans le cas où Roquette ne parviendrait pas à anticiper la conformité à des règlements ou maintenir sa conformité aux réglementations applicables, le groupe s'expose à un risque de non renouvellement ou non maintien d'autorisations d'exploitation par des agences administratives locales.</p>	<p>La qualité, la sécurité des produits vendus ainsi que le respect des lois et règlements qui y sont associés sont assurément affirmés dans le groupe.</p> <p>Le groupe a conçu et implémenté un système de management de la qualité permettant, entre autres, d'assurer un haut niveau de qualité et de traçabilité de ses produits depuis la matière première jusqu'à livraison.</p> <p>Des analyses de risques par ligne de fabrication sont réalisées et remises à jour régulièrement afin de maîtriser les risques liés à la sécurité des produits mis sur les marchés. De plus, des contrôles sont réalisés sur les matières premières, pendant la fabrication et/ou sur les produits finis afin de garantir le niveau d'assurance qualité nécessaire à la maîtrise des risques identifiés et de permettre la libération des produits.</p> <p>Sur site, le système de management de la qualité est audité à de multiples reprises dans le cadre de la démarche d'audit qualité interne mais aussi par des organismes extérieurs, des autorités ou des clients. Des exercices de traçabilité, de retrait/rappel sont régulièrement réalisés afin d'assurer que les parties prenantes dans le groupe soient toutes préparées et réactives, le cas échéant.</p> <p>Chaque site s'inscrit dans des démarches de certifications à des référentiels en lien avec les marchés desservis et la typologie de produits vendus. Chaque analyse de produit est également réalisée selon les référentiels de conformité opposables dans les marchés servis (Food chemical codex, Pharmacopées, etc.).</p> <p>En parallèle, une veille réglementaire à travers l'ensemble du groupe est en place dans le but de s'assurer que les modifications réglementaires sont bien prises en compte dans l'entreprise.</p> <p>Les réclamations clients ainsi que des contacts réguliers avec les clients et les associations professionnelles sont également réalisés et suivis afin de capter toute nouvelle demande émergente ou tout nouveau risque sanitaire qu'il conviendrait d'intégrer dans les analyses de risque.</p>

Risque	Description	Gestion du risque
Risques liés à la continuité d'activité des sites et leur approvisionnement en matières premières	<p>Depuis l'intégration de Qualicaps en 2023 puis d'IFF Pharma Solutions en 2025, le groupe opère désormais sur 40 sites de production répartis à travers le monde en transformant environ 6 millions de tonnes de matières premières en ingrédients nutritionnels et matières premières pharmaceutiques.</p> <p>Ces dernières années ont vu l'amplification de facteurs extérieurs pouvant impacter le fonctionnement des sites de fabrication :</p> <ul style="list-style-type: none"> des désordres systémiques comme une pandémie mondiale peuvent affecter la continuité d'activité de part des perturbations de l'organisation des sites, de la disponibilité des équipes de fabrication et/ou affecter les chaînes logistiques en amont des sites ; des crises géopolitiques peuvent également affecter la disponibilité des matières premières agricoles ; des phénomènes climatiques extrêmes (sécheresse, inondations, vagues de froid) peuvent également créer des tensions fortes sur la disponibilité des matières premières agricoles ; de plus, les activités du groupe peuvent être sujettes à des arrêts non planifiés, ou à d'autres dangers opérationnels inhérents à l'industrie. <p>Ces événements peuvent impacter les usines en limitant leur capacité de production ou la capacité à livrer les produits ou l'interrompre temporairement, impactant les revenus du groupe.</p>	<p>Depuis l'acquisition d'IFF et son intégration entre 1^{er} mai et 1^{er} octobre, les équipes globales ont fusionné en une seule entité achats, couvrant HPS & NBI et permettant de nombreuses synergies, qui délivrent déjà en 2025/2026.</p> <p>Le maintien de la continuité des activités est une priorité du groupe du fait de l'importance des marchés qu'il dessert.</p> <p>Afin d'atténuer les tensions d'approvisionnement, les achats du groupe ont mené plusieurs actions globales comme la standardisation des pièces détachées, un suivi renforcé des délais d'approvisionnement fournisseurs, une anticipation des commandes et une revue détaillée des situations d'approvisionnement unique. Par ailleurs, un suivi de la situation financière des fournisseurs est mis en place.</p> <p>Face à la globalité de ces facteurs externes, Roquette a également mis en place des initiatives visant à couvrir ces risques et s'inscrire durablement dans une démarche globale de continuité d'activité. Ces plans viennent s'ajouter aux programmes déjà existants relatifs aux processus industriels : fiabilité des installations, sécurité des processus de fabrication, gestion des pièces détachées. Ils sont associés à un programme d'investissement pluriannuel significatif.</p>
Risques d'évolution des marchés	<p>La croissance des marchés où le groupe est présent, notamment dans les secteurs agroalimentaire et pharmaceutique, repose notamment sur l'augmentation de la population, le développement de l'économie, et les tendances de consommation.</p> <p>Par ailleurs, les prix de certains produits vendus, notamment ceux qualifiés de "commodités", sont étroitement liés à l'évolution des cours de produits substituables tels que le sucre (en baisse significative sur l'année 2025 par exemple). Enfin, une part significative de ces produits est fabriquée en Europe, puis exportée vers d'autres régions du monde : l'impact des politiques douanières peut être important sur nos résultats.</p> <p>Récemment, Roquette a été confronté à plusieurs défis économiques, particulièrement en Europe : (i) inflation élevée : forte hausse des coûts variables et fixes (énergie, matières premières, etc.), entraînant une baisse marquée de la demande finale, (ii) concurrence accrue : les producteurs d'autres régions, bénéficiant d'une compétitivité relative plus favorable par rapport à l'Europe, ont renforcé leur présence.</p> <p>L'évolution de l'environnement géopolitique ou l'application de sanctions internationales peut également affecter les ventes de Roquette sur les marchés de la nutrition, des produits industriels, et des produits pharmaceutiques.</p> <p>Une partie de la croissance du groupe dépend de l'innovation dans les produits, les processus et les services. L'échec ou le retard dans le développement de nouveaux produits et technologies pourrait entraîner une obsolescence, une augmentation des coûts d'investissement (capex) et une perte de compétitivité face aux concurrents.</p>	<p>Pour adresser ces différents risques, Roquette a mis en place différentes initiatives.</p> <p>Afin d'anticiper au mieux les évolutions des préférences de consommation, les équipes Roquette mettent à jour régulièrement les tendances des marchés afin d'ajuster ou de modifier les stratégies de développement de produit, de vente à court et moyen terme. À plus long terme, le groupe a mis en place un suivi des indicateurs d'évolution de marché permettant de comprendre et d'anticiper les potentiels changements de consommation à long terme.</p> <p>Pour faire face aux défis conjoncturels, un plan de compétitivité a été initié en 2023 et continué en 2024 (récemment étendu à 2028). Les différentes initiatives de ce plan visent à identifier les opportunités d'amélioration de la performance en termes de coûts variables et de coûts fixes, et à optimiser les stratégies commerciales, de façon à créer une valeur additionnelle qui permettra de préserver notre performance et notre solidité financière dans un contexte concurrentiel challengeant.</p> <p>Le groupe s'est également récemment renforcé dans les activités d'excipients pharmaceutiques (ex : Qualicaps, IFF Pharma Solutions), afin d'être plus exposé à des marchés avec une croissance long terme soutenue par des tendances séculaires, avoir un chiffre d'affaires moins dépendant du cours des matières premières et avoir un portefeuille d'actifs industriels et de clients mieux reparti géographiquement.</p> <p>Pour faire face aux défis conjoncturels et suite à ces acquisitions, l'entreprise va déployer un plan de transformation ("Shift & Lead") autour de 4 grands thèmes : Opérations, Cash, Revenus & Portefeuille Produit et Organisation, Gouvernance et Enablers, pour restaurer sa compétitivité (leviers sur coûts fixes et coûts variables), remettre le client au centre des décisions, booster l'innovation, maximiser les synergies au sein des entités du nouvel ensemble et améliorer la génération de cash flow.</p>

1. Rapport de gestion groupe Roquette / Partie A - Rapport d'activités

Risque	Description	Gestion du risque
Risques liés à l'attraction, l'engagement et la rétention des talents	<p>Le groupe s'appuie sur plus de 11 000 collaborateurs dont l'expertise, le savoir-faire et l'engagement constituent un actif primordial. Le groupe place ainsi la santé, la sécurité et le bien-être des employés au cœur de ses préoccupations.</p> <p>Dans un contexte international où persiste la "guerre des talents" sur des compétences clés, le groupe pourrait faire face à des difficultés en matière d'attraction, d'engagement et de rétention des talents.</p> <p>Le groupe, à la suite de ses acquisitions, pourrait rencontrer des difficultés à retenir certains de ses propres dirigeants ou employés clés ou ceux de l'entreprise cible en raison d'incertitudes ou d'insatisfactions concernant leurs nouveaux rôles au sein de l'organisation intégrée.</p>	<p>L'ambition du groupe est de créer un environnement positif et attractif, que chacun souhaite rejoindre, où chacun peut apprendre, se développer, contribuer à la performance globale de l'entreprise et être reconnu pour cela.</p> <p>En matière d'attraction des talents, les équipes ressources humaines ont renforcé et actualisé la marque employeur Roquette. Le contenu de la marque employeur Roquette renforce la raison pour laquelle les collaborateurs ont choisi de travailler chez Roquette et les encourage à rester, à se développer et à faire évoluer leur carrière au sein de l'entreprise. Elle s'appuie sur les valeurs du groupe Excellence, Anticipation, Authenticité, Bien-être, qui ont été largement communiquées avec le concours des équipes ressources humaines, des managers et des leaders du groupe dans l'ensemble des géographies, et plus particulièrement auprès des nouveaux collaborateurs qui ont rejoint le groupe après l'acquisition d'IFF Pharma Solutions. Le groupe a également à cœur de rendre les messages de la marque employeur plus locaux afin de les adapter aux actions spécifiques sur lesquelles elles souhaitent mettre l'accent.</p> <p>Les équipes recrutement sur les marchés prioritaires ont été renforcées et continuent d'être développées sur les compétences métiers et outils. Une attention particulière a aussi été mise sur la sensibilisation aux principes de Diversité, Équité et Inclusion auprès des recruteurs et également des managers. Le groupe croit fermement qu'un environnement inclusif favorise l'innovation, stimule la collaboration et permet à tous les employés de réaliser leur potentiel maximal. Le déploiement de la fresque de la diversité au sein du groupe est un parfait exemple de l'engagement de Roquette dans ce sens.</p> <p>Concernant l'engagement, la rétention et la diversité des talents, le groupe renforce d'année en année ses pratiques en matière de gestion de carrière, promotion de la mobilité interne en cohérence avec les valeurs du groupe.</p> <p>Dans le cadre du processus d'intégration de ses nouvelles acquisitions, le groupe a largement œuvré pour faciliter l'accueil des nouveaux collaborateurs. La direction s'est rendue sur les sites en Asie, en Europe, et en Amérique afin de rencontrer les équipes locales et favoriser les interactions. Le groupe a également créé des programmes d'onboarding pour faciliter l'intégration de ces nouveaux collaborateurs, assurer leur compréhension et leur adhésion aux valeurs du groupe, ainsi que les accompagner dans la transformation de l'organisation. Pour les profils identifiés comme critiques, des mesures de rétention ont été mises en place.</p> <p>Enfin, l'engagement des collaborateurs est au cœur de la stratégie du groupe : en novembre 2025, une nouvelle enquête a été lancée afin d'évaluer le niveau de satisfaction et de motivation des employés au sein de l'organisation. Celle-ci permet d'écouter la voix des collaborateurs et de mettre en place des actions pour renforcer l'engagement, la rétention des talents et la performance globale de l'entreprise. Le taux de participation remarquablement élevé de 92 % à l'échelle mondiale dénote une implication forte des collaborateurs.</p>

2. Assurances

Face aux risques identifiés, le département corporate insurance définit et déploie des programmes d'assurances internationaux destinés à couvrir les principaux risques liés aux activités du groupe. Ces programmes sont souscrits auprès d'assureurs de premier rang, avec l'appui de courtiers globaux, et s'inscrivent dans une approche homogène et centralisée de la gestion des risques assurables.

Ils s'appliquent à l'ensemble des filiales du groupe au moyen de polices d'assurance "Master", lesquelles complètent et renforcent les polices locales par des mécanismes de différence de limites et de différence de conditions. Les programmes couvrent notamment les risques de responsabilité civile exploitation, produits et professionnelle, les dommages aux biens et pertes d'exploitation, les risques cyber, les assurances transport, ainsi que les risques environnementaux. Le groupe bénéficie par ailleurs d'une couverture spécifique pour la responsabilité des administrateurs et mandataires sociaux.

Les polices d'assurance du groupe sont structurées sur une base "tous risques sauf", conformément aux standards du marché. Les niveaux de franchises et de rétention sont définis de manière cohérente avec l'appétit de risque du groupe, en tenant compte de la nature des actifs, de l'exposition aux risques opérationnels et des capacités financières du groupe. Des couvertures complémentaires peuvent être mises en place afin de répondre aux exigences réglementaires locales ou d'accompagner le développement de nouvelles activités.

Le groupe a développé, en partenariat avec ses assureurs, des programmes de prévention visant à réduire l'exposition aux risques de dommages et de pertes d'exploitation. Ces programmes reposent sur des visites de prévention et des analyses de risques régulières, donnant lieu à des recommandations d'améliorations d'ordre organisationnel et/ou technique, dont le suivi contribue à la maîtrise durable des risques.

La gestion du risque contractuel s'appuie sur des règles et procédures internes formalisées au sein du manuel juridique du groupe. Le département juridique veille à leur application effective, en coordination étroite avec le département corporate insurance, afin d'assurer une approche cohérente et maîtrisée des engagements contractuels à l'échelle mondiale.

Le groupe poursuit une politique visant à couvrir ses expositions majeures par des polices d'assurance adaptées, tout en optimisant le coût total du risque. Cette approche repose notamment sur les recours, lorsque cela est pertinent, à des mécanismes d'auto-assurance et de rétention des risques, intégrés dans une démarche globale de pilotage.

En 2025, le groupe a poursuivi l'adaptation de ses programmes d'assurances en ligne avec sa politique de gestion des risques, en renforçant ses dispositifs de prévention et de rétention, notamment au travers de la captive de réassurance du groupe, contribuant ainsi à une gestion optimisée du coût total du risque. Dans le cadre des opérations de croissance externe, le département corporate insurance a mis en œuvre des stratégies assurantielles dédiées pour les acquisitions de Qualicaps et d'IFF Pharma Solutions, permettant l'intégration maîtrisée des entités concernées au sein des programmes d'assurances et de prévention du groupe.

3. Gestion des risques économiques et financiers

Le groupe utilise, selon des procédures déterminées, divers types d'instruments financiers afin de gérer son exposition aux risques suivants.

Risque de change

Le groupe est exposé aux risques de change en raison de ses activités internationales, notamment en raison de la diversité géographique de sa production et de ses ventes, ainsi que de ses achats de matières premières sur les marchés internationaux.

Dans le cadre de leurs activités, les sociétés du groupe sont amenées à facturer les clients domiciliés dans leur propre pays. Les sociétés de production du groupe fournissent aux sociétés de commercialisation les produits vendus localement. La devise de facturation intragroupe est la devise locale de la société facturant le client final ou la devise minimisant son exposition au risque de change. Il s'ensuit que le risque de change est logé au niveau des sociétés de production. Concernant les ventes en Asie, pour les activités historiques, le risque de change est centralisé au sein de l'entité Roquette Asia Pacific.

Roquette est soumis au risque de variation des états financiers consolidés en euros résultant des filiales opérant dans des devises autres que l'euro ou de l'endettement dans des devises autres que l'euro (en l'absence de dispositifs de couverture efficaces). En outre, les fluctuations des taux de change, notamment du dollar américain, de la livre sterling et du yen japonais, peuvent affecter les revenus et les résultats d'exploitation de Roquette.

Une dépréciation de 10 % des devises (notamment de l'USD) par rapport à l'euro aurait un impact total négatif de près de 200 millions d'euros chiffre d'affaires net prévisionnel.

L'exposition de Roquette au risque de change est partiellement couverte par des accords de couverture.

Le groupe peut également procéder à la couverture du risque de change associé à certaines émissions d'emprunts ou prêts en devises. Les instruments utilisés sont principalement des contrats à terme ainsi que des options de change.

Risque de taux

Le financement du groupe comprend des instruments à taux fixes et variables. Le groupe couvre ses financements par des swaps de taux (fixation ou variabilisation), des cross-currency swaps et des tunnels d'options.

Pour rappel, courant 2024, le groupe a mis en place des couvertures de fixation des taux :

- 410 millions sur l'emprunt amortissable (term loan) Qualicaps, fixant la marge initiale variable de EUR3M + 95bps à 3,903 % au 31 décembre 2024 ;
- 600 millions d'euros de l'emprunt obligataire senior avec coupon initialement valorisé au pair à 3,774 % passant à 4,317 % à la suite du pre hedge mis en place en amont de l'émission.

Au 31 décembre 2025, le montant total de la dette brute envers les institutions financières était de 2 801 millions d'euros à comparer à 1 641 millions d'euros au 31 décembre 2024. Au 31 décembre 2025, la part de dette fixe et variable est de 87 % et 13 % vs 81 % et 19 %, respectivement par rapport au 31 décembre 2024.

Au 31 décembre 2025, une hausse de 1 % des taux d'intérêt du marché aurait un impact positif de 4,5 millions d'euros pour le groupe à comparer à 16,8 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Dans le cadre de l'acquisition d'IFF Pharma Solutions, une couverture de taux pour un montant total de 1,375 milliard d'euros et 350 millions de dollars américains a été mise en place :

- 1,100 milliard d'euros de pre hedge lié aux transactions obligataires euro de novembre 2024 avec un impact au compte de résultat de 11,7 millions d'euros au 31 décembre 2024 (relatif à la couverture de taux des obligations hybrides). Ces couvertures sont échues au 31 décembre 2025 ;
- des tunnels de taux ont également été mis en place pour la couverture (hedge) de la dette d'acquisition d'IFF Pharma Solutions et restent en vie au 31 décembre 2025 : un hedge de fixation de 275 millions d'euros du term loan euro et un hedge de fixation de 350 millions de dollars américains du term loan USD. Les tunnels de taux utilisés bénéficient des traitements d'une comptabilité de couverture (Cash-flow Hedge) conformément à IFRS 9.

Risque de liquidité

La gestion de la liquidité au sein du groupe est basée sur une centralisation de l'accès au marché du financement.

Le groupe utilise, pour la couverture du besoin de financement global, les instruments suivants :

- la trésorerie générée par le cycle d'exploitation ;
- des contrats de crédit renouvelable (RCF) à plus d'un an pour un montant total de 778 millions d'euros dont 763 millions disponibles au 31 décembre 2025 (680 millions d'euros au niveau de Roquette Frères et 98 millions d'euros équivalent au niveau des filiales habilitées) ;
- des contrats de crédit renouvelable non confirmé à un an ;
- le programme de titres de créances négociables (Neu CP) dont le plafond était au 31 décembre 2025 de 500 millions d'euros. Le programme était tiré à hauteur de 360 millions d'euros au 31 décembre 2025. Le programme a été noté A-2 par S & P Global Ratings.

Risque de variation du coût des matières premières et de l'énergie

Du fait de ses activités (notamment dans ses activités historiques de vente d'amidons et de ses dérivés), le groupe a une exposition significative à la volatilité des prix de matières premières.

1. Rapport de gestion groupe Roquette / Partie A - Rapport d'activités

L'actualité géopolitique, les conditions climatiques, l'offre et la demande mondiale de matières premières, le manque de liquidité de certains marchés financiers ou encore les difficultés d'approvisionnement physique de certains produits, nécessitent la mise en place d'un cadre de gestion spécifique.

C'est dans ce contexte et afin de sécuriser au maximum la marge offerte par le marché, que Roquette a déployé, à l'échelle du groupe, une politique de gestion de marge permettant de couvrir la majeure partie de ses coûts.

Cette politique nous permet de limiter, lorsque des outils de couvertures sont disponibles, la volatilité de marge liée à l'écart de temporalité entre notre contractualisation de produits finis et nos achats de matières premières.

Dans le cadre de cette politique, le groupe utilise à la fois des approvisionnements physiques (achats de céréales, de gaz, d'électricité, etc.) et des instruments financiers dérivés (futures, swaps, options, etc.). Les principales classes d'actifs utilisées sont à date, les céréales (principalement le blé et le maïs), l'énergie et les devises.

En termes d'organisation, Roquette peut compter sur un grand nombre d'expertises en lien avec les marchés physiques et dérivés de matières premières. Le contrôle des positions et du respect des stratégies de gestion de la marge est réalisé au travers d'un certain nombre d'indicateurs clés (réconciliation des positions, calculs des évaluations à la valeur de marché, analyse de performance, etc.). Le respect des limites de risques, allouées aux activités de gestion de la marge, est lui réalisé grâce à des calculs de VaR (Value at Risk) mis en place à l'échelle du groupe.

Risque de contrepartie

Le groupe est amené à supporter un risque de contrepartie au regard de son activité. Ce risque est principalement circonscrit au niveau des clients, des fournisseurs et des établissements financiers.

Clients

Le groupe externalise son risque de crédit clients pour le périmètre historique (hors périmètre d'IFF Pharma Solutions). Cette externalisation se fait :

- principalement par recours à l'assurance-crédit ;
- ou par recours aux alternatives de sécurisation (bancaire, garantie maison mère, etc.).

Le groupe peut toutefois décider de conserver le risque lorsque l'externalisation n'est pas possible ou pour le périmètre d'IFF Pharma Solutions en appliquant les process de supervision de risque client animés par un service credit management dédié.

Dans sa politique de financement et pour maintenir une structure bilancielle équilibrée, le groupe a eu recours à un programme de cessions de créances commerciales (sans recours) d'un encours de 128 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 30 millions d'euros au 31 décembre 2024. Les créances ont été décomptabilisées de l'actif du bilan.

Fournisseurs

Dans le cadre de ses activités courantes, le groupe négocie des conditions de paiement différé, respectant les réglementations locales. Le risque de crédit est donc supporté par le fournisseur.

Dans le cadre de certains achats (acomptes à la commande), le groupe se prémunit du risque de crédit par le biais de la mise en place :

- d'une garantie bancaire généralement à première demande émise au bénéfice du groupe ;
- d'une garantie maison mère, voire d'un transfert de propriété si le fournisseur n'est pas en mesure de fournir une garantie bancaire.

De plus, dans le cadre de commandes significatives, des retenues de garantie peuvent être contractualisées afin de prémunir le groupe de tout vice ou dysfonctionnement non constaté immédiatement à réception du matériel.

Autres risques

Non-atteinte des plans de développements

Malgré la diversification du groupe, certains secteurs géographiques peuvent rencontrer des difficultés conduisant à la dépréciation des actifs, comme cela a eu lieu par le passé et au cours de l'exercice 2025. Les hypothèses et estimations pour déterminer la valeur recouvrable des actifs sont sensibles aux perspectives économiques et aux prévisions pour 2026 et les années futures. Des changements défavorables dans les tendances du marché pourraient affecter significativement les tests de dépréciation à venir, en particulier pour les actifs au Brésil, Canada et USA.

Le management du groupe est attentif à ce que les hypothèses prises dans les business plans utilisés pour les impairment tests soient raisonnables, dans un environnement économique complexe, incertain et volatil.

Risques liés à l'intégration de l'acquisition

La réussite des acquisitions réalisées par le groupe repose sur la réalisation effective des synergies attendues. L'intégration des business cibles nécessite des investissements en temps de la direction et pourrait perturber l'exploitation courante. Le groupe est également attentif à la gestion des compétences clés post-acquisition.

Des retards, difficultés ou coûts imprévus dans l'intégration pourraient avoir un impact négatif sur les résultats et la situation financière du groupe, ainsi que sur sa notation crédit S & P Global Ratings.

Management des risques fiscaux

Le groupe doit se conformer à des régimes fiscaux internationaux complexes et changeants. Il détermine le montant des taxes à payer en fonction de son interprétation des lois et traités applicables dans différents pays et régions du monde. En raison de la complexité de ses opérations internationales, il peut faire face à des réclamations fiscales notamment liées aux prix de transfert, à la TVA et encore aux droits de douane. Le groupe s'appuie sur des conseils fiscaux et sur des équipes qualifiées dans le cadre de la documentation des positions fiscales et de l'identification des risques. Des changements dans les législations fiscales pourraient augmenter la charge fiscale du groupe, impactant son activité et ses résultats financiers.

4. Gestion des risques industriels et "Seveso"

Depuis octobre 2024, le site de Vecquemont, France, est désormais classé Seveso seuil haut, à la suite d'un changement de la réglementation concernant le stockage du produit chimique RCR qui est un réactif utilisé dans la fabrication des amidons cationique. Avant octobre 2024 ce réactif n'entrait pas dans le cadre Seveso, mais de récentes études ont montré qu'il pouvait avoir un effet néfaste sur la nature si une fuite très significative (plusieurs centaines de tonnes) pollue le milieu naturel (un cours d'eau).

Cette classification seuil haut contraint le groupe à présenter des garanties financières à la hauteur du risque de pollution pour pallier les réparations environnementales et à avoir un plan de prévention et de secours en cas de déversement ou fuite accidentelle. Dans ce cadre, le groupe a formé ses collaborateurs afin de réagir en cas de problème, notamment en cas de fuite de ces produits.

5. Activités de recherche et développement

L'activité Recherche et Développement (R & D) a pour mission de transformer son expertise en valeur pour le groupe.

Celle-ci s'articule autour de deux axes :

- développer des solutions, des ingrédients, des technologies innovantes et répondant aux besoins des clients externes pour soutenir la croissance des deux marchés clés du groupe : Health & Pharma Solutions et Nutrition & Bioindustry ;
- proposer des modifications de technologies aux équipes de productions et aux responsables des lignes de produits pour améliorer la rentabilité des procédés industriels.

Afin de remplir cette mission, la R & D concentre des expertises autour des produits du portefeuille du groupe, ainsi que de toutes les technologies utilisées dans le groupe, associées à des expertises complémentaires (analytique, sciences du vivant, toxicologie, thermodynamique, fonctionnalisation chimique et verte, procédés physiques et thermiques, modélisation, excellence, innovation collaborative). Elle s'appuie également sur un réseau externe de partenaires scientifiques et techniques.

Note 3

Affectation des résultats et information concernant les dividendes

1. Affectation des résultats

Il ressort des comptes du présent exercice de la société Roquette Frères S. A. une perte nette de - 271 332 477,56 euros.

Il est proposé à l'assemblée d'affecter cette perte sur le report à nouveau créateur existant, d'un montant de 787 808 534,80 euros, ramenant le report à nouveau créateur à 516 476 057,24 euros et constituant le bénéfice pouvant faire l'objet de distribution aux actionnaires.

(en euros)	
Report à nouveau créateur antérieur	787 808 534,80
Perte nette de l'exercice	(271 332 477,56)
Report à nouveau créateur, constituant le bénéfice distribuable	516 476 057,24

L'empreinte géographique de la R & D est la suivante :

- la majorité des expertises fondamentales citées ci-dessus est basée sur les sites en France et en Allemagne ;
- elle est soutenue par des centres d'innovation situés dans les régions : Amériques, Europe, Asie. Dans ces centres, la relation avec les équipes commerciales et les clients locaux est plus proche, permettant une innovation incrémentale et répondant aux besoins des marchés locaux.

Les faits marquants de l'exercice 2025 sont les suivants :

- dans le cadre de l'intégration d'IFF Pharma Solutions, activation des synergies entre experts et structuration d'une gouvernance de l'innovation visant à accélérer les développements ;
- inauguration du nouveau centre d'expertise Roquette Beauté à Shanghai, entièrement dédié aux cosmétiques ;
- participation active de toute la fonction dans la démarche d'innovation du groupe, aussi bien via la participation aux projets d'innovation, qu'à l'alimentation du portefeuille de projets via le programme de recherche exploratoire. Cette participation se traduit par 44 publications scientifiques soumises à comité de lecture, le dépôt de 23 brevets et le lancement de 19 nouvelles solutions.

Les activités de recherche réalisées en France ont permis de bénéficier de plus de 6 millions d'euros de Crédit Impôt Recherche (CIR), réduisant d'autant le coût de la R & D. Le groupe bénéficie également de dispositifs de soutien pour ses activités de R & D, notamment à Singapour et au Canada.

2. Fixation du dividende

Il est proposé à l'assemblée générale des actionnaires d'affecter le bénéfice distribuable comme suit :

(en euros)	
bénéfice distribuable	516 476 057,24
en dividendes aux actionnaires	53 993 749,68
et le solde au report à nouveau	462 482 307,56

Le dividende à répartir serait fixé à 18,38 euros par action. Ce dividende, éligible à la réfaction de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France conformément au 2° de l'article 158.3 du Code général des impôts, serait mis en paiement le 6 juillet 2026, sous déduction de l'acompte de 10,00 euros par action versée le 14 novembre 2025.

3. Information sur les dividendes

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividende unitaire (en euros)	Autres revenus distribués	
2022	20,67	néant	néant
2023	20,32	néant	néant
2024	18,38	néant	néant

Note 4

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

1. Gouvernance au 31 décembre 2025

Conseil d'administration

Président	M. Édouard Roquette	
Administrateurs	M. Olivier Delamea	Administrateur indépendant
	M. Denis Delloye	
	Mme Véronique Demolliens	Administrateur représentant les salariés
	M. Antoine Fady	Administrateur indépendant — Président du comité des nominations et rémunérations
	Mme Lucrèce Foufopoulos	Administrateur indépendant
	M. Pierre Luzeau	Administrateur indépendant — Président du comité stratégie
	Mme Lise Nobre	Vice-présidente — Administrateur Indépendant — Présidente du comité d'audit et finances
	Mme Clémence Ossent	
	M. Amaury Roquette	Présidente du comité éthique et développement durable
	Mme Aurélie Roquette	
M. Frédéric Vanhoye	Administrateur représentant les salariés	
Secrétaire	M. Philippe Lardeur	

Direction générale

Directeur général	M. Thierry Fournier
--------------------------	----------------------------

Commissaires aux comptes

Titulaires	Deloitte & Associés	KPMG S.A.
	représenté par M. Édouard Lhomme	représenté par M. Laurent Prevost

2. Liste des mandats exercés par les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37-4 1° du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par chacun des mandataires de la société au cours de l'exercice écoulé :

M. Olivier Delamea, administrateur :

- directeur général de Savencia SA
- président et président du conseil d'administration de CF & R Gestion
- président et président du conseil des participants d'Innovert
- administrateur de Compagnie Laitière Européenne
- gérant de Pyla-Delaméa
- représentant légal d'Edelweiss Verwaltung GmbH
- représentant légal de Fromunion
- représentant légal de Savencia Fromage & Dairy Benelux
- président du conseil d'administration de Gerard (Tiajin) Food
- président du conseil d'administration de Mantequeras Arias
- président du conseil d'administration de Savencia Fromage & Dairy Italie
- représentant permanent d'Edelweiss Verwaltung, administrateur d'Edelweiss GmbH & Co KG
- représentant de Savencia Fromage & Dairy International au conseil d'administration de Savencia Trading Egypt
- administrateur SB International
- représentant permanent de Savencia Fromage & Dairy Europe, administrateur de PJB Advance
- administrateur de BSI
- administrateur de Ferrari
- administrateur de Savencia Fromage & Dairy Singapore
- administrateur de la Compagnie Fromagère
- président du conseil de surveillance de Novomilk
- président du conseil de surveillance de Savencia Fromage & Dairy SK
- membre du conseil de surveillance de Savencia Fromage & Dairy Hungary

M. Denis Delloye, administrateur :

- administrateur de Rgca SA
- administrateur de Viadène SAS
- gérant de Sugar Invest SARL

Mme Véronique Demolliens, administrateur représentant les salariés :

- aucun autre mandat

M. Antoine Fady, administrateur :

- administrateur de Roqfam SAS
- chairman de XSYS GMBH (Allemagne) jusqu'au 1^{er} mars 2025

Mme Lucrèce Foufopoulos, administrateur :

- directrice non exécutive – Sika AG, Suisse
- directrice non exécutive — Amcor
- directrice non exécutive – Royal Vopak
- directrice non exécutive – Tronox
- directrice non exécutive – Quaker Houghton

M. Thierry Fournier, directeur général depuis le 18 juillet 2025 :

- aucun autre mandat

M. Pierre Luzeau :

- administrateur Sequens
- administrateur de Biolane Agrosiences
- président de Luz de Agua SAS

Mme Lise Nobre, administrateur, vice-présidente du conseil d'administration :

- administrateur de Compagnie Daher SA, présidente du comité gouvernance
- membre du comité consultatif d'investissement de Bluester Capital (Bluester Fund V) et Cairn III

Mme Clémence Ossent, administrateur :

- administrateur de Rgca SA
- administrateur de Viadène SAS
- administrateur de Roqfam SAS

M. Amaury Roquette, administrateur :

- administrateur de Rgca SA
- administrateur de Viadène SAS
- administrateur de Roqfam SAS
- administrateur de filiales du groupe Dsm-Firmenich : Action Pin (France), Firespa (Espagne), Firming (Chine)
- membre du comité de direction de la division Parfumerie & Beauté de la société Dsm-Firmenich, président du comité de direction de l'unité Ingrédients intégré à ce comité de direction

Mme Aurélie Roquette, administrateur :

- administrateur de Rgca SA
- administrateur de Viadène SAS

M. Édouard Roquette, président du conseil d'administration :

- représentant de Roquette Frères SA, présidente de Roquette Siladour SAS
- représentant de Roquette Siladour SAS, présidente de Viadène SAS
- président de Rgca SA
- président du conseil d'administration de Roqfam SAS
- administrateur de Roquette Asia Pacific (Singapour) jusqu'au 11 novembre 2025
- gérant de Starhaven SC
- gérant de Starlinel SCI

M. Frédéric Vanhoye, administrateur représentant les salariés :

- aucun autre mandat

M. Pierre Courdouroux, directeur général jusqu'au 18 juillet 2025 :

- président de Roquette America Inc jusqu'au 18 juillet 2025
- administrateur de Roquette Asia Pacific (Singapour) jusqu'au 18 juillet 2025
- gérant de Kehr's Ridge Conseil EURL

3. Conventions visées à l'article L.225-37-4, 2 du Code de commerce

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L.225-37-4, 2^o du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé. Toutes les indications utiles ont été communiquées aux commissaires aux comptes en vue de l'établissement du rapport spécial sur lesdites conventions.

4. Délégations de compétence et délégations de pouvoirs de l'assemblée générale dans le domaine des augmentations de capital

Néant.

5. Exercice de la direction générale

La direction générale est assurée depuis le 18 juillet 2025 par M. Thierry Fournier, précédemment assumée par M. Pierre Courduroux. Le directeur général dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des prérogatives que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au conseil d'administration.

L'article 16, paragraphe 1, des statuts du groupe encadre toutefois ces pouvoirs en réservant au conseil d'administration la compétence pour toute décision relative à la vente de titres de participation d'une filiale, d'une branche d'activité ou d'un fonds industriel.

Le règlement intérieur du conseil d'administration prévoit des limitations supplémentaires. Il soumet à son autorisation préalable :

- certaines décisions liées aux opérations courantes, notamment la mise en œuvre du plan moyen terme et du budget du groupe ;
- des opérations portant sur le patrimoine ou la structure juridique de la société, en particulier toute création, fusion, scission, cession, dissolution ou liquidation d'entités juridiques du groupe, ainsi que toute acquisition dont la valeur d'entreprise excède 5 millions d'euros ;
- certaines opérations financières et fiscales, telles que l'accès aux marchés financiers, l'octroi de prêts à des tiers non contrôlés, le nantissement de titres de filiales, ou encore la conclusion d'un litige lorsque le montant en jeu dépasse 5 millions d'euros.

6. Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière

Le groupe établit des comptes consolidés annuels. Ces processus sont supervisés par la direction de la consolidation, qui dépend de la direction financière du groupe.

L'élaboration de ces informations suit un calendrier annuel communiqué aux entités. Le groupe procède en outre à des clôtures mensuelles permettant une bonne connaissance au fil de l'exercice des principaux agrégats et des traitements comptables. Lors des clôtures, les équipes comptables procèdent à une révision des comptes et collaborent avec le Contrôle de gestion pour analyser et expliquer les variations d'une période à l'autre, ainsi que les

écarts par rapport au budget. La clôture de décembre est une clôture mensuelle plus complète avec des revues plus détaillées de chaque compte et poste comptable.

La réalisation des comptes consolidés repose sur les informations communiquées sous forme de liasses, extraites des systèmes informatiques de chaque entité, et transmises au service de consolidation via un logiciel unique, SAP FC. Les transactions sont enregistrées conformément aux règles du manuel de consolidation IFRS qui constitue le référentiel commun au sein du groupe.

Tous les documents échangés dans le cadre de ce processus de consolidation des comptes ont été normalisés, diffusés à l'ensemble du groupe et revus par les commissaires aux comptes.

Ce dispositif est complété par les interventions et les travaux de certification des commissaires aux comptes pour les comptes annuels.

7. Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration

Règlement intérieur du conseil d'administration

En complément des statuts qui arrêtent les règles de fonctionnement du groupe, le conseil d'administration a approuvé le 13 novembre 2013 un premier règlement intérieur du conseil d'administration qui encadre les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration. Ce règlement intérieur a fait l'objet de révisions successives, la dernière ayant été approuvée par le conseil d'administration du 28 mars 2025.

L'information des administrateurs

Conformément aux statuts ainsi qu'au règlement intérieur du conseil d'administration, les membres du conseil sont convoqués à ses réunions par le président, au moins trois jours avant la date prévue, par tout moyen, y compris verbalement dès lors que l'ensemble des administrateurs y consent.

Les réunions du conseil sont précédées de l'envoi d'un dossier préparatoire couvrant l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour. Les documents doivent parvenir aux administrateurs au moins trois jours ouvrés avant la tenue du conseil.

Le directeur général, assisté le cas échéant des membres de l'équipe dirigeante, présente au conseil d'administration un rapport trimestriel sur la gestion de l'entreprise, selon un format prédéfini. Il soumet également les projets de comptes annuels ainsi que les sujets nécessitant une autorisation préalable ou un avis du conseil.

Chaque membre du conseil d'administration bénéficie d'une information permanente entre les séances et peut solliciter auprès du président du conseil tout renseignement complémentaire jugé nécessaire.

Les administrateurs s'attachent à respecter l'ensemble des obligations en vigueur résultant du Règlement MAR (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 relatif aux abus de marché, du Code monétaire et financier ainsi que du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers qui leur sont applicables. Ils veillent notamment à s'abstenir de divulguer ou d'utiliser des informations confidentielles en violation des textes précités. Ces obligations résultent de la cotation par la société de titres de créances sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Réunions du conseil d'administration

Les réunions du conseil d'administration sont tenues au minimum une fois par trimestre, conformément au calendrier prévisionnel arrêté, autant que possible, dès le mois d'octobre de l'exercice précédent. Le conseil d'administration est par ailleurs réuni aussi souvent que l'intérêt social du groupe l'exige.

Les convocations aux réunions du conseil d'administration relèvent de la compétence du président du conseil. Le directeur général dispose de la faculté de solliciter du président la tenue d'une réunion du conseil, et cette demande s'impose de plein droit à ce dernier. Les convocations peuvent être adressées par voie dématérialisée.

Le conseil d'administration s'attache à préserver une diversité équilibrée au sein de sa composition, appréciée notamment au regard du genre, de l'âge, des compétences et des parcours professionnels, de manière à garantir une complémentarité effective entre ses membres et à assurer un fonctionnement à la fois rigoureux, cohérent et efficient de l'organe délibérant.

Cette diversité vise à nourrir la réflexion stratégique, à renforcer la qualité des délibérations par la pluralité des expertises, et à accroître la capacité du groupe à s'adapter, innover et maintenir un niveau élevé de performance.

8. Déclarations relatives aux règles en matière de gouvernement d'entreprise, élaborées par les organisations représentatives des entreprises

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales sont définies aux articles 21 à 29 des statuts de la société Roquette Frères.

Elles prévoient notamment que tout actionnaire dispose du droit d'assister aux assemblées générales et de prendre part aux délibérations, soit personnellement, soit par mandataire dans les conditions légales et réglementaires applicables, sous réserve de l'inscription préalable de ses titres dans les comptes nominatifs tenus par la société Roquette Frères au plus tard le deuxième jour ouvré précédant la réunion.

Sauf disposition légale contraire, chaque membre de l'assemblée générale dispose d'un nombre de voix équivalent au nombre d'actions dont il est titulaire et qui sont entièrement libérées. Le vote peut intervenir à main levée, par bulletin, par voie électronique ou par appel nominal, selon la décision du bureau de l'assemblée générale.

Enfin, les assemblées générales sont convoquées au plus tard quinze jours avant leur tenue, par lettre simple ou par courrier électronique adressé aux actionnaires.



Partie B

Rapport de durabilité



- **Partie 1 – Informations générales**p 34
 - Introductionp 34
 - Gouvernance.....p 35
 - Stratégiep 41
 - Gestion des impacts, des risques et des opportunitésp 49

- **Partie 2 – Enjeux environnementaux**p 55
 - ESRS E1 : Changement climatiquep 55
 - ESRS E2 : Pollutionp 70
 - ESRS E3 : Eau et ressources marinesp 74
 - ESRS E4 : Biodiversité et écosystèmesp 79
 - ESRS E5 : Utilisation des ressources et économie circulairep 84
 - Taxonomie européennep 84

- **Partie 3 – Enjeux sociaux**.....p 87
 - ESRS S1 : Nos collaborateursp 87
 - ESRS S2 : Travailleurs dans la chaîne de valeur.....p 99
 - ESRS S3 : Communautés impactées.....p 101
 - ESRS S4 : Consommateurs et utilisateurs finaux.....p 103

- **Partie 4 – Enjeux de gouvernance**.....p 106
 - ESRS G1 : Conduite des affairesp 106
 - [SPÉCIFIQUE] Cybersécurité et protection des données des employés.....p 111

- **Partie 5 – Annexes**p 112

- **Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport de durabilité**p 140

Partie 1

Informations générales

INTRODUCTION

Les informations présentées dans ce rapport ont été élaborées dans le respect des dispositions de la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD, Directive (UE) 2022/2464).

Cette directive vise principalement à harmoniser la communication des données relatives à la durabilité des entreprises, facilitant ainsi la comparaison entre organisations au niveau européen. Ce rapport s'inscrit rigoureusement dans le cadre défini par la CSRD, tant par la structure que par la nature des attentes imposées. Il propose une vue exhaustive des dispositifs de gouvernance, des objectifs stratégiques, des politiques mises en œuvre et des actions engagées par le groupe.

Ce document ne présente toutefois qu'une partie des projets et initiatives déployés sur le terrain, qui reflètent la dynamique d'évolution et les progrès réalisés en lien avec les objectifs 2030 du programme "life + nature" de Roquette. Pour une information complète, ces initiatives sont détaillées sur les plateformes de communication du groupe, comme le site internet www.roquette.com.

1. BP-1 – Base générale du rapport de durabilité

Ce rapport de durabilité couvre, d'une part l'entièreté de la chaîne de valeur de Roquette (chaîne amont, opérations propres, chaîne aval) et d'autre part, les mêmes entités que celles consolidées dans le rapport financier (cf. Annexe 1. Liste des entités consolidées).

Le présent état de durabilité présenté dans le chapitre ci-après a été établi dans un contexte de transformation majeure du groupe et un cadre réglementaire encore potentiellement très évolutif.

En effet, l'année 2025 s'inscrit dans un contexte économique mondial marqué par une grande volatilité, due notamment aux tensions géopolitiques et à des mutations rapides des marchés. Parallèlement, le cadre réglementaire européen régissant le reporting des données extra-financières reste évolutif et complexe, avec la multiplication de normes en constante révision, souvent sans harmonisation globale aboutie. Les textes régissant la CSRD et la Taxonomie Européenne continuent d'être sujets à des ajustements, sans que l'entièreté des modifications proposées n'ait encore donné lieu à une validation définitive par les autorités compétentes.

2025 constitue également une étape stratégique majeure pour Roquette, avec l'acquisition en mai 2025 des activités d'IFF Pharma Solutions, un acteur mondial reconnu dans la production d'excipients dédiés à l'administration orale de médicaments. Ceci permet au groupe de renforcer sa présence dans l'industrie pharmaceutique et de rééquilibrer son portefeuille autour de deux domaines : la santé et la nutrition. Ce changement structurel s'est accompagné d'une évolution importante de son modèle d'affaires ainsi que de sa stratégie de durabilité.

Ainsi cette année, les efforts se sont principalement concentrés sur l'intégration des nouveaux collaborateurs, la combinaison des activités commerciales et l'intégration des outils nécessaires aux activités opérationnelles. Sur le plan du développement durable, les priorités se sont portées sur la compréhension des enjeux des nouvelles activités, l'évaluation des risques et la mise à jour des

données de référence dites "baseline" afin d'obtenir des données comparables. Sur cette base, le groupe reverra en 2026 les objectifs du programme "life + nature" à horizon 2030. Les évolutions structurelles et organisationnelles intervenues en 2025 ont donc rendu cet exercice de reporting particulièrement complexe, nécessitant l'intégration de nouveaux outils et de multiples sources de données. Face à ces défis, les équipes se sont mobilisées pour élargir le périmètre des indicateurs suivis, dans une démarche d'amélioration continue et d'adaptation aux exigences du reporting de durabilité.

Le groupe s'est donc attaché à appliquer les exigences normatives fixées par les ESRS et la taxonomie européenne, telles qu'appliquables à la date d'établissement de l'état de durabilité, sur la base des informations disponibles pour l'ensemble des sites dans les délais d'établissement de l'état de durabilité.

Pour appréhender les informations environnementales, sociales et de gouvernance présentées dans ce rapport, il convient de prendre en compte les informations fournies dans la note méthodologique (cf. Annexe 5. Note méthodologique – Indicateurs). Cette note détaille, pour les indicateurs les plus pertinents, les modes de calcul, les hypothèses retenues, et les méthodes d'estimation.

2. BP-2 – Publication d'informations relatives à des circonstances spécifiques

Le présent rapport s'appuie sur les définitions des horizons temporels à court, moyen ou long termes, définies dans le cadre de l'ESRS 1.

Les informations méthodologiques relatives aux métriques, les hypothèses et incertitudes sont reprises dans les différentes explications méthodologiques associées aux métriques dans les parties concernées, ainsi que dans l'annexe 5 - Note Méthodologique.

Les données quantitatives recalculées au titre de l'exercice N-1 sont directement identifiées dans les différentes sections du rapport.

Ci-dessous, les indicateurs pour lesquels des circonstances spécifiques sont à relever :

- dans le cadre du calcul du bilan carbone, le groupe a procédé à des extrapolations sur des catégories mineures en l'absence de données fiables ou au regard de l'effort de récolte nécessaire par rapport à l'impact potentiel. Au final, seuls 2 % des émissions ont fait l'objet d'extrapolation ;
- toujours dans le cadre du bilan carbone, la modélisation des catégories Achats, CapEx Produits vendus, Déchets présentent des incertitudes dans la catégorisation, le choix de FE (facteur d'émission) moyen représentatif et dans certains calculs de conversion. Cette modélisation est améliorée chaque année en coopération avec les équipes opérationnelles afin d'affiner leur bilan et de piloter au mieux les feuilles de routes de décarbonation ;
- à la suite de l'acquisition d'IFF Pharma Solutions, un travail de révision des données pour l'année de référence et les années intermédiaires a été mené pour les indicateurs concernant l'eau et le climat.

Ci-dessous, les points de données qui sont publiés sur un périmètre limité :

E2-4 DP28a Montant consolidé de chaque polluant figurant à l'annexe II du règlement (CE) n°166/2006 du Parlement européen et du Conseil : La collecte des données retraçant le dépassement des émissions des polluants dans l'eau et dans l'air a été mise en place sur l'exercice 2025 pour les sites européens et consolidée au niveau groupe. Roquette s'engage à continuer à étendre la couverture de cet indicateur dès l'exercice 2026, afin de couvrir tous les sites significatifs.

Utilisation des dispositions de mise en œuvre progressives et volontaires

Le rapport se focalise sur les points de données (DP) obligatoires et rendus obligatoires car estimés matériels lors de l'exercice de double matérialité. À contrario, le rapport n'inclut ni les DP volontaires ni les DP soumis à une potentielle mise en œuvre progressive (Appendix C – ESR1 – "phase-in").

Utilisation d'intervalles de valeurs pour les investissements

Les montants d'investissements à venir sont reportés dans ce rapport par intervalle (ou fourchette) de valeur afin de prendre en compte les potentiels futurs impacts d'évolution des prix, de choix de design des solutions retenues, des coûts évolutifs de sourcing, etc.

Incorporation d'informations au moyen de renvois

Les renvois concernant les informations correspondant à plusieurs points de données sont intégrés directement dans le corps du rapport.

Points de données requis par d'autres actes législatifs

Ces points de données sont listés dans une table de correspondance en Annexe 3.

Enfin, ce rapport a été établi en transparence, sans omettre spécifiquement d'informations sensibles (propriété intellectuelle, savoir-faire, innovation ; évolutions imminentes ou affaires en cours de négociation).

GOVERNANCE

1. GOV-1 – Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance

La société Roquette est une société anonyme administrée par un conseil d'administration composé de douze membres non exécutifs dont cinq administrateurs indépendants, cinq administrateurs familiaux et deux administrateurs représentant les salariés, tous membres de droit. Les fonctions de président et de directeur général sont dissociées. Le directeur général, le directeur financier et un représentant désigné par le comité social et économique central (CSEC) du groupe sont invités permanents du conseil d'administration.

Le conseil d'administration et ses comités, dans leur fonctionnement et composition, sont guidés par les règles de bonne gouvernance préconisées par le code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef. La société est adhérente de l'Institut français des administrateurs (IFA).

Le conseil d'administration est constitué à 40 % de femmes et à 60 % d'hommes. Il est constitué à 50 % d'administrateurs indépendants ; la parité est respectée au niveau du collège des administrateurs représentant les salariés.

Il s'appuie sur quatre comités permanents : audit et finances, nominations et rémunérations, éthique et développement durable, et stratégie.

Les comités du conseil d'administration émettent des recommandations et préparent les délibérations du conseil d'administration en lui rendant compte de leurs travaux. Ils sont constitués d'administrateurs nommés et de membres de l'équipe de direction de Roquette qui sont invités permanents.

Les administrateurs sont choisis selon leur expertise spécifique qu'elle soit fonctionnelle, sectorielle ou géographique, leurs compétences en gouvernance et leur expérience professionnelle, leur indépendance et objectivité, leurs qualités humaines et interpersonnelles et leur adéquation avec les besoins stratégiques du groupe.

1.1. Le conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité du groupe et veille à leur mise en œuvre et à leurs résultats, conformément à son intérêt social.

Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit du président et/ou du directeur général, tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Ses attributions sont notamment les suivantes :

- arrête les comptes annuels et comptes intermédiaires, établit les rapports et différents documents connexes aux comptes annuels, établit les documents de gestion prévisionnelle et les rapports correspondants ;
- convoque les assemblées générales, arrête l'ordre du jour, le projet de répartition du résultat et les projets de résolution ;
- autorise les conventions réglementées ;
- décide de la nomination et de la révocation du président du conseil d'administration, du directeur général. Il fixe leur rémunération et autres conditions d'emploi et d'exercice de leur mandat ;
- décide, le cas échéant, de la nomination ou de la révocation d'un vice-président ;
- peut nommer un secrétaire, même en dehors de ses membres ;
- décide de la cooptation des administrateurs dans les cas prévus par les statuts ;
- prend toutes décisions relatives au bon fonctionnement du conseil d'administration, création, suppression de comités du conseil d'administration, désignation de leurs membres ;
- détermine la rémunération de chaque administrateur, dans la limite du montant fixé par l'assemblée générale des actionnaires.

Également, il autorise préalablement à leur mise en œuvre :

- le plan stratégique du groupe (plan moyen terme) ainsi que le budget du groupe ;
- les modifications de la forme juridique, du capital ou de sa répartition de la société ;
- les acquisitions, cessions et investissements au-delà de 5 millions d'euros ;
- l'accès aux marchés financiers (bourse, émission obligataire ou émission d'instruments financiers) ;
- les prêts à des tiers non contrôlés ;
- les garanties ;
- les nantissements de titres de filiales ;
- les décisions de mettre fin à un litige ou de contester une réclamation ou une décision administrative ou judiciaire, dès lors que le montant en jeu est supérieur à 5 millions d'euros.

1. Rapport de gestion groupe Roquette / Partie B - Rapport de durabilité

1.2. Le comité d'audit et des finances

Le comité d'audit et des finances est en charge des missions suivantes :

- suivi du contrôle légal des comptes semestriels et des comptes consolidés, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par les commissaires aux comptes ;
- examen et suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes, tant pour les comptes sociaux que consolidés, et en particulier pour ce qui concerne la fourniture de services complémentaires à la société ;
- recommandation sur la nomination ou le renouvellement des commissaires aux comptes ;
- revue des projets d'investissements majeurs avant leur approbation par le conseil d'administration ;
- suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société, notamment en auditionnant, si le comité d'audit et finances l'estime nécessaire, le directeur financier et le directeur de l'audit interne et des risques de la société pour apprécier les mesures en place ;
- suivi de l'efficacité de l'audit interne (organisation des plans d'interventions, mise en œuvre des actions et suivi des recommandations) ;
- suivi du programme de conformité de la société ;
- suivi du processus d'élaboration et d'examen de l'information financière et extra-financière afin d'assurer le conseil d'administration de la pertinence, la bonne application et la continuité des méthodes comptables utilisées ;
- approbation du rapport de durabilité sur la base des travaux du comité éthique et développement durable (CEDD) ;
- sélection et proposition de nomination au conseil d'administration du vérificateur de l'information extra-financière et du rapport de durabilité.

Le comité d'audit et finances fait notamment rapport au conseil d'administration sur l'exercice de ses missions, lors de l'établissement par celui-ci des comptes semestriels et annuels, des comptes consolidés et des états financiers résumés destinés à la publication.

Outre les missions définies par la loi, le conseil d'administration charge le comité d'audit et finances des missions suivantes :

- prendre connaissance régulièrement de la situation financière, de la situation de la trésorerie (et notamment en matière de financement du groupe) et des engagements significatifs (notamment hors bilan) du groupe ;
- prendre connaissance de la mise en œuvre des financements du groupe ainsi que de la bonne adéquation des financements proposés à la situation financière du groupe et s'assurer de la gestion des risques associés ;
- s'assurer de la cohérence des investissements avec les informations financières et comptables et de leur impact sur la gestion des risques dans ces domaines.

Concernant la gestion des risques du groupe, les risques majeurs auxquels le groupe est exposé, sont périodiquement revus lors des réunions du comité d'audit et des finances. Ainsi, au cours de l'année 2025, un point d'étape de la gestion de certains des risques majeurs a été présenté et discuté, dont celui lié à la durabilité.

Également sur ce sujet, suite à la réunion du CEDD de mars, le projet de rapport de durabilité 2024 a été discuté et validé ; les commissaires aux comptes ont de leur côté présenté au comité d'audit et des finances les conclusions de leurs travaux sur le rapport de durabilité et la maturité des contrôles internes y afférant.

Enfin, lors des réunions des comités d'audit et des finances, une synthèse des rapports d'investigations menées dans le cadre de

la politique de gestion des alertes professionnelles (SpeakUp®) est fournie aux membres du comité ; chaque année une synthèse qualitative et quantitative des alertes reçues (SpeakUp®) du groupe est présentée et discutée au comité.

1.3. Le comité des nominations et rémunérations

Le comité des nominations et rémunérations a pour mission :

- en matière de **nomination**
 - › d'examiner périodiquement les questions relatives à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du conseil d'administration et de la direction du groupe, en vue de faire des propositions au conseil en prenant en compte le principe de recherche d'une composition équilibrée qui reflète une diversité et une complémentarité d'expériences et qui prend en compte les intérêts de l'ensemble des actionnaires
 - › d'examiner également :
 - › les candidatures éventuelles à un mandat d'administrateur ou aux fonctions de mandataires sociaux ou à celles de membres experts ;
 - › toutes questions relatives aux droits, aux obligations, à l'indépendance et au conflit d'intérêts des administrateurs ;
 - › toutes les dispositions à prendre en vue d'assurer, le cas échéant, la succession du Président ;
 - › la préparation des plans de successions de l'équipe de direction ;
 - › l'évolution des structures de direction du groupe en lien avec la stratégie du groupe.
- en matière de **rémunération** :
 - › d'être informé de la politique de rémunération de la société et de ses filiales et d'en faire rapport au conseil ;
 - › d'examiner, le cas échéant, des propositions de mise en place de plans de rémunération à long terme des cadres dirigeants ;
 - › d'être informé sur les éléments de rémunération des membres de l'équipe exécutive ;
 - › de faire au conseil des recommandations concernant les éléments de rémunération versés globalement par la société ou toute autre société du groupe du ou des mandataires sociaux y compris tous les avantages en nature, ainsi que toutes dispositions relatives à leurs retraites, et ce, en prenant en considération les rémunérations versées dans des sociétés de taille équivalente ;
 - › de proposer au conseil un montant global pour la rémunération des administrateurs ainsi que les modalités de sa répartition ;
 - › d'examiner la performance et l'ensemble des éléments composant la rémunération des mandataires sociaux notamment du directeur général et du président.
- en matière de **gouvernance** :
 - › d'examiner l'évolution des règles et principes de bonne gouvernance et d'informer le conseil d'administration de ses conclusions et de proposer en conséquence les modifications à apporter au règlement intérieur du conseil ;
 - › de suivre l'application des règles de gouvernance définies par le conseil d'administration et de s'assurer de l'information donnée aux actionnaires sur ce sujet ;
 - › de préparer l'évaluation du fonctionnement du conseil prévue par le règlement intérieur ;
 - › de veiller au bon fonctionnement des organes de gouvernance et notamment à la transmission des informations demandées par les administrateurs ;

- › d'assister, à leur demande, le président et le directeur général dans leurs rapports avec les administrateurs, et d'être l'organe de dialogue visant à prévenir les situations éventuelles de conflits au sein du conseil ;
- › Group Senior Vice President & CEO Health & Pharma.

1.4. Le comité éthique et développement durable

Le comité éthique et développement durable (CEDD) a pour mission :

- d'examiner la stratégie et les engagements du groupe en matière d'éthique et de développement durable et formuler des recommandations à cet égard ;
- d'examiner l'ensemble de l'information extra-financière nécessaire à l'élaboration du rapport de durabilité qui sera approuvé par le comité d'audit et finances ;
- d'étudier la cartographie des principaux risques non directement financiers (responsabilité environnementale, sociale) et le suivi de la performance en matière de durabilité et des plans d'actions associés, en lien avec le comité d'audit et finances ;
- de s'assurer de la capacité de la société à mettre en œuvre le respect des règles de bonne conduite en matière de concurrence, d'éthique, d'honnêteté, d'intégrité et d'équité.

1.5. Le comité stratégie

Le comité stratégie a pour mission :

- d'analyser les grandes orientations stratégiques envisageables pour le développement et l'avenir du groupe ;
- d'examiner les projets d'acquisitions soumis au conseil avant leur présentation ;
- de préparer les travaux du conseil d'administration sur des sujets d'intérêt stratégique majeur, notamment :
 - › les opportunités de croissance externe et de désinvestissements ;
 - › les axes d'innovation et de développement, les extensions de portefeuille (géographiques, produits, marchés, technologiques, etc.) et les éventuelles possibilités de diversification hors des segments existants ;
 - › la stratégie financière dans le cadre de l'élaboration du plan stratégique (plan moyen terme) en lien avec le comité d'audit et des finances ;
 - › les projets structurants d'investissement dans le cadre de l'élaboration du plan stratégique (plan moyen terme).

1.6. Le comité exécutif non statutaire

La société est dirigée par un directeur général (Chief Executive Officer), assisté d'un comité exécutif non statutaire qui met en œuvre la stratégie de Roquette et assure la gestion opérationnelle de la société.

Au 31 décembre 2025, le comité exécutif est composé de neuf membres :

- Chief Financial Officer ;
- General Counsel & Head of Legal ;
- Chief Digital & Information Officer ;
- Corporate Chief Operating Officer ;
- Chief Sustainability & Stakeholder Engagement Officer ;
- Chief Human Resources Officer ;
- Group Senior Vice President & CEO Nutrition & Bioindustry ;
- Group Senior Vice President & CEO Health & Pharma.

Au sein du comité exécutif, le Chief Sustainability & Stakeholder Engagement Officer a pour rôle de s'assurer que les sujets stratégiques de développement durable soient compris et pris en compte dans la stratégie de Roquette et par toutes les fonctions du groupe. Il s'assure également que le bon niveau d'expertise soit présent au sein de Roquette pour appréhender ces sujets.

La mise en place du programme "life + nature" depuis 2023, définissant la feuille de route du groupe en matière de développement durable et son opérationnalisation d'ici 2030, a notamment permis de communiquer largement, ainsi que d'assurer un engagement de toutes les fonctions.

Enfin, que ce soit au niveau du comité exécutif ou au niveau du conseil d'administration et ses comités, le Chief Sustainability & Stakeholder Engagement Officer fait en sorte que des présentations régulières d'experts internes ou externes soient réalisées, ainsi que des formations sur des sujets ad hoc pertinents.

2. GOV-2 – Informations fournies aux organes d'administration, de direction et de surveillance du groupe et questions de durabilité abordées

L'équipe développement durable définit la stratégie, pilote l'exécution du programme "life + nature" et assure l'engagement des parties prenantes internes et externes. Dans ce cadre, les sujets de développement durable sont présentés de manières régulières aux organes d'administration et de direction.

Le CEDD se réunit au moins quatre fois par an dans le cadre de ses prérogatives présentées dans le paragraphe précédent (GOV-1).

Le comité exécutif est régulièrement sollicité et informé sur l'avancement de la feuille de route "life + nature".

Le comité d'audit et des finances valide in fine le rapport de durabilité annuel, en s'appuyant notamment sur les recommandations du CEDD.

Sur l'année 2025, le comité d'audit et des finances, le CEDD, et le comité exécutif ont notamment été sollicités pour la revue des résultats de l'exercice de double matérialité, validant ainsi les enjeux et les IROs (Impacts, Risques et Opportunités) matériels dans le cadre de la CSRD présentés dans ce document.

Plus largement, plus d'une dizaine de sujets ont été présentés à une ou plusieurs de ces trois instances, comme : l'évolution du score EcoVadis du groupe, le programme Safety Leadership, l'avancement de la feuille de route du programme de décarbonation, l'outil de caractérisation des produits dénommé SPARQ, la stratégie de développement de l'offre de produits durables, la modélisation des risques climatiques, le programme Water Stewardship, la stratégie biodiversité ou encore le programme philanthropie... Ceci démontre d'une part la place prépondérante de la durabilité au sein de la stratégie du groupe et d'autre part le haut niveau d'implication des organes de gouvernance du groupe sur ces sujets.

3. GOV-3 – Intégration de la performance en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation

Le suivi des objectifs liés au programme "life + nature" fait partie intégrante des revues de performances du groupe, et est intégré dans les régimes d'incitation des organes de décision exécutifs à différents degrés.

D'une part, tous les membres du comité exécutif, mais aussi tous les employés Roquette éligibles à une part de rémunération variable (STI), ont une portion de celle-ci liée à la réalisation d'un objectif santé & sécurité (TF2) qui représente 10 % de la part dévolue aux résultats groupe dans leur rémunération variable.

1. Rapport de gestion groupe Roquette / Partie B - Rapport de durabilité

D'autre part, concernant les considérations de rémunération liées au climat dans la mesure de la performance en matière de durabilité pour les incitations à court terme, deux membres de l'EO (Chief Sustainability and Stakeholder Engagement Officer et le Corporate Chief Operating Officer) sont concernés. La performance liée à la réalisation du programme "life + nature" est prise en compte dans le plan d'incitation à court terme (STI) basée sur plusieurs objectifs quantifiables dont la réalisation du plan de décarbonation (contribuant à la réduction des émissions de GES) et la mise en œuvre des investissements y participant. La réduction des émissions de GES est donc l'un des objectifs inclus dans la part de la rémunération variable liée aux objectifs individuels dont le maximum peut représenter 30 % (DP E1-13).

4. GOV-4 – Déclaration sur la diligence raisonnable

À ce jour, le groupe Roquette n'est soumis ni légalement ni réglementairement à des obligations de publication des mesures de diligences raisonnables pour identifier et prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant des activités de la société et de celles des sociétés contrôlées.

En effet, Roquette n'atteint pas les seuils d'application de la loi française n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre (sur la base du nombre d'employés), imposant de rendre public un plan de vigilance.
















En outre, les activités du groupe ne l'exposent pas à des législations spécifiques imposant la publication des mesures de diligence raisonnables mises en place, comme cela est le cas notamment pour

les opérateurs qui mettent du bois et des produits dérivés sur le marché ou les opérateurs s'approvisionnant en minerais dits "de conflit" (étain, tantalite, tungstène et or).

Cela étant, même si le groupe n'est soumis à aucune obligation de publication, Roquette accorde une importance particulière au respect des droits humains et de l'environnement, ainsi qu'aux lois et réglementations en vigueur et aux normes internationales telles que les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme et les principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'OCDE. Roquette s'engage à respecter et à promouvoir les droits humains tout au long de sa chaîne de valeur. Le groupe respecte les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les principes du Pacte mondial des Nations Unies, dont il est adhérent, qui sont relatifs aux droits humains, au droit du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Le groupe a donc défini et mis en œuvre toutes les mesures de diligence qu'il estime nécessaires et raisonnables afin d'identifier et limiter les risques extra-financiers et assurer une conduite éthique des affaires au sens large du terme. Ces mesures de diligence sont exposées tout au long du présent rapport.

En 2025, toujours dans une démarche d'amélioration continue, Roquette a lancé un exercice de cartographie des potentiels risques environnementaux, droits humains et corruption dans sa chaîne d'approvisionnement. La méthodologie développée repose sur trois éléments : la taxonomie d'achat du groupe, la définition d'un univers de risques clés spécifiques et sur une probabilité d'occurrence reposant sur une estimation des risques pays.

Le détail des risques retenus est présenté ci-dessous :

Environnement		Social		Gouvernance	
	Consommation d'énergie contribuant au réchauffement climatique		Impact négatif sur la santé (physique et mentale) et la sécurité		Corruption
	Consommation d'eau en zones de stress hydrique		Travail forcé / obligatoire		Violation des données personnelles
	Eau et pollution des sols		Travail des enfants / violation des droits des travailleurs mineurs		Atteintes au bien-être animal
	Déforestation		Mauvaises conditions de travail (faibles salaires, horaires excessifs, faible dialogue social)		
	Perte de biodiversité		Discrimination et manque de diversité		
	Pollution de l'air		Violation des droits des peuples autochtones, conflits avec les communautés locales		

La méthode d'évaluation de la gravité de chaque risque est alignée avec l'approche (échelle, paliers, etc.) retenue pour l'exercice d'analyse de double matérialité, ainsi que celle appliquée pour définir l'environnement des risques du groupe.

La probabilité d'occurrence est quant à elle évaluée à l'aide de bases de données open source et robustes, mesurant l'exposition des pays aux divers risques.

Les résultats de ce travail seront disponibles en 2026, permettant au groupe d'identifier les zones clés de risques, d'évaluer l'efficacité des mesures déjà en place et enfin d'établir les plans d'actions adéquats lorsque nécessaire.

ÉLÉMENTS CLÉS DE DILIGENCE RAISONNABLE	PARAGRAPHES DANS LE RAPPORT DE DURABILITÉ
Intégrer la diligence raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle d'affaires	Général : ESRS 2.GOV-1, ESRS 2.SBM1/2/3
Engager les parties prenantes concernées à toutes les étapes clés de la diligence raisonnable	Général : ESRS 2.SBM-2, ESRS 2.IRO-1 Social : S1-2, S2-2, S3-2, S4-2
Identifier et évaluer les impacts négatifs	Général : ESRS 2.IRO-1 Environnemental : E1.IRO-1, E2.IRO-1, E3.IRO-1, E4.IRO-1 Social : S1-3, S2-3, S4-3
Prendre des mesures pour remédier à ces impacts négatifs	Environnemental : E1-3, E2-2, E3-2, E4-3 Social : S1-4, S2-4, S4-4 Gouvernance : G1-3, [Spécifique] Cybersécurité
Suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer	Environnemental : E1-4, E1-6, E2-3, E2-4, E3-3, E3-4, E4-4, Social : S1-5, S1-8, S1-9, S1-11, S1-14, S1-16, S1-17 Gouvernance : [Spécifique] Cybersécurité

5. GOV-5 – Gestion des risques et contrôles internes concernant l'information en matière de durabilité

Le groupe Roquette évolue dans un monde en constante mutation. L'environnement actuel et ses potentielles évolutions, qu'elles soient réglementaires, technologiques ou concurrentielles, génèrent des risques qui, s'ils se concrétisent, peuvent avoir un impact négatif sur ses activités, sa santé financière ou sa réputation.

5.1 Gestion des risques du groupe et des "group top risks"

Pour minimiser les risques de non-conformité aux lois et règlements en vigueur, sécuriser les actifs du groupe, garantir une performance opérationnelle et, in fine, atteindre ses objectifs stratégiques, le groupe a mis en place une gouvernance spécifique et un processus de gestion des risques et contrôle interne.

Les principaux organes décisionnaires et opérationnels sont le comité d'audit, le comité exécutif, le comité des risques et de la conformité, ainsi que le département de gestion des risques.

Un des axes prioritaires est la gestion des risques majeurs appelée "group top risks", qui sont au nombre de huit. Actualisée tous les deux ans, cette liste n'est pas exhaustive mais identifie les risques les plus critiques.

La sélection repose sur trois principales sources de données :

- cartographies des risques au niveau des fonctions ou régions du groupe ;
- référentiels externes des assureurs, des organisations internationales, des communautés de gestion des risques et des consultants ;
- stratégie de Roquette et contributions des dirigeants.

Une fois la sélection des "group top risks" effectuée, un propriétaire et un sponsor de chacun des risques sont désignés par le comité exécutif. Le propriétaire est responsable d'identifier les causes et conséquences et de proposer un plan d'atténuation, tandis que le sponsor valide la proposition tant au niveau des actions que des responsabilités. Les actions sur les causes réduisent la probabilité d'occurrence, tandis que celles sur les conséquences réduisent

l'impact en cas d'occurrence. Le propriétaire du risque s'assure de la mise en œuvre des plans d'actions et effectue un suivi régulier avec un reporting auprès du département de gestion des risques et contrôle interne, du comité des risques et de la conformité, du comité exécutif et du comité d'audit.

La liste des "group top risks" est disponible pour tous les employés via l'intranet et les acteurs concernés pour leur prise en compte dans les directives budgétaires. Les principaux risques du groupe sont également décrits dans les rapports statutaires, tels que le rapport de gestion annuel (section gestion des risques), permettant de partager les risques les plus importants avec toutes les parties prenantes et d'expliquer comment ils sont atténués.

Plus particulièrement, dans le cadre du présent rapport de durabilité, les enjeux et les risques identifiés lors de l'exercice de double matérialité font dorénavant partie intégrante des processus de management des risques et du contrôle interne du groupe Roquette décrits précédemment.

5.2 Risques identifiés et plan d'actions en lien avec le développement durable

Le risque de ne pas atteindre les objectifs groupe en matière de développement durable est un des "group top risks" et se décompose en six sous-thématiques clés :

1. adaptation au changement climatique et continuité des activités ;
2. décarbonation (scope 1, 2 & 3) ;
3. gestion de l'eau ;
4. durabilité du portefeuille produits ;
5. pratiques éthiques des fournisseurs ;
6. reporting des émissions de GES.

Les paragraphes suivants présentent les plans d'atténuation mis en place et revus régulièrement depuis 2023 qui reposent en grande partie sur la mise en œuvre du programme "life + nature".

Adaptation au changement climatique et continuité des activités

Conscient des impacts du changement climatique, Roquette a mis en place un modèle d'évaluation des risques climatiques pour ses opérations et sa chaîne de valeur, incluant les cultures agricoles, les approvisionnements, les usines, les infrastructures logistiques, et les entrepôts. Cette modélisation distingue les

1. Rapport de gestion groupe Roquette / Partie B - Rapport de durabilité

risques physiques aigus des risques chroniques et couvre tous les sites actuels de Roquette ainsi que les matières premières agricoles utilisées.

Plus spécifiquement, des études de risques d'inondation ont été réalisées, et des dispositifs de protection ont été installés notamment en Inde et seront déployés sur d'autres sites. Des systèmes de recyclage de l'eau sont également mis en place dans les zones exposées à la sécheresse. De manière globale, les sites du groupe opèrent avec des systèmes de management de l'environnement et de l'énergie. Le groupe déploie ainsi les certifications ISO 14001 et ISO 50001, avec l'objectif que l'ensemble des sites soient certifiés d'ici 2030 (Réf. Programme "life + nature").

Roquette travaille également avec les coopératives céréalières et les agriculteurs pour augmenter les volumes d'achat de matières premières durables et développer des schémas de certifications comme ISCC, 2BS et SAI. Le groupe entretient des relations étroites avec ses fournisseurs et producteurs locaux pour améliorer la qualité et la traçabilité des produits. Par exemple, Roquette collabore avec les agriculteurs italiens de la filière de maïs waxy, en utilisant le Farm Sustainability Assessment (FSA) de la plateforme SAI.

Depuis 2021, Roquette utilise l'outil X-Farm, un logiciel d'agriculture de précision, pour accompagner les agriculteurs et garantir la traçabilité des données des parcelles cultivées. Le groupe participe également à l'initiative "Transitions", créée par la coopérative Vivescia, pour accompagner les agriculteurs français vers une agriculture régénératrice à faible empreinte carbone, préservant la biodiversité. Par ailleurs, en 2025, la fondation Roquette a élargi son champ d'action en intégrant un nouvel axe dédié au soutien des systèmes agricoles durables. Cette nouvelle orientation visera à promouvoir l'agroécologie et l'innovation agricole à l'échelle mondiale.

Décarbonation (scope 1, 2 & 3)

Pour réduire son empreinte carbone d'ici 2030 dans le cadre de l'initiative Science Based Target, Roquette a estimé ses investissements aux alentours de 500 millions d'euros. Pour évaluer et sélectionner les projets associés, Roquette a intégré un prix interne du carbone dans les modèles de rentabilité afin de quantifier l'impact financier futur des émissions de carbone et de le prendre en compte dans ses prises de décisions d'investissement.

Ce mécanisme s'applique dans tous les pays où le groupe est présent, même ceux sans politique de tarification du carbone.

Roquette active deux principaux groupes de solutions pour réduire son empreinte carbone :

I. Efficacité énergétique et énergies renouvelables (scopes 1 et 2) :

- réduire la consommation énergétique de 30 % par rapport à 2021 d'ici 2030 (programme 30@30) ;
- transformer le mix énergétique avec des sources renouvelables et non-fossiles comme la géothermie et la biomasse, et utiliser l'énergie solaire et hydraulique.

II. Achats bas carbone et optimisation des processus (scope 3) :

- achats de matières premières bas carbone ;
- optimisation du transport des produits (optimisation des taux de chargement et des distances parcourues, utilisation du transport multimodal et réduction du fret aérien, recours à des transporteurs avec des flottes de poids lourds à faibles émissions, utilisation de carburants alternatifs...);
- réduction de la consommation de produits chimiques.

Gestion de l'eau

Face à des contraintes réglementaires croissantes et à l'intensification du stress hydrique, Roquette a mis en place un programme "eau" avec deux objectifs principaux :

- réduire la quantité d'eau utilisée en améliorant les procédés existants et en installant de nouveaux outils d'efficacité hydrique, associés à un comptage intelligent ("smart metering"). Dans le cadre du programme "life + nature", Roquette s'est fixé comme objectif de réduire de 20 % les prélèvements d'eau d'ici 2030 ;
- traiter les eaux au niveau du prélèvement et du rejet avec des systèmes d'épuration de plus en plus performants.

De plus, d'ici 2030, toutes les usines situées dans des zones à haute tension hydrique disposeront d'un programme de gestion durable de l'eau dit de "Water Stewardship", incluant notamment des contrats à long terme, un processus de dialogue avec les communautés locales, la mise en œuvre de technologies de détection des fuites et campagnes de sensibilisation des collaborateurs à la sobriété. À titre d'exemple, en 2025 en France, le site de Beinheim a signé un Contrat industriel eau et climat (CIEC) avec l'Agence de l'eau Rhin-Meuse réaffirmant ainsi la volonté du groupe de réduire son empreinte environnementale et confirmer sa trajectoire de sobriété hydrique.

Durabilité du portefeuille de produits

Afin de proposer une offre plus durable aux clients et in fine aux consommateurs, le groupe Roquette a constitué une équipe chargée de définir et mettre en œuvre une méthode d'évaluation du caractère durable de son portefeuille produits, dénommé SPARQ (Sustainable Portfolio Assessment by Roquette). Cette méthode, alignée avec la méthodologie PSA du WBCSD (World Business Council for Sustainable Development), repose sur la réalisation de l'ACV (analyse du cycle de vie) des produits et sur la manière dont, dans son application, le produit apporte des bénéfices environnementaux et sociétaux. Dans une logique de crédibilité et de transparence, le programme SPARQ et les résultats associés seront prochainement audités par un organisme tiers indépendant.

En parallèle de la démarche d'évaluation du caractère durable du portefeuille produits du groupe, Roquette met en place une démarche d'écoconception. Cette démarche vise à améliorer l'empreinte environnementale des produits sur l'ensemble de leur cycle de vie sans altérer leurs qualités d'usage. Matières premières, transport, fabrication, distribution, consommation, déchets... À chaque étape, l'écoconception identifie les différents effets sur l'environnement : consommation d'eau, d'énergie, impact sur la biodiversité, sur le changement climatique... Elle offre une cartographie des impacts environnementaux d'un produit et permet ainsi de le comparer et de mettre en œuvre des plans d'amélioration. Afin d'ancrer cette démarche dans les pratiques opérationnelles, un programme de formation des équipes R & D, laboratoires applicatifs, marketing et innovation appuyé par des partenariats externes avec des écoles et des universités a été mis en place depuis 2024.

Pratiques éthiques des fournisseurs

Pour garantir des pratiques éthiques chez ses fournisseurs, Roquette a élaboré un code de conduite des fournisseurs, partagé depuis 2020 et basé sur des documents fondateurs comme la déclaration universelle des droits de l'Homme. Initialement annexé aux contrats des principaux fournisseurs, ce code doit être signé par 100 % des nouveaux fournisseurs depuis 2024, dans le cadre d'un processus de qualification automatisé. Les nouveaux fournisseurs doivent également répondre à un questionnaire couvrant des sujets tels que l'anticorruption, les sanctions internationales, les droits humains, le droit du travail, la sécurité et la santé des personnes, et la diversité. Pour les fournisseurs stratégiques, des questions sur l'environnement et le climat sont également incluses. Toute réponse non conforme aux exigences de Roquette déclenche une alerte automatique, examinée par le département éthique & conformité et un plan d'action.

Reporting des émissions de GES

La gestion des données est un élément crucial de la stratégie de développement durable du groupe afin d'une part de répondre aux exigences réglementaires croissantes et d'autre part d'assurer une maîtrise du suivi et de l'impact des initiatives du programme "life + nature".

Ainsi, pour assurer un reporting régulier et fiable des émissions carbone, Roquette a créé un poste spécifique de gestionnaire de données au sein de l'équipe développement durable. Un protocole de reporting a été défini (gouvernance, digitalisation, processus de collecte, cartographie des données, rôles et responsabilité) et mis en place pour couvrir les scopes d'émissions 1, 2 et 3.

5.3 Intégration dans les processus de contrôle interne

Roquette a mis en œuvre une organisation contrôle interne similaire à celle de gestion des risques. Ainsi, les principaux organes décisionnels incluent le comité d'audit, le comité exécutif et le département contrôle interne, qui s'appuie sur un réseau de contrôleurs dans le monde pour assurer l'efficacité des contrôles sur l'ensemble des processus et entités du groupe.

Le processus de contrôle interne utilise un cadre méthodologique structuré et un manuel, dénommé le R360, accessible à tous les collaborateurs. Le développement durable est pleinement intégré

à la taxonomie des processus Roquette. À ce titre, le R360 consacre une section spécifique à ce sujet, reflétant ainsi son importance au sein des processus de l'entreprise.

Le département de contrôle interne évalue la maturité des processus, identifie les forces et les axes d'amélioration, et définit des actions de mitigation qui sont rapportées au comité exécutif. Un suivi pluriannuel assure la mise en œuvre des actions décidées.

Plus particulièrement dans le cadre du développement durable, le département contrôle interne du groupe a priorisé ses activités autour des programmes clés de "life + nature" et du reporting extra-financier, notamment avec l'entrée en vigueur de la CSRD.

Au-delà de l'action menée par le département contrôle interne, l'équipe développement durable s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue du dispositif de reporting des données indispensables au suivi de la performance extra-financière du groupe, ainsi qu'à l'élaboration du rapport de durabilité.

Cette démarche se traduit, notamment, par la rédaction et la diffusion de politiques de reporting groupe par thème clé (énergie, environnement, sécurité, etc.), la mise en place d'outils de reporting communs permettant notamment l'identification automatique des données erronées ou anormales, ainsi que par l'organisation de sessions périodiques de revue de la performance.

STRATÉGIE

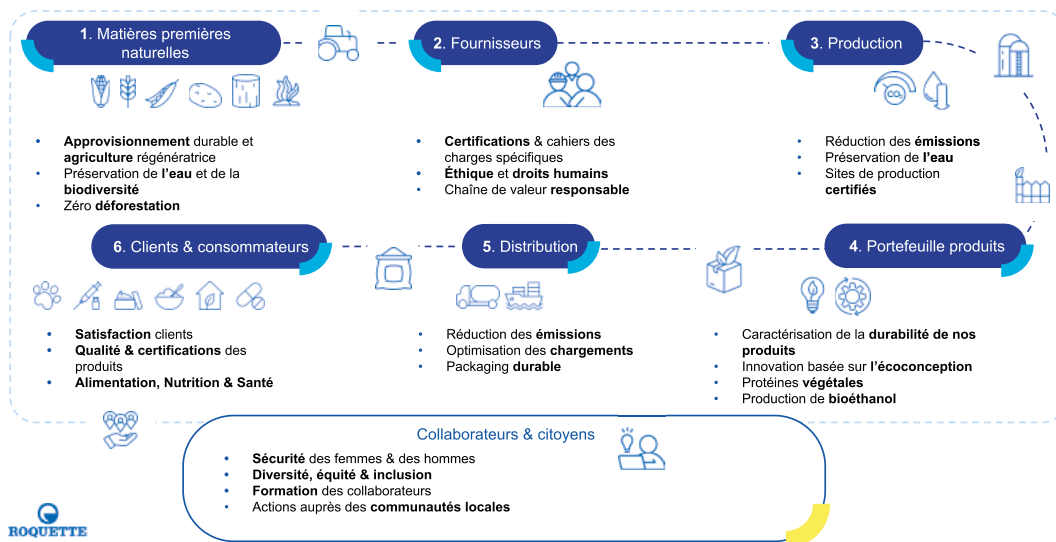
1. SBM-1 – Stratégie, modèle d'affaires et chaîne de valeur

En plus de 90 ans, Roquette est passé d'une petite usine d'amidon à Lestrem, dans le nord de la France, à un leader mondial des ingrédients à base de plantes et des excipients pharmaceutiques. Ce développement repose sur l'excellence des actifs industriels de Roquette, sa présence internationale et une constante appétence pour l'innovation qui a permis à Roquette de construire des positions solides dans différents marchés gravitant autour de deux piliers : la santé et la nutrition.

Le processus de fabrication est entièrement intégré, depuis l'étape de broyage des matières premières d'origine végétale jusqu'à la production d'ingrédients hautement fonctionnels. Chaque composant de la matière première est valorisé pour optimiser la performance opérationnelle, la rentabilité financière et l'empreinte environnementale.

La vaste gamme de produits permet au groupe Roquette de servir un large éventail de marchés finaux et d'assurer l'accès à une alimentation sûre et nutritive, à des médicaments efficaces et à des matériaux biosourcés au plus grand nombre et ce, en limitant son empreinte environnementale. Ainsi, l'ensemble de ces activités sert près de 5000 clients, en direct ou via un réseau important de distributeurs à travers le monde.

Le développement durable au cœur de la chaîne de valeur



1. Rapport de gestion groupe Roquette / Partie B - Rapport de durabilité

La vente des produits du groupe respecte les régimes de sanctions internationales et les réglementations applicables à la nutrition et la santé qui peuvent varier au niveau national. Cet ensemble de réglementation peut conduire à l'interdiction de la vente de certains produits dans certains marchés, ce qui est commun à toute industrie et qui ne représente pas un obstacle à la conduite des affaires du groupe [ESRS2_SBM1_40aIV].

Changement climatique, raréfaction des ressources, croissance démographique, vieillissement de la population, pression réglementaire, changement des habitudes alimentaires... Ces évolutions géopolitiques et sociétales qui s'accroissent ont, ou vont avoir, un impact direct ou indirect de plus en plus prégnant sur l'activité de Roquette. Pour garantir son adaptation et sa pérennité, le groupe a placé le développement durable au cœur de son modèle d'affaires, avec le programme "life + nature" qui constitue un des piliers stratégiques du groupe (cf. ci-dessous).

Créer de la valeur sur le long terme

Ce sur quoi nous nous appuyons

Le meilleur de la nature

Matières premières végétales

Agriculteurs

Ce qui nous rend unique

Notre vision

La Nature a la réponse aux différents besoins des femmes et des hommes en matière d'Alimentation, de Nutrition et de Santé, selon leurs choix de vie, leur âge, où ils vivent et ce qu'ils font.

Nos valeurs

Ce que nous faisons

Notre métier

Pharma Alimentation & nutrition Bio-industrie
Cosmétique Nutrition animale Agriscience

Notre responsabilité

life+nature 2030

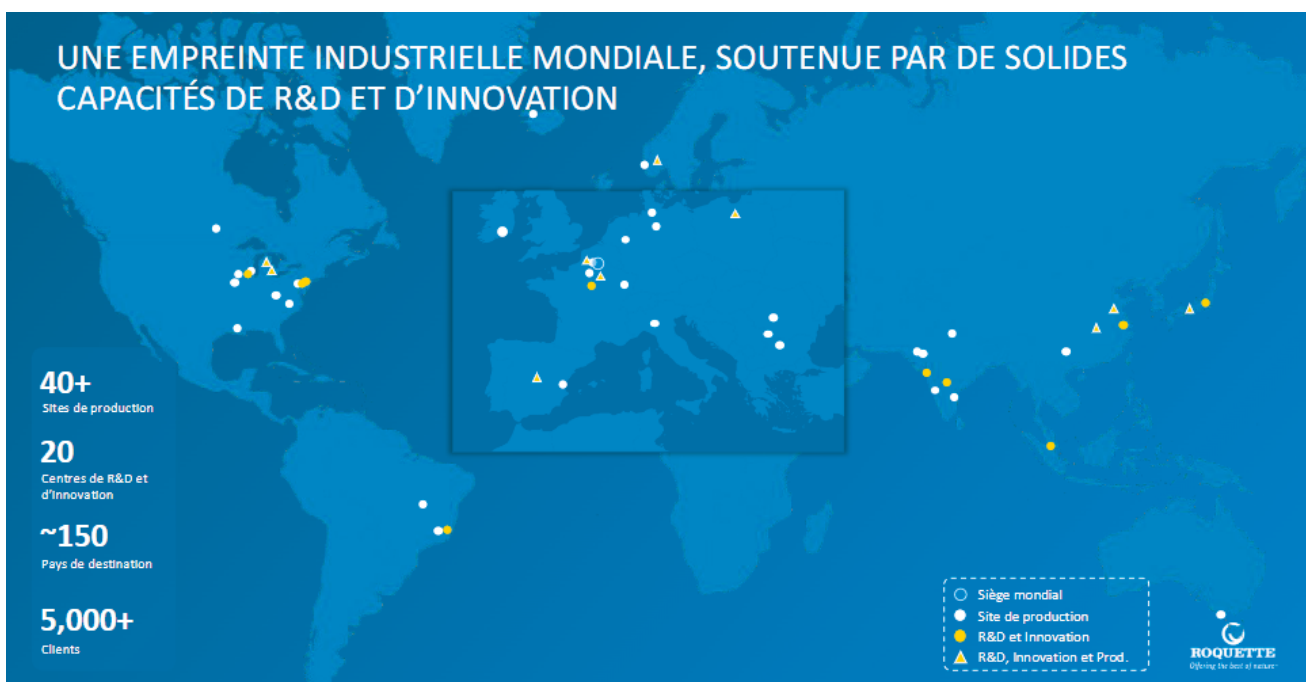
Pour qui nous créons de la valeur

Clients et consommateurs Partenariat fournisseurs

Collaborateurs responsables Environnement

Entreprise & actionnaires Notre écosystème

Roquette s'appuie sur une présence mondiale, fort désormais de plus de 40 sites de production et de centres de recherches, avec près de 11 000 salariés.



Données 2025	RÉGION A : EUROPE	RÉGION B : AMÉRIQUES	RÉGION C : GREATER ASIA	REGION D : CHINE	TOTAL
Nombre de salariés (effectif)	6073	2123	1678	936	10 810

Le programme "life + nature" est structuré autour de trois plateformes :

- PRESERVE the planet ;
- INVENT for the future ;
- CARE for the people.

Ces trois plateformes permettent au groupe de mettre en œuvre les actions qui répondent à ses enjeux majeurs de durabilité :

- réduire son empreinte environnementale (émissions de GHG, consommation d'eau...) non seulement au sein de ses opérations mais tout au long de la chaîne de valeur ;
- pérenniser l'accès aux matières premières agricoles et soutenir ces acteurs ;
- respecter et s'engager sur les droits humains ;
- répondre aux besoins de ses clients et attentes des consommateurs en matière de santé et de nutrition.

Depuis juin 2025, afin d'être au plus près de ses clients, Roquette est organisé en deux unités commerciales mondiales dénommées pour l'une Nutrition and Bioindustry et pour l'autre Health & Pharma Solutions :

- Nutrition & Bioindustry (NBI) sert trois marchés principaux que sont l'alimentation et la nutrition humaine, la nutrition animale et la bio-industrie.
- Health & Pharma Solutions (HPS) sert également trois marchés principaux que sont les médicaments, la biopharma et les produits de santé et de soin sans ordonnance.

1.1 Nutrition & Bioindustry

Avec près de 100 ans d'expertise, Roquette a acquis un savoir-faire solide pour développer des ingrédients de haute qualité à partir de céréales et de légumineuses pour les clients du monde entier.

Types de produits

L'activité NBI repose sur deux types de produits principaux : les produits de base et les spécialités.

Les principaux produits de base sont les suivants : l'amidon natif, le sucre liquide et le polyol liquide.

Les principales spécialités sont les suivantes : l'amidon modifié, la dextrine, la maltodextrine, le polyol en poudre, les fibres et l'acide organique.

Segments de marché

L'unité commerciale NBI est divisée en trois marchés principaux : l'alimentation et la nutrition, la nutrition animale et la bio-industrie. Ce dernier sert plusieurs segments de marché : les solutions biosourcées pour applications industrielles, la nutrition et le soin de plantes.

Alimentation et nutrition

Dans ce marché, Roquette fournit des produits à plusieurs segments, offrant une large gamme de fonctionnalités :

- **confiserie** : texturants à base de plantes, réduction de sucre et produits à base de fibres solubles ;
- **produits laitiers** : produits fournissant des protéines végétales, des texturants, des solutions pour la gestion du sucre et l'enrichissement en fibres ;

- **boulangerie et snacks** : produits fournissant un enrichissement en protéines végétales, un enrichissement en fibres et des solutions de gestion du sucre notamment ;
- **nutrition spécialisée** : produits fournissant une source de glucides bien tolérée et sûre pour assurer une digestibilité améliorée des formules de lait infantile ;
- **salé** : produits fournissant une amélioration de la saveur, de la texture, de la réduction de sucre, de l'enrichissement en fibres et en protéine végétale ;
- **boissons** : produits fournissant une réduction de sucre, un enrichissement en fibres, de la texture et de l'énergie.

Plus de 50 % des ventes dans ce segment sont des produits de spécialité (polyols en poudre, protéines, fibres, caramels, amidons modifiés, etc.) que l'on trouve dans la vie quotidienne des consommateurs partout et tous les jours (gommes, canettes de soda, biberons de formule infantile, barres nutritionnelles, etc.).

L'ambition du groupe est de développer une position de leader sur le marché de l'alimentation et de la nutrition en croissant et en innovant dans les produits de spécialité.

Quatre axes de développement principaux ont été identifiés pour atteindre cette ambition :

- l'élargissement de l'offre de fibres solubles ;
- l'élargissement de l'offre de solutions texturantes Clean Label ;
- le renforcement de l'offre de produits facilitant la gestion du sucre, contribuant à un avenir plus sain en aidant à réduire la teneur en sucre des aliments et des boissons ;
- le renforcement de l'offre de protéines végétales.

Pour ce dernier axe, Roquette croit fermement que les protéines végétales offrent une alternative durable et écologique aux protéines animales, contribuant ainsi à un système alimentaire plus diversifié et respectueux de l'environnement. Avec plus de 40 ans d'expérience dans les protéines végétales, Roquette a une connaissance complète de la chaîne de valeur. Le groupe a développé une large gamme de protéines de pois, avec trois sites de production dans le monde entier. En 2021, Roquette a ouvert l'une des plus grandes usines du monde de protéines de pois au Canada et continue d'investir à chaque étape de la chaîne de valeur pour assurer un approvisionnement fiable et durable en protéines de pois de qualité supérieure, sans gluten, non-OGM et non-allergène majeur – ainsi que certifié casher et halal pour un attrait supplémentaire pour les consommateurs.

Nutrition animale

Sur ce marché, Roquette propose des produits à plusieurs segments, offrant une large gamme de fonctionnalités :

- **aliments pour animaux de compagnie** : amidons, protéines et fibres, pour produire des aliments naturels, sains et hautement digestibles offrant des solutions pour la gestion du poids et de l'obésité, la digestion et les voies urinaires et les prébiotiques ;
- **aqua feed** : alimentation durable pour les poissons grâce aux protéines végétales et aux amidons végétaux ;
- **bétail** : fibres, protéines et lipides pour fournir une source de nutriments pour le bétail, les porcs, la volaille, les lapins et les chevaux ;
- **alimentation spécialisée** : ingrédients hautement nutritifs pour remplacer les produits laitiers dans le système d'alimentation des très jeunes animaux.

1. Rapport de gestion groupe Roquette / Partie B - Rapport de durabilité

Bio-industrie

Sur ce marché, Roquette propose des produits à plusieurs segments, offrant une large gamme de fonctionnalités :

- **agriscience** (nutrition des plantes, protection des plantes, traitement des semences) : la nutrition et la protection des plantes sont au cœur des exigences des producteurs pour assurer une croissance optimale de leurs cultures et répondre à la demande alimentaire mondiale. En se tournant vers une agriculture plus durable, les producteurs doivent trouver des solutions alternatives aux produits conventionnels maximisant la croissance des plantes et le rendement des cultures. Roquette a développé une gamme d'ingrédients d'origine végétale répondant aux besoins des producteurs pour créer des solutions innovantes de nutrition des plantes, de protection des cultures et de traitement des semences ;
- **solutions biosourcées** (bio-industries, biocarburants, matériaux biosourcés, papier et carton, matériaux de performance) : les biotechnologies industrielles contribuent à réduire la dépendance aux combustibles fossiles, à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à se diriger vers des processus de production plus durables. La gamme d'ingrédients d'origine végétale de Roquette dédiée à la bio-industrie apporte des solutions de nutrition cohérentes, stables et fiables ainsi que des fonctionnalités clés aux producteurs de biotechnologie pendant tout le processus de fermentation. Un large éventail d'applications industrielles existe également pour remplacer les combustibles fossiles dans la construction et les intermédiaires, ainsi que pour améliorer les fonctionnalités d'emballage.

1.2 Health & Pharma Solutions

L'unité commerciale Health & Pharma Solutions (HPS) produit des excipients et des API de haute qualité pour les marchés pharmaceutiques, biopharmacies et santé grand public (médicaments sans ordonnances, produits nutraceutiques et compléments alimentaires).

Suite à l'acquisition d'IFF Pharma Solutions en 2025, Roquette est devenu le leader des excipients d'origine végétale et un acteur majeur sur le marché des solutions d'absorption de médicaments. Roquette est ainsi devenu un partenaire de référence dans l'écosystème pharmaceutique.

Types de produits

HPS propose une offre complète de technologies d'absorption de médicaments, principalement considérées comme des solutions de type spécialité.

Segments de marché

L'activité de Roquette HPS est principalement centrée sur la fourniture d'excipients pour les médicaments sous formes orales solides et liquides (comprimés, gélules, sirops). Via HPS, le groupe fournit également des excipients et APIs pour des médicaments et dispositifs médicaux, des nutriments sans pyrogène, produits de process et excipients pour la fabrication de médicaments biologiques, des équipements pour la fabrication de capsules et d'ingrédients pour l'industrie cosmétique.

Les produits principaux fournis par Roquette sont la MCC (cellulose microcristalline), l'HPMC (Hydroxypropyl MethylCellulose), les dérivés d'algues (alginates, carraghénanes), les capsules solides, les polyols (mannitol, sorbitol) et amidons pharmaceutiques.

Forme posologique orale

Le groupe produit des excipients pharmaceutiques, principalement des charges, des liants et des capsules dures pour le marché du dosage oral. Ces solutions de haute qualité sont facilement adaptables à la plupart des technologies de fabrication de médicaments et sont personnalisées pour répondre aux besoins des clients. Le groupe offre également des excipients dérivés de matière naturelle et des capsules dures pour les marchés nutraceutiques et sans ordonnance, en améliorant la conception, la texture, le goût, et facilitant l'activation de la distribution de la dose.

Roquette fournit des produits offrant une large gamme de fonctionnalités à différents segments de marché :

- **comprimés** : excipients conçus pour les formes solides de dosage oral couvrant les produits pharmaceutiques, en vente libre et nutraceutiques, avec notamment le mannitol, l'HPMC & MCC, le sorbitol et l'amidon pharmaceutiques ;
- **capsules** : elles sont faites de gélatine dure ou de méthylcellulose hydroxy propylée couvrant les produits pharmaceutiques, en vente libre et nutraceutiques. Roquette est un leader mondial des capsules pharmaceutiques ;
- **liquides** : excipients conçus pour les formes liquides de dosage oral couvrant les produits pharmaceutiques et en vente libre. Roquette est un fournisseur de classe mondiale de polyols liquides avec des solutions personnalisées et rentables.

Forme posologique parentérale (marché pharmaceutique et biopharmaceutique)

En plus de fournir des excipients de haute qualité, Roquette développe et fabrique des API à base de plantes et de produits dérivés de l'amidon, qui sont utilisés dans une variété de formulations médicamenteuses. Ces API répondent aux normes strictes de qualité et de conformité réglementaire, garantissant leur sécurité, leur efficacité et leur pureté pour une utilisation dans les médicaments.

Roquette collabore étroitement avec ses partenaires pharmaceutiques pour offrir des solutions innovantes et sur mesure, contribuant ainsi à l'avancement des traitements médicaux et à l'amélioration de la santé des patients. Roquette fournit des produits offrant une large gamme de fonctionnalités à différents segments de marché :

- **petites molécules** : API et matières premières pour les formes de dosage injectables et les solutions de dialyse. Roquette est un fournisseur de classe mondiale de nutriments sans pyrogène et d'agents osmotiques ;
- **grandes molécules** : matières premières de qualité pharmaceutique et excipients de formulation pour la culture cellulaire en biopharmacie.

Équipement pour capsules

Depuis l'acquisition de Qualicaps en 2023, Roquette fournit également des équipements pour la fabrication de capsules, afin d'optimiser l'ensemble du processus d'encapsulation de gélules molles. Roquette est un leader mondial dans la fabrication d'équipements pour capsules dures offrant une haute qualité et une personnalisation.

Applications cosmétiques (soins de la peau, maquillage, soins capillaires, soins bucco-dentaires, parfums)

Roquette a une présence historique dans les soins bucco-dentaires (polyols liquides) et a également développé des alternatives à base de plantes aux matières premières synthétiques existantes en cosmétiques en offrant le même niveau de performances et d'accessibilité avec une large gamme d'ingrédients biodégradables présentant des avantages à la fois sensoriels et fonctionnels.

2. SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes

En matière de gouvernance élargie appliquée au développement durable, Roquette s'appuie sur la prise en compte des besoins et points de vue des différentes parties prenantes de l'ensemble de sa chaîne de valeur. Les relations avec celles-ci et une communication transparente sont essentielles pour orienter la stratégie et les activités du groupe. Roquette communique ainsi régulièrement sur les initiatives et actualités en matière de développement durable via ses canaux internes, son site internet et les réseaux sociaux.

Également, la société Roquette Frères dans le cadre de son processus de DMA (analyse de double matérialité) a consulté le CSE (comité social et économique) en tant que partie prenante. L'état de durabilité définitif arrêté par le conseil d'administration ainsi que le rapport de certification des informations en matière de durabilité sera présenté au CSE lors de la prochaine consultation en même temps que les états relatifs à la situation économique et financière de Roquette Frères, comme cela a été le cas en 2025 pour le rapport couvrant l'exercice 2024.

Le tableau ci-dessous présente les principaux thèmes et modes de dialogue avec les parties prenantes :

Parties prenantes	Thèmes	Mode de dialogue
Pouvoirs publics, communautés locales, organisations professionnelles, partenaires, médias	Respect de la réglementation et de l'environnement, aucune nuisance, sécurité industrielle, information, transparence, conformité, autosurveillance, retombées économiques, décisions et pilotage des projets...	Rencontres, think tank, négociations, réunions et échanges d'informations, relations presse, rapport d'activité et développement durable, site web, réseaux sociaux...
Collaborateurs, partenaires sociaux, futurs collaborateurs	Formation, gestion de carrière, conditions de travail et de sécurité, rémunération équitable, avantages sociaux, conciliation vie professionnelle/vie privée, information sur la vie du groupe, programme développement durable...	Enquêtes, échanges avec les représentants du personnel, négociations salariales, journaux internes, intranet One, réunions d'information, code de conduite, rapport d'activité et de développement durable...
Clients, distributeurs, agents, fournisseurs, prestataires et leurs collaborateurs	Satisfaction, exigences de qualité de produit et de service, rapidité des réponses, démarche développement durable, réunion d'échanges et d'évaluation, transparence sur les conditions d'achat, respect des droits humains, relation de confiance...	Revue de performance, audits, questionnaire satisfaction, contrat, conditions générales d'achat, code de conduite fournisseur, code d'éthique, site web...
Actionnaires, institutions financières	Croissance, rentabilité et pérennité du groupe, gouvernance stable, information sur les activités, visibilité sur la stratégie et les moyens engagés, sélection des investissements...	Assemblée générale, réunion d'information, visites de site, site internet, rapport d'activité, rapport des agences de notation financière et extra-financière...

3. SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

En 2025, à la suite de l'acquisition d'IFF Pharma Solutions, la revue du profil de risques groupe n'a pas mis en évidence de changements majeurs susceptibles de justifier la modification de libellé ou l'ajout d'IRO ou d'enjeux supplémentaires. La revue de double matérialité s'est donc concentrée sur la mise à jour de l'évaluation des impacts, risques et opportunités sous le prisme des activités nouvellement acquises d'IFF Pharma Solutions d'une part, et la prise en compte de tout nouvel événement pouvant impacter un de ces critères d'évaluation d'autre part.

Pour garantir la robustesse de l'analyse, des ateliers de travail ont été menés en collaboration avec les équipes expertes de Roquette et des nouvelles équipes en provenance d'IFF Pharma Solutions. Ces échanges ont permis d'actualiser la cotation de certains IROs dans le cadre du référentiel existant. Ce nouvel exercice de double matérialité a permis de faire émerger un enjeu matériel supplémentaire : la préservation de la qualité de l'air au niveau des opérations.

La méthodologie déployée demeure identique à celle établie en 2024, et est rappelée ci-après.

1. Rapport de gestion groupe Roquette / Partie B - Rapport de durabilité

Le tableau ci-dessous détaille la liste des impacts, risques et opportunités (IRO) considérés comme matériels à la suite de l'exercice d'analyse de double matérialité (17 enjeux matériels sur les 29 identifiés au total).

ESG	#	ENJEUX ESG	ESRS	IROs MATÉRIELS IDENTIFIÉS	CHAÎNE DE VALEUR				HORIZON DE TEMPS
					Amont	Opérations propres	Aval	Autres	
ENV	1	Changement climatique : atténuation des émissions de GES tout au long de la chaîne de valeur	ESRS E1	IRO 1 – Risque – Risque de coûts supportés liés aux investissements de décarbonation des activités de l'entreprise		✓			3 – Long terme
				IRO 3 – Risque – Risque d'augmentation de coûts liés aux mécanismes de quotas de carbone sur les marchés régulés en Europe, au Canada et Chine et d'autres pays possibles à l'avenir		✓			3 – Long terme
				IRO 5 – Impact négatif – Impact négatif sur l'environnement et les écosystèmes en raison des émissions de gaz à effet de serre dans la chaîne de valeur et leur contribution au changement climatique	✓	✓	✓		3 – Long terme
ENV	2	Changement climatique : adaptation et résilience des opérations	ESRS E1	IRO 8 – Risque – Risque de coûts additionnels liés aux pertes d'exploitation et de reconstruction en raison d'incidents climatiques		✓			3 – Long terme
ENV	3	Changement climatique : adaptation et accès aux ressources	ESRS E1	IRO 13 – Risque – Risque d'augmentation des coûts des matières premières ou de perturbation des activités de l'entreprise dû à une raréfaction des matières premières en raison d'événements climatiques	✓	✓			3 – Long terme
ENV	4	Changement climatique : consommation d'énergie et énergies renouvelables	ESRS E1	IRO 18 – Impact négatif – Impact négatif sur l'environnement associé à une consommation énergétique élevée				✓	3 – Long terme
ENV	5	Accès et gestion de la ressource en eau (opérations & chaîne de valeur)	ESRS E2 ESRS E3	IRO 22 – Impact négatif – Impact négatif sur l'environnement, les écosystèmes et la santé et le bien-être des personnes en raison de la diminution ou disparition des sources d'eau	✓	✓			3 – Long terme
				IRO 23 – Risque – Risque d'augmentation des coûts d'investissement liés à la gestion de l'eau dans les usines situées dans des zones en stress hydrique		✓			3 – Long terme
				IRO 27 – Risque – Risque financier lié à la diminution de la disponibilité des quantités d'eau pour la culture des matières premières agricoles	✓				3 – Long terme
ENV	6	Protection de la biodiversité (opérations & chaîne de valeur)	ESRS E4	IRO 30 – Impact négatif – Impact sur la biodiversité autour des usines lié aux activités de Roquette		✓			1 – Court terme
				IRO 32 – Impact négatif – Impact sur la biodiversité dans la chaîne de valeur lié aux pratiques du secteur agricole	✓				1 – Court terme
ENV	7	Préservation de la qualité de l'air (opérations & chaîne de valeur)	ESRS E2 ESRS E4	IRO 35 – Impact négatif - Impact négatif sur l'environnement et la santé des communautés locales en cas de pollution de l'air lié aux activités de l'usine		✓			2 – Moyen terme
ENV	8	Préservation de la qualité de l'eau (opérations & chaîne de valeur)	ESRS E2 ESRS E4	IRO 43 – Impact négatif – Impact négatif sur l'environnement et la santé des communautés locales en cas de pollution de l'eau liée aux activités de l'usine		✓			1 – Court terme
				IRO 49 – Impact négatif – Impact négatif sur l'environnement et la santé des communautés locales en cas de pollution de l'eau liée aux activités dans la chaîne de valeur	✓				1 – Court terme
ENV	9	Préservation des sols et lutte contre la déforestation (opérations & chaîne de valeur)	ESRS E2 ESRS E4	IRO 54 – Impact négatif – Impact négatif sur l'environnement et la santé des communautés locales en cas de pollution du sol liée aux activités dans la chaîne de valeur	✓				1 – Court terme

ESG	#	ENJEUX ESG	ESRS	IROs MATÉRIELS IDENTIFIÉS	CHAÎNE DE VALEUR				HORIZON DE TEMPS
					Amont	Opérations propres	Aval	Autres	
SOC	13	Santé et sécurité des collaborateurs	ESRS S1	IRO 74 – Impact négatif – Impact négatif potentiellement irréversible sur les employés et leur famille en cas de mauvais environnement de travail. Ces effets négatifs comprennent des problèmes de santé mentale ou des atteintes physiques		✓			1 – Court terme
				IRO 75 – Impact négatif – Atteinte aux droits fondamentaux des employés tels que définis par l'OIT en l'absence de mesures pour assurer la santé et la sécurité au sein de l'entreprise		✓			1 – Court terme
				IRO 77 – Risque – Risque de conséquence majeure (arrêt d'activité et coût additionnel de remise en état du matériel industriel) après un accident process safety en cas de manquement aux mesures de prévention et de protection		✓			1 – Court terme
				IRO 78 – Impact négatif – Impact négatif potentiellement irréversible sur les employés en cas d'absence de mesures suffisantes mises en place pour assurer la sécurité des processus de fabrication		✓			1 – Court terme
SOC	15	Dialogue social	ESRS S1	IRO 91 – Impact négatif – Impact négatif sur les droits fondamentaux des employés tels que définis par l'OIT en l'absence de dialogue social, de liberté d'association et de négociation collective		✓			2 – Moyen terme
SOC	16	Diversité, équité & inclusion des collaborateurs	ESRS S1	IRO 98 – Impact négatif – Impact négatif sur les droits humains des collaborateurs en cas de traitement inégal, de harcèlement et/ou de violence au sein des opérations Roquette		✓			1 – Court terme
SOC	21	Droits fondamentaux dans la chaîne de valeur	ESRS S2	IRO 117 – Impact négatif – Atteintes aux droits humains des travailleurs dans la chaîne de valeur en cas de pratiques ne respectant pas les standards de la convention des droits de l'Homme et/ou de l'OIT chez un ou plusieurs fournisseurs	✓		✓		1 – Court terme
				IRO 118 – Impact négatif – Impact négatif sur la santé physique et mentale des travailleurs dans la chaîne de valeur en raison de violations des droits de l'Homme commises par les fournisseurs	✓		✓		1 – Court terme
SOC	22	Relations avec les territoires et les communautés locales	ESRS S3	IRO 119 – Impact positif – Création de valeur locale : Renforcement des liens avec les communautés locales, projets philanthropiques à impact positifs, contributions directes ou indirectes à l'économie locale				✓	1 – Court terme
SOC	24	Santé et sécurité des consommateurs et usagers des produits et services	ESRS S4	IRO 130 – Impact positif – Impact positif sur la santé et le bien-être des consommateurs		✓	✓		1 – Court terme
				IRO 133 – Risque – Risque d'insatisfaction du client ou de perte de clients en raison de l'incapacité à innover et à mettre sur le marché des produits socialement acceptés (du point de vue nutrition et santé), écoconçus et/ou certifiés (par exemple écolabel)		✓	✓		2 – Moyen terme
GOV	25	Éthique des affaires et respect des réglementations	ESRS G1	IRO 138 – Risque – Incidents au droit de la concurrence et anticorruption : risque d'interruption des activités, de frais juridiques élevés et de distractions dus à des enquêtes internes ou externes en raison d'activités anticoncurrentielles/corruption identifiées au sein de l'entreprise. Risque de perte de contrats existants ou potentiels qui pourrait entraîner une baisse des revenus et affecter la continuité des activités en raison de la découverte de ces pratiques		✓			1 – Court terme
GOV	29	[Spécifique] Cybersécurité & protection des données personnelles		IRO 150 – Impact négatif – [Focus Protection des données personnelles] Impact négatif d'atteinte à la vie privée et aux droits humains des parties prenantes affectées par la divulgation ou le vol de leurs données personnelles	✓	✓	✓		1 – Court terme

1. Rapport de gestion groupe Roquette / Partie B - Rapport de durabilité

Les IROs et enjeux reconnus comme matériels sont en ligne avec l'exercice d'analyse de risques revue annuellement par le groupe, leurs effets sont donc connus et la stratégie du groupe en prend d'ores et déjà compte.

Les paragraphes ci-dessous donnent un aperçu synthétique des IROs matériels et de leurs liens avec les activités du groupe. Ces sujets seront abordés plus en détail dans les parties liées aux normes ESRS dédiées.

3.1 IROs Matériels – Environnement

Les risques liés au réchauffement climatique pour le groupe sont principalement concentrés sur l'accès aux matières premières et les opérations des sites, notamment en ce qui concerne l'accès à l'eau et la réduction des émissions de GES. Les impacts environnementaux se concentrent également sur les pratiques agricoles et la pollution des eaux, de l'air et des sols.

Pour répondre à ces enjeux, le groupe a mis en place la plateforme "PRESERVE the planet" avec deux axes de travail :

- **atténuation** : adhésion aux objectifs de l'accord de Paris (COP21) pour limiter la hausse des températures à moins de 2 °C au-dessus du niveau préindustriel incluant une certification de la démarche par le SBTi*, un renforcement du programme d'action pour le climat, la mise en œuvre d'une feuille de route de décarbonation, de nouveaux objectifs de réduction des émissions de CO₂ pour 2030, la création d'une task force interne "Climate Transition" et le lancement d'un programme d'investissement dédié ;

** L'initiative Science Based Targets (SBTi) est une organisation d'action climatique qui vérifie et valide les objectifs scientifiques des entreprises, par rapport aux critères et aux orientations de l'initiative Science Based Targets en lien avec l'Accord de Paris de la COP 21.*

- **adaptation** : protection et adaptation des infrastructures, sécurisation de l'accès à l'eau, gestion des pollutions, pérennisation des sources d'approvisionnement en matières premières durables, certification des pratiques agricoles et projets d'agriculture régénératrice. Une étude menée avec le soutien du cabinet expert AXA Climate, entité du groupe AXA dédiée au conseil en adaptation climatique et environnementale, a été réalisée pour identifier les risques et définir des plans d'action pour assurer la résilience des opérations.

Enfin, une étude d'impact des activités du groupe sur la biodiversité et les risques sur la chaîne de valeur a été menée pour établir une première cartographie et synthèse des enjeux, base d'un futur plan d'action.

3.2 IROs Matériels – Social

Au sein de la catégorie Social, les risques et impacts matériels sont en lien direct avec le respect de toutes les parties prenantes : collaborateurs, fournisseurs, communautés locales, clients et consommateurs finaux. Ces sujets sont d'ores et déjà au cœur du programme "life + nature", coordonnés via la plateforme "CARE for people".

Roquette maintient un lien de confiance avec toutes les parties prenantes, en plaçant la sécurité des personnes, l'éthique et les droits humains au cœur de ses attentions.

Dans toutes les activités et relations d'affaires, Roquette œuvre pour la sécurité de tous et le respect des droits humains et des libertés fondamentales. Au sein du groupe, les collaborateurs se

voient proposer des parcours professionnels riches et variés ; le groupe veille à leur qualité de vie au travail, au respect de leur diversité et à leur montée en compétences. Par son ancrage local fort, le groupe développe des programmes pour soutenir les communautés locales, notamment via le soutien de la Fondation Roquette et du programme de bénévolat. Enfin, concernant la qualité des produits Roquette et le respect des clients et des consommateurs, le groupe met un point d'honneur à rendre ses procédés de production et ses opérations traçables, visibles et fiables. C'est un élément clé de la démarche de développement durable du groupe. Depuis plus de 20 ans, les sites industriels et de recherche appliquent des méthodes de qualité globale et sont certifiés selon des standards internationaux (FSC 22000, ISO 9001, EFISC...) adaptés aux marchés agroalimentaire et pharmaceutique. Le groupe applique la méthode HACCP pour assurer la sécurité des produits à toutes les étapes de fabrication.

Au-delà de l'objectif d'excellence des produits Roquette, le groupe, fidèle à sa tradition d'innovation, s'engage dans le développement d'une offre de produits toujours plus durables et répondant aux attentes sociétales, environnementales et de santé de ses clients et des consommateurs. Cette volonté est clairement détaillée dans la plateforme "INVENT for the future" du programme "life + nature", avec notamment la production d'ACV, la mise en place d'une approche d'écoconception et le développement d'une méthode de mesure de l'impact de ses produits dénommée SPARQ (Sustainable Portfolio Assessment by Roquette).

3.3 IROs Matériels – Gouvernance et conduite des affaires

Roquette s'engage depuis toujours dans une démarche d'exemplarité en matière d'application des meilleures pratiques éthiques et du respect des normes et des réglementations. Cet engagement est le socle du programme de développement durable du groupe "life + nature".

Le programme éthique et conformité de Roquette inclut quatre thèmes majeurs :

- la lutte contre la corruption ;
- la lutte contre les pratiques anticoncurrentielles ;
- le suivi des risques relatifs aux sanctions commerciales ;
- la protection des données.

La "tolérance zéro" en matière de fraude et de corruption est le principe qui guide les actions du groupe.

Bien que les activités du groupe ne présentent pas un profil particulièrement exposé au risque de corruption, les collaborateurs de Roquette peuvent cependant être confrontés à des pratiques de corruption en raison de l'implantation internationale du groupe et d'un écosystème étendu de partenaires commerciaux et logistiques variés (ex : distributeurs, transporteurs, agents des douanes...). Étant notamment soumis à la Loi Sapin II, le groupe a initié la mise en place, il y a plusieurs années, de politiques et outils spécifiques à l'appui de sa tolérance zéro des pratiques de fraude et de corruption détaillés ci-dessous.

De même qu'en matière de corruption, le non-respect des réglementations en matière de droit de la concurrence peut avoir des conséquences juridiques, financières et de réputation potentiellement importante. Or, la nature industrielle des activités du groupe, les récentes opérations de fusions & acquisitions menées par Roquette et l'augmentation de la complexité des règles du droit de la concurrence (par exemple, les lignes directrices européennes sur les accords entre concurrents comportent désormais un chapitre consacré à l'évaluation des accords poursuivant des objectifs de durabilité), rendent le risque "antitrust" aussi important pour le groupe que le risque en matière de corruption.

Enfin, la complexité croissante des impératifs de cybersécurité, l'imprévisibilité et la multiplication des cyberattaques exposent nécessairement le groupe au risque d'un incident cyber entraînant potentiellement une violation ou une fuite de données ayant un impact commercial, financier et de réputation importants.

Il découle logiquement de ce qui précède que le groupe a essentiellement identifié lors de l'exercice de double matérialité des risques et impacts financiers potentiels liés à des questions antitrust ainsi qu'à la cybersécurité.

Le groupe n'a pas attendu la mise en place de la CSRD ou le résultat de l'analyse de double matérialité pour d'une part identifier les enjeux clés impactant la pérennité des activités de Roquette et d'autre part mettre en place les plans d'actions nécessaires pour gérer ces risques et impacts potentiels négatifs et pour valider ces opportunités. Le programme "life + nature", lancé en 2023, établit clairement la feuille de route du groupe en matière de stratégie de développement durable et apporte les réponses à ces enjeux. Par ailleurs, le programme de conformité du groupe dont les priorités sont réexaminées chaque année, est présenté aux sections ci-après.

GESTION DES IMPACTS, DES RISQUES ET DES OPPORTUNITÉS

1. IRO-1 – Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels

En 2025, et comme évoqué précédemment, Roquette s'est attaché à réaliser une revue de la cotation des IRO sous le prisme des nouvelles activités intégrées d'une part, et l'identification, ou l'absence, d'événements pouvant impacter les conclusions de l'exercice précédent, d'autre part. Ces revues ont été menées de concert entre l'équipe développement durable groupe et les experts de thématiques opérationnels.

La méthodologie appliquée pour l'analyse de double matérialité est donc la même que celle utilisée en 2024, et décrite dans les paragraphes ci-après.

Roquette a réalisé une évaluation de double matérialité conformément aux exigences de l'ESRS 1 pour déterminer les sujets de durabilité matériels pour l'ensemble du groupe. L'évaluation a pris en compte à la fois les impacts de Roquette sur la société et l'environnement (matérialité d'impact) et la manière dont les sujets de durabilité affectent le groupe sous forme de risques et d'opportunités commerciaux (matérialité financière). De plus, le groupe a pris en compte les directives de mise en œuvre fournies par l'EFRAG1 (EFRAG IG 1), y compris la manière de définir des seuils qualitatifs et quantitatifs, et les analyses de matérialité précédentes. Les résultats seront révisés annuellement. En utilisant une approche de notation moyenne (sauf pour les cas liés aux droits humains), les impacts ont été évalués en fonction de leur ampleur, de leur portée, de leur irréversibilité (dans le cas d'impacts négatifs) et de leur probabilité ; et les risques et opportunités en fonction de leur ampleur, de leur probabilité et du type d'effet financier. La notation s'est faite sur une échelle de 1 à 4.

La méthodologie pour déterminer la matérialité d'impact est largement alignée avec les directives de mise en œuvre de l'EFRAG, évaluant l'ampleur, l'étendue et l'irréversibilité selon des critères qualitatifs ; Pour l'ampleur, a été évaluée la taille de l'impact sur l'environnement et les personnes ; pour la portée, son étendue ou sa portée géographique et les scores d'irréversibilité ont pris en compte la difficulté de remédier aux impacts négatifs.

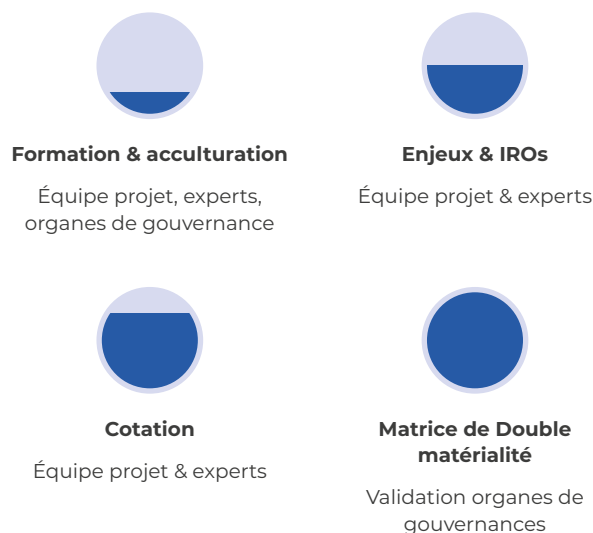
La méthodologie pour déterminer la matérialité financière est largement alignée avec le cadre de gestion des risques de Roquette, y compris les échelles quantitatives et qualitatives et les différents types d'effets financiers : classés comme monétaires, réputationnels, réglementaires ou liés à la pérennité des activités du groupe. Les principales différences par rapport au cadre de gestion des risques du groupe incluent un palier de criticité des risques plus bas et le fait que les risques sont évalués avant les actions d'atténuation conformément à l'ESRS 1. Le groupe continuera d'évaluer comment la durabilité est prise en compte dans son profil de risque global, afin de renforcer le processus de gestion des risques intégrés.

Les groupes de parties prenantes externes n'ont pas été impliqués directement pour cet exercice d'analyse de double matérialité. Le panel d'experts internes a toutefois eu la capacité de prendre en compte les perspectives de la société au sens large, en utilisant des sources telles que les rapports publics des pairs, les directives réglementaires et les actualités.

Les résultats préliminaires ont été agrégés, discutés et calibrés lors d'ateliers regroupant les experts, l'équipe développement durable et les membres de l'équipe projet. La calibration a été ensuite validée auprès des instances gouvernantes afin d'inclure une perspective descendante, prévenir les biais subjectifs et assurer la cohérence entre les sujets de durabilité.

Les conclusions de la cotation des IROs ont été déterminées par rapport aux seuils prédéfinis, en ligne avec les directives de l'EFRAG et les standards actuels. Les résultats de l'évaluation de double matérialité et des IROs matériels ont été examinés et approuvés par le comité d'audit.

Visualisation synthétique du processus d'identification et d'évaluation des IROs menant à l'établissement de la matrice de double matérialité



L'évaluation de double matérialité a été initiée en combinant la liste des sous-sujets selon l'ESRS 1 avec des questions de durabilité spécifiques à l'entité, en tenant compte de l'industrie de Roquette, en s'inspirant de l'analyse de risque déjà établie par le groupe et des normes volontaires existantes. Tous les sujets identifiés ont suivi un processus en quatre phases : 1) contribution des experts internes ; 2) revue et calibration ; 3) validation par le comité exécutif ; et 4) examen et approbation par le comité d'audit.

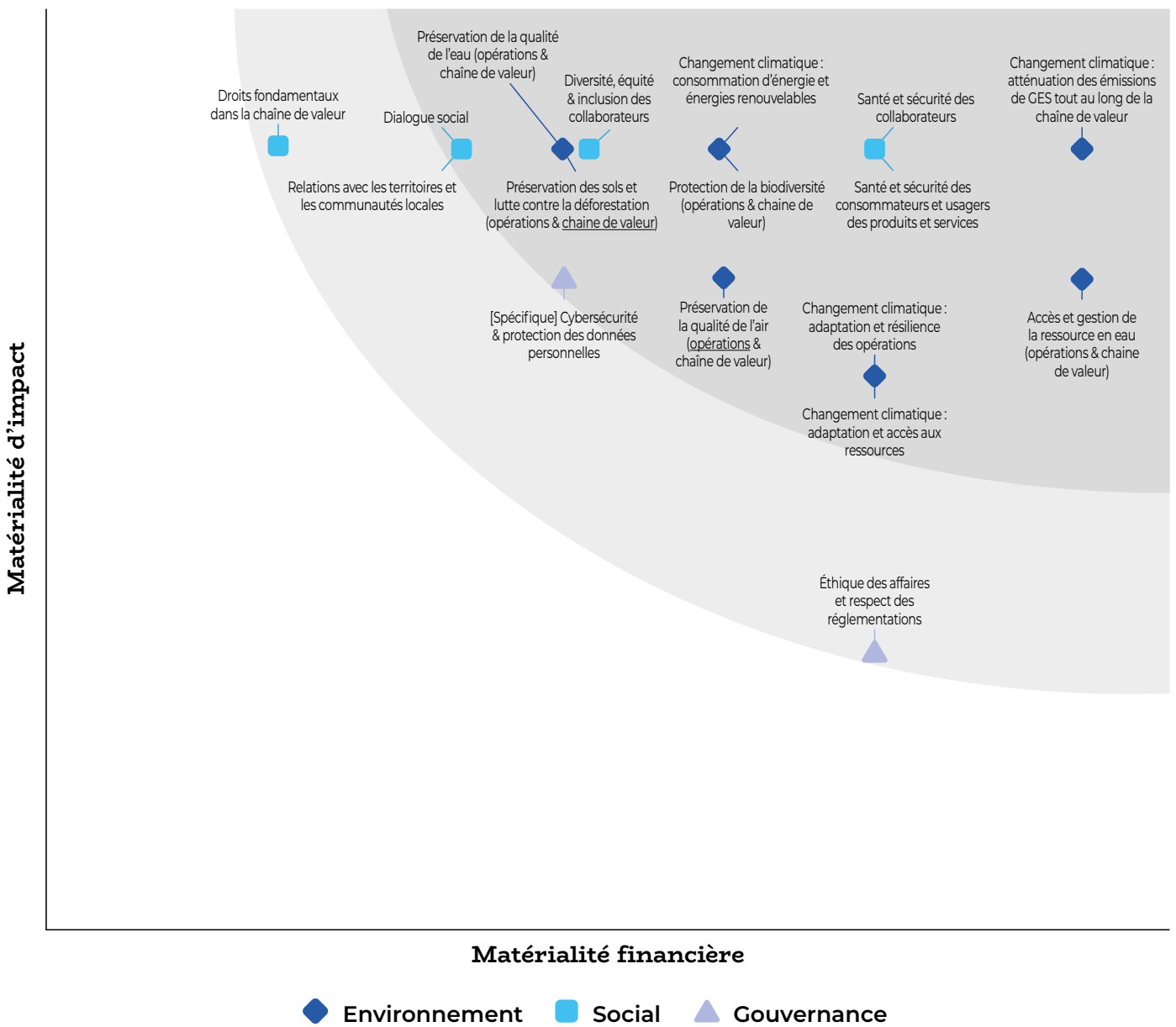
1. Rapport de gestion groupe Roquette / Partie B - Rapport de durabilité

Une fois la liste des enjeux et des IROs établie, les experts, coordonnés par l'équipe projet "rapport de durabilité", ont évalué chaque IRO individuellement. Les notes étaient accompagnées de justifications qualitatives incluant des considérations.

Une note méthodologique plus détaillée précisant notamment les échelles utilisées et le processus de cotations aboutissant à l'établissement de la matrice de double matérialité se trouve en annexe (cf. Annexe 2. Échelles et méthodologie de scoring de la double matérialité).

Matrice de double matérialité

Le résultat de l'exercice de cotation des IROs est synthétisé dans la matrice de double matérialité ci-dessous, qui met en avant les dix-sept enjeux matériels du groupe identifiés lors de cet exercice.



2. IRO-2 – Exigences de divulgation au titre des ESRS couvertes par le rapport de durabilité du groupe

2.1 Liste des enjeux

Le tableau ci-dessous fournit le récapitulatif de tous les enjeux, leur lien avec les IROs identifiés ainsi que les normes associées.

Ce tableau permet également d'identifier les enjeux non matériels, influant notamment sur les points de données fournis dans ce rapport.

ESG	#	ENJEU ESG (sustainability matter)	DÉFINITIONS	CORRESPONDANCE ESRS (le cas échéant)	MATÉRIALITÉ	IROs IDENTIFIÉS
ENV	1	Changement climatique : atténuation des émissions de GES tout au long de la chaîne de valeur	L'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES) consiste à réduire les GES libérés dans l'atmosphère tout au long de la chaîne de valeur. Ces émissions, provenant de la combustion de combustibles fossiles, des processus industriels, des transports, de l'agriculture, et des changements d'utilisation des terres, sont responsables du réchauffement climatique. Réduire ces émissions est crucial pour limiter le réchauffement et ses impacts négatifs, en adoptant des technologies propres, en améliorant l'efficacité énergétique, et en promouvant les énergies renouvelables.	ESRS E1	Oui	IRO 1, 3 & 5
ENV	2	Changement climatique : adaptation et résilience des opérations	L'adaptation et la résilience des opérations face au changement climatique impliquent la gestion proactive des risques physiques (tempêtes, sécheresses, canicules) et systémiques (régulations sur les émissions de CO ₂ , restrictions d'eau). Ces risques peuvent affecter la production, la logistique et la chaîne d'approvisionnement. Les entreprises doivent développer des plans de gestion des risques climatiques, investir dans des infrastructures résistantes et adopter des pratiques durables pour minimiser les impacts négatifs et s'adapter aux nouvelles conditions climatiques.	ESRS E1	Oui	IRO 8
ENV	3	Changement climatique : adaptation et accès aux ressources	L'adaptation au changement climatique et l'accès aux ressources impliquent la gestion des risques physiques et systémiques qui affectent la disponibilité des ressources essentielles, notamment les matières premières agricoles. Le changement climatique peut perturber l'accès à ces ressources, entraînant des turbulences économiques et des risques de sécurité alimentaire. Les entreprises doivent adopter des stratégies d'adaptation pour garantir un accès stable et durable aux ressources, telles que l'amélioration des pratiques agricoles et l'investissement dans des technologies résilientes.	ESRS E1	Oui	IRO 13
ENV	4	Changement climatique : consommation d'énergie et énergies renouvelables	La gestion de la consommation d'énergie et la transition vers les énergies renouvelables sont essentielles pour réduire l'intensité carbone des entreprises. Cela implique de diminuer la consommation d'énergie, d'améliorer l'efficacité énergétique, d'installer des capacités de production d'énergie renouvelable et de passer à des sources d'énergie propres et durables. Ces pratiques sont cruciales pour limiter le réchauffement climatique et améliorer la compétitivité économique.	ESRS E1	Oui	IRO 18
ENV	5	Accès et gestion de la ressource en eau (opérations & chaîne de valeur)	L'accès et la gestion de la ressource en eau impliquent de garantir la disponibilité et l'accès à de l'eau de qualité pour les besoins domestiques, industriels et agricoles. Le manque d'accès à l'eau peut avoir des impacts graves sur la santé publique, les moyens de subsistance et l'environnement. La gestion durable de l'eau inclut le suivi des prélèvements, le traitement des effluents, le recyclage des eaux de production et le contrôle de l'irrigation pour minimiser les impacts environnementaux et assurer une utilisation durable.	ESRS E2 ESRS E3	Oui	IRO 22, 23 & 27
ENV	6	Protection de la biodiversité (opérations & chaîne de valeur)	La protection de la biodiversité vise à préserver la diversité biologique et à prévenir la dégradation des terres. Les activités humaines comme le changement d'affectation des sols, la déforestation et l'agriculture intensive peuvent réduire la productivité des terres et entraîner une perte de biodiversité. Les entreprises doivent adopter des pratiques durables pour protéger les sols et les habitats, en particulier lorsqu'elles opèrent près de zones protégées.	ESRS E4	Oui	IRO 30 & 32
ENV	7	Préservation de la qualité de l'air (opérations & chaîne de valeur)	La préservation de la qualité de l'air consiste à minimiser les émissions de polluants atmosphériques provenant des activités industrielles et agricoles. La pollution de l'air peut entraîner des maladies respiratoires, contaminer l'eau potable et endommager les habitats. Les entreprises doivent surveiller et réduire les émissions de polluants, adopter des technologies propres et promouvoir des pratiques durables pour protéger la santé humaine et l'environnement.	ESRS E2	Oui	IRO 35

1. Rapport de gestion groupe Roquette / Partie B - Rapport de durabilité

ESG	#	ENJEU ESG (sustainability matter)	DÉFINITIONS	CORRESPONDANCE ESRS (le cas échéant)	MATÉRIALITÉ	IROs IDENTIFIÉS
ENV	8	Préservation de la qualité de l'eau (opérations & chaîne de valeur)	La préservation de la qualité de l'eau vise à prévenir la pollution de l'eau et à gérer durablement les ressources hydriques. La pollution de l'eau, causée par des substances nocives issues des activités industrielles et agricoles, peut avoir des effets néfastes sur les écosystèmes aquatiques et la santé humaine. Les entreprises doivent mettre en place des pratiques de gestion de l'eau responsables, incluant le traitement des eaux usées et la prévention des déversements de polluants.	ESRS E2 ESRS E4	Oui	IRO 43 & 49
ENV	9	Préservation des sols et lutte contre la déforestation (opérations & chaîne de valeur)	La préservation des sols et la lutte contre la déforestation visent à prévenir la dégradation des sols et la perte de couvert forestier. La pollution des sols, causée par des produits chimiques industriels et agricoles, réduit la sécurité alimentaire et nuit à la biodiversité. Les entreprises doivent adopter des pratiques durables pour éviter la pollution des sols et la déforestation, telles que l'utilisation responsable des engrais et des pesticides, et la protection des forêts.	ESRS E2 ESRS E4	Oui	IRO 54
ENV	10	Gestion des substances préoccupantes et très préoccupantes	La gestion des substances préoccupantes et très préoccupantes consiste à identifier, évaluer et contrôler l'utilisation de substances chimiques potentiellement nuisibles pour la santé humaine ou l'environnement. Ces substances, strictement réglementées, doivent être gérées de manière à minimiser leur impact, incluant la substitution par des alternatives plus sûres.	ESRS E2	Non	N/A
ENV	11	Économie circulaire : utilisation raisonnée des ressources matières	L'utilisation raisonnée des ressources matières dans une économie circulaire vise à maximiser l'efficacité des ressources, à minimiser les déchets et à promouvoir la réutilisation et le recyclage. Cela inclut la conception de produits durables, la récupération des matériaux et la réduction de la consommation de ressources naturelles pour transformer les déchets en ressources.	ESRS E5	Non	N/A
ENV	12	Économie circulaire : gestion des déchets	La gestion des déchets dans une économie circulaire vise à minimiser les impacts négatifs des déchets sur l'environnement et la santé humaine en adoptant des stratégies de réduction, de réutilisation et de recyclage. Les entreprises doivent mettre en place des systèmes de gestion des déchets efficaces pour réduire leur empreinte environnementale, incluant la valorisation des déchets organiques et le recyclage des matériaux.	ESRS E5	Non	N/A
SOC	13	Santé et sécurité des collaborateurs	La politique de santé et sécurité vise à garantir des conditions de travail optimales, prévenir les accidents et les maladies professionnelles. Elle inclut la conformité réglementaire, la formation, l'identification et la maîtrise des risques, l'inspection périodique des installations et la fourniture d'équipements de protection.	ESRS S1	Oui	IRO 74, 75, 77 & 78
SOC	14	Conditions de travail des collaborateurs (salaires, temps de travail, sécurité de l'emploi)	Les conditions de travail couvrent des sujets cruciaux liés aux droits des travailleurs, tels que les salaires adéquats, les heures de travail décentes et la sécurité de l'emploi. Ces aspects sont fondamentaux pour réduire la pauvreté, promouvoir la stabilité et augmenter la productivité au sein d'une entreprise et favorisent un environnement de travail équitable et inclusif.	ESRS S1	Non	N/A
SOC	15	Dialogue social	Le dialogue social implique la communication et la consultation entre les travailleurs et les employeurs sur des sujets d'intérêt commun. Il valorise la liberté syndicale et les comités d'entreprise, favorisant la confiance, la coopération et la négociation collective.	ESRS S1	Oui	IRO 91
SOC	16	Diversité, équité & inclusion des collaborateurs	La diversité, l'équité et l'inclusion au travail favorisent un environnement inclusif et respectueux, encourageant la créativité et la productivité. L'égalité des sexes, l'égalité salariale et l'inclusion du handicap réduisent la discrimination et promeuvent une société diversifiée et inclusive.	ESRS S1	Oui	IRO 98
SOC	17	Attractivité du métier, recherche et embauche de talents & gestion des compétences des collaborateurs	L'attractivité du métier et la gestion des compétences sont essentielles pour attirer et retenir les talents, prévenant la perte de savoir-faire et de compétences clés. Les programmes de formation augmentent l'employabilité et le potentiel de croissance de carrière des collaborateurs.	ESRS S1	Non	N/A

ESG	#	ENJEU ESG (sustainability matter)	DÉFINITIONS	CORRESPONDANCE ESRS (le cas échéant)	MATÉRIALITÉ	IROs IDENTIFIÉS
SOC	18	Santé et sécurité des travailleurs dans la chaîne de valeur	La santé et la sécurité des travailleurs dans la chaîne de valeur incluent des mesures pour protéger leur bien-être physique et mental. Cela comprend des conditions de travail sûres, des formations sur les dangers potentiels et des protocoles pour gérer les accidents, réduisant ainsi les risques de blessures et de maladies.	ESRS S2	Non	N/A
SOC	19	Conditions de travail dans la chaîne de valeur (salaires, temps de travail, sécurité de l'emploi)	Les conditions de travail dans la chaîne de valeur englobent des salaires équitables, des heures de travail raisonnables et la sécurité de l'emploi. Des conditions adéquates améliorent la vie des travailleurs, réduisent la pauvreté et promeuvent la stabilité sociale et économique.	ESRS S2	Non	N/A
SOC	20	Égalité de traitement et de chance pour tous dans la chaîne de valeur	L'égalité des sexes et l'égalité de rémunération garantissent un traitement équitable des hommes et des femmes en termes de salaire, d'avantages et d'opportunités d'avancement. Cela réduit la discrimination et améliore la motivation et la satisfaction des employés dans la chaîne de valeur.	ESRS S2	Non	N/A
SOC	21	Droits fondamentaux dans la chaîne de valeur	Les droits humains dans la chaîne de valeur assurent des conditions de travail justes et équitables. Cela inclut la lutte contre le travail des enfants, la violence et le harcèlement, et le travail précaire, garantissant un environnement de travail respectueux et sécurisé.	ESRS S2	Oui	IRO 117 & 118
SOC	22	Relations avec les territoires et les communautés locales	L'engagement avec les territoires et les communautés locales implique des interactions et des partenariats avec les parties prenantes locales. Cela favorise des actions bénéfiques pour tous et minimise les impacts négatifs des activités de l'entreprise.	ESRS S3	Oui	IRO 119
SOC	23	Transparence de l'information et traçabilité sur les produits et services	La transparence et la traçabilité des produits et services garantissent le respect des normes de qualité et de sécurité, répondant aux attentes des clients. Le non-respect peut entraîner l'insatisfaction des clients, la perte de réputation et des opportunités de croissance limitées.	ESRS S4	Non	N/A
SOC	24	Santé et sécurité des consommateurs et usagers des produits et services	Fournir des produits sûrs et de qualité est crucial pour satisfaire les clients et maintenir la réputation de l'entreprise. Le non-respect des exigences de sécurité peut entraîner des pénalités, des surcoûts et des impacts négatifs sur la croissance ainsi que le fait de ne pas développer des produits socialement acceptables et durables.	ESRS S4	Oui	IRO 130 & 133
GOV	25	Éthique des affaires et respect des réglementations	Le respect des réglementations et de l'éthique des affaires, incluant la protection des lanceurs d'alerte et la lutte contre la corruption, est essentiel pour éviter des conséquences juridiques, une atteinte à la réputation et des impacts négatifs sur la compétitivité et le succès de l'entreprise.	ESRS G1	Oui	IRO 138
GOV	26	Protection des lanceurs d'alerte	La protection des lanceurs d'alerte est cruciale pour garantir l'éthique des affaires. Cela permet de prévenir les conséquences négatives telles que l'atteinte à la réputation, les conséquences juridiques et la méfiance des parties prenantes.	ESRS G1	Non	N/A
GOV	27	Engagement politique et activités de lobbying	Les activités de lobbying et les positions de l'entreprise doivent être transparentes, incluant l'inscription au registre de transparence de l'UE ou équivalent. Les informations sur la nomination de membres ayant occupé des postes publics précédemment doivent être divulguées pour assurer la transparence et la confiance.	ESRS G1	Non	N/A
GOV	28	Gestions des relations avec les fournisseurs y compris des pratiques de paiement	Une entreprise responsable assure des paiements ponctuels, surtout envers les PME, et intègre des critères sociaux et environnementaux dans la sélection de ses fournisseurs pour garantir des pratiques éthiques et durables.	ESRS G1	Non	N/A
GOV	29	[Spécifique] Cybersécurité & protection des données personnelles	Les entreprises doivent sécuriser leurs systèmes d'information contre les cyberattaques pour protéger leurs opérations, l'environnement et la société. Elles doivent aussi se conformer à des réglementations telles que la RGPD, garantissant la sécurité et la licéité des données personnelles collectées, ainsi que le respect des droits des individus.	ESRS G1	Oui	IRO 150

1. Rapport de gestion groupe Roquette / Partie B - Rapport de durabilité

2.2 Index des points de données obligatoires et matériels

Le tableau ci-dessous permet de lister les points de données (DR – Disclosure Requirement) obligatoires et matériels pour lesquels Roquette fournit une réponse dans ce rapport.

Status	Standard	Page	Status	Standard	Page	Status	Standard	Page
○	ESRS 2 BP-1	34	○	ESRS E3-3	76	○	ESRS S1-15*	90
○	ESRS 2 BP-2*	34	○	ESRS E3-4	77	○	ESRS S1-16	96
○	ESRS 2 GOV-1	35	○	ESRS E3-5*	78	○	ESRS S1-17	98
○	ESRS 2 GOV-2	37	○	ESRS E4 SBM-3	81	○	ESRS S2 SBM-2	99
○	ESRS 2 GOV-3	37	○	ESRS E4 IRO-1	79	○	ESRS S2 SBM-3	99
○	ESRS 2 GOV-4	38	○	ESRS E4-1	79	○	ESRS S2-1	100
○	ESRS 2 GOV-5	39	○	ESRS E4-2	81	○	ESRS S2-2	100
○	ESRS 2 SBM-1*	41	○	ESRS E4-3	81	○	ESRS S2-3	100
○	ESRS 2 SBM-2	45	○	ESRS E4-4	83	○	ESRS S2-4	101
○	ESRS 2 SBM-3*	45	○	ESRS E4-5	83	○	ESRS S2-5	101
○	ESRS 2 IRO-1	49	○	ESRS E4-6*	83	○	ESRS S3 SBM-2	101
○	ESRS 2 IRO-2	51	○	ESRS E5 IRO-1	84	○	ESRS S3 SBM-3	102
○	ESRS E1 GOV-3	55	○	ESRS E5-1	N/A	○	ESRS S3-1	102
○	ESRS E1 SBM-3	55	○	ESRS E5-2	N/A	○	ESRS S3-2	102
○	ESRS E1 IRO-1	59	○	ESRS E5-3	N/A	○	ESRS S3-3	102
○	ESRS E1-1*	60	○	ESRS E5-4	N/A	○	ESRS S3-4	102
○	ESRS E1-2	63	○	ESRS E5-5	N/A	○	ESRS S3-5	102
○	ESRS E1-3	64	○	ESRS E5-6	N/A	○	ESRS S4 SBM-2	103
○	ESRS E1-4	66	○	ESRS S1 SBM-2	87	○	ESRS S4 SBM-3	103
○	ESRS E1-5*	67	○	ESRS S1 SBM-3	84	○	ESRS S4-1	104
○	ESRS E1-6*	68	○	ESRS S1-1	87-99	○	ESRS S4-2	104
○	ESRS E1-7	69	○	ESRS S1-2	87-99	○	ESRS S4-3	104
○	ESRS E1-8	69	○	ESRS S1-3	98	○	ESRS S4-4	105
○	ESRS E1-9	70	○	ESRS S1-4	87-99	○	ESRS S4-5	105
○	ESRS E2 IRO-1	70	○	ESRS S1-5	87-99	○	ESRS G1 GOV-1	106
○	ESRS E2-1	71	○	ESRS S1-6	89	○	ESRS G1 IRO-1	106
○	ESRS E2-2	71	○	ESRS S1-7*	N/A	○	ESRS G1-1*	106
○	ESRS E2-3*	72	○	ESRS S1-8	92	○	ESRS G1-2	108
○	ESRS E2-4*	72	○	ESRS S1-9	95	○	ESRS G1-3*	108
○	ESRS E2-5	74	○	ESRS S1-10*	91	○	ESRS G1-4	111
○	ESRS E2-6*	74	○	ESRS S1-11*	N/A	○	ESRS G1-5	111
○	ESRS E3 IRO-1	74	○	ESRS S1-12*	95	○	ESRS G1-6	111
○	ESRS E3-1	75	○	ESRS S1-13*	96			
○	ESRS E3-2	75	○	ESRS S1-14*	94			

○ Obligatoire et/ou Matériel

○ Non-Matériel

* Le DR inclut des informations qui ne concernent pas l'activité de Roquette ou qui ne sont pas obligatoires sur l'exercice 2025.

2.3 Liste des points de données requis par d'autres textes législatifs de l'UE

Se référer à l'Annexe 3. Points de données requis par d'autres textes législatifs de l'UE.

Partie 2

Enjeux environnementaux

ESRS E1 : CHANGEMENT CLIMATIQUE

1. E1.GOV-3 – Intégration de la performance liée à la durabilité dans les régimes d'incitation

Ce sujet est décrit dans l'exigence ESRS 2-GOV-3.

2. E1.SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires

L'étude de la double matérialité décrite au chapitre IRO-1 a permis d'identifier les impacts, risques et opportunités matériels en lien avec le changement climatique, repris dans le tableau ci-dessous.

ESG	#	ENJEUX ESG	ESRS	IROs MATÉRIELS IDENTIFIÉS	CHAÎNE DE VALEUR				HORIZON DE TEMPS
					Amont	Opérations propres	Aval	Autres	
ENV	1	Changement climatique : atténuation des émissions de GES tout au long de la chaîne de valeur	ESRS E1	IRO 1 – Risque – Risque de coûts supportés liés aux investissements de décarbonation des activités de l'entreprise		✓			3 – Long terme
				IRO 3 – Risque – Risque d'augmentation de coûts liés aux mécanismes de quotas de carbone sur les marchés régulés en Europe, au Canada et Chine et d'autres pays possibles à l'avenir		✓			3 – Long terme
				IRO 5 – Impact négatif – Impact négatif sur l'environnement et les écosystèmes en raison des émissions de gaz à effet de serre dans la chaîne de valeur et leur contribution au changement climatique	✓	✓	✓		3 – Long terme
ENV	2	Changement climatique : adaptation et résilience des opérations	ESRS E1	IRO 8 – Risque – Risque de coûts additionnels liés aux pertes d'exploitation et de reconstruction en raison d'incidents climatiques		✓			3 – Long terme
ENV	3	Changement climatique : adaptation et accès aux ressources	ESRS E1	IRO 13 – Risque – Risque d'augmentation des coûts des matières premières ou de perturbation des activités de l'entreprise dû à une raréfaction des matières premières en raison d'événements climatiques	✓	✓			3 – Long terme
ENV	4	Changement climatique : consommation d'énergie et énergies renouvelables	ESRS E1	IRO 18 – Impact négatif – Impact négatif sur l'environnement associé à une consommation énergétique élevée				✓	3 – Long terme

Deux risques et un impact potentiel ont été identifiés comme matériels pour l'atténuation des GES tout au long de la chaîne de valeur sur le long terme. L'étude des CapEx nécessaires à la décarbonation d'ici 2030 est décrite au chapitre ESRS E1-1 ci-dessous.

Deux risques ont été identifiés pour l'adaptation au changement climatique. Le premier risque concerne l'adaptation et la résilience des opérations et le second risque l'adaptation et l'accès aux ressources.

L'analyse de résilience repose sur le modèle de risque climatique développé par Roquette avec le concours d'AXA Climate (voir chapitre ESRS E1-IRO-1).

Enfin un impact potentiel négatif est considéré comme matériel concernant la consommation d'énergie et les énergies renouvelables en raison de la consommation énergétique élevée du groupe pour ses opérations.

Focus sur les risques physiques et de transition et leurs effets sur le modèle d'affaires

En tant qu'entreprise industrielle, Roquette est exposé à divers risques climatiques qui peuvent avoir des impacts financiers significatifs. Le groupe s'engage à identifier, évaluer et gérer ces risques tout en saisissant les opportunités potentielles pour renforcer sa résilience et sa compétitivité (cf. ESRS 2 GOV-5). Comme explicité plus haut, l'exercice de double matérialité a permis d'identifier les enjeux matériels d'un point de vue financier en relation avec les risques physiques liés au changement climatique.

Deux risques ont été identifiés comme matériels :

- le risque de coûts additionnels liés aux pertes d'exploitation et de reconstruction en raison d'incidents climatiques (IRO 1) ;
- le risque d'augmentation des coûts des matières premières ou de perturbation des activités dû à une raréfaction des matières premières en raison d'événements climatiques (IRO 3).

Ci-dessous, sont cités les principaux effets financiers liés aux risques en lien avec le changement climatique pour Roquette.

2.1 Risques physiques

Risques liés aux événements climatiques extrêmes

Inondations

Les inondations peuvent endommager les sites de production, les zones agricoles et perturber les chaînes d'approvisionnement, entraînant des coûts de réparation et des pertes de production.

Sécheresses

Les sécheresses prolongées peuvent réduire les rendements agricoles, augmenter les coûts d'irrigation et affecter la disponibilité des matières premières et également entraîner des réductions ou des arrêts de production liés au manque d'eau.

Tempêtes ou cyclones extra-tropicaux

Les vents extrêmes peuvent détruire des parties de bâtiments ou des récoltes.

Risques liés aux changements de température

Augmentation des températures moyennes

Des températures plus élevées peuvent affecter la croissance des cultures et augmenter les besoins en eau, entraînant des coûts supplémentaires pour l'irrigation et la gestion des cultures.

Vagues de chaleur

Les vagues de chaleur peuvent entraîner des pertes de récoltes et affecter la santé des travailleurs, augmentant les coûts de main d'œuvre et de gestion des risques sanitaires.

Afin d'évaluer l'évolution du niveau de risque à moyen et long terme (2030 & 2050) Roquette a réalisé en 2024 une étude sur les risques climatiques et leurs conséquences sur la chaîne de valeur (amont agricole, sites de production et logistique). Les principaux enseignements financiers liés aux sites opérationnels sont repris dans le tableau ci-contre pour le scénario le plus pessimiste, le SSP5-8.5.

Niveau d'impact maximum atteint

Baseline 2030 2050

Amériques

Tornade (États-Unis uniquement)	Très élevé	Très élevé	Très élevé
Feu de forêt	Élevé	Très élevé	Très élevé
Stress thermique	Faible	Faible	Très élevé
Cyclone tropical	Moyen	Moyen	Moyen
Sécheresse	Moyen	Faible	Moyen
Inondation	Moyen	Moyen	Moyen
Vague de chaleur	Faible	Faible	Faible
Tempête extratropicale	Faible	Faible	Faible

Chine

Cyclone tropical	Très élevé	Très élevé	Très élevé
Stress thermique	Faible	Élevé	Très élevé
Sécheresse	Faible	Faible	Moyen
Tempête extratropicale	Faible	Faible	Faible
Tornade	Faible	Faible	Faible
Feu de forêt	Faible	Faible	Faible
Inondation	Faible	Faible	Faible
Vague de chaleur	Faible	Faible	Faible

Europe

Inondation	Très élevé	Très élevé	Très élevé
Sécheresse	Faible	Moyen	Élevé
Stress thermique	Faible	Faible	Élevé
Vague de chaleur	Faible	Faible	Moyen
Feu de forêt	Faible	Faible	Faible
Cyclone tropical	Faible	Faible	Faible
Tempête extratropicale	Faible	Faible	Faible
Tornade	Faible	Faible	Faible

Grande Asie

Inondation	Très élevé	Très élevé	Très élevé
Cyclone tropical	Très élevé	Très élevé	Très élevé
Stress thermique	Très élevé	Très élevé	Très élevé
Sécheresse	Élevé	Moyen	Moyen
Tempête extratropicale	Faible	Faible	Faible
Feu de forêt	Faible	Faible	Faible
Vague de chaleur	Faible	Faible	Faible
Tornade	Faible	Faible	Faible

Le scénario climatique sélectionné ici est SSP5-8.5. Le niveau d'impact du danger analysé pour une région est défini en considérant le niveau maximal d'impact atteint en termes de perte de biens, perte de revenus et/ou perte de productivité.

Concernant les matières premières agricoles, les principaux enseignements sont l'évolution du stress climatique sur les plantes et l'évolution des rendements des principales ressources agricoles utilisées dans la chaîne de valeur de Roquette. Le tableau ci-dessous reprend ces tendances en utilisant les mêmes horizons temporels et scénarios climatiques que pour les sites industriels (SSP5-8.5).

	Niveau de stress climatique de la culture			Tendance d'évolution des rendements	
	Baseline	2030	2050	2030	2050
MAÏS					
Afrique	Élevé	Élevé	Élevé	↗	↑
Amériques	Élevé	Élevé	Élevé	↗	↗
Chine	Moyen	Élevé	Élevé	↘	↘
Europe	Élevé	Élevé	Élevé	↘	↘
Greater Asia	Élevé	Élevé	Élevé	↑	↗
POIS					
Amériques	Moyen	Moyen	Moyen	↘	↘
Europe	Faible	Faible	Moyen	↘	↘
Greater Asia	Moyen	Moyen	Moyen	↘	↘
POMME DE TERRE					
Europe	Moyen	Élevé	Élevé	↘	↘
BLÉ					
Europe	Moyen	Moyen	Moyen	↗	↘

2.2 Risques de transition

Roquette a réalisé en 2025 une étude de ses risques de transition, correspondant aux conséquences liées au passage vers une économie bas-carbone et résiliente au climat, pouvant entraîner des changements soudains ou inattendus.

L'étude a consisté à identifier les risques de transition, à évaluer la vulnérabilité de Roquette à ceux-ci, et définir l'exposition associée selon un scénario de référence basé sur la science. Pour cela, le scénario NGFS Net Zero 2050 a été retenu.

Le scénario Net Zero 2050 est un scénario ambitieux qui limite le réchauffement climatique à 1,5 °C grâce à des politiques climatiques strictes et à l'innovation, atteignant la neutralité carbone en CO₂ vers 2050. Certains territoires, comme les États-Unis et l'Union européenne, parviennent à la neutralité pour l'ensemble des gaz à effet de serre (GES) à cette échéance. Ce scénario suppose que des politiques climatiques ambitieuses sont mises en place immédiatement. L'élimination du dioxyde de carbone (CDR) est utilisée pour accélérer la décarbonation, mais elle reste limitée au strict minimum, en cohérence avec des niveaux durables de production de bioénergie. Les risques physiques y sont relativement faibles mais les risques de transition élevés.

À noter que l'exercice a été réalisé aux horizons 2030 et 2050, et que les opportunités de transition ont également été évaluées.

Risques réglementaires

Nouvelles réglementations environnementales

L'introduction de réglementations plus strictes sur les émissions de GES et l'utilisation des ressources naturelles peut entraîner des coûts de conformité et des investissements additionnels.

À court terme, le scénario étudié prévoit des changements réglementaires drastiques obligeant Roquette et sa chaîne de valeur à se décarboner immédiatement. Bien que ce risque soit bien maîtrisé par Roquette, son exposition et impact augmentent à partir de 2030.

Risques de marché

Changements dans la demande des consommateurs

Une demande croissante pour des produits durables et à faible empreinte carbone peut nécessiter des investissements supplémentaires dans des pratiques agricoles durables et des certifications environnementales, et peut faire perdre des parts de marché aux entreprises ne s'adaptant pas à l'évolution de cette demande.

Le scénario NGFS Net Zero 2050 prévoit une exposition très élevée à ce risque de transition à partir de 2030, mais la stratégie de Roquette, s'appuyant notamment sur le développement d'un approvisionnement plus durable et d'une offre commerciale adaptée, permet de réduire sa vulnérabilité.

Risques d'augmentation des coûts

Hausse des prix liés aux réglementations

La transition bas-carbone entraîne une hausse des prix de l'énergie : la demande en électricité augmente fortement avec les efforts de décarbonation et le déploiement rapide de technologies propres, tandis que les prix des énergies fossiles peuvent être tirés à la hausse par la raréfaction des investissements, l'instauration de taxes carbone et des coûts de production accrus dus à des réglementations plus strictes et à une extraction plus complexe.

Côté agricole, la concurrence accrue pour les terres (alimentation, bioénergie, solutions fondées sur la nature, espaces protégés) et les investissements pour réduire les émissions, combinés à la croissance démographique, exercent une pression à la hausse sur les prix des intrants agricoles et de la biomasse, même si les avancées technologiques pourraient en limiter l'impact.

Enfin, dans la chimie, la décarbonation des procédés et la hausse des taxes carbone génèrent des coûts supplémentaires que les fournisseurs pourraient répercuter sur Roquette. Ces risques sont qualifiés d'élevés à partir de 2030, sauf pour l'électricité où le scénario prévoit une baisse de coût croissante, se transformant en opportunité.

2.3 Opportunités potentielles

Opportunités d'innovation

Énergies renouvelables

L'adoption de sources d'énergie renouvelable dans le mix énergétique servant les opérations du groupe peut réduire les coûts et les émissions de GES, tout en améliorant l'image de marque du groupe. En effet, les initiatives comme RE100 contribuent à stimuler la demande en énergie renouvelable, en particulier pour le secteur pharmaceutique.

Développement de nouvelles technologies agricoles

Investir dans des technologies agricoles innovantes, telles que l'agriculture de conservation des sols et les cultures résistantes au climat, peut améliorer l'efficacité, augmenter la résilience des plantes, la qualité des écosystèmes et réduire les coûts à long terme. De plus, ces agricultures de transition permettent de répondre à la demande en produits durable en augmentation.

Opportunités de marché

Produits durables

Le développement et la commercialisation de produits plus durables répondant à la demande croissante des consommateurs pour des produits plus respectueux de l'environnement crée de nouvelles opportunités de croissance pour le groupe.

Par exemple, l'usine de Beinheim produit du bioéthanol conforme aux exigences de la REDII et à faible empreinte GES (l'énergie nécessaire à la production de bioéthanol provient de la chaudière utilisant de la biomasse certifiée) pour approvisionner avec une solution plus durable le marché des carburants et des produits chimiques.

D'autre part, Roquette a lancé en 2024 une offre permettant à ses clients d'accélérer leur transition vers plus de durabilité. Cette proposition s'articule autour de deux éléments :

- tout d'abord, une gamme de produits répondant à la recherche d'un mode de vie plus durable, en donnant accès à chacun à une alimentation sûre et nutritive, à des médicaments efficaces et à des matériaux non nocifs ;
- ensuite, des services qui permettent aux clients d'accélérer leur décarbonation en leur proposant des projets d'énergies renouvelables, de matières premières certifiées, d'agriculture régénératrice, etc.

Résultats de l'étude de risques de transition

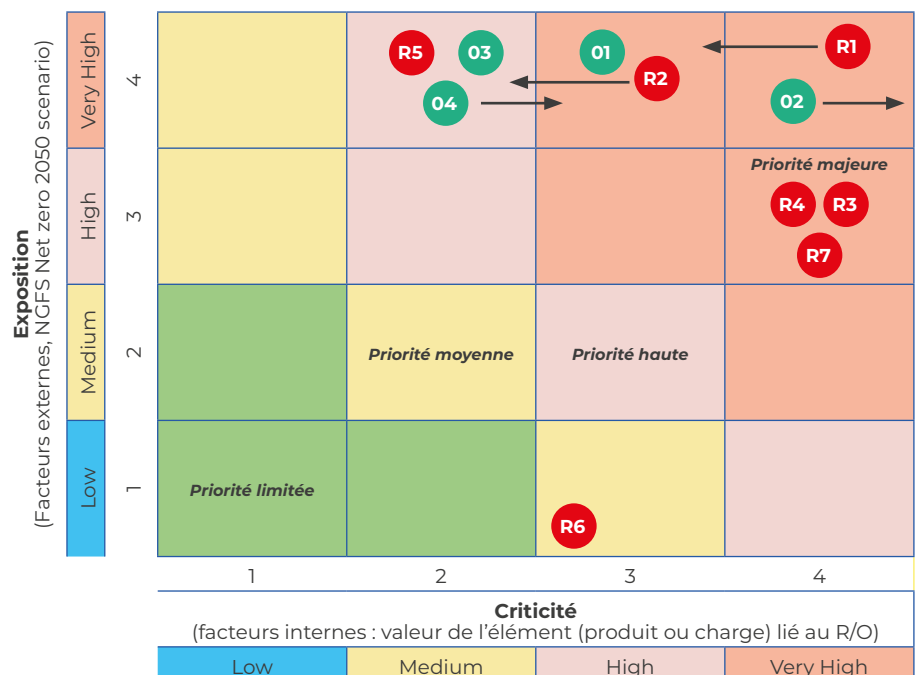
Les risques et opportunités identifiés et évalués lors de l'étude de risques de transition réalisée en 2025 sont résumés dans le tableau ci-dessous :

#	Risques
R1	Risques réglementaires liés à la transition climatique
R2	Risque de perte de part de marché si les produits ou l'image de marque ne correspondent pas à la demande de décarbonation, ou si les concurrents sont plus avancés dans ce domaine
R3	Risque d'augmentation des prix des intrants agricoles
R4	Risque d'augmentation des prix des énergies fossiles
R5	Risque d'augmentation du prix de la biomasse
R6	Risque d'augmentation du prix de l'électricité (moyen terme)
R7	Risque d'augmentation du prix des achats de produits chimiques

#	Opportunités
O1	Opportunités liées à la baisse des prix de l'électricité (à long terme)
O2	Opportunités réputationnelles et de marché liées à des offres et ventes durables alignées sur l'évolution de la demande client
O3	Opportunités réputationnelles et de marché liées à l'utilisation des énergies renouvelables
O4	Opportunités liées au développement des agricultures durables (incluant l'agriculture régénérative et les pratiques d'agroécologie)

Les résultats de l'étude sont présentés dans la matrice suivante, correspondant à la combinaison de l'exposition (axe vertical) et de la vulnérabilité (axe horizontal) de Roquette. Les capacités d'adaptations actuelles de Roquette permettent de mitiger les risques et/ou d'augmenter l'impact des opportunités (représenté par des vecteurs).

Risques et opportunités à horizon 2050



← Vulnérabilité réduite grâce à une forte capacité d'adaptation
 → Vulnérabilité accrue due à une forte capacité à saisir l'opportunité

3. E1.IRO-1 – Description des processus visant à identifier et évaluer les impacts, les risques et les opportunités matériels liés au climat.

L'ensemble des éléments généraux servant à identifier et à évaluer les impacts, risques et opportunités sont décrits dans le chapitre ESRS2-IRO-1.

Néanmoins, les parties plus particulières de l'évaluation de l'impact des émissions GES de Roquette et l'évaluation des impacts et risques liés au changement climatique sur le groupe sont décrites ci-dessous.

3.1 Contexte et engagement du groupe

En tant qu'industriel, Roquette reconnaît l'importance de connaître, comprendre et gérer les impacts matériels liés au changement climatique, ainsi que les risques et opportunités associés. À ce titre, la réduction des émissions carbone et l'adaptation au changement climatique forment les deux piliers de la plateforme d'engagement "PRESERVE the Planet" du programme de développement durable "life + nature".

3.2 Évaluation des émissions de GES du groupe

Roquette a passé en revue ses activités amont (activités agricoles et transport vers les sites de production), ses propres activités de production ainsi que les activités logistiques aval concernant l'envoi des produits vers ses clients. Cette évaluation a été faite selon les standards du GHG Protocol et a permis d'identifier les sources d'émissions de GES dans ses propres opérations et tout au long de la chaîne de valeur.

Roquette a ainsi pu établir son bilan carbone (cf. tableau paragraphe E1-6) et évaluer ses impacts actuels et potentiels sur le changement climatique (c'est-à-dire ses émissions totales de GES). Roquette a également évalué ses émissions de GES verrouillées (cf. paragraphe E1-1 4.5).

L'évaluation du bilan carbone est effectuée en interne avec le soutien du cabinet expert Schneider Electric Advisory Services afin d'assurer un contrôle qualité et méthodologique ainsi que vérifier la bonne application des référentiels en vigueur.

3.3 Évaluation des impacts financiers liés au plan de transition

Le plan de transition élaboré sur la base de l'engagement SBTi est évalué financièrement (CapEx/OpEx) sur base du scénario de maintien du réchauffement climatique en deçà de 2 °C.

3.4 Évaluation des risques physiques liés au changement climatique

Roquette a mené avec le soutien d'AXA Climate en 2024 une étude sur les risques climatiques physiques des principales parties de sa chaîne de valeur, qui prend en compte les approvisionnements matières premières, les usines, les entrepôts et la logistique. L'étendue du travail comporte cinq matières premières (blé, maïs, pomme de terre, pois et cellulose de pin) dans vingt et un pays, trente-trois sites industriels et quinze entrepôts situés dans douze pays, ainsi que les routes logistiques les plus importantes (route, voie ferrée et voie fluviale).

Cela a permis d'avoir un taux de couverture total sur le périmètre opérationnel du groupe et partiel en termes de volume d'achat sur les principales matières premières. Enfin, d'un point de vue méthodologique, la base de données de la FAO pour le géocodage des zones et une partie des rendements a été utilisée.

À la suite de l'acquisition de neuf sites de production d'IFF Pharma Solutions, un exercice de due diligence a été mené sur l'aspect des risques climatiques (à l'horizon 2050 et avec le scénario SSP5-8.5) afin de compléter la vision sur l'ensemble du portefeuille des opérations du groupe. En 2026, ces sites seront intégrés à l'étude actuelle pour s'assurer de la cohérence au niveau groupe.

Roquette a analysé les risques climatiques à trois horizons temporels : le court terme (année de référence), le moyen terme (2030) et le long terme (2050), à travers deux scénarios préconisés SSP (Shared Socio-economic Pathways) par le GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), à savoir, le scénario probable SSP 2-4,5 et le scénario pessimiste SSP 5-8.

De plus, Roquette a appliqué les standards de la taxonomie européenne et de la TCFD pour préciser les dangers liés au climat suivants :

Périmètre de l'étude des risques climatiques réalisée en 2024

	Lié à la température	Lié au vent	Lié à l'eau	Lié aux masses solides
CHRONIQUE	Changement de température (air, eau douce, eau marine) ✓	Changement des régimes de vent ✓	Changement des régimes de précipitations et types (pluie, grêle, neige/glace) ✓	Érosion côtière ✓
	Stress thermique ✓		Précipitation ou variation hydrologique ✓	Dégradation des sols ✓
	Variabilité de la température ✓		Acidification des océans	Érosion des sols ✓
	Dégel du permafrost		Intrusion saline	Solifluxion
			Élévation du niveau de la mer ✓	
			Stress hydrique ✓	
AIGU	Vague de chaleur ✓	Cyclone, ouragan, typhon ✓	Sécheresse ✓	Avalanche ✓
	Vague de froid/gel ✓	Tempête (incluant blizzards, tempête de poussière et de sable) ✓	Précipitation intense (pluie, grêle, neige/glace) ✓	Glissement de terrain ✓
	Feu de forêt ✓	Tornadoe	Inondation (côtière, fluviale, pluvial/souterraine) ✓	Affaissement de terrain ✓
			Débordement de lac glaciaire	

✓	Évalué
■	Entièrement couvert et automatisé – Non pertinent pour Roquette
■	Couvert manuellement (étude spécifique à l'actif)
■	Non couvert (aucun modèle scientifique prouvé)

Source : Commission Delegated Regulation (EU) 2021/2139 of 4th June 2021 (EU Taxonomy)
Confidential

1. Rapport de gestion groupe Roquette / Partie B - Rapport de durabilité

L'étude menée avec AXA Climate a notamment utilisé les modèles suivants :

- tropical Cyclones [UN Environment Program] geospatially processed by AXA Climate ;
- wildfire : [IPCC CMIP6 Models + Copernicus ERA5 + MODIS Burned Area + MODIS Active Fires + ESA CCI Landcover + ESA Forest Biomass + SRTM DEM NASA] enhanced by AXA Climate ;
- et bien d'autres modèles.

3.5 Processus d'identification et d'évaluation

Gouvernance et responsabilités

"Task force" experts Adaptation

Un groupe de travail dédié aux problématiques liées au changement climatique anime la plateforme transition climatique. Celui-ci est composé de représentants experts de différentes fonctions pour superviser les processus d'identification et d'évaluation des impacts climatiques. Il est soutenu par AXA Climate, qui met en œuvre une combinaison puissante de modélisation robuste, d'expertise scientifique et d'information climatique. Cette approche permet de développer des capacités d'analyse approfondies, notamment pour comprendre les corrélations spatiales et temporelles des modèles climatiques, ainsi que pour évaluer la valeur commerciale, assurantielle et financière à risque.

Responsabilités

Chaque département est responsable de valider l'identification des risques physiques climatiques spécifiques à son périmètre opérationnel, en concertation avec le groupe de travail, le responsable "transition climatique" et le service "management des risques" présents aux réunions de synthèse.

L'étude finale a été présentée en 2025 au comité exécutif et au comité éthique et développement durable.

Évaluation des risques de transition liés au changement climatique

Roquette a mené une étude qualitative des risques de transitions pouvant l'affecter dans le cas d'un scénario 1,5 °C (voir chapitre E1.BM3, 2.2) et a également identifié les émissions verrouillées liées à ses activités industrielles (chapitre E1-1 4.5).

3.6 Conclusion

Roquette développe une approche proactive et structurée pour identifier et évaluer les impacts matériels liés au climat, les risques et les opportunités. Roquette utilise les différents scénarios climatiques recommandés dans chacun des aspects de son évaluation (plan de transition, risques physiques et de transition). L'étude complète et détaillée finalisée en 2025 avec Axa Climate (couvrant le scope pré-acquisition) pour d'une part, identifier les risques physiques liés au changement climatique et d'autre part, évaluer les risques financiers associés a apporté les conclusions suivantes :

- concernant l'exposition des sites industriels du groupe, à moyen terme il y a peu d'impact matériel à l'exception d'une augmentation du risque de sécheresse pouvant impacter les opérations des sites européens à moyen – long terme ;
- concernant l'exposition de Roquette lié à l'approvisionnement des matières premières (mesurée via le rendement), peu d'évolutions significatives sont relevées sur des marchés très globalisés, à l'exception des pommes de terre (qui restent une matière de niche pour le groupe) ;
- concernant l'exposition de la chaîne logistique, peu d'évolution par rapport à la situation actuelle et de nombreuses alternatives existent d'ores et déjà.

4. E1-1 – Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique

4.1 Description de la stratégie de transition climatique

Conscient de son empreinte environnementale et des conséquences du changement climatique sur ses activités, et en lien avec son analyse de risques, Roquette s'engage à réduire son impact environnemental et élaborer une stratégie holistique de lutte contre le changement climatique.

Celle-ci intègre des objectifs scientifiques, des investissements dans les technologies vertes, des partenariats stratégiques, et une adhésion stricte aux réglementations environnementales pour réduire ses émissions de GES et promouvoir des pratiques durables autour de deux axes de travail : l'atténuation du changement climatique et l'adaptation face au changement climatique.

À cette fin, le groupe a établi sa stratégie en matière de climat et décrit ses ambitions dans ce rapport annuel, couvrant notamment l'atténuation du changement climatique et les cibles de réduction sur l'ensemble des scopes d'émissions de gaz à effet de serre.

Par exemple, Roquette a identifié les investissements nécessaires pour soutenir sa transition climatique :

- **CapEx** : investissements dans des équipements écoénergétiques, infrastructures pour les énergies renouvelables, et technologies de réduction des émissions ;
- **OpEx** : coûts opérationnels pour l'achat d'énergie renouvelable et de matières premières ou intrants plus durables, ainsi que pour la participation aux programmes d'agriculture régénératrice.

Roquette a établi un plan financier reprenant les besoins en CapEx et OpEx pour atteindre ses objectifs de décarbonation d'ici 2030. Ce plan financier est estimé en fonction des coûts des projets et des évolutions de prix futurs (inflation, variation offre/demande énergie, coûts quota CO₂, etc.), repris dans le tableau ci-dessous.

Plan financier "life + nature" à horizon moyen terme 2023-2030 – partie environnement

Objectif	Valeur cumulative estimée des CapEx et OPEX nécessaires à 2030
Scope 1+2 décarbonation	Entre 350 et 500 millions d'euros
Scope 3 décarbonation	Entre 10 et 80 millions d'euros
Réduction des prélèvements d'eau	Entre 20 et 100 millions d'euros
Regénération de la biodiversité	Entre 1 et 5 millions d'euros
Écoconception	Entre 1 et 5 millions d'euros

Au titre de l'objectif Scope 1+2 décarbonation, Roquette a investi 33 millions d'euros de CapEx (ce montant correspond aux activités CC% 4.24 & 4.25 de la taxonomie, auxquelles s'ajoute un montant de petits CapEx non matériels) au cours de l'exercice 2025. Ainsi, depuis le lancement du programme "life + nature", les CapEx engagés représentent plus de 60 % de la trajectoire financière envisagée à horizon 2030

Roquette a donc élaboré un plan de transition détaillé pour atténuer les effets du changement climatique et aligner ses activités avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat (COP 21) pour limiter la hausse des températures bien en deçà de 2 °C par

rapport au niveau préindustriel. Ce plan de transition climatique pour l'atténuation du changement climatique s'appuie sur une démarche basée sur la science et dont les cibles moyen terme à 2030 ont été validées en 2023 par la SBTi.

Par ailleurs, le groupe travaille activement sur une trajectoire long terme alignée sur 1,5 °C. Cependant, l'absence de vision mature sur les futures technologies de décarbonation, que ce soit sur le plan de l'efficacité ou de leur impact économique, ne permet pas encore la construction d'un plan à 2050 réellement robuste et pertinent.

4.2 Objectifs de réduction des émissions de GES

Le volet transition climatique du programme de développement durable "life + nature" de Roquette comporte les objectifs suivants à horizon moyen terme 2030 par rapport à l'année de référence 2021 :

- réduction de 25 % des émissions absolues de GES des scopes 1 et 2 ;
- réduction de 25 % des émissions absolues de GES du scope 3 provenant des biens et services achetés, des activités liées aux combustibles et à l'énergie, du transport et de la distribution en amont, ainsi que des déchets générés par les opérations ;
- amélioration de la performance énergétique des ateliers de production des sites industriels de 30 %.

Actuellement, les objectifs de réduction des émissions de GES de Roquette sont alignés avec une trajectoire WB2°C validée par la SBTi. Toutefois, une trajectoire compatible avec une limitation du réchauffement à 1,5 °C nécessiterait une réduction absolue de 42 % sur les scopes 1 & 2 et de 25 % sur le scope 3 et un alignement sur la guidance FLAG (Forest, Land & Agriculture) de la SBTi pour la partie agricole d'ici 2030. Les émissions couvertes par ces cibles représentent 81,5 % des émissions totales. Dans le cadre de la réflexion prévue sur la trajectoire 2050, une analyse des écarts et des leviers d'actions nécessaires pour atteindre une ambition alignée sur 1,5 °C sera menée courant 2026.

Pour la partie des activités opérées directement par le groupe, le programme d'action pour le climat s'est renforcé au cours des quatre dernières années, avec la mise en œuvre d'une feuille de route industrielle de décarbonation au niveau mondial, la définition de nouveaux objectifs de réduction des émissions de CO₂ à 2030, la création de "task forces" internes et la mise en place d'un programme d'investissement dédié.

Par ailleurs Roquette a signé en novembre 2023 un contrat de transition écologique avec le gouvernement français afin de mettre en œuvre une feuille de route de décarbonation de -40 % de ses sites français à horizon 2030 par rapport à l'année de référence 2015, ainsi qu'une réflexion à l'horizon long terme 2050 avec deux scénarios : un scénario médian avec une réduction de 65 % et un scénario ambitieux avec une réduction de 93 % des émissions des sites français (scopes 1 et 2).

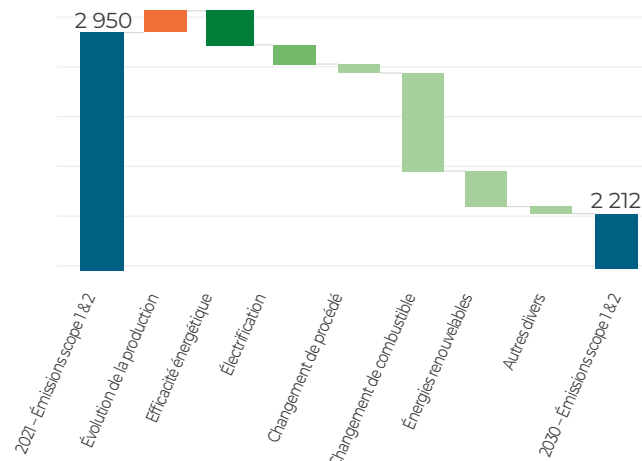
4.3 Mesures et actions spécifiques

Pour atteindre ces objectifs, Roquette a mis en place les stratégies et actions suivantes.

Émissions directes – scope 1 & 2

Le graphique ci-dessous permet de visualiser les différents leviers intégrés dans le programme de décarbonation des émissions de scope 1 & 2 du groupe, ainsi que leurs impacts respectifs.

Roadmap de décarbonation scopes 1 & 2 (kt CO₂eq)



Amélioration de l'efficacité énergétique dans les installations

Le groupe investit dans des technologies de pointe pour améliorer l'efficacité énergétique des processus de production. Cela inclut l'installation de systèmes de gestion de l'énergie ("smart metering"), la mise en place d'équipements plus performants énergétiquement et l'optimisation des équipements industriels.

Le programme "efficacité énergétique" du groupe, dénommé "30@30", se déploie sur chaque site, en France comme à l'international, avec un objectif de 30 % de baisse des consommations énergétiques spécifiques (MWh/t) d'ici 2030, par rapport à 2021.

La mise en œuvre des projets sélectionnés en 2025 ont permis de générer un nouveau gain annuel de 18 630 teqCO₂/an.

Électrification des procédés industriels dans les pays où le mix électrique est faiblement émissif

Ceci inclut l'utilisation de technologies telles que les systèmes de recompression mécanique de vapeur (RMV), l'utilisation de chaudières électriques, la mise en place de pompes à chaleur, etc.

En 2025, Roquette a construit en France une deuxième tranche de systèmes RMV. Ce projet, opérationnel fin décembre 2025, va permettre d'économiser environ 38 000 teqCO₂/an. La RMV est une technologie qui réduit la consommation de vapeur (produite par la combustion de gaz naturel) en utilisant un compresseur pour augmenter la pression et la température de la vapeur, permettant ainsi de réutiliser cette vapeur pour le chauffage.

Mobilisation de combustibles et d'énergies moins émissifs ou renouvelables

Ceci inclut l'utilisation de biomasse à la place de charbon, la conversion de chaudières charbon au gaz naturel, l'utilisation de biogaz, la construction de chaudières biomasse, etc.

En 2025, à la suite de la conversion de sa dernière chaudière fonctionnant au charbon aux États-Unis, Roquette utilise dorénavant exclusivement du gaz naturel sur ses sites américains, cela permet de réduire d'environ 75 000 teqCO₂/an les émissions des sites US par rapport à 2021.

Achat d'énergie renouvelable ou bas carbone

Le groupe augmente progressivement la part des énergies renouvelables dans son mix énergétique et cette tendance va s'accélérer d'ici 2030. Ceci va être permis par le recours aux certificats d'énergie renouvelable (RECs) ou les garanties d'origine (GO), les contrats d'achat d'électricité renouvelable long terme (Power Purchase Agreement ou PPA) ou les contrats d'approvisionnement de chaleur renouvelable (géothermie par exemple).

1. Rapport de gestion groupe Roquette / Partie B - Rapport de durabilité

Dès 2021, le site de Panevezys (Lituanie) a conclu avec Enefit Green, producteur d'énergie dans le district de Šilalė, dans l'ouest de la Lituanie, un contrat long terme d'achat d'électricité renouvelable (PPA) produite à partir d'éoliennes. La société Enefit Green a inauguré le 5 septembre 2024 un parc éolien de 43 mégawatts (MW), qui fournit Roquette en électricité renouvelable.

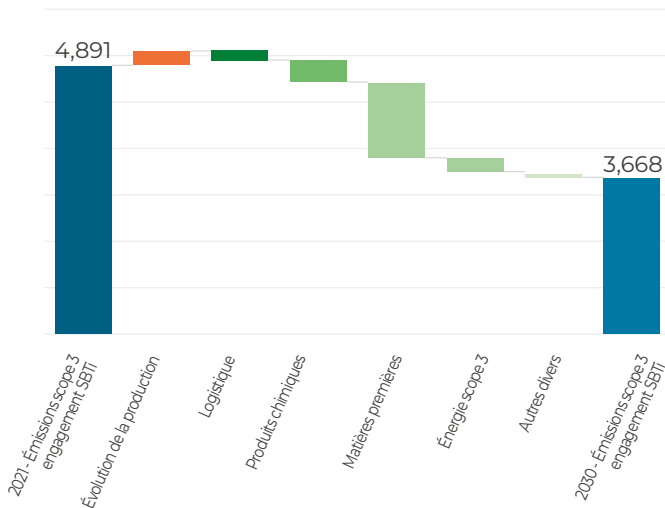
D'autres achats d'électricité sont effectués directement avec des fournisseurs ayant des facteurs d'émissions très bas carbone (Brésil, Irlande, Canada).

Émissions indirectes – scope 3

La stratégie de réduction des émissions de GES du "scope 3" est travaillée par catégorie avec les différentes équipes opérationnelles. Pour chaque catégorie, principalement achat & transport, des leviers d'actions différents sont identifiés et mis en œuvre.

Le graphique ci-dessous permet de visualiser les différents leviers intégrés dans le programme de décarbonation des émissions de scope 3 - engagement SBTi du groupe, ainsi que leurs impacts respectifs.

Roadmap de décarbonation scope 3 (kt CO₂eq)



Les impacts potentiels de chaque leviers sont encore en phase d'estimation et de consolidation, notamment suite à l'acquisition d'IFF Pharma Solutions.

Achats de matières premières agricoles

Les achats de matières premières agricoles représentent la plus grande part d'émissions du scope 3 du bilan carbone de Roquette et plusieurs leviers sont activés pour les réduire.

Approvisionnement de céréales ou pommes de terre issues de programmes d'agriculture régénératrice

(voir encart spécifique en E1-3 § 6.2).

Achat de matières premières certifiées durables

Depuis de nombreuses années, Roquette s'est engagé à acheter de plus en plus de matières premières agricoles dites durables et s'est donné l'objectif d'atteindre 60 % de l'approvisionnement monde certifié durable d'ici 2030. Ces critères de durabilité, environnementaux et sociaux, passent le plus souvent via des schémas de certifications tels que SAI, 2BSVS, ISCC...

Certains schémas, notamment dans le secteur des biocarburants, proposent des données primaires avec le certificat, ce qui améliore la qualité du bilan carbone et qui incite d'autant plus à acheter ces certificats.

Achat de matières premières bas carbone

Grâce à la mise en place de nouvelles pratiques agricoles, les agriculteurs peuvent revendre sur le marché les réductions d'émissions carbone associées ainsi que la quantité de carbone séquestrée. Roquette travaille actuellement avec Soil Capital, une société spécialisée dans ce type de programme de rémunération carbone pour les agriculteurs. Ils assurent la traçabilité des données de l'agriculteur jusqu'aux clients tout en garantissant le non double comptage.

Dans cette optique, Roquette investit dans des projets de transition agroécologique via différents programmes dans le monde, et en partie dans des certificats carbonés agricoles (type insetting). Par exemple, le groupe a acheté en 2025 des certificats associés à du blé et du maïs bas carbone issus des zones d'approvisionnements françaises, ce qui a permis d'obtenir 623 teqCO₂ de séquestration et de réduction de gaz à effet de serre.

Tous ces leviers permettent d'avancer vers l'objectif climatique global du groupe, mais aussi de contribuer au développement d'une agriculture plus durable, à protéger la santé des sols et la biodiversité.

Achats de produits chimiques

Plusieurs équipes travaillent sur la décarbonation issue des produits chimiques de process en activant trois leviers principaux.

Optimisation des consommations

L'équipe sustainable manufacturing, chargée d'améliorer les performances environnementales des ateliers de production, travaille notamment sur la réduction de la consommation des produits chimiques de process.

En parallèle, les équipes R & D travaillent sur des projets plus long terme d'optimisation ou de substitution. Des travaux sont notamment en cours pour la réduction de consommation d'enzymes et d'auxiliaires technologiques.

La réduction des consommations de produits chimiques est le premier niveau de décarbonation de la catégorie.

Achats de produits bas carbone

Le second niveau et levier de décarbonation est l'achat de produits chimiques bas carbone. Les équipes achats sollicitent leurs fournisseurs pour comprendre les tendances de décarbonation du marché, identifier les offres de produits chimiques durables et bas carbone proposées, et également pousser à leur développement en y démontrant l'intérêt de Roquette.

En 2024, Roquette a demandé une étude à l'un de ses fournisseurs pour pouvoir s'alimenter en hydrogène bas carbone (H2 vert par électrolyse et énergie renouvelable, H2 rose par électrolyse et électricité nucléaire française, H2 bleu par vaporeformage de gaz + CCS).

Sélection des meilleurs fournisseurs selon leur profil carbone

Enfin, le troisième niveau et levier de décarbonation mis en place par les équipes achats est, lorsqu'il n'y a pas d'offres de produit bas carbone correspondant aux besoins du groupe, de sélectionner le meilleur fournisseur selon des critères carbonés.

En effet, les acheteurs du groupe demandent aujourd'hui systématiquement dans les appels d'offres de fournir des analyses de cycle de vie (ACV ou LCA) permettant de connaître l'empreinte carbone du produit acheté, ainsi que les objectifs de réduction des émissions associés. Il est ainsi possible pour les acheteurs de comparer des produits ainsi que les stratégies de décarbonation de leurs fournisseurs pour orienter leurs décisions et favoriser le cas échéant un fournisseur en fonction de critères de durabilité.

Lorsque des ACV ne sont pas disponibles ou des stratégies de décarbonation sont jugées insuffisantes, Roquette encourage ses fournisseurs à avancer sur ces thématiques, permettant ainsi de faire gagner la chaîne de valeur en maturité sur ces enjeux de durabilité.

Distribution des produits vendus

Roquette s'est engagé de longue date dans la réduction des émissions de CO₂ liées aux flux de transport sur vente, en cohérence avec son engagement dans l'initiative Fret21 (programme ADEME EVE – Engagements volontaires pour l'environnement – Transport et Logistique) et en ligne avec ses objectifs SBTi 2030. Pour cela, les équipes transport activent quatre leviers d'actions principaux :

- optimisation des chargements : en augmentant le taux de chargement des départs camions. Par exemple, Roquette Inde a réussi en 2025 à réduire ses émissions grâce à l'optimisation de ses chargements ;
- réduction des distances, entre les sites de production et les clients : en 2025, Roquette Italie a optimisé les distances de ses flux de délestage de production, permettant de réduire les émissions de CO₂ ;
- carburant alternatif et/ou multimodal : Roquette a modifié ses flux de livraisons clients au sud de la Chine en passant de 100 % route à multimodal (maritime avec livraison finale par la route) permettant une économie de gaz à effet de serre. Roquette Frères (France) a mis en place un important changement de carburant des flottes de camions de ses prestataires en passant du diesel au HVO (huile végétale hydrotraitee) pour les flux routiers et pour les préacheminements de containers au port, ainsi que du SAF (Sustainable Air Fuel) pour l'aérien. Ces actions ont permis en 2025 d'économiser environ 5000 teqCO₂ ;
- transporteurs "à trajectoire bas carbone" : en Europe, Roquette a recours majoritairement à des transporteurs engagés dans une démarche de réduction du CO₂ comme les programmes Objectif CO₂ en France et Lean and Green en Europe.

Au total les actions liées à ces leviers ont permis d'économiser 9000 t CO₂ entre 2021 et fin 2025 pour la partie logistique expédition.

Émissions verrouillées

Les émissions verrouillées, c'est-à-dire les émissions futures inévitables dues aux infrastructures existantes, sont prises en compte dans la planification. Roquette n'a identifié aucun actif ou activité économique structurellement incompatible avec une transition vers une économie neutre en carbone. Toutefois, certaines infrastructures dites "fossiles" présentent des émissions verrouillées et nécessitent des efforts importants de transformation comme décrit ci-dessous.

Le groupe considère comme verrouillées, les émissions générées par les chaudières possédées en propre utilisant des combustibles fossiles pour fournir aux sites l'énergie nécessaire à leur fonctionnement sur la durée d'amortissement établie de vingt ans.

Roquette a évalué les émissions verrouillées associées à ses infrastructures actuelles, qui sont les émissions cumulées de scope 1 et 2 selon la définition de l'ESRS E1 – AR3 :

- pour l'horizon 2025-2030 : cumul d'environ 9 millions teqCO₂ mais avec le point le plus bas annuel de 1056 kteqCO₂ en 2030 ;
- pour l'horizon 2025-2050 : cumul d'environ 15 millions teqCO₂ mais avec des émissions verrouillées nulles en 2050.

Le groupe élabore des plans pour diminuer ses émissions verrouillées via la modernisation progressive des équipements et le remplacement des chaudières utilisant des énergies renouvelables à la place de combustibles d'origine fossile. L'exemple phare

est l'investissement prévu sur le site de Lestrem pour une nouvelle chaudière utilisant du bois déchet comme combustible à la place du gaz naturel. Les travaux ont commencé en 2025.

Par ailleurs, aucune activité incompatible avec la transition climatique n'a été identifiée pour le groupe Roquette. En effet, les activités de Roquette ne sont tournées que vers la fourniture d'ingrédients d'origine végétale pour l'industrie agroalimentaire et pharmaceutique.

Gouvernance et responsabilité

Le comité éthique et développement durable, émanation du conseil d'administration, est un élément clé dans la gouvernance du plan de transition climatique. Il est responsable, entre autres, de la supervision de la mise en œuvre des actions climatiques et de la révision régulière des objectifs et des progrès réalisés. La gouvernance opérationnelle est assurée par le comité exécutif, le département développement durable et la "task force" d'expertise climat.

Alignement avec les benchmarks climatiques européens

Les activités de Roquette ne sont pas exclues des benchmarks européens alignés sur l'accord de Paris.

Alignement avec la taxonomie de l'UE

Les activités suivantes sont alignées selon le règlement délégué (UE) 2021/ de la commission du 4 juin 2021 :

- production de bioéthanol certifié sur la base de la section IV.13 Production de biogaz et de biocarburants pour le transport ainsi que de bioliquides ;
- production de vapeur base chaudière biomasse : cf. Activité 4.24, Production de chaleur/froid par bioénergie ;
- recompression mécanique de vapeur : cf. Activité 4.25, Production de chaleur/froid par utilisation de chaleur fatale.

Pour les chiffres d'affaires et les CapEx alignés avec les activités citées ci-dessus, voir le chapitre Taxonomie européenne.

Suivi et reporting

Roquette a mis en place un système de suivi et de reporting rigoureux pour mesurer les progrès en matière de réduction des émissions de GES. Roquette communique régulièrement sur ses performances et les mesures prises pour atteindre les objectifs climatiques. Le groupe a également répondu au questionnaire du CDP (Carbon Disclosure Project) en 2025 et a obtenu le score B qui reconnaît la gestion active du groupe vis-à-vis du climat.

5. E1-2 – Politiques liées à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique

Élément déterminant de politique climatique, le programme de développement durable "life + nature" affirme l'engagement du groupe avec des objectifs précis à horizon 2030.

Via la plateforme d'engagement "PRESERVE the planet", Roquette concentre ses efforts sur deux domaines principaux :

- **l'atténuation** : le groupe adhère aux objectifs de l'Accord de Paris sur le climat (COP 21) visant à maintenir l'augmentation de la température mondiale bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et a défini une feuille de route spécifique de décarbonation ;
- **l'adaptation** : face aux risques climatiques, Roquette va protéger et adapter ses infrastructures et sites de production, sécuriser l'accès à l'eau et aux matières premières.

En 2024, Roquette a publié une nouvelle politique environnementale, signée par le directeur général, qui s'est renforcée en intégrant les huit enjeux environnementaux matériels issus de la matrice de double matérialité.

1. Rapport de gestion groupe Roquette / Partie B - Rapport de durabilité

Ainsi, la politique environnementale combinée aux objectifs 2030 du programme "life + nature" traite les sujets climatiques suivants :

Réduction des émissions de GES :

- programmes de décarbonation des émissions directes (-25 % scope 1 et 2) et notamment utilisation d'énergie renouvelable (exemple : utilisation de biogaz produit à partir des effluents organiques pour alimenter les opérations) ;
- agriculture régénératrice (adoption de pratiques agricoles telles que le non-labour, la rotation des cultures et l'utilisation de cultures de couverture pour améliorer la santé des sols et réduire les émissions de CO₂) ; cf. E1-3 § 6.2 encart sur les programmes d'agriculture régénératrice ;
- réductions des émissions liées au transport et utilisation des produits chimiques.

Efficacité énergétique :

- optimisation des processus : mise en œuvre de technologies de pointe pour améliorer l'efficacité énergétique des équipements (programme 30@30).

Évaluation de l'impact du changement climatique sur les activités du groupe et sa résilience :

- évaluation des risques physiques sur l'ensemble de la chaîne de valeur (amont agricole, opérations et logistique) ;
- mise en place de programmes de réduction de la consommation d'eau notamment dans les zones à fort stress hydrique ;
- mise en place de programmes d'agriculture régénératrice plus résiliente face au changement climatique ou adaptation des semences et variétés.

6. E1-3 – Actions et ressources en relation avec les politiques de changement climatique

6.1 Actions de mitigation

Roquette a mis en place de nombreuses actions concrètes et importantes de lutte contre le changement climatique.

Réduction des émissions de GES

Avec la mise en œuvre des leviers identifiés dans le chapitre E1-1, Roquette a mis en place une feuille de route pour décarboner ses sites de production et atteindre l'objectif de réduction de -25 % des émissions scope 1 et 2 d'ici 2030.

En 2025, au-delà du plan d'efficacité énergétique du groupe cité au chapitre E1-1, Roquette a mis en service deux groupes d'évaporateurs à recompression mécanique de vapeur qui permet d'allier la récupération d'énergie, la baisse des émissions de CO₂ et de la consommation d'eau. Ce projet permet d'économiser au total 38 000 teqCO₂/an. Aux États-Unis, le groupe a finalisé la conversion d'une cogénération utilisant du charbon en une cogénération fonctionnant au gaz naturel, ce qui permet la réduction de 75 000 teqCO₂/an par rapport à 2021.

D'autre part le chantier pour la construction d'une chaudière biomasse permettant d'éviter l'émission de 135 000 t de CO₂eq a démarré en 2025 en France.

Énergie renouvelable

Roquette développe de manière proactive le recours aux énergies renouvelables pour produire la chaleur nécessaire à ses processus de fabrication.

Par exemple, six sites européens, indiens et chinois sont équipés de chaudières qui utilisent du combustible d'origine biomasse (bois, bagasse ou balle de riz) pour produire de la chaleur voire de l'électricité.

Également, de nombreux sites du groupe produisent du biogaz à partir des effluents des usines. Ce biogaz est ensuite réinjecté dans le système de production énergétique du site, en remplacement du gaz naturel.

Roquette a contractualisé également des achats d'électricité verte sous forme de PPA. En 2025, ce sont 43 800 MWh d'électricité renouvelable qui ont été achetés en Europe.

D'autre part Roquette achète également de l'électricité avec des certificats de garantie d'origine renouvelable pour environ 200 000 MWh en 2025.

Optimisation des transports

Roquette met en place des stratégies pour réduire les émissions de CO₂ liées au transport, selon quatre leviers d'actions (mentionnés en E1-1) : optimisation des chargements, réduction des distances, carburant alternatif et/ou multimodal et transporteurs à trajectoire bas carbone.

L'une des principales initiatives illustrant cette stratégie transport bas carbone est l'utilisation de HVO (hydrotreated vegetable oil – huile végétale hydrotraitée, diesel renouvelable fabriqué à partir de matières premières 100 % renouvelables telles que les déchets et les résidus) comme biocarburant. Ce biocarburant peut être utilisé sans aucun changement dans le moteur des camions. En Italie, le passage au HVO va entraîner une diminution de 1500 tonnes d'émissions de CO₂ par an.

En France, la logistique de Roquette a déjà converti un trajet vers l'Espagne en HVO et prévoit d'étendre cela aux livraisons en vrac. Cela a entraîné une économie d'environ 1000 tonnes de CO₂ en 2025.

En Espagne, le groupe a également mis en service un camion électrique pour servir certains flux d'exportation vers le port de Valence. Cette action s'ajoute à l'utilisation depuis 2023 d'un camion à double remorque, pour réduire le nombre de camions sur les routes et, par conséquent, les émissions de gaz à effet de serre associées.

6.2 Actions d'adaptation

Roquette a mis en place un plan d'actions visant à s'adapter aux impacts du changement climatique qui se focalise sur deux piliers stratégiques : la gestion de l'eau et la résilience de l'agriculture.

Gestion de l'eau

La mise en œuvre de la réduction des prélèvements d'eau se fait via des programmes spécifiques ou alors via des programmes plus génériques combinant à la fois efficacité énergétique, réduction des émissions de CO₂ et consommation d'eau.

C'est l'exemple du projet de recompression mécanique de vapeur sur un des sites français qui permet d'être plus efficace énergétiquement et de réduire également de manière importante les consommations d'eau.

Un autre projet innovant visant à réduire les prélèvements d'eau sur un site chinois a été mis en service en mai 2024. Il permet de recycler une partie des eaux usées traitées grâce à un procédé de la filtration par bioréacteur membranaire (MBR) et d'osmose inverse. L'eau purifiée est ensuite réutilisée en substitution d'une partie des prélèvements en eau du site. Ce projet réduit considérablement le prélèvement d'eau et réduit également les rejets d'eau du site. Ce projet permet désormais d'économiser 700 000 m³ d'eau par an.

Résilience de l'agriculture

Roquette a la volonté de soutenir le développement d'une agriculture plus résiliente, notamment via des programmes d'agriculture régénératrice partout où le groupe est implanté (cf. encart ci-après).

Programmes d'agriculture régénératrice

L'agriculture régénératrice est un système de production agricole qui a pour objectif de restaurer la santé des sols afin d'améliorer sa résilience face au changement climatique. Cela passe par l'adoption de pratiques agricoles plus vertueuses pour le sol et la biodiversité telles que la réduction importante du labour, la mise en place de couverts végétaux sur les parcelles en intercultures, la réduction des intrants chimiques comme les engrais ou les pesticides, ou encore la plantation de haies. Ces pratiques vont permettre d'améliorer la fertilité des sols tout en diminuant l'apport d'intrants extérieurs et fournir une meilleure disponibilité en eau à la plante. Les co-bénéfices sont nombreux et touchent de nombreux domaines :

- réduction des émissions de carbone dues à la réduction des fertilisants d'origine fossile ou au carburant lié au labour et augmentation de la séquestration du carbone dans les sols grâce à l'augmentation de la matière organique présente dans le sol qui est ensuite stockée dans le sol sous forme de carbone stable, améliorant sa fertilité et réduisant les émissions ;
- réduction de la pollution des sols et de l'eau en réduisant le recours aux intrants de fertilisation. Cette nouvelle pratique permet d'éviter l'excès de produits phytosanitaires et de fertilisants qui entraînent des conséquences sur la pollution des sols et par voie de conséquence de l'eau occasionnée par le lessivage (développement de l'eutrophisation par exemple) et l'infiltration des polluants nocifs pour la santé humaine dans les eaux souterraines ;
- amélioration de la biodiversité et des écosystèmes en minimisant l'utilisation de pesticides et engrais de synthèse. L'agriculture régénératrice limite la contamination chimique des sols et des cours d'eau. Les agriculteurs utilisent des méthodes naturelles comme la fixation biologique de l'azote par les légumineuses, l'utilisation de déchets organiques et le contrôle des ravageurs par leurs prédateurs naturels. Les plantations de haies et la mise en place d'infrastructures agroécologiques (murs de pierres sèches, mares, bandes enherbées, etc.) permettent de restaurer des habitats naturels à l'intérieur dans les sols et autour des parcelles cultivées. Ces zones non cultivées offrent des refuges pour la faune, favorisent la pollinisation et fournissent des corridors écologiques qui permettent aux espèces de se déplacer. De plus, les pratiques favorisent une communauté microbienne riche et active dans le sol. Un sol sain et vivant soutient une plus grande diversité d'organismes, allant des bactéries et champignons aux vers de terre et autres invertébrés, qui jouent un rôle crucial dans les cycles nutritifs et la structure du sol, créant ainsi un environnement plus propice à la vie végétale et animale ;
- amélioration de la résilience vis-à-vis de la ressource eau. En favorisant des sols sains et bien structurés, l'agriculture régénératrice améliore la capacité des sols à retenir l'eau, réduisant ainsi le ruissellement et l'érosion, elle permet une meilleure utilisation des précipitations naturelles et réduit la nécessité d'irrigation. De plus la couverture permanente du sol permanente réduit l'évaporation de l'eau du sol. Cela signifie que l'humidité reste plus longtemps dans le sol, diminuant le besoin d'irrigation fréquente ;

- amélioration de la santé des sols. Les pratiques telles que le semis direct et l'utilisation de cultures de couverture améliorent la structure du sol, augmentent sa teneur en matière organique et favorisent la biodiversité microbienne. Cela permet aux sols de mieux retenir l'eau et de filtrer les polluants.

Roquette a rejoint plusieurs programmes d'agriculture régénératrice depuis 2023 tels que le programme "Transitions" mené par la coopérative Vivescia en France ou le programme "Truterra" aux États-Unis.

Roquette a intégré et soutenu depuis ses débuts, le programme "Transitions" visant à accompagner d'ici 2026 près de 1000 agriculteurs français vers une agriculture résiliente et productive qui améliore la qualité des sols et favorise la biodiversité. Depuis son lancement en septembre 2023, le programme a notamment été lauréat du plan "France 2030" et a déjà réuni plus de 200 agriculteurs, avec une vocation à se développer et être partagé. Le programme couvre plusieurs objectifs dont celui de réduire de 15 % les émissions de GES associées. Aux 20 000 tonnes de blé français achetées par Roquette en récolte 2025 dans ce cadre, s'ajoutent 2500 tonnes en maïs et 200 tonnes de pois.

Fin 2024, Roquette a rejoint le mouvement associatif PADV (Pour une agriculture du vivant) qui anime une démarche collective et collaborative autour de l'agroécologie pour régénérer les sols, la biodiversité et les écosystèmes.

Roquette a également rejoint le programme CultivUp Régénératif du groupe coopératif Axéreal. CultivUp Régénératif est une démarche globale, qui accompagne les agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques, réduit leur empreinte carbone et sécurise leurs filières. Cette démarche intègre un référentiel de production agricole et un ensemble de dispositifs associés (R&Q, outils, certifications, dispositifs de promotion, etc.).

Fin 2025, Roquette a également conclu un accord avec la coopérative agricole Oxyane sur le développement d'une filière d'agriculture régénératrice pour le maïs jaune et le maïs waxy utilisés pour approvisionner ses amidonneries.

L'agroécologie est la voie de progrès pour revaloriser les métiers agricoles, garantir la souveraineté alimentaire et s'adapter aux changements climatiques.

Au total ce sont quatre programmes d'agriculture régénératrice qui ont été financés en partie par Roquette (contrats signés). Ces programmes ont permis à près de 1000 agriculteurs de s'engager dans une transition vers une agriculture plus résiliente et plus durable.

Le groupe poursuit ainsi son objectif de participer d'ici 2030 à vingt programmes-cadres d'agriculture régénératrice.

6.3 Ressources allouées

Pour soutenir ses actions de lutte contre le changement climatique, Roquette alloue des ressources dédiées.

Ressources financières

Budget dédié

Roquette prévoit l'allocation d'un budget spécifique pour les initiatives de réduction des émissions. Pour atteindre les cibles prévues dans le programme "life + nature" à 2030, le groupe a prévu dans son plan moyen terme d'investir entre 350 à 500 millions d'euros pour la décarbonation de ses activités. Un budget annuel de 3 à 10 millions d'euros est alloué spécifiquement à l'efficacité énergétique. Enfin, une enveloppe budgétaire entre 1 à 5 millions d'euros est dédiée au soutien des initiatives pour l'agriculture régénératrice comme précisé au chapitre E1-1 § 4.3.

D'autre part Roquette alloue des dépenses d'investissement (CapEx) alignées sur les critères relatifs aux objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique de la taxonomie européenne. Pour 2025, ces dépenses durables sur le plan environnemental éligibles et alignées (précisées au chapitre Taxonomie européenne) sont de 33 millions d'euros.

Subventions et financements

Roquette recherche des subventions et des financements externes pour soutenir les projets de durabilité, comme les fonds de l'Union Européenne qui soutiennent des projets dans les secteurs clés pour la transition vers une économie nette zéro, conformément au Green Deal. Dans ce cadre et celui de France Relance, Roquette a signé en 2024 une convention avec l'ADEME de 33,5 millions d'euros de subventions pour son projet de chaudière biomasse sur le site de Lestrem (France). Des financements liés à la mise en œuvre de CEE (Certificats d'économie d'énergie) sont également mis en œuvre en France.

Ressources humaines

Équipes spécialisées

Des équipes dédiées à la décarbonation et à la gestion de l'efficacité énergétique sont déployées au sein de l'organisation industrielle, comprenant des experts de technologies de réduction de consommation d'énergie et d'eau. Des spécialistes d'achats d'énergie renouvelables et de matières premières durables sont également recrutés par le département achats.

Formation et sensibilisation

Un programme de formation en ligne pour les employés a été déployé en 2025 sur la gestion de l'énergie, initiative interne de développement des connaissances pour promouvoir des pratiques plus durables et les sensibiliser aux enjeux énergétiques et climatiques.

Un webinaire sur les enjeux de la biodiversité chez Roquette, ouvert à tous les employés a été organisé lors de la semaine du développement durable en septembre.

Ressources naturelles

Pratiques agricoles durables

Soutien aux pratiques agricoles régénératrices pour améliorer la santé des sols et augmenter la séquestration du carbone.

Biodiversité

Initiatives pour protéger et promouvoir la biodiversité avec les communautés locales autour des sites et bureaux.

7. E1-4 – Objectifs liés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique

7.1 Contexte et engagement

En tant qu'entreprise proposant des ingrédients issus de la nature, Roquette reconnaît la priorité de lutter contre le changement climatique. Avec des activités directes et indirectes ayant un impact sur l'environnement et étant exposé aux aléas climatiques, le groupe s'engage à mettre en œuvre des programmes d'atténuation et d'adaptation ambitieux, à l'échelle globale, dans le cadre de son programme "life + nature".

7.2 Objectifs d'atténuation

Les objectifs de réduction des émissions de CO₂ ont été établis fin 2022 et approuvés en 2023 par l'Initiative Science-Based Targets (SBTi) ; ils sont en ligne avec les Accords de Paris de maintenir le réchauffement climatique global bien en dessous de 2 °C.

L'année de référence 2021 a été prise en compte pour les raisons suivantes :

- année concomitante avec l'établissement de l'objectif SBTi ;
- année représentative de l'activité moyenne du groupe (nota : l'année 2020 ayant été impactée par la Covid-19).

Suite à l'acquisition d'IFF Pharma Solutions, les données pour l'année de référence ont été mises à jour sans affecter les hypothèses et les cibles à atteindre.

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)

Objectif à moyen terme (2030) : Roquette s'engage à réduire de 25 % les émissions absolues de GES des scopes 1 et 2 d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2021*. Roquette s'engage également à réduire de 25 % les émissions absolues de GES du scope 3 provenant des biens et services achetés, des activités liées aux combustibles et à l'énergie, du transport et de la distribution en amont, ainsi que des déchets générés par les opérations, dans le même laps de temps.

** Les limites de l'objectif comprennent les émissions biogéniques liées à la terre et les absorptions des matières premières bioénergétiques. L'objectif est aligné par rapport à l'objectif de Paris de limiter le réchauffement climatique bien en dessous de 2 °C. Un alignement 1,5 °C impliquerait un objectif à - 42 %. Cet objectif sera étudié lors de la révision des objectifs à moyen terme.*

Optimisation de l'efficacité énergétique

Objectif à moyen terme (2030) : Roquette s'est engagé à améliorer l'efficacité énergétique de ses processus de production de 30 % d'ici 2030 par rapport à 2021.

7.3 Objectifs d'adaptation

Évaluation de l'ensemble des sites aux risques physiques liés au changement climatique

Objectif : création d'un modèle climatique spécifique, dynamique dans le temps, permettant l'élaboration de scénarios à 2030 et 2050, socle d'un plan d'actions d'adaptation.

Renforcement de la résilience des cultures fournissant les matières premières du groupe

Objectif : développer vingt programmes d'agriculture régénératrice avec les partenaires d'affaires à travers le monde d'ici 2030.

Gestion durable de l'eau

Objectif : atteindre une réduction de 20 % des prélèvements d'eau d'ici 2030 en priorisant les sites situés dans des zones à stress hydrique très élevé.

7.4 Suivi et évaluation

Le département développement durable met en place des indicateurs de performance clés (KPI) pour suivre les progrès vers ces objectifs (nombre de projets d'agriculture régénératrice, réduction d'utilisation d'eau, réduction des émissions scope 1 & 2, etc.). Un reporting annuel est produit pour évaluer les avancées et ajuster les plans d'actions en conséquence.

8. E1-5 – Consommation d'énergie et mix énergétique

L'ensemble des données exigées est reporté dans les tableaux ci-dessous, avec explication méthodologique en annexe (cf. Annexe 5 Note méthodologique – Indicateurs). Les données de composition des mix électriques nationaux sont extraites de l'Agence internationale de l'énergie (IEA).

Il est important de rappeler que Roquette n'a d'objectifs que sur l'efficacité énergétique de ses procédés et les émissions de GES scope 1, 2 et 3. Cependant, même si le groupe n'a pas d'objectif sur sa consommation énergétique globale, trop dépendante de nombreux facteurs (mix produits, programme maintenance usines, évolution de la demande par région...), celle-ci s'en trouve améliorée par les programmes efficacité énergétique et atténuation.

Indicateurs de consommation & production d'énergie 2025

	Quantités 2025	Unité	Répartition
Énergie totale consommée	12 141 383	MWh	
Énergie renouvelable consommée	2 053 852	MWh	17%
Énergie nucléaire consommée	518 108	MWh	4%
Énergie fossile consommée	9 569 422	MWh	79%
Total des combustibles consommés	9 593 620	MWh	
Combustibles fossiles consommés	8 352 970	MWh	87%
Combustibles renouvelables consommés	1 240 650	MWh	13%
Énergie totale produite	7 252 401	MWh	
Énergie produite à partir de fossiles	6 193 558	MWh	85%
Énergie produite à partir de renouvelables	1 058 842	MWh	15%
Gaz naturel consommé	6 565 969	MWh LHV	
Électricité consommée	2 615 734	MWh	
Charbon consommé	1 774 309	MWh	
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles	2 256 915	MWh	
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables	376 083	MWh	
Consommation totale d'énergie / Chiffre d'affaires*	2 490	MWh/M€	

* Le chiffre d'affaires utilisé pour le calcul du ratio d'intensité correspond au chiffre d'affaires total du groupe, le secteur d'activité de Roquette (industrie manufacturière) étant considéré comme une activité à fort impact climat (Annexe I du règlement (CE) n° 1893/2006 du Parlement européen et du Conseil). Chiffre d'affaires : 4876525 (en milliers d'euros)

Note : Roquette ne fait vérifier ses consommations d'énergie par un organisme externe (autre que OTI) que pour ses sites européens soumis à EU-ETS.

Indicateurs sur les instruments contractuels liés à l'achat d'énergie

Indicateur d'électricité renouvelable	% 2025
% d'électricité renouvelable achetée avec des instruments contractuels (PPA + REC)	16%
Part d'électricité issue de contrats type Power Purchase Agreement (PPA), corrélé à l'énergie reçue sur site	18%
Part d'électricité issue de Certificats d'Électricité Renouvelable (REC), décorrélée physiquement de l'énergie reçue sur site	82%
Énergie renouvelable consommée liée au scope 2 avec instruments contractuels groupés (PPA, GPA)	6%
Énergie renouvelable consommée liée au scope 2 avec instruments contractuels dégroupés (REC)	7%

9. E1-6 – Émissions brutes de gaz à effet de serre (GES) pour les scopes 1, 2, 3 et émissions totales

Les résultats d'émissions de GES sont décrits ci-dessous pour l'année 2025, en absolu et en intensité, et avec variations par rapport à l'année N-1 et l'année de référence 2021. Il est à noter que les données de l'année 2024 du rapport de durabilité publié l'an dernier ont été modifiées, notamment pour prendre en compte les impacts de l'intégration d'IFF Pharma Solutions et le recalcul des émissions du quatrième trimestre 2024 extrapolées lors de l'exercice précédent (pour plus de détails se référer à l'Annexe 8).

À fin 2025, les performances du groupe en matière de réduction d'émissions de gaz à effet de serre restent alignées avec son engagement auprès du SBTi, inscrit sur une trajectoire bien en deçà de + 2 °C.

Scopes 1 & 2 : Les émissions ont diminué de 19 % par rapport à l'année de référence 2021, pour un objectif de - 25 % en 2030. Elles sont restées stables entre 2023 et 2024 malgré une hausse importante de l'activité, ce qui traduit une décorrélation entre croissance et émissions. Cette évolution résulte principalement des actions menées sur l'efficacité énergétique, l'amélioration du mix énergétique et l'achat d'énergie renouvelable.

Scope 3 : Les émissions affichent une baisse de 10 % par rapport à l'année de référence 2021, pour un objectif de - 25 % en 2030 (Cat. 3.1, 3.3, 3.4, & 3.5 – cf. tableau ci-dessous). Cette évolution s'explique en partie par une légère baisse des volumes d'achats, mais surtout par la montée en puissance des achats de matières premières issues de programmes d'agriculture régénératrice et bas carbone certifiés, reflétant l'amélioration des pratiques des fournisseurs. Des actions ont aussi été mises en œuvre sur le transport. Enfin, pour les produits chimiques et le packaging, une attention particulière a été portée à la sélection des fournisseurs selon leurs critères carbone et à la collecte de données primaires de PCF (Product Carbon Footprint), permettant des gains significatifs sur ces deux catégories.

Synthèse des émissions de GES 2025 de Roquette sur sa chaîne de valeur

	Données rétrospectives				Jalons et années cibles			
	Année de référence : 2021	2023	2024	N : 2025	% N / N-1	2030	2050	Progression 2025 / année de référence
Émissions de GES de périmètre 1						-25 % scope 1+ 2		
Émissions brutes de GES de périmètre 1 Émissions [teqCO ₂]	2338118	1973145	1975880	1958501	-0,9%	1753588		-16,2%
Pourcentage d'émissions de GES de périmètre 1 résultant des systèmes d'échange de quotas d'émission réglementés (en %)	70%	67%	68%	68%				
Émissions de GES de périmètre 2						-25% scope 1+ 2		
Émissions brutes de GES de périmètre 2 fondées sur le marché (teqCO ₂)	612302	535841	532220	430095	-19,2%	459226		-29,8%
Émissions brutes de GES de périmètre 2 fondées sur la localisation (teqCO ₂)	462293	446839	429599	395100	-8,0%			-14,5%
Émissions significatives de GES de périmètre 3						-25% on 3.1, 3.3, 3.4, 3.5		
Émissions totales brutes indirectes de GES (périmètre 3) (teqCO ₂)	6645223	5474910	6138877	5916532	-3,6%	5422428		-11,0%
1 - Biens et services achetés	4060643	3294877	3766407	3612622	-4,1%			-11,0%
2 - Biens d'investissement	183514	146510	200848	174385	-13,2%			-5,0%
3 - Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie (non incluses dans les périmètres 1 et 2)	418903	364765	372353	355813	-4,4%			-15,1%
4 - Transport et distribution amont	360665	306774	329749	364530	10,5%			1,1%
5 - Déchets générés lors de l'exploitation	50968	48589	52027	51465	-1,1%			1,0%
6 - Voyages d'affaires	996	2646	1597	1977	23,7%			98,4%
7 - Déplacements domicile-travail des salariés	6044	6191	7257	8193	12,9%			35,5%
8 - Actifs loués en amont								
9 - Acheminement en aval	58058	55876	46666	45950	-1,5%			-20,9%
10 - Transformation des produits vendus	1475916	1224041	1337771	1277725	-4,5%			-13,4%
11 - Utilisation des produits vendus								
12 - Traitement en fin de vie des produits vendus	29515	24642	24201	23873	-1,4%			-19,1%
13 - Actifs loués en aval								
14 - Franchises								
15 - Investissements								
Émissions totales de GES								
Émissions totales de GES (market-based) (teqCO ₂)	9595642	7983896	8646977	8305129	-4,0%	7635242		-13,4%
Émissions totales de GES (location-based) (teqCO ₂)	9445633	7894895	8544356	8270134	-3,2%			-12,4%

Avancement dans la réduction d'émissions de GES depuis l'année de référence 2021

	Émissions 2021 (teqCO ₂)	Émissions 2025 (teqCO ₂)	Delta (teqCO ₂)	% de progression
Total scope 1	2 338 118	1 958 501	-379 616	-16%
Total scope 2 market-based	612 302	430 095	-182 207	-30%
Total scope 2 location-based	462 293	395 100	-67 193	-15%
Total scope 3	6 645 223	5 916 532	-728 690	-11%
Total scope 1+ 2+ 3 – market based	9 595 642	8 305 129	-1 290 513	-13%
Total scope 1+ 2+ 3 – location based	9 445 633	8 270 134	-1 175 499	-12%

Indicateurs d'intensité d'émissions de GES par chiffre d'affaires

	Émissions / CA 2024 (teqCO ₂ /M€)	Émissions / CA 2025 (teqCO ₂ /M€)	Delta N / N-1 (teqCO ₂ /M€)	% de variation
Total scope 1	440	402	-38	-9%
Total scope 2 market-based	118	88	-30	-26%
Total scope 2 location-based	96	82	-15	-15%
Total scope 3	1 366	1 213	-153	-11%
Total scope 1+ 2+ 3 – market based	1 924	1 703	-221	-11%
Total scope 1+ 2+ 3 – location based	1 901	1 696	-205	-11%

Note : En comparant les données entre 2023 et 2024, il faut noter que malgré une réduction des émissions de scope 1 & 2 due aux actions de décarbonation (cf. paragraphe E1-3), les indicateurs d'intensité par rapport au chiffre d'affaires sont faussés du fait de l'intégration d'IFF Pharma solutions du 1^{er} mai dans le chiffre d'affaires alors que les émissions relatives ont été prises sur la totalité de l'année 2025.

Note : Le chiffre d'affaires utilisé pour le calcul du ratio d'intensité correspond au chiffre d'affaires total du groupe, le secteur d'activité de Roquette (industrie manufacturière) étant considéré comme une activité à fort impact climat (Annexe I du règlement (CE) n°1893/2006 du Parlement européen et du Conseil). Chiffre d'affaires : 4 876 525 (en milliers d'euros)

Note : Roquette ne fait vérifier ses émissions de scope 1 par un organisme externe (autre que OTI) que pour ses sites européens soumis à EU-ETS.

Conformément aux règles du GHG Protocol les émissions de CO₂ biogénique issues de la biomasse sont déclarées séparément des émissions du scope 1. 516 396 teqCO₂ d'émissions biogéniques de scope 1, liées à la combustion de biomasse, ont été émises par les usines du groupe en 2025. Roquette ne publie pas les émissions biogéniques scope 2 et scope 3. En effet, Roquette ne s'approvisionne pas en chaleur base biomasse et les émissions scope 3 liées à la biomasse (scierie et transport) sont d'origine anthropogénique et sont intégrées au bilan carbone. Les données des éventuelles autres émissions biogéniques ne sont pas facilement accessibles et ne sont pas en conséquence rapportées.

Environ 20 % des émissions du bilan carbone sont couvertes par des facteurs d'émissions primaires provenant des fournisseurs, incluant 6,5 % sur le scope 3. Les équipes achats de produits chimiques et packaging travaillent étroitement avec les fournisseurs pour récupérer des analyses de cycles de vie des produits achetés ; cependant ces catégories pèsent relativement peu par rapport aux achats de matières premières et produits vendus. Les équipes achats matières premières ont toutefois commencé à collecter davantage de données primaires via des schémas de certification de durabilité et qui seront visibles dans les prochains bilans carbonés.

10. E1-7 – Retraits de GES et projets d'atténuation des GES financés par des crédits carbone

Dans le cadre de son programme "life + nature", Roquette prend des mesures pour réduire ses émissions de CO₂ avant d'envisager tout projet de compensation via des crédits carbone.

Le groupe n'a donc pas de stratégie de compensation type offsetting à moyen terme, ce levier relevant de la décarbonation indirecte pouvant s'éloigner du cœur des activités du groupe.

Toutefois, Roquette investit dans des actions d'insetting. L'insetting correspond à des actions de compensation carbone mais de façon intégrée, c'est-à-dire que les projets de compensation ont lieu dans l'amont ou l'aval de la chaîne de valeur du groupe. Cela permet de financer et contribuer davantage à la décarbonation du secteur et de renforcer les liens avec les parties prenantes.

11 E1-8 – Prix interne du carbone

11.1 Contexte et engagement

Roquette reconnaît l'importance de la mise en place d'un prix interne du carbone comme outil stratégique d'aide à la décision afin de réduire ses émissions de GES et d'atteindre ses objectifs climat. La tarification interne du carbone permet de prendre en compte le coût carbone présent et futur dans les modèles d'investissements pour orienter les décisions d'engagement des projets.

11.2 Mécanismes de tarification interne du carbone

Établissement d'un prix interne du carbone

Roquette a fixé un prix interne du carbone en tenant compte des zones géographiques et des typologies des marchés de carbone (ex : EU, Canada...). Ce prix moyen est fixé à partir d'études provenant de cabinets et d'instituts experts, ainsi que d'établissements financiers (ex : Natixis, Macquarie).

Intégration dans les processus de décision

Le prix interne du carbone est utilisé dans les évaluations financières menées par les équipes finance et contrôle de gestion. Il permet d'évaluer l'impact du CO₂ dans la rentabilité des processus et activités du groupe. Il est déterminant pour orienter les choix de futurs investissements. Il est exclusivement utilisé dans les trois cas qui suivent.

1. Rapport de gestion groupe Roquette / Partie B - Rapport de durabilité

Investissements

Le coût du carbone est modélisé dans les analyses de rentabilité pour tous les nouveaux projets d'investissement, en favorisant ceux qui réduisent les émissions de GES. Roquette a défini un prix interne du carbone évolutif selon les années. Ce mécanisme vise à attribuer un coût financier aux tonnes de CO₂ qui seront émises tout au long d'un projet, influençant ainsi son taux de rentabilité interne. Ce mécanisme, déterminant pour toutes les décisions d'investissement, s'applique partout où Roquette est présent, sous forme de prix explicite pour les pays concernés par les marchés du carbone, Roquette met régulièrement à jour le prix interne du CO₂. À titre d'exemple, en 2025, le groupe estime ainsi le prix moyen du CO₂ à 100 euros la tonne dans ses calculs de rentabilité à 2030 (moyen terme) et à plus de 150 euros la tonne dans ses hypothèses d'investissement long terme en Europe.

Opérations

Roquette utilise le prix interne du carbone pour évaluer et optimiser les processus opérationnels, en identifiant les opportunités de réduction des émissions. Cela est notamment un critère utilisé pour choisir les meilleurs projets d'efficacité énergétique.

Innovation

En ligne avec l'implémentation du process d'écoconception (cf. ESRS S4), l'estimation des coûts environnementaux, notamment du carbone, devient un point de donnée clé dans le processus décisionnel des programmes d'innovation.

12. E1-9 – Effets financiers anticipés des risques physiques et de transition matériels et des opportunités potentielles liées au climat

Ce point de donnée (DP) apparaît dans ESRS – Appendix C comme n'étant pas obligatoire lors de cette publication. ("Phased-in").

Cependant des informations ont été fournies dans le paragraphe ESRS E1-SBM3 permettant de partager les premières analyses sur ce sujet.

ESRS E2 : POLLUTION

1. E2-IRO-1 – Description des processus visant à identifier et évaluer les impacts, risques et opportunités liés à la pollution

L'ensemble des éléments généraux servant à identifier et à évaluer les impacts, risques et opportunités sont décrits dans le chapitre ESRS2-IRO-1.

L'étude de la double matérialité décrite au chapitre IRO-1, renforcée par des visites de sites, des due diligences effectuées en 2025, les remarques des parties prenantes telles que les autorités administratives ou les communautés locales, ainsi que l'aide des responsables HSE des régions et usines, a permis d'identifier les impacts, risques et opportunités matériels liés à la pollution.

Le sujet de la pollution du sol des sites industriels n'a pas été considéré comme matériel. En effet en 2025, en complément des onze sites évalués en 2024, neuf autres sites (dont l'ensemble des sites acquis en 2025) qui n'avaient pas encore d'évaluation environnementale ont été évalués par les cabinets de conseil expert Ramboll ou AECOM pour déterminer s'ils possédaient des risques de pollution importante des sols par rapport aux produits se trouvant stockés sur place. Sur la base de rapport dit de phase 1, les experts ont constaté que sur l'ensemble des sites étudiés le risque est limité ou la responsabilité ne dépend pas de Roquette (cas des plateformes industrielles nouvellement acquises).

Le résultat de l'exercice de double matérialité concernant la pollution est repris dans le tableau ci-dessous.

ESG	#	ENJEUX ESG	ESRS	IROs MATÉRIELS IDENTIFIÉS	CHAÎNE DE VALEUR				HORIZON DE TEMPS
					Amont	Opérations propres	Aval	Autres	
ENV	7	Préservation de la qualité de l'air : opérations & chaîne de valeur	ESRS E2 ESRS E4	IRO 35 – Impact négatif – Impact négatif sur l'environnement et la santé des communautés locales en cas de pollution de l'air lié aux activités de l'usine		✓			2 – Moyen terme
ENV	8	Préservation de la qualité de l'eau (opérations & chaîne de valeur)	ESRS E2 ESRS E4	IRO 43 – Impact négatif – Impact négatif sur l'environnement et la santé des communautés locales en cas de pollution de l'eau liée aux activités de l'usine		✓			1 – Court terme
				IRO 49 – Impact négatif – Impact négatif sur l'environnement et la santé des communautés locales en cas de pollution de l'eau liée aux activités dans la chaîne de valeur	✓				1 – Court terme
ENV	9	Préservation des sols et lutte contre la déforestation (opérations & chaîne de valeur)	ESRS E2 ESRS E4	IRO 54 – Impact négatif – Impact négatif sur l'environnement et la santé des communautés locales en cas de pollution du sol liée aux activités dans la chaîne de valeur	✓				1 – Court terme

Deux impacts négatifs ont été identifiés comme matériels pour la partie préservation de la qualité de l'eau :

- coté opérations, cela concerne la pollution de l'eau par des macropolluants liés aux rejets des effluents des usines (impact potentiel) ;

- dans la chaîne de valeur, c'est la pollution de l'eau liée aux pratiques agricoles (fertilisants, pesticides et fongicides) qui est identifiée (impact réel).

Un impact réel négatif a été considéré comme matériel concernant la préservation des sols et la lutte contre la déforestation dans la partie amont agricole.

Enfin, en 2025, un nouvel impact réel a été évalué comme matériel pour la pollution atmosphérique. Cette évaluation reflète la particularité des processus industriels des usines d'excipients acquis auprès d'IFF Pharma Solutions au cours de l'exercice.

Les substances préoccupantes ou substances extrêmement préoccupantes n'ont pas été évaluées comme matérielles.

La suite des chapitres concernant la pollution sera donc focalisée sur la pollution de l'eau, de l'air (opérations) et des sols (chaîne de valeur amont).

2. E2-1 – Politiques liées à la pollution

En 2024, Roquette a publié une nouvelle politique environnementale avec des objectifs précis à horizon 2030, mise en œuvre par le directeur HSE du groupe, qui est en ligne avec le programme de développement durable "life + nature".

Cette politique énonce les engagements du groupe en termes d'environnement et décrit à la fois les objectifs concernant le changement climatique, l'eau, la pollution (eau, sol et air) et la biodiversité. La politique du groupe s'applique à tous les sites industriels et décrit les éléments de respect de la conformité, l'amélioration continue et l'engagement des collaborateurs et de la direction. Elle contient un engagement à améliorer en permanence la performance environnementale, notamment en prévenant la pollution et en mettant en œuvre les meilleures pratiques (technologiques, organisationnelles, formation...) dans l'ensemble des opérations.

Concernant la chaîne de valeur, la politique environnementale vise à réduire l'impact de la pollution dans l'amont agricole, notamment en supportant les initiatives de l'agriculture régénératrice pour réduire drastiquement les impacts liés aux pesticides et herbicides sur les sols cultivés.

De plus, chaque nouveau produit, innovation ou processus voit dorénavant son impact environnemental évalué afin d'appliquer une approche d'écoconception et permettre in fine d'offrir aux clients des solutions plus durables.

Roquette s'engage également à respecter strictement la législation environnementale et adhère aux meilleures normes environnementales, telles les normes IED (Industrial Emissions Directive) en Europe et les traités internationaux (protocoles de Kyoto, de Montréal, etc.). Le groupe sensibilise ses collaborateurs, sous-traitants et autres parties prenantes clés via des campagnes de communication environnementale spécifiques et des sessions de formation.

Enfin, le groupe alloue des ressources humaines, technologiques et financières appropriées pour améliorer sa performance environnementale.

Au-delà des équipements de protection et de traitement de la pollution mis en place sur les sites industriels (traitement des effluents, abatement des poussières, zones de rétention...), des procédures sont développées au niveau groupe et sites qui permettent d'éviter les accidents de pollution (exemple : rejet de polluants dans l'eau par mégarde, DCO – Demande chimique en oxygène – plus élevée que prévu) ainsi que des procédures de réaction d'urgence (exemple : plan d'opération interne) en cas d'incident de pollution, afin de contrôler et limiter les impacts sur les personnes et sur l'environnement.

3. E2-2 – Actions et ressources liées à la pollution

3.1 Actions

Dans le cadre de sa politique environnementale, Roquette met en place une démarche d'amélioration continue qui se traduit par plusieurs typologies d'actions dont les principales, menées en 2025, sont les suivantes :

Réduction de la pollution de l'eau

Roquette s'assure de la mise en place du traitement des effluents avec des stations d'épuration des rejets aqueux installées sur site ou en établissant des conventions avec des stations municipales ou industrielles tierces. À ce jour, vingt sites amidonniers, de caramel colorant (Sethness-Roquette) ou produisant de la cellulose possèdent leurs propres stations d'épuration et neuf ont des conventions de rejet avec des tiers pour traiter leurs effluents. Concernant les acquisitions récentes des sites IFF Pharma Solutions, trois sites possèdent leurs propres équipements de traitement de la pollution de l'eau et les autres ont des conventions de traitement avec les plateformes industrielles sur lesquels ils sont installés.

Des investissements sont régulièrement mis en œuvre afin de respecter la réglementation ou d'améliorer la prévention de la pollution.

Par exemple, l'usine de production de micro-cellulose cristalline au Brésil a terminé la phase 2 d'un investissement d'une nouvelle station d'épuration permettant de traiter les effluents de manière sûre et respectueuse de l'environnement et en 2025, l'usine était pleinement en conformité avec les réglementations les plus strictes et a pu se raccorder au réseau de collecte de la SABESP de Sao Paulo avec le minimum d'impact.

Réduction de la pollution de l'air des opérations

Roquette met en place des plans d'actions pour maîtriser les pollutions atmosphériques liées à ses opérations principalement les émissions dues à la combustion pour ses équipements de production d'énergie et les émissions dues au séchage et au transport des produits sous forme pulvérulente.

Outre la mise en place de traitements d'abattement efficaces visant à diminuer au minimum la pollution atmosphérique, comme des filtres haute efficacité, des équipements pour réduire les émissions d'oxyde d'azote, le groupe met également en place des campagnes de mesure régulières pour vérifier le respect strict des normes environnementales et traiter éventuellement toute dérive.

Par exemple fin 2024, Roquette sur un site français a mis en place une étude sur les retombées atmosphériques par Atmo (association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air), les résultats publiés en 2025 n'indiquent pas d'impact majeur sur la qualité de l'air lié à l'activité du site.

Des améliorations sont apportées en continu dans ce domaine comme en Chine où un des sites a mis en place un nouveau système utilisant un matériau de filtration plus efficace et plus résistant à la chaleur pour réduire davantage les émissions de poussières émises par la cheminée de la chaudière biomasse. Un autre exemple de travaux d'amélioration des rejets atmosphérique a été mis en œuvre sur des sites récemment acquis en Allemagne avec la captation des COV (Composés organiques volatiles) issus du process industriel par des bioréacteurs.

Réduction de la pollution de l'eau et des sols dans la chaîne amont

Afin de réduire la pollution dans la chaîne amont, Roquette a continué en 2025 son engagement dans le soutien à de nouvelles

1. Rapport de gestion groupe Roquette / Partie B - Rapport de durabilité

initiatives d'agriculture régénératrice. L'agriculture régénératrice peut réduire à la fois la pollution des sols et de l'eau (cf. E1-3 § 6.2 encart sur les programmes d'agriculture régénératrice).

3.2 Ressources allouées

Pour soutenir ses actions de lutte contre la pollution, Roquette alloue des ressources dédiées.

Ressources financières

Budgets dédiés

Un budget d'investissement est dédié pour les actions de mise en place de systèmes ou d'équipement pour réduire la pollution de l'air dans les opérations. L'allocation d'un budget spécifique est prévue pour les initiatives en faveur de l'agriculture régénératrice, le groupe a prévu dans son plan moyen terme entre 1 et 5 millions d'euros alloués au soutien des initiatives pour l'agriculture régénératrice comme précisé au paragraphe précédent.

Subventions et financements

Recherche de subventions et de financements externes pour soutenir les projets de réduction de la pollution, comme les fonds de l'Agence de l'eau qui permettent de financer une partie des investissements. Roquette a signé en 2022 une convention de subventions avec l'Agence de l'eau Artois Picardie de 0,9 million d'euros pour son projet de traitement du phosphore.

Ressources humaines

Équipes spécialisées

Des équipes dédiées au pilotage des stations d'épuration gèrent au quotidien les performances des outils de traitement des effluents. Des spécialistes d'achats de matières premières durables et issues de l'agriculture régénératrice sont également présents au sein de la fonction achat.

Formation et sensibilisation

Un programme de formation en ligne pour les employés a été déployé lors des Learning Days en juin 2024, initiative interne de développement des connaissances pour promouvoir des pratiques plus durables et les sensibiliser aux enjeux environnementaux et notamment à la prévention de la pollution.

3.3 Incidents majeurs de pollution

En 2025, le groupe n'a pas déploré d'incidents majeurs qui auraient entraîné des actions de remédiation, de restauration ou de compensation des écosystèmes.

4. E2-3 – Objectifs liés à la pollution

4.1 Contexte et engagement du groupe

Le groupe s'engage à réduire l'impact sur l'environnement de ses activités tout le long de sa chaîne de valeur en adoptant des pratiques durables et en mettant en place des programmes d'amélioration continue visant à respecter les réglementations et réduire la pollution.

4.2 Objectifs de réduction de la pollution

Les objectifs du groupe ont été établis en ligne avec la politique environnementale de 2024.

Mise en place de systèmes de management de l'environnement (SME)

Objectif à moyen terme (2030) : Roquette s'engage à ce que 100 % de ses sites de production opèrent dans le cadre d'un système de management de l'environnement, pouvant aller jusqu'à une certification type ISO 14001, d'ici 2030.

Cette certification implique l'amélioration continue de la performance environnementale de Roquette et l'adaptation permanente aux évolutions réglementaires. Roquette cherche constamment à innover et à limiter l'impact écologique de ses usines, tout en réduisant les risques de pollution accidentelle.

En 2024, 51 % des sites de production de Roquette étaient déjà certifiés (sites ayant un impact sur l'environnement). En 2025, c'est 72 % de sites certifiés, incluant l'élargissement du périmètre aux sites récemment acquis de Qualicaps et IFF Pharma Solutions.

L'adoption de ces systèmes de management environnemental permet la prévention de la pollution : en effet, la norme encourage l'entreprise à adopter des pratiques préventives pour éviter la contamination des sols et des eaux, en améliorant par exemple la gestion des produits chimiques et en utilisant des technologies plus propres.

Les sites industriels ont notamment des objectifs de maîtrise des rejets dans l'eau fixés selon les normes en vigueur définies par les autorités locales. Dans une démarche proactive et volontaire, le groupe travaille également à réduire davantage l'impact absolu de la pollution de l'eau exprimée en Demande chimique en oxygène (DCO) ou équivalent à horizon 2030.

La certification ISO 14001 mise en place au sein de Roquette exige une amélioration continue des performances environnementales, une adaptation permanente aux réglementations, ce qui pousse à constamment chercher des moyens d'améliorer l'impact écologique des sites et notamment de réduire les risques de pollution accidentelle.

Réduction de la pollution de l'eau et des sols liée à l'agriculture

Objectif à moyen terme (2030) : Roquette s'engage à développer vingt programmes d'agriculture régénératrice avec les partenaires d'affaires à travers le monde d'ici 2030.

En minimisant l'utilisation de pesticides et d'engrais de synthèse, l'agriculture régénératrice limite la contamination chimique des sols et des cours d'eau.

Roquette n'envisage pas encore de fixer des objectifs de réduction des flux de pollution des sols et de l'eau dans la chaîne d'approvisionnement agricole étant donné le manque de données précises à ce jour. Néanmoins, l'efficacité des résultats des programmes d'agriculture régénératrice se mesurera progressivement sur la base d'indicateurs qualitatifs et permettra de préciser à terme des objectifs alignés sur l'horizon 2030 du programme "life + nature".

4.3 Suivi et évaluation

Les départements HSE et développement durable mettent en place des indicateurs de performance clés (KPI) pour suivre les progrès vers ces objectifs (exemple : pourcentage de sites certifiés ISO 14001, nombre de programmes d'agriculture régénératrice soutenus, certification FSC pour la cellulose, etc.).

5. E2-4 – Pollution de l'air, de l'eau et du sol

Les données liées à la pollution sont limitées aux pollutions identifiées comme matérielles dans le cadre de l'exercice de double matérialité.

5.1 Pollution de l'eau des sites opérationnels

Concernant la pollution de l'eau dans les opérations du groupe, le tableau suivant recense la quantité de DCO (Demande chimique

en oxygène) consolidée pour les sites de production qui est rejetée annuellement. La pollution en DCO est considérée comme étant l'indicateur le plus pertinent et représentatif de la pollution de l'eau à suivre à l'échelle du groupe dans le cadre des activités industrielles.

La DCO mesure la quantité d'oxygène nécessaire pour oxyder les substances organiques présentes dans l'eau. Les industries amidonnères comme celle de Roquette produisent des effluents riches en matières organiques, comme l'amidon et d'autres composés organiques, qui augmentent la DCO. Cet indicateur permet donc de quantifier la charge globale en polluants organiques qui, si non traités, peuvent nuire aux écosystèmes aquatiques.

Les réglementations environnementales imposent des limites strictes sur la DCO des effluents rejetés dans l'environnement auxquelles Roquette se conforme. La mesure de la DCO d'un effluent est généralement réalisée selon des normes spécifiques pour garantir la précision et la comparabilité des résultats, par exemple, les normes ISO 6060 (norme internationale) et AFNOR NF T90 (norme française). D'autres micro-méthodes sont également utilisées pour mesurer la DCO ou des équivalences telles que la DBO (Demande biologique en oxygène) ou la TOC (Carbone organique total) qui peuvent être converties en DCO équivalent. Les échantillons sont prélevés en continu et sont représentatifs de la pollution rejetée. Les analyses sont effectuées en laboratoire soit interne soit externe.

La DCO se mesure à la sortie des limites des sites industriels appartenant à Roquette (à la sortie de la station d'épuration si le site est équipé ou avant l'envoi vers une station d'épuration externe au site) et s'exprime en mg/l pour la concentration et le flux émis se comptabilise en tonnes. Pour une agrégation au niveau du groupe, c'est le flux en tonne en DCO équivalent qui est reporté. En 2025, les sites acquis sont intégrés dans le calcul (à l'exception du site de Louisiane – États-Unis).

Indicateur de pollution de l'eau – DCO

	2024	2025
DCO équivalent (t/an)	36 304	37 195

Les principaux autres polluants rejetés sont les chlorures issus de la régénération de résines échangeuses d'ions et le phosphore contenu dans les matières premières végétales. D'autres indicateurs de qualité de l'eau sont suivis localement mais ne sont pas consolidés au niveau groupe.

Les valeurs reportées dans le tableau ci-dessous représentent la somme des émissions des sites dépassant les seuils fixés dans la directive européenne et notamment l'Annexe II de la Régulation (EC) No 166/2006 (European Pollutant Release and Transfer Register "EPRTTR Regulation"). Cependant, il est important de noter que ces valeurs ne reflètent pas les seuils autorisés par les autorités locales sur les sites considérés et que Roquette respecte l'ensemble des permis d'exploiter fixant notamment les valeurs limites autorisées :

Polluants	2025 Total rejeté, kg/an
Chlorures	10 861 676
Phosphore	24 472
Zinc	184
Nickel	218

Les données ci-dessus couvrent l'ensemble des sites européens, soumis à l'IED, du groupe. Roquette s'engage à étendre la collecte de données sur les autres régions dès le prochain exercice.

5.2 Pollution de l'air des sites opérationnels

Concernant la pollution de l'air dans les opérations du groupe, les principaux polluants atmosphériques rejetés sont les oxydes d'azote issus de la combustion des différents combustibles utilisés dans les installations de production de chaleur des sites opérationnels du groupe et les poussières principalement issues des installations de séchage et de transport des produits finis pulvérulents.

Enfin, quelques installations ont besoin également de groupes frigorifiques pour maintenir des températures adéquates au process. Ces installations utilisent des réfrigérants (de la catégorie des Hydrofluorocarbures – HFC) qui ne dégradent pas la couche d'ozone mais exercent une influence sur le réchauffement climatique, les opérations de mise en place ou de recharge de réfrigérants sont reportées pour ces équipements.

Les valeurs reportées dans le tableau ci-dessous représentent la somme des émissions des sites dépassant les seuils fixés dans la directive européenne et notamment l'Annexe II de la Régulation (EC) No 166/2006 (European Pollutant Release and Transfer Register "EPRTTR Regulation"). Cependant, il est important de noter que ces valeurs ne reflètent pas les seuils autorisés par les autorités locales sur les sites considérés et que Roquette respecte l'ensemble des permis d'exploiter fixant notamment les valeurs limites autorisées :

Polluants	2025 Total rejeté, kg/an
Oxydes d'azote (NOx/ NO2)	644 953
Particules (PM10)	101 216*
Hydrofluorocarbures (HFC)	744

* Données basées sur l'extrapolation des émissions 2024 par rapport à la production 2025 (cf. Annexe 5 - Note Méthodologique).

Les données ci-dessus couvrent l'ensemble des sites européens, soumis à l'IED, du groupe. Roquette s'engage à étendre la collecte de données sur tous les sites significatifs dès le prochain exercice.

5.3 Pollution de l'eau et des sols de l'amont agricole

Concernant la pollution de l'eau et des sols dans l'amont agricole, liée à l'utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires, il est très difficile d'établir des mesures car le groupe se fournit auprès d'organismes stockeurs ou de coopératives et ne peut donc pas avoir accès aux données primaires.

Cependant, le groupe est conscient que c'est un enjeu significatif et veut y contribuer positivement.

À cette fin, Roquette encourage et suit les programmes d'agriculture régénératrice (programme achat responsable, sélection des fournisseurs...) pour s'assurer de la réduction de la pollution de l'eau dans l'amont agricole.

(Pour plus de détail sur les bénéfices de ces programmes, se référer au chapitre E1-3 § 6.2 encart sur les programmes d'agriculture régénératrice).

5.4 Sites soumis à la Directive 2010/75/EU dite IED

La Directive Européenne 2010/75/EU dite IED (Industrial Emissions Directive) fixe des spécifications en lien avec les pollutions principales des différents secteurs.

1. Rapport de gestion groupe Roquette / Partie B - Rapport de durabilité

Certains sites européens de Roquette sont soumis à l'IED et doivent respecter notamment des valeurs limites d'émissions du secteur décrit dans le document de référence, nommé BREF (Best REferences). Les sites européens sont essentiellement soumis au BREF FDM (Food Drink and Milk) et ses conclusions MTD (Meilleures technologies disponibles) associées.

Les sites français de Lestrem, Beinheim, Vecquemont et Vic, le site italien de Cassano-Spinola, le site espagnol de Benifaio, les sites allemands de Bomlitz et Stade et le site lituanien de Panevezys sont soumis à la directive européenne IED 2010/75/EU.

En 2025, il n'a pas été rapporté de mesure de mise en demeure en raison du non-respect de la directive IED, ni des valeurs limites (BAT- AEL) sur les sites européens.

Les niveaux de performance (BAT-AEPL) dans le cadre du BREF FDM sont seulement indicatifs et non prescriptifs.

6. E2-5 – Substances préoccupantes et substances très préoccupantes

L'utilisation des substances préoccupantes ou très préoccupantes n'a pas donné d'IROs identifiés comme matériels dans le cadre de l'analyse double matérialité.

7. E2-6 – Effets financiers anticipés des impacts et des risques liés à la pollution

En 2025, le groupe Roquette n'a pas eu d'accident majeur impliquant des coûts financiers conséquents ou matériels en raison d'une pollution quelconque.

Par ailleurs, l'exercice de double matérialité a conclu à l'identification d'impacts matériels mais pas de risques financiers matériels liés à la pollution.

ESRS E3 : EAU ET RESSOURCES MARINES

1. E3-IRO-1 – Description des processus visant à identifier et évaluer les impacts, risques et opportunités liés à l'eau et les ressources marines

L'ensemble des éléments généraux servant à identifier et à évaluer les impacts, risques et opportunités sont décrits dans le chapitre ESRS2-IRO-1.

L'étude de la double matérialité décrite au chapitre IRO-1 a permis d'identifier les impacts, risques et opportunités matériels. Le résultat concernant l'eau est repris dans le tableau ci-dessous.

ESG	#	ENJEUX ESG	ESRS	IROs MATÉRIELS IDENTIFIÉS	CHAÎNE DE VALEUR				HORIZON DE TEMPS
					Amont	Opérations propres	Aval	Autres	
ENV	5	Accès et gestion de la ressource en eau (opérations & chaîne de valeur)	ESRS E2 ESRS E3	IRO 22 – Impact négatif – Impact négatif sur l'environnement, les écosystèmes et la santé et le bien-être des personnes en raison de la diminution ou disparition des sources d'eau	✓	✓			3 – Long terme
				IRO 23 – Risque – Risque d'augmentation des coûts d'investissement liés à la gestion de l'eau dans les usines situées dans des zones en stress hydrique		✓			3 – Long terme
				IRO 27 – Risque – Risque financier lié à la diminution de la disponibilité des quantités d'eau pour la culture des matières premières agricoles	✓				3 – Long terme

Un impact potentiel négatif a été identifié comme matériel, il s'agit de l'impact que le prélèvement d'eau lié aux activités peut causer sur les ressources hydriques en aval des sites industriels et dans la chaîne de valeur (amont agricole), et par conséquent sur l'environnement et les populations locales.

Deux risques ont été identifiés comme matériels :

- le risque financier lié aux investissements nécessaires pour mieux gérer la ressource en eau, en particulier dans les zones de stress hydrique élevé ;
- le risque financier lié à l'impact que le manque d'eau peut avoir sur la culture des matières premières agricoles et leur coût d'approvisionnement.

À noter que seules les ressources en eau douce sont un enjeu matériel pour Roquette.

À la suite de l'acquisition d'IFF Pharma Solutions, une nouvelle activité fait désormais partie du portefeuille : la collecte et la transformation d'algues marines en alginates. Dans le cadre de la revue

accélérée post-acquisition de la DMA réalisée en 2025, aucun IRO n'a été créé spécifiquement pour cette activité, d'une part parce que le risque financier potentiel inhérent à ce business reste faible à modérée au regard du groupe (cf. échelle des risques financiers) et d'autre part parce que l'impact potentiel environnemental négatif a été estimé faible sur la base des premières informations que le groupe a récupéré lors de cet exercice partiel (faibles volumes récoltés par rapport à la ressource présente, solide réglementation existante et actions mises en œuvre pour assurer un approvisionnement durable, notamment grâce à un partenariat mis en place avec le New England Aquarium et le protocole ACCOL d'évaluation de la durabilité de cette récolte en Norvège, Tasmanie et Islande).

Afin de comprendre au mieux les risques et enjeux liés à la gestion de la ressource en eau, une des actions majeures lancée en 2024 a été la réalisation de l'étude des risques climatiques physiques liés aux activités de Roquette par le cabinet expert AXA Climate, à horizon 2030 et 2050, selon le scénario probable SSP 2-4,5 et le scénario pessimiste SSP 5-8,5 du GIEC. La chaîne de valeur de Roquette a été évaluée, depuis les matières premières

jusqu'aux usines et entrepôts, ainsi que la logistique. Cette étude a notamment permis d'évaluer les risques climatiques pesant sur l'ensemble des sites industriels dans douze pays, et sur les matières premières agricoles principales dans 21 pays. Cette étude a ainsi permis de dresser la liste des sites industriels en zone de stress hydrique élevé, élément critique pour prioriser les efforts et les investissements du groupe afin d'atteindre l'objectif de réduction des prélèvements d'eau et de gestion responsable de l'eau (Water Stewardship). Elle a été mise à jour en 2025 pour identifier les sites d'IFF Pharma Solutions récemment acquis qui seraient situés dans des zones à stress hydrique élevé.

Enfin, cette étude a également permis de mieux identifier les bassins agricoles en zone de stress hydrique, et d'estimer l'impact que des sécheresses peuvent avoir sur l'évolution des rendements des matières premières (blé, maïs, pomme de terre, pois, cellulose de pin).

2. E3-1 – Politiques liées à l'eau et aux ressources marines

En 2024, Roquette a publié une nouvelle politique environnementale avec des objectifs précis à horizon 2030, mise en œuvre par le directeur HSE du groupe, qui est en ligne avec le programme de développement durable "life + nature".

Cette politique énonce les engagements du groupe en termes d'environnement et décrit à la fois les objectifs concernant le changement climatique, l'eau, la pollution et la biodiversité. La politique du groupe décrit les éléments de respect de la conformité, l'amélioration continue et l'engagement des collaborateurs et de la direction. Elle contient un engagement à améliorer en permanence la performance environnementale, notamment via deux objectifs sur la gestion de la ressource en eau d'ici 2030 :

- réduire le prélèvement d'eau des sites industriels de 20 % en absolu par rapport à 2021 ;
- mettre en place des programmes de Water Stewardship (gestion responsable de l'eau) sur 100 % des sites en zone de stress hydrique élevé.

Pour répondre à ces engagements, une équipe au sein de la fonction manufacturing est dédiée à la mise en œuvre de projets de durabilité sur les usines. Elle travaille depuis 2024 à la construction d'une feuille de route dénommée Water Withdrawal Reduction Roadmap (W2R2) ayant pour objectif d'identifier et de mettre en place les projets sur les différents sites pour atteindre les objectifs de réduction des prélèvements d'eau en 2030. Afin de renforcer la gouvernance et formaliser davantage la démarche, un programme de gestion responsable de l'eau a été également élaboré en 2025 (water stewardship). Ce programme comprend notamment la cartographie des sites exposés au stress hydrique, avec l'intégration des sites récemment acquis (IFF Pharma Solutions et Qualicaps) pour obtenir une vision consolidée du bilan hydrique du groupe. La classification des sites a été effectuée selon trois niveaux de maturité afin de prioriser le déploiement du programme, avec des exigences progressives adaptées à la situation hydrique et organisationnelle de chaque site. Ce programme commencera à être déployé dès 2026 selon les priorités définies en interne.

De plus, chaque nouveau produit, innovation ou processus voit dorénavant son impact environnemental évalué afin d'appliquer une approche d'écoconception et permettre in fine d'offrir aux clients des solutions plus durables.

Roquette s'engage également à respecter strictement la législation environnementale et adhère aux meilleures normes environnementales, telles les normes IED (Industrial Emissions Directive) en Europe. Le groupe sensibilise ses collaborateurs, sous-traitants et autres parties prenantes clés via des campagnes de communication environnementale spécifiques et des sessions de formation.

Enfin, le groupe alloue des ressources humaines, technologiques et financières appropriées pour améliorer sa performance environnementale.

3. E3-2 – Actions et ressources liées à l'eau et aux ressources marines

3.1 Actions

Comme mentionné précédemment, une des actions majeures de 2025 a été la réalisation de l'étude des risques climatiques physiques liés aux activités des sites IFF Pharma Solutions acquis en 2025 par Roquette qui a permis d'apporter un éclairage sur les principaux risques hydriques et les sites à prioriser dans le déploiement des actions d'amélioration de la gestion de l'eau.

Réduction des prélèvements d'eau liés aux opérations propres

Les actions de réduction des prélèvements d'eau des opérations s'articulent autour de cinq leviers principaux :

- efficacité hydrique ;
- réutilisation de l'eau ;
- recyclage de l'eau ;
- sobriété ;
- efficacité énergétique, avec co-bénéfice sur l'utilisation d'eau.

Plusieurs actions ont été mises en place en 2025 s'appuyant sur un ou plusieurs de ces leviers :

- des projets d'optimisation des déconcentrations des eaux de tours aéroréfrigérantes ont permis d'optimiser l'utilisation d'eau fraîche dans ces systèmes très consommateurs d'eau avec une réduction estimée à 100 000 m³/an sur un des sites en France ;
- deux sites indiens appliquent le principe de "Zero Liquid Discharge" qui a pour objectif que les usines ne rejettent plus d'effluents liquides dans le milieu naturel, mais les recyclent permettant à la fois d'économiser sur les prélèvements d'eau et de réduire la pollution de l'eau (en générant uniquement des rejets solides via des technologies de séparation, recyclage et évaporation). Cela permet de réduire d'environ 70 % le prélèvement d'eau douce annuel du site ;
- certains projets de décarbonation et d'efficacité énergétique présentent de multiples avantages et permettent également de réduire le prélèvement d'eau des sites. C'est par exemple le cas des projets de recompression mécanique de vapeur (RMV) qui limite fortement le recours à l'usage de vapeur vive dans les procédés d'évaporation en recyclant la vapeur dans le système, permettant d'éviter le prélèvement d'eau équivalent. La mise en route en 2025 du premier pôle d'évaporation avec RMV sur un des sites français permet d'économiser environ 163 000 m³/an.

Réduction des prélèvements d'eau dans la chaîne de valeur amont

Afin de réduire la quantité d'eau prélevée par l'amont agricole, Roquette s'est engagé à soutenir des initiatives d'agriculture régénératrice.

Comme explicité en paragraphe E1-3 § 6.2, en favorisant le recours à l'agriculture régénératrice, Roquette permet aux agriculteurs de changer leurs pratiques agricoles de façon à favoriser leur résilience dans la gestion de l'eau.

L'agriculture régénératrice permet d'économiser de l'eau, d'améliorer la résilience des exploitations agricoles face aux sécheresses, de contribuer à une gestion plus durable des ressources en eau et in fine de renforcer la chaîne d'approvisionnement de Roquette.

1. Rapport de gestion groupe Roquette / Partie B - Rapport de durabilité

Des actions concernant l'accès à l'eau pour les populations précaires sont également encouragées par le programme Act & Care de la Fondation Roquette. C'est par exemple le cas du soutien au projet de l'association Tekk Diego au Sénégal. Le projet vise à installer un puits solaire à l'école de Takhoum, située dans la région très rurale de Mbour, afin de faciliter l'accès à l'eau, développer le maraîchage scolaire et sensibiliser les élèves à l'environnement dans une démarche de développement durable. Le projet MoneyMaker Pumps au Rwanda a également été soutenu dans ce cadre en mettant à disposition des pompes manuelles abordables afin de permettre aux petits agriculteurs d'irriguer leurs cultures plus facilement et d'améliorer ainsi leurs conditions de vie.

3.2 Ressources allouées

Pour soutenir les actions de réduction des prélèvements d'eau, Roquette alloue des ressources dédiées.

Ressources financières

Budgets dédiés

Un budget d'investissement entre 20 et 100 millions d'euros est consacré aux projets de réduction de prélèvement d'eau dans les opérations d'ici 2030, qui sera dépendant des évolutions des besoins opérationnels, de la réglementation et des capacités de financements du groupe. Ce budget est utilisé en particulier pour les sites en zone de stress hydrique élevé conformément à la politique environnementale de Roquette.

Pour une meilleure gestion de l'eau dans la chaîne de valeur amont, l'allocation d'un budget spécifique entre 1 et 5 millions d'euros est également prévue pour soutenir des initiatives en faveur de l'agriculture régénératrice.

Subventions et financements

Recherche de subventions et de financements externes pour soutenir les projets de réduction des prélèvements d'eau, comme les fonds de l'ADEME et des Agences de l'eau qui permettent de financer une partie des investissements.

Ressources humaines

Équipes spécialisées

Le département sustainable manufacturing a parmi ses missions principales d'œuvrer à la réduction des prélèvements d'eau des usines pour atteindre l'objectif de réduire de 20 % les prélèvements absolus en eau d'ici 2030 par rapport à l'année 2021. Ce département s'appuie sur un réseau de correspondants sur l'ensemble des sites afin d'identifier, préparer et mettre en place les différents projets requis et validés. Un réseau d'équipes hygiène, sécurité & environnement (HSE) sur l'ensemble des sites travaille également au quotidien sur la bonne gestion de la ressource en eau. Enfin, des spécialistes achats de matières premières durables et agriculture régénératrice sont également présents au sein de la fonction achat.

Formation et sensibilisation

Un programme de formation en ligne pour les employés a été déployé sur la plateforme d'apprentissage e-learning groupe afin de sensibiliser aux enjeux environnementaux et notamment à la gestion de l'eau.

4. E3-3 – Objectifs liés à l'eau et aux ressources marines

4.1 Contexte et engagement

En tant qu'industriel, le groupe Roquette a un usage significatif de l'eau au sein de ses activités et dans sa chaîne de valeur, notamment en amont, avec l'agriculture. Ceci a un impact sur l'état des sources d'eau et l'environnement en local.

Afin de limiter cet impact, Roquette s'engage à adopter des pratiques durables de gestion de l'eau et à mettre en place un programme de réduction des prélèvements au niveau groupe.

4.2 Objectifs de gestion de la ressource en eau

Les objectifs du groupe ont été établis en ligne avec le programme "life + nature" et la politique environnementale groupe, et sont listés ci-dessous.

Réduction des prélèvements d'eau

Roquette s'engage à réduire de 20 % les prélèvements d'eau de ses sites industriels en absolu d'ici 2030, avec 2021 comme année de référence.

Il s'agit de l'enjeu prioritaire de Roquette concernant la gestion de la ressource eau, au point de vue environnemental, continuité des activités, réglementaire et financier. C'est pourquoi une feuille de route et des ressources spécifiques y sont consacrées.

Mise en place de programmes "Water Stewardship"

Roquette a pour objectif de mettre en place des programmes dits de "Water Stewardship" (gestion responsable de l'eau) sur 100 % de ses sites en zone de stress hydrique élevé d'ici 2030.

Grâce à l'étude des risques climatiques de ses opérations, Roquette peut maintenant prioriser les projets de réduction et gestion de l'eau sur les sites présentant les plus grands enjeux.

Mise en place de systèmes de management de l'environnement (SME)

Roquette s'engage à ce que 100 % de ses sites de production opèrent dans le cadre d'un système de management de l'environnement, pouvant aller jusqu'à une certification type ISO 14001, d'ici 2030.

L'adoption de ces systèmes de management permet l'amélioration continue des performances environnementales des sites et notamment de la gestion de l'eau, favorisant les efforts de réduction des prélèvements.

Amélioration de la gestion de la ressource eau dans l'amont agricole

Roquette s'engage à participer à vingt programmes d'agriculture régénératrice majeurs avec ses partenaires d'affaires à travers le monde d'ici 2030.

En mettant en place un ensemble de pratiques agricoles durables, le cadre de l'agriculture régénératrice permet une meilleure utilisation globale de l'eau dans les champs et également de réduire les intrants chimiques également consommateurs d'eau.

Écoconception des nouveaux produits et projets d'innovations

Roquette s'engage à ce que 100 % des nouveaux produits et projets d'innovation intègrent une démarche d'écoconception.

L'écoconception est une approche permettant la prise en compte de critères environnementaux dès la phase de conception d'un produit, projet ou procédé, afin de minimiser l'impact environnemental sur un maximum d'indicateurs, notamment eau, et ainsi maximiser le profil environnemental du produit.

Cet objectif doit ainsi directement contribuer à la stratégie de gestion de l'eau sous l'angle produit, en complément des projets de réduction des prélèvements plutôt axés sur l'angle des procédés.

4.3 Suivi et évaluation

Le groupe met en place des indicateurs de performance clés (KPI) et produit un reporting annuel afin d'évaluer les avancées

et ajuster les plans d'actions en conséquence. Le groupe a pour la deuxième année consécutive participé à l'évaluation de ses politiques et actions par le CDP notamment en 2025, le score est passé de D à B mettant en valeur les efforts réalisés, l'organisation et la volonté de progresser dans la maîtrise et gestion de la ressource eau au niveau du groupe

5. E3-4 – Consommation d'eau

Les données suivantes correspondent aux consommations d'eau du groupe Roquette conformément aux exigences de l'ESRS E3, et aux prélèvements d'eau ; la consommation correspond à la différence entre les prélèvements et les rejets. Les consommations d'eau sont suivies et font l'objet de projets d'efficacité hydrique, cependant l'objectif 2030 porte uniquement sur les prélèvements.

Indicateurs liés à la gestion de la ressource en eau

	2021	2023	2024	2025	2025/2024	2025/2021
Prélèvements d'eau (m³)	106 278 538	96 986 856	97 116 172	96 908 425	-0,2%	-8,8%
Consommation d'eau (m³)	NC *	NC*	19 194 874	20 864 960	8,7%	
Chiffre d'affaires (k€)	3 886 504	4 992 146	4 494 743	4 876 525	8,5%	25,5%
Prélèvement /CA (m³/M€)	27 346	19 428	21 607	19 872	-8,0%	-27,3%
Consommation /CA (m³/M€)	NC*	NC*	4 271	4 279	0,2%	

Note : seuls les sites français soumis au suivi régulier des rejets sont audités par des tiers autres que l'OTI pour les valeurs de prélèvements et de consommation d'eau.

NC* : Les données de rejets étant incomplètes pour les années 2021 à 2023, le calcul de consommation n'a pas pu être convenablement effectué et n'apparaît pas dans ce tableau.

5.2 Consommation et prélèvement d'eau dans les zones de stress hydrique élevé

Selon le modèle Aqueduct du World Resource Institute (un des modèles utilisés dans l'étude des risques climatiques) et les éléments du Water Risk Filter du WWF et de l'historique Roquette, vingt sites de production ont été identifiés dans des zones de stress hydrique élevé présentes dans onze pays.

Les indicateurs de consommation et de prélèvement pour ces sites particuliers sont repris dans le tableau ci-dessous :

Sites en zone de stress hydrique élevé			
	2025	Prélèvement (m ³)	Consommation (m ³)
Valeur absolue		21 370 110	5 424 699
Part du total		22,1%	26,7%
Réduction par rapport à 2021		-16,0%	

Note : seuls les sites français soumis au suivi régulier des rejets sont audités par des tiers autres que l'OTI pour les valeurs de prélèvements et de consommation d'eau.

5.3 Eau réutilisée et recyclée

Les usines Roquette prélèvent de l'eau et produisent différents types d'eau, appelées eaux fraîches ; selon la qualité requise pour chaque procédé mis en œuvre. Pour certains procédés, le recyclage de l'eau est inhérent aux technologies utilisées, comme illustré dans les exemples suivants :

Il s'agit en effet de l'enjeu prioritaire de Roquette sur la gestion de la ressource eau, et le plus matériel pour l'environnement également.

5.1 Consommation et prélèvement total d'eau

Les indicateurs eau correspondent aux données de l'ensemble des sites industriels du groupe. Les eaux prélevées par Roquette sont des eaux de surface, des eaux souterraines et des eaux de ville, et peuvent être rejetées en surface ou dans des stations municipales.

Les indicateurs de consommation, de prélèvement et de pourcentage de réduction comparé à l'année de référence 2021 sont repris dans le tableau ci-dessous. Il est à noter que les données de l'année 2024 du rapport de durabilité publié l'an dernier ont été modifiées, principalement pour prendre en compte les impacts de l'intégration d'IFF Pharma Solutions (pour plus de détails se référer à l'Annexe 9) :

- **le procédé d'essorage du lait d'amidon** : une fois purifié, le lait d'amidon est essoré sur desessoreuses, qui rejettent une eau de procédé recyclée en amont au sein du même atelier afin de diminuer les consommations d'eau fraîche. Ce recyclage d'eau de procédé est effectué à chaque étape du procédé amidonnier, de la trempe au broyage et au pressage.

Le procédé amidonnier complet compte cinq procédés qui nécessiteraient un apport en eau continue. Cependant, grâce à ce recyclage permanent en boucle interne, seul le procédé de purification nécessite un ajout d'eau fraîche.

Les usines Roquette ne mesurent pas la quantité d'eau recyclée à la sortie de chaque procédé (broyage, pressage et essorage), seule la quantification d'eau fraîche ajoutée sur l'unité de purification la plus consommatrice d'eau est suivie. Ce suivi en temps réel est utilisé pour contrôler quotidiennement les consommations d'eau fraîche du procédé amidonnier ;

- **la réutilisation des condensats vapeur** : dans beaucoup d'étapes des procédés Roquette, de la vapeur est produite et envoyée vers des échangeurs pour préchauffer, chauffer de l'air ou des produits. La vapeur utilisée se condense et les condensats associés sont ensuite réutilisés en chaufferie pour produire à nouveau de la vapeur d'eau, uniquement si leur qualité garantit la fiabilité du procédé.

Les condensats vapeur réutilisés ne sont pas mesurés en totalité du fait du nombre d'échangeurs et de la complexité des flux. Pour contrôler les consommations d'eau, les usines

1. Rapport de gestion groupe Roquette / Partie B - Rapport de durabilité

Roquette privilégie les mesures en temps réel et les contrôles quotidiens de la quantité d'eau fraîche ajoutée pour la production de vapeur ;

- **la concentration des produits intermédiaires et finaux par évaporation** : certains produits sont concentrés à l'aide d'évaporateurs utilisant de la vapeur d'eau. L'eau contenue dans les produits est évaporée et produit des buées, à savoir de la vapeur d'eau issue des produits. Ces buées sont ensuite condensées avec de l'eau de refroidissement et sont appelées condensats de procédés. Ces condensats de procédés sont ensuite réutilisés en amont, pour différentes étapes des procédés : la dilution des produits entrants ou la purification des produits par exemple, pour le même procédé de production ou d'autres procédés, selon leur qualité. Les condensats de procédés réutilisés ne sont pas mesurés en totalité du fait du nombre d'évaporateurs et de la complexité des flux. Pour contrôler les consommations d'eau, les usines Roquette privilégient les mesures en temps réel et les contrôles quotidiens de la quantité d'eau fraîche ajoutée pour tout procédé de dilution et de purification de ses produits.

Quatre projets permettant une réduction majeure des prélèvements en eau des sites ont été mis en place ces dernières années et permettent de recycler l'eau, respectivement :

- **les projets projet de Zero Liquid Discharge** sur deux sites industriels en Inde. Ces projets permettent de purifier la totalité des effluents liquides issus des usines et premièrement traités par la station d'épuration afin de recycler l'eau de rejet traitée qui remplace alors partiellement l'eau prélevée au milieu naturel, notamment pour produire de la vapeur dans les chaudières ;
- **le projet de recyclage de condensats** sur un site français qui permet de traiter les condensats issus du procédé afin de recycler l'eau traitée par osmose inverse ;
- **le projet de recyclage d'eaux usées** traitées dans une usine chinoise, ce projet permet de purifier une partie des effluents issus de l'usine et premièrement traités par la station d'épuration afin de les recycler.

Ainsi, en 2025, l'estimation des eaux recyclées dans les procédés cités précédemment est de plus de 1682000 m³.

Concernant l'eau réutilisée, en 2025, Roquette a établi un calcul de l'estimation des eaux de condensats vapeur réutilisées sur ses sites européens historiques. Ce calcul est basé sur la somme de la production de vapeur de laquelle est ôtée l'eau d'appoint des chaudières et considéré un taux de purge de 5 %. Ce calcul évalué chaque année dépend bien entendu de l'activité des sites, du mix produit et du nombre et des types d'équipements de chauffage / séchage installés sur chaque site.

En 2025, l'estimation de l'eau réutilisée des sites historiques situés en Europe pour le retour de condensats vapeur s'élève à 1410000 m³.

5.4 Eau stockée

Roquette stocke sur ses sites de faibles quantités d'eau pour les systèmes de protection des incendies, et possède des cuves d'eaux de process où l'eau circule en continu.

Le site de Lestrem dispose également d'un bassin de stockage d'eau permettant de maintenir ses activités durant trois jours en cas de sécheresse ou pollution de l'eau en amont de l'usine.

La quantité d'eau stockée par le groupe est estimée à 240000 m³.

6 E3-5 – Effets financiers anticipés des impacts, risques et opportunités liés à l'eau et aux ressources marines

Comme précisé par l'analyse de double matérialité, Roquette identifie deux risques financiers liés à la ressource en eau :

- un risque financier lié à l'investissement nécessaire pour mettre en place un plan de réduction des prélèvements d'eau et la remise en conformité avec les réglementations et arrêtés sécheresse. Pour cela, Roquette planifie un budget entre 20 et 100 millions d'euros d'investissement d'ici 2030 dans des technologies permettant de réduire les prélèvements d'eau de ses sites industriels ;
- un risque financier lié à l'impact potentiel que des sécheresses ou perturbations du cycle de l'eau peuvent avoir sur les rendements des matières premières agricoles et le prix de l'approvisionnement. Grâce à l'étude des risques climatiques, le groupe a pu estimer l'évolution des rendements des matières premières agricoles principales, par pays d'ici 2030 et 2050 selon le scénario probable SSP 2-4,5 et le scénario pessimiste SSP 5-8,5 du GIEC. Toutefois, il n'est pas possible d'évaluer à ce jour l'impact financier que ces variations de rendement pourraient avoir sur les prix de marché des matières premières.

En revanche, afin de limiter ce risque, Roquette prévoit d'investir entre 1 et 5 millions d'euros dans des programmes d'agriculture régénératrice, afin de se fournir en matières premières issues de cultures plus résilientes.

ESRS E4 : BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES

1. E4-IRO-1 – Description des processus visant à identifier et évaluer les impacts, risques et opportunités matériels liés à la biodiversité et aux écosystèmes

L'ensemble des éléments généraux servant à identifier et à évaluer les impacts, risques et opportunités sont décrits dans le chapitre ESRS2-IRO-1.

L'étude de la double matérialité décrite au chapitre IRO-1 a permis d'identifier les impacts, risques et opportunités matériels. Le résultat concernant la biodiversité est repris dans le tableau ci-dessous :

ESG	#	ENJEUX ESG	ESRS	IROs MATÉRIELS IDENTIFIÉS	CHAÎNE DE VALEUR				HORIZON DE TEMPS
					Amont	Opérations propres	Aval	Autres	
ENV	6	Protection de la biodiversité (opérations & chaîne de valeur)	ESRS E4	IRO 30 – Impact négatif – Impact sur la biodiversité autour des usines lié aux activités de Roquette		✓			1 – Court terme
				IRO 32 – Impact négatif – Impact sur la biodiversité dans la chaîne de valeur lié aux pratiques du secteur agricole	✓				1 – Court terme

Des impacts négatifs sur la biodiversité et les écosystèmes liés aux activités directes (impact potentiel autour des usines du groupe) et indirectes (impact réel, liées aux pratiques agricoles) de Roquette ont été identifiés.

Au-delà des éléments pris en compte dans l'analyse de double matérialité, Roquette a mené des études en 2024 et 2025 plus détaillées sur les dépendances, risques, impacts et opportunités spécifiquement liés à la biodiversité. Cette étude alignée avec les exigences de l'ESRS 4 est détaillée dans le chapitre suivant E4-1.

Ces études ont permis d'identifier les sites situés près de zones sensibles pour la biodiversité, d'obtenir des informations sur les écosystèmes concernés ainsi que sur les impacts des sites sur ceux-ci. Ce travail permet au groupe de rester vigilant dans le suivi des risques liés à ces zones (voir chapitre E4-5) et d'avoir un éclairage sur les actions adaptées à mettre en place avec les communautés locales.

2. E4-1 – Plan de transition et prise en compte de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle d'affaires

2.1 Étude biodiversité

Comme évoqué en E4-IRO-1, dans le cadre de l'évaluation de la résilience de son modèle industriel et économique face aux risques physiques et de transition liés à la biodiversité et aux écosystèmes, Roquette a réalisé une étude biodiversité en deux temps.

Une première étape en 2024 en analysant les dépendances, impacts, risques et opportunités de ses activités vis-à-vis de la biodiversité et des écosystèmes sur toute sa chaîne de valeur.

Une seconde étape en 2025 en élargissant le périmètre de l'étude aux dix nouveaux sites acquis auprès d'IFF Pharma Solutions d'une part, en analysant plus en profondeur les espaces sensibles pour la biodiversité dans un rayon de 20 km autour des sites d'autre part, et enfin en réalisant un premier niveau d'analyse d'impact de ces sites sur les zones à risques identifiées.

Cette étude, qui est la première de cette ampleur, a permis de mieux comprendre les interactions et enjeux avec la biodiversité, et constitue une étape clé dans l'établissement d'une feuille de route biodiversité groupe.

Cette évaluation, lancée dès 2024, s'est déroulée en cinq parties qui vont être détaillées ci-après.

Impacts et dépendances dans la chaîne de valeur

Cette analyse a été réalisée à l'aide des données ENCORE (Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure). ENCORE a été développé par la Natural Capital Finance Alliance et est l'outil de référence recommandé par les principaux cadres internationaux, tels que the Task force on Nature-related Financial Disclosures (TNFD) ou Science Based Targets Network (SBTN).

ENCORE évalue la dépendance des secteurs d'activité aux services écosystémiques sans prendre en compte les scénarios ou horizons temporels spécifiques de ces activités.

Les hypothèses prises sont les suivantes :

- **identification des processus** de production stratégiques, sur base codes NACE de la chaîne de valeur de Roquette :
 - *amont* : production de matières premières et autres biens (culture de céréales, appui à la production végétale), fabrication de produits chimiques, sylviculture et cellulose ;
 - *opérations directes* : fabrication d'amidon et dérivés d'amidon ;
 - *aval* : distribution et stockage : transport ferroviaire, autre transport terrestre, transport côtier, fret aérien, entreposage et stockage ;
- **attribution de scores de criticité** à ces processus :
 - les activités principales (culture de céréales et procédés de fabrication) ont le score de criticité le plus élevé et les scores moyens à très élevés de la base ENCORE sont considérés comme matériels ; pour les autres activités, seuls les scores très élevés de la base ENCORE sont considérés comme matériels.

Risques liés à la biodiversité

Les risques physiques et de réputation liés à la biodiversité et les écosystèmes sont évalués grâce à deux outils développés selon les recommandations de la TNFD :

1. Rapport de gestion groupe Roquette / Partie B - Rapport de durabilité

- **utilisation du Biodiversity Risk Filter (BRF)**, développé par le WWF (World Wildlife Fund), pour l'évaluation des risques physiques et de réputation pour les sites de production, de logistique de Roquette qu'ils soient possédés, loués ou gérés par le groupe ;
- **utilisation du Global Biodiversity Score (GBS)** pour l'évaluation de la partie matières premières agricoles. Une analyse comparative des impacts de la culture des matières premières sur la biodiversité dans les pays d'approvisionnement a également été réalisée via le GBS. L'étude a porté sur le blé et le maïs des principaux pays d'origine (États-Unis, France, Inde, Chine, Lituanie) qui sont les principales ressources agricoles sourcées (> 90 %) par Roquette.

Cette approche a permis au groupe d'obtenir une vision globale et détaillée de son interaction avec la biodiversité, en termes d'impacts et de dépendances, ainsi qu'en termes de risques physiques et réputationnels associés à ses différents sites.

Nota : Les risques systémiques et de transition, n'ont pas été pris en compte pour cette analyse. Les risques de transition ont toutefois fait l'objet d'une étude séparée (Voir E1).

Identification des risques et opportunités

Des ateliers ont été réalisés avec les experts internes pour identifier des risques complémentaires ainsi que des opportunités pour Roquette en lien avec la biodiversité selon la méthodologie de la TNFD (Taskforce on Nature-related Financial Disclosure) et l'approche LEAP (Localiser, Évaluer, Analyser, Préparer). Ces ateliers ont permis d'affiner les risques physiques ou réputationnels, des opportunités de marché ou de développement produits déjà identifiés.

En 2025, les nouveaux sites intégrés ont suivi ces trois premières étapes d'étude également, afin d'homogénéiser le niveau de connaissance sur les enjeux biodiversité au niveau groupe. Puis un second niveau d'analyse, plus poussé, a été réalisé lors des deux dernières étapes.

Analyse des espaces sensibles pour la biodiversité

L'outil IBAT (Integrated Biodiversity Assessment Tool), première référence en termes de données biodiversité au niveau monde, a été utilisé afin d'accéder aux données suivantes :

- IUCN Red List of Threatened Species ;
- World Database on Protected areas (WDPA) ;
- World Database of Key Biodiversity areas (WDKBA).

Ainsi, dans un rayon fixé à 20 km (benchmark) autour des sites de production Roquette, il a été possible pour chaque site d'obtenir des informations sur le nombre de PA et KBA dans le rayon, un ensemble de données sur chacune de ces aires spéciales, le nombre et le détail des espèces à risque.

Sachant que l'IUCN (International Union for the Conservation of Nature) classe les espèces à risques selon les catégories suivantes : non menacée, vulnérable, en danger, en danger critique d'extinction, éteint dans la nature, éteint, absence de données suffisantes.

L'outil IBAT donne également des résultats sur le type d'action à privilégier entre réduction des pressions et actions de restauration (indicateurs STAR, pour Species Threat Abatement and Restoration).

Tous ces éléments permettront bien sûr d'affiner et cibler les actions mises en place sur ces sites à risque avec leurs communautés locales.

Analyse des pressions exercées et états de la nature

L'impact d'un site sur la nature environnante est la résultante d'une pression exercée sur l'état initial d'un écosystème. Afin de mesurer ces impacts, des analyses des pressions ainsi que des états de la nature ont été réalisés.

Les pressions exercées correspondent aux externalités des sites incluant les émissions de GES, les pollutions de l'air, de l'eau, les surfaces artificialisées, la consommation d'eau et de ressources à risque. Les données de pressions ont ensuite été comparées à des références publiques lorsque disponible et échelonnées d'un niveau bas à haut.

En parallèle, les états de la nature ont été évalués d'une part sur les PA et KBA à l'aide du nombre d'espèces à risque dans ces aires spéciales dans un rayon de 20 km et la distance des sites à ces zones. D'une autre part, l'état de la nature des sites Roquette a été évalué à partir d'indicateurs de qualité de l'eau et de stress hydrique du WRF, et de la qualité du sol par Soil grids. Les états de la nature sont ensuite échelonnés également.

Les impacts sont ensuite analysés sur une matrice Pression/état de la nature et permettent d'obtenir des scores d'impacts de faible à élevé.

2.2 Conclusions de l'étude

Au niveau macro, la conclusion majeure de cette étude est que les dépendances et impacts sectoriels les plus importants sont liés à l'amont agricole dont dépendent les activités du groupe. Les impacts potentiels se produisent dans les cultures arables et le bois : changement d'affectation des terres et dégradation de l'habitat, surexploitation des ressources en eau, pollution de l'eau et du sol.

L'agriculture dépend fortement de l'approvisionnement en matières organiques et en eau, ainsi que de la régulation de la qualité et du débit de l'eau, de la qualité des sols et de la régulation du climat.

En ce qui concerne les activités directes, les impacts sur la biodiversité sont liés à l'important prélèvement de la ressource eau et aux potentielles pollutions. Les activités directes dépendent principalement de la purification de l'eau (grâce à la biodiversité des micro-organismes présents dans les stations d'épuration et en raison de la grande importance des ressources en eau pour les activités directes).

La dépendance élevée des activités amont de Roquette vis-à-vis des services écosystémiques signifie que l'entreprise est exposée à des risques en cas de dégradation de ces services.

En effet, le groupe est exposé à des dépendances aux services écosystémiques rendus par la biodiversité sur la culture des matières premières agricoles, avec notamment l'apport de matière organique pour maintenir la qualité du sol, la régulation de la qualité de l'eau ou encore la régulation du climat local. En contrepartie, les activités agricoles peuvent engendrer des pollutions et réduire les habitats de la faune impactant donc la biodiversité et créant un risque de dégradation de la qualité des services écosystémiques rendus dont Roquette dépend.

De façon plus marginale, le transport de marchandises dans la chaîne de valeur aval peut créer un risque de diffusion d'espèces exotiques et envahissantes.

Au niveau des sites, des éléments clés ont été obtenus sur les aires protégées et zones clés pour la biodiversité, incluant les espèces menacées.

L'évaluation des impacts des sites en zones sensibles a permis d'identifier les sites prioritaires sur lesquels mettre en place des actions, et quels types d'action retenir pour maximiser leur impact positif sur la biodiversité.

3. SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires

Les interactions entre les IROs matériels et la stratégie et le modèle d'activité de Roquette ont été détaillées dans le paragraphe ESRS 2 SBM3.

4. E4-2 – Politiques liées à la biodiversité et aux écosystèmes

En 2024, Roquette a publié une nouvelle politique environnementale avec des objectifs précis à horizon 2030, en ligne avec le programme "life + nature". L'équipe développement durable du groupe a la charge de mettre en œuvre cette politique pour la thématique biodiversité.

Cette politique, alignée avec le cadre de l'accord international de Kuning-Montréal, énonce les engagements du groupe en termes d'environnement et décrit à la fois les objectifs concernant le changement climatique, l'eau, la pollution et la biodiversité. La politique du groupe décrit les éléments de respect de la conformité, l'amélioration continue et l'engagement des collaborateurs et de la direction. Elle contient un engagement à améliorer en permanence la performance environnementale, notamment via trois objectifs liés à la biodiversité à atteindre d'ici 2030 :

- **soutenir 100 initiatives en faveur de la biodiversité, de la régénération de la nature ou de la prévention de sa dégradation** : pour cela, des actions sont régulièrement financées par les sites et auprès de leurs communautés locales, coordonnées notamment par l'équipe de la Fondation Roquette pour la Santé. Ces initiatives seront en priorité focalisées sur les sites identifiés (possédés, loués ou gérés) comme proches des zones sensibles pour la biodiversité ;
- **atteindre zéro déforestation dans la chaîne de valeur et dans le monde** : pour cela, Roquette a lancé une première étude interne en 2025 pour évaluer ses dépendances et risques déforestation liés à ses activités dans sa chaîne de valeur, en particulier l'amont agricole. Ce qui implique de répondre aux exigences telles que la traçabilité, la surveillance des écosystèmes liés à la production des matières premières agricoles. Roquette a également rédigé cette année une politique zéro déforestation ;
- **supporter vingt programmes d'agriculture régénératrice dans le monde pour améliorer la santé des sols et la biodiversité** : afin de réduire les impacts sur la biodiversité liés aux pratiques du secteur agricole, Roquette finance des programmes d'agriculture régénératrice dans sa chaîne de valeur agricole.

Roquette s'engage à respecter strictement la législation environnementale et adhère aux meilleures normes environnementales. Cette politique ne traite pas actuellement les conséquences sociales des impacts liés à la biodiversité et aux écosystèmes. Roquette sensibilise également ses collaborateurs, sous-traitants et d'autres parties prenantes clés grâce à des campagnes spécifiques de communication et des sessions de formation.

5. E4-3 – Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes

Étude Biodiversité

Comme mentionné en E4-1, la réalisation d'une étude biodiversité complète sur l'évaluation des dépendances, impacts, risques et opportunités, et l'étude complémentaire d'analyse d'impact sur les zones sensibles est une action majeure de 2025 qui permet au groupe de préciser davantage sa stratégie biodiversité, et de prioriser les actions à mettre en place.

5.1 Actions avec les communautés locales en faveur de la biodiversité

Des actions menées par les sites Roquette auprès de leurs communautés locales sur des thématiques de préservation de la biodiversité sont réalisées chaque année dans les quatre grandes régions du groupe, et plus particulièrement dans les zones sensibles pour la biodiversité. Depuis 2021, c'est au total 42 actions en faveur de la protection ou la conservation de la biodiversité qui ont été initiées par les sites et avec leurs communautés locales.

À titre d'exemple, en 2025 sur le site de Beinheim en France, avec le retour des faucons pèlerins, le site est devenu un lieu privilégié pour la reproduction de ces rapaces. Pour la première fois cette année, les faucons se sont intéressés au nichoir installé sur les silos du groupe il y a deux ans, fruit d'une collaboration fructueuse avec la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO Alsace). La LPO a été un partenaire précieux, offrant conseils et mises à jour régulières sur le comportement et la santé des faucons, ainsi que des recommandations pour limiter les perturbations.

Autre exemple sur le site de Vecquemont en France, c'est un radeau à sternes arctiques qui a été installé sur un bassin de décantation. En leur offrant un habitat sécurisé, Roquette contribue à la préservation de la biodiversité locale. Ce radeau permet aux sternes de nidifier en toute tranquillité, loin des prédateurs et des perturbations humaines et se situe au milieu d'un habitat riche en nutriments et en insectes (les bassins du site), essentiels pour l'alimentation des sternes.

Enfin, le site de Benifaïo, en Espagne, et la Fondation Limne, qui se consacre à la conservation et à la restauration des écosystèmes aquatiques, collaborent pour restaurer et améliorer le ravin de Tramusser, un écosystème fluvial essentiel à Valence, en Espagne. Ensemble, il est prévu de restaurer et soutenir les espèces indigènes et la biodiversité, de nettoyer les déchets sur les berges afin d'améliorer la qualité de l'eau, et de promouvoir la gestion partagée de l'environnement en impliquant la communauté locale par le biais de l'éducation et du bénévolat.

Avec l'intégration d'IFF Pharma Solutions, le groupe supporte les actions de la fondation Bellona en Norvège pour son programme Nomare visant à la préservation des algues en mer du Nord. Nomare est une plateforme collaborative visant à sensibiliser le public à la restauration du milieu marin norvégien, et plus particulièrement à la manière de restaurer les forêts de varech dans les zones envahies par les oursins.

Ces exemples témoignent bien que l'entreprise dépend mais aussi préserve la biodiversité autour de ses sites de production.

Un dernier exemple, dans le cadre de la journée mondiale de l'environnement, les sites de Portage La prairie (Canada), Singapour, Cassano (Italie), Benifaïo (Espagne) Nara (Japon), Geneva et Keokuk (États-Unis) ont organisé des journées de ramassage des déchets dans des parcs ou sur la plage, avec des collaborateurs volontaires de Roquette et parfois des élèves des écoles de la ville : des actions pleines de sens et qui protègent la biodiversité autour des sites.

1. Rapport de gestion groupe Roquette / Partie B - Rapport de durabilité

Au total, quatorze actions locales avec les communautés, en lien avec la biodiversité, ont été menées en 2025 dans neuf pays où Roquette est implanté. Parmi ces actions, un quart est lié aux zones identifiées comme sensibles pour la biodiversité.

Roquette a également la volonté de s'assurer que l'évaluation de ses impacts sur la biodiversité est prise en compte lors de nouveaux projets d'investissements. Par exemple, une zone désaffectée en bordure d'usine a été utilisée pour compenser la construction d'un

projet de chaudière biomasse. Au préalable une étude faune-flore a été menée et a relevé quelques espèces existantes dans l'emprise. Après la mise en place de la démarche ERC (éviter, réduire, compenser), Roquette a souhaité installer bien en amont du projet une zone de compensation allant au-delà des exigences légales. Ainsi, 5,8 hectares ont été dédiés à cette zone pour abriter nichoirs, haies, mares, afin de favoriser le développement de la biodiversité. Ci-dessous, la zone de compensation réalisée.



5.2 Actions dans l'amont agricole de la chaîne de valeur

Pour limiter les impacts sur la biodiversité dans l'amont agricole et réduire les impacts et risques associés, Roquette soutient l'agriculture régénératrice, notamment avec son engagement dans les programmes "Transitions" en France ou "Truterra" aux États-Unis, présentant des bénéfices importants pour la préservation de la biodiversité et la résilience des écosystèmes agricoles. L'agriculture régénératrice encourage la rotation des cultures, la polyculture et l'intégration d'arbres et d'autres plantes dans les systèmes agricoles. Ces pratiques augmentent la diversité des espèces végétales et animales sur les terres agricoles, créant un habitat favorable à une multitude d'organismes, des microbes du sol aux insectes pollinisateurs, en passant par les oiseaux et petits mammifères. (cf. encart dans § 6.2, chapitre E1-3).

5.3 Ressources allouées

Pour soutenir ses actions de préservation de la biodiversité, Roquette alloue des ressources dédiées.

Ressources financières

Pour l'atteinte de son objectif de mises en place d'initiatives biodiversité dans sa chaîne de valeur d'ici 2030, Roquette prévoit un budget cumulé d'1 et 5 millions d'euros. En 2025, 165 000 € ont été dépensés pour les initiatives locales dans les différents pays, soit dix fois plus que l'année précédente.

Pour de meilleures pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité dans la chaîne de valeur amont, l'allocation d'un budget spécifique entre 1 et 5 millions d'euros est également prévue pour rejoindre des initiatives en faveur de l'agriculture régénératrice.

De plus, pour chaque projet de développement ou construction de sites nécessitant d'étendre la surface artificialisée au sol, des projets de compensation biodiversité sont exigés en Europe, représentant des ressources financières additionnelles. Un budget d'environ 400 000 € a notamment été prévu pour une zone de compensation sur un projet de développement.

Ressources humaines

L'équipe de la Fondation Roquette travaille étroitement avec les directeurs de sites industriels pour financer des initiatives auprès de leurs communautés locales, avec le soutien des collaborateurs.

L'équipe de la Fondation travaille également avec le pôle transition climatique de la direction du développement durable sur la réalisation d'études et sur la coordination de la stratégie Biodiversité.

Enfin, des spécialistes d'achats de matières premières durables et issues de l'agriculture régénératrice sont également présents au sein de la fonction achat.

6. E4-4 – Objectifs liés à la biodiversité et aux écosystèmes

6.1 Contexte et engagement du groupe

En tant qu'industriel, le groupe Roquette contribue via ses activités dans sa chaîne de valeur (avec une variabilité régionale) aux cinq pressions exercées sur la biodiversité (destruction de milieux naturels, surexploitation des ressources naturelles, changement climatique, pollutions, espèces exotiques envahissantes), impactant ainsi l'environnement local et les écosystèmes. Afin de limiter cet impact, Roquette s'engage à mettre en place une stratégie biodiversité et financer un ensemble d'initiatives afin de préserver et régénérer la nature.

6.2 Objectifs biodiversité

Les objectifs du groupe ont été établis en ligne avec la politique environnementale de 2024, et sont listés ci-dessous (objectifs à horizon 2030 sauf si précisé autrement).

Initiatives en faveur de la biodiversité

Roquette s'engage à mener 100 initiatives dans le monde d'ici 2030 pour régénérer la nature et la biodiversité auprès des communautés et dans la chaîne de valeur.

Pour cela, Roquette s'appuie sur les employés et directions des sites et sur la coordination de la Fondation Roquette pour la santé.

Cet objectif n'a pas été évalué en fonction de seuils écologiques ou de standards, il s'agit d'un projet fédérateur pour rassembler les parties prenantes autour d'actions en faveur de la biodiversité afin de démultiplier la sensibilité et l'impact positif que les collaborateurs et sites peuvent avoir sur cette thématique.

Les résultats de l'étude biodiversité menée cette année seront intégrés afin de prioriser et d'augmenter les actions sur les sites en zones clés pour la biodiversité et les sites proches des aires protégées.

Ces initiatives comprennent des actions de restauration, protection, réhabilitation et minimisation. Des actions de compensation peuvent également être comptabilisées si celles-ci dépassent les demandes réglementaires. Toutefois, Roquette ne comptabilisera pas dans cet indicateur tout projet d'offsetting par l'achat de crédit biodiversité, l'objectif étant que les sites puissent s'impliquer directement.

Zéro déforestation

Roquette s'engage à ne générer aucune déforestation via ses activités dans sa chaîne de valeur et dans le monde d'ici 2030.

Comme mentionné en E4-2, une première étude de risque a été lancée en 2025 pour améliorer les connaissances sur la thématique et préparer un plan d'actions basé notamment sur la traçabilité des approvisionnements. D'autre part avec l'intégration d'IFF Pharma solutions, et l'approvisionnement en cellulose, Roquette se prépare à intégrer les exigences de la réglementation Européenne sur la déforestation (EUDR) permettant d'accélérer l'évaluation des risques de déforestation des achats européens, et par extension au niveau groupe.

Agriculture régénératrice

Roquette s'engage à développer vingt programmes d'agriculture régénératrice avec ses partenaires d'affaires à travers le monde d'ici à 2030.

Le développement de ces programmes permettra d'améliorer l'impact positif que l'agriculture peut avoir sur la biodiversité et la nature. (cf. encart E1-3 § 6.2).

6.3 Suivi et évaluation

Le groupe met en place des indicateurs de performance clés (KPI) pour suivre les progrès vers ces objectifs. Un reporting annuel est produit pour évaluer les avancées et ajuster les plans d'actions en conséquence.

7. E4-5 – Métriques d'impact liées à la biodiversité et à l'évolution des écosystèmes

L'étude biodiversité réalisée a démontré que 16 sites industriels de Roquette sur 44 sont situés à proximité de zones sensibles pour la biodiversité.

Pour s'assurer de l'exhaustivité de l'étude, les sites logistiques loués n'appartenant pas à Roquette mais dans lesquels sont stockés les produits finis ont été également évalués et deux sont également situés à moins de trois kilomètres de zones Natura 2000.

Ces sites se répartissent dans douze pays différents, d'où l'importance de développer une stratégie globale pour la biodiversité.

Un ensemble de 755 aires protégées (PA) et 39 zones clés pour la biodiversité (KBA) ont été identifiées dans un rayon de 20 km autour des sites industriels et 5 km autour des sites logistiques de Roquette.

La surface totale des sites industriels Roquette situés à proximité de zones sensibles pour la biodiversité selon IBAT est estimée à 192 hectares.

Enfin, une évaluation d'impact des sites sur les zones sensibles pour la biodiversité a été réalisée. Les résultats bien que quantitatifs et essentiels pour la stratégie biodiversité de Roquette, ne constituent pas à date une base comparable et pertinente pour partage externe donc ne seront pas divulgués. Toutefois, une conclusion de cette étude d'impact est que trois sites en Italie, Espagne et Brésil sont ressortis comme prioritaires.

8. E4-6 – Effets financiers anticipés des risques et opportunités liés à la biodiversité et aux écosystèmes

Roquette n'a pas identifié à date de risque financier matériel lié à la biodiversité.

Toutefois, Roquette prévoit un budget entre 1 et 5 millions d'euros pour atteindre son objectif de 100 initiatives en faveur de la biodiversité dans sa chaîne de valeur d'ici 2030.

De plus, pour chaque projet de développement ou construction de sites nécessitant d'étendre la surface artificialisée au sol, des projets de compensation biodiversité sont exigés, notamment en Europe, représentant également un coût mais non matériel.

ESRS E5 : UTILISATION DES RESSOURCES ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

L'exercice de double matérialité n'a pas identifié d'IROs matériels reliés à la norme ESRS E5.

TAXONOMIE EUROPÉENNE

1. Contexte

Les éléments présentés dans ce chapitre ont été établis dans un contexte de deuxième application par le groupe des dispositions de la taxonomie européenne, intégrant dès cette année les éléments de simplification prévus dans le Règlement délégué 2026/73 du 4 juillet 2025.

1.1 Rappel du contexte réglementaire

Le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020, appelé communément "taxonomie européenne", établit un cadre de référence visant à favoriser les investissements durables en imposant aux entreprises de publier les parts de leurs ventes (ci-après repris CA), de leurs dépenses d'exploitation (ci-après repris OpEx) et de leurs dépenses d'investissement (ci-après repris CapEx) qui contribuent de façon substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux suivants :

1. atténuation du changement climatique ;
2. adaptation au changement climatique ;
3. protection et utilisation durable de l'eau et des ressources marines ;
4. transition vers une économie circulaire ;
5. prévention et contrôle de la pollution ;
6. protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Ainsi, la commission européenne a défini un certain nombre de critères techniques permettant d'établir un langage commun sur la notion de durabilité et, par conséquent, d'orienter l'allocation de capitaux vers des activités contribuant de manière substantielle à l'atteinte minimale d'un de ces six objectifs.

Dans ce cadre, les entreprises cotées doivent communiquer depuis l'exercice 2021, les parts de CA, d'OpEx et de CapEx associées à des activités économiques dites "éligibles", i.e. répertoriées dans la taxonomie européenne, au titre des deux premiers objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Depuis l'exercice 2022, cette communication doit inclure en outre les parts du CA, OpEx et CapEx dites "durables" ou "alignées", i.e. respectant les critères de durabilité définis dans la taxonomie pour les deux premiers objectifs climatiques.

Depuis 2023, le reporting sur la taxonomie européenne s'est étendu aux quatre derniers objectifs environnementaux (protection et utilisation durable de l'eau et des ressources marines, transition vers une économie circulaire, prévention et contrôle de la pollution, protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes) au titre desquels les entreprises cotées doivent communiquer les parts de leurs CA, OpEx et CapEx "éligibles" et/ou "alignées".

En 2026, le Règlement délégué 2026/73 du 4 juillet 2025 devient applicable au titre de l'exercice 2025 et permet un certain nombre de simplifications sur la manière de publier les informations en lien avec la taxonomie.

1.2 Contexte du groupe Roquette

Pour répondre à ces obligations de reporting s'imposant au groupe depuis 2024, une revue de l'analyse de l'ensemble des activités auprès des experts globaux et locaux concernés a été menée. L'identification des activités éligibles et la qualification de leur niveau d'alignement à la taxonomie européenne ont été réalisées conformément aux instructions et critères des règlements délégués.

Une activité est ainsi dite "alignée" dès lors qu'elle respecte, pour un des six objectifs environnementaux, l'ensemble des critères d'examen technique associés (contribution substantielle pour un objectif et DNSH (Do No Significant Harm Principle) sur les cinq autres objectifs environnementaux) et que le groupe remplit les exigences liées à l'analyse des garanties minimales.

L'activité amidonnière, qui est l'activité principale du groupe, n'est pas incluse en tant que telle dans le périmètre d'activités défini par la taxonomie européenne. Seules sont incluses dans ce périmètre les activités du groupe liées aux thématiques :

- fabrication de principes actifs pharmaceutiques ;
- fabrication de bioéthanol dits "carburants" ;
- cogénération de vapeur et d'électricité base gaz ;
- production de vapeur par récupération de chaleur fatale (recompression mécanique de vapeur par exemple) ;
- production de vapeur base biomasse ;
- leasing de wagons de fret ;
- leasing de véhicules ;
- acquisition et propriétés de bâtiments.

En effet, sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la commission européenne a priorisé les activités les plus émettrices sur les scopes 1 et 2 avec un fort potentiel de transformation et de contribution à la réduction des émissions. Sur les quatre autres objectifs environnementaux, la commission a retenu dans un premier temps des secteurs avec des impacts environnementaux – positifs ou négatifs – significatifs pour chaque objectif. À ce stade, de nombreux secteurs de l'économie restent ainsi non couverts par les règlements délégués sur les six objectifs environnementaux.

Par conséquent, les parts de CA et d'OpEx éligibles sont très marginales pour le groupe. En revanche, la part des CapEx éligibles s'avère plus matérielle en raison notamment de la politique volontariste de décarbonation du groupe. Par construction de la réglementation à ce stade, ce faible niveau d'éligibilité global à la taxonomie européenne concerne a priori l'ensemble des acteurs de l'activité amidonnière.

Le règlement taxonomie européenne ne permet donc pas à ce jour de rendre pleinement compte des actions mises en place par le groupe concernant l'offre de produits dits "durables" ainsi que des actions menées auprès des partenaires amonts (fournisseurs de matières premières en particulier).

1.3 Lien entre la taxonomie et le plan de transition du groupe

Le groupe n'a pas établi de plan CapEx dédié taxonomie européenne i. e. visant en particulier l'expansion d'activités économiques alignées sur la taxonomie européenne ou permettant à des activités économiques éligibles de s'aligner sur celle-ci dans un délai prédéterminé.

En revanche, comme mentionné dans la section 2.1.4 E1-1 du plan de transition pour l'atténuation du changement climatique, le groupe a élaboré un plan de transition détaillé pour atténuer les effets du changement climatique et aligner ses activités avec les objectifs de l'Accord de Paris (COP21), afin de limiter la hausse des températures à moins de 2 °C au-dessus du niveau préindustriel. Le groupe s'est notamment fixé des cibles de réduction des émissions de CO₂ à l'horizon 2030 sur l'ensemble des scopes.

Dans le cadre de ce plan, le groupe a construit, entre autres, une première tranche de recompression mécanique de vapeur et a voté un projet de chaudière biomasse. Ces investissements constituent l'essentiel des CapEx alignés avec la taxonomie européenne pour l'exercice 2025, en tant que mesures individuelles, la part résiduelle étant liée au développement de l'activité de production d'éthanol ainsi qu'à la maintenance capitalisée des cogénérations.

2. Résultats

2.1 Activités éligibles et non éligibles à la taxonomie

Le périmètre des activités éligibles à date est relativement restreint et peu matériel. Dans le cadre de la revue du référentiel d'éligibilité courant 2025, il est à noter les éléments suivants :

- le CA, l'OpEx et les CapEx considérés couvrent l'ensemble des activités du groupe correspondant au périmètre des sociétés consolidées au niveau statutaire, avec en particulier cette année l'ajout des entités issues de l'acquisition d'IFF. En

2.2 Résultats d'éligibilité et d'alignement pour l'exercice 2025

Les résultats d'éligibilité et d'alignement du groupe sur l'exercice 2025 sont présentés de manière synthétique ci-dessous et sont repris de manière détaillée dans les tableaux réglementaires obligatoires en annexe.

Synthèse de la répartition des activités éligibles et alignées

Activités économiques	Montant de chiffre d'affaires (en milliers d'euros)	Part de chiffre d'affaires	Montant de CapEx (en milliers d'euros)	Part de CapEx
Activités alignées	69 015	1,4%	31 782	1,7%
Activités éligibles	298 874	6,1%	175 558	9,6%
TOTAL	4 876 525	100%	1 819 575	100%

Concernant l'indicateur CA, l'éligibilité est en légère augmentation en 2025, en raison de l'intégration des ventes d'une partie d'alginate fonctionnels (issues de l'acquisition d'IFF) reconnues en tant que principes actifs et contribuant ainsi à l'augmentation de l'activité PPC 1.1. En revanche, pas d'impact significatif sur l'alignement en 2025, ce dernier ne reprenant que les ventes d'éthanol avancé au titre de l'activité CCM 4.13.

S'agissant de l'indicateur CapEx, l'acquisition d'IFF accroît fortement le dénominateur en raison d'actifs incorporels, ce qui réduit mécaniquement les pourcentages d'éligibilité et d'alignement par rapport à 2024. En contrepartie, la part éligible issue de l'acquisition d'IFF est bien reprise au numérateur, en particulier pour l'activité 7.7 (Acquisition et propriétés de bâtiments). Néanmoins,

revanche, n'est pas reprise, à titre d'exemple, la participation du groupe à la JV Ecogi servant le site de Beinheim en chaleur géothermique ;

- Les données financières sont issues des comptes consolidés au 31 décembre 2025, complétées et réconciliées des données issues de la comptabilité managériale.

En vertu du principe de matérialité nouvellement introduit, le groupe a écarté de l'analyse de ses CapEx les lignes de dépenses inférieures à un million d'euros. Celles-ci concernent principalement les PxB (lignes de crédit CapEx inférieures à un million d'euros) dédiés à l'amélioration de l'efficacité énergétique et rapprochables par conséquent de l'activité 7.3 (Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique). Cumulativement, ces dernières ne représentent que 0,4% du dénominateur CapEx total.

Par conséquent, les activités éligibles retenues sont :

- PPC 1.1 fabrication d'ingrédients pharmaceutiques actifs (API) ou de substances médicamenteuses (intégrant en particulier et en sus cette année une partie des ventes d'alginate fonctionnels issues de l'acquisition d'IFF) ;
- CCM 4.13 fabrication de biogaz et de biocarburants destinés aux transports et de bioliquides ;
- CCM 4.24 production de chaleur/froid par bioénergie ;
- CCM 4.25 production de chaleur/froid par utilisation de chaleur fatale ;
- CCM 4.30 cogénération à haut rendement de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux ;
- CCM 6.2 transports ferroviaires de fret ;
- CCM 6.5 transports par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires ;
- CCM 7.7 acquisition et propriétés de bâtiments.

hors acquisition, le pourcentage d'alignement est de 14 % et reste ainsi proche du niveau de 2024, ce qui traduit la continuité de la trajectoire.

Enfin, concernant l'indicateur OpEx, le groupe a décidé de recourir à l'exemption d'évaluation de ces dépenses opérationnelles permises par les nouvelles simplifications. En effet, l'essentiel du chiffre d'affaires est adossé à des activités non-éligibles à la taxonomie. Le groupe considère donc que les OpEx ne revêtent pas d'importance significative pour son modèle économique. Le groupe publie toutefois la valeur totale du dénominateur de l'ICP des OpEx, conformément au règlement délégué portant les simplifications.

1. Rapport de gestion groupe Roquette / Partie B - Rapport de durabilité

Pour rappel, les dépenses d'exploitation (OpEx) retenues par la taxonomie au numérateur sont définies comme les coûts directs non capitalisables et comprennent les frais de recherche et développement, les frais de maintenance ainsi que les frais de location.

Les OpEx consolidés groupe retenus au dénominateur sont quant à eux définis comme l'ensemble des dépenses incluses dans le résultat d'exploitation et qui ne sont pas des charges d'exploitation non courantes ou financières.

La part des OpEx au sens taxonomie est donc non significative comparée aux OpEx totaux du groupe qui s'élèvent à 4,6 milliards d'euros (voir états financiers consolidés groupe : OpEx = chiffre d'affaires moins résultat opérationnel courant).

Point particulier : les activités 6.2 Transports ferroviaires de fret, 6.5 Transports par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires et 7.7 Acquisition et propriétés de bâtiments ont été considérées non alignées par défaut (sauf cas particulier pour l'activité 6.2 : pour la France, l'analyse a été menée mais non concluante en raison de l'utilisation de motrices thermiques). En effet, les critères de la taxonomie européenne exigent la prise en compte de nouveaux types d'informations, dont la collecte est complexe à organiser. La nature même des données à collecter et des critères à évaluer constitue une première difficulté. De plus, les données à collecter ne sont généralement pas directement accessibles dans les systèmes d'information du groupe (en particulier pour l'activité 7.7 avec l'acquisition d'IFF et pour l'activité 6.5 s'agissant de l'alignement des pneumatiques utilisés). Enfin, le caractère cumulatif de certains critères rend parfois difficile, voire impossible, l'alignement de ces activités.

En synthèse, les taux d'alignement pour le groupe sont faibles en 2025 et ne concernent que l'objectif d'atténuation du changement climatique (CCM).

S'agissant du chiffre d'affaires, l'alignement identifié se limite à l'activité de production d'éthanol dite "avancée" (à base de déchets et résidus garantissant ainsi l'absence de compétition à la consommation humaine ou animale), à destination du marché des biocarburants (activité 4.13 Fabrication de biogaz et de biocarburants destinés aux transports et de bioliquides).

Les CapEx alignés concernent principalement les dépenses d'investissements d'amélioration d'efficacité énergétique de type recompression mécanique de vapeur (4.25 Production de chaleur/froid par utilisation de chaleur fatale), les investissements en production de vapeur base biomasse (4.24 Production de chaleur/froid par bioénergie), ainsi que les investissements préalables au développement de la production d'éthanol (4.13 Fabrication de biogaz et de biocarburants destinés aux transports et de bioliquides).

3. Évaluation et méthodologie

3.1 Chiffre d'affaires

La part du chiffre d'affaires visée à l'article 8 du règlement (UE) 2021/2178 est obtenue en divisant la partie du chiffre d'affaires tirée de produits ou de services associés à des activités économiques éligibles et alignées sur la taxonomie (numérateur) par le chiffre d'affaires consolidé du groupe (dénominateur).

Le chiffre d'affaires consolidé est présenté en lecture directe dans le compte de résultat consolidé, ligne Chiffres d'affaires (voir note 7 des états financiers consolidés groupe).

Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	2024	2025
Ventes de produits finis et de marchandises	4 380 086	4 777 572
Autres ventes	114 658	98 953
Total chiffre d'affaires au dénominateur	4 494 743	4 876 525

3.2 CapEx

La part de CapEx est obtenue en divisant la partie des dépenses d'investissements dans des activités économiques éligibles et alignées sur la taxonomie (numérateur) par les dépenses d'investissement consolidées du groupe (dénominateur).

Le dénominateur CapEx est réconciliable avec les états financiers consolidés groupe dans les notes 12 Immobilisations incorporelles et 13 Immobilisations incorporelles.

(en milliers d'euros)	2024	2025
Regroupements d'entreprises (IFRS 3)	0	541 841
Immobilisations corporelles (IAS 16)	224 838	232 521
Immobilisations incorporelles (IAS 38)	1 996	1 707
Droits d'utilisation (IFRS 16)	34 596	43 506
Total CapEx au dénominateur	261 430	1 819 575

3.3 Méthodologie d'évaluation des activités au regard des critères d'examen technique

Méthodologie d'analyse de l'éligibilité

Le mapping des activités éligibles a été revu courant 2025 à l'aide d'experts globaux sur les thématiques ventes et CapEx puis complété avec les experts globaux et locaux des activités identifiées.

Méthodologie de vérification de la contribution substantielle et des DNSH

Pour l'alignement, les critères d'examen technique ont été revus avec chaque expert identifié. Chaque expert a ensuite revu la matrice de collecte permettant de remonter les données d'éligibilité ainsi que l'analyse des différents critères identifiés pour l'alignement – activité de ventes par activité de ventes ou ligne de CapEx par ligne de CapEx.

Ces matrices ont ensuite fait l'objet d'une revue critique en central afin de valider la démarche ainsi que les résultats obtenus.

À titre d'exemple pour l'activité 4.25 Production de chaleur/froid par utilisation de chaleur fatale représentant 0,6 % de l'alignement CapEx, la contribution substantielle à l'objectif d'atténuation du changement climatique a été démontrée par le procédé mis en œuvre de recompression mécanique de vapeur plus efficient en termes de consommation énergétique d'origine fossile et de consommation d'eau.

S'agissant de la DNSH à l'adaptation au changement climatique, le groupe s'appuie en particulier sur l'étude AXA Climate (décrite en §3.4 Évaluation des risques physiques liés au changement climatique) menée en 2024 qui a permis d'identifier les risques et de définir des plans d'action pour assurer la résilience des opérations du site concerné par l'activité éligible.

Concernant la DNSH à la transition vers une économie circulaire, le groupe met en œuvre des solutions de hauts standards en termes de maintenabilité permettant des durées de vie des actifs supérieures à vingt ans. S'agissant de la DNSH à la prévention et au contrôle de la pollution, le groupe s'appuie sur la présence du marquage CE sur les équipements.

Enfin, concernant la DNSH à la protection et au rétablissement de la biodiversité et des écosystèmes, le dossier de demande d'autorisation du projet pour modification non substantielle a été validé par arrêté préfectoral.

3.4 Méthodologie de vérification des garanties minimales

Le périmètre des garanties minimales (Minimum Safeguards ou MS) a été précisé par la publication d'un rapport de la plateforme européenne sur la finance durable : "Final Report on Minimum Safeguards", qui se réfère à un ensemble de réglementations internationales en matière de droits humains. Des critères de non-alignement doivent être validés et des étapes de diligence raisonnable à respecter ont été introduites par ce rapport, et ce en matière de droits humains, de corruption, de fiscalité et de droit de la concurrence.

Partie 3

Enjeux sociaux

ESRS S1 : NOS COLLABORATEURS

Champ d'application & mise à disposition des politiques du groupe

Les politiques relatives aux salariés couvrent toutes les activités du groupe : opérations, R & D, fonctions support, ventes et marketing, et s'appliquent mondialement, y compris dans les pays à risque identifiés. Elles concernent tous les employés et les travailleurs indépendants ou d'entreprises tierces. Leur mise en œuvre est supervisée par le comité exécutif, avec une responsabilité directe du directeur des ressources humaines. Elles visent à garantir des conditions de travail sûres et équitables, promouvoir la diversité et l'inclusion, assurer le respect des droits humains et mettre en place un échange et un dialogue régulier au sein du groupe.

Ces politiques sont disponibles pour tous les collaborateurs sur la plateforme interne ONEdoc. Les rapports de durabilité, les codes de conduite pour les employés et les fournisseurs, les politiques clés ainsi que les articles de presse sont accessibles à toutes les parties prenantes sur le site web du groupe. Des sessions de formation sont organisées pour les employés et les managers afin d'assurer une bonne compréhension et une mise en œuvre efficace.

Elles se déclinent sous forme de directives internes qui incluent les principes directeurs, les risques, les plans d'atténuation recommandés, les responsabilités assignées, les règles d'application, ainsi que les mécanismes de suivi via des indicateurs de performance.

Engagement en matière de droits humains

Les politiques du groupe respectent les principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme, la déclaration de l'OIT sur les principes et droits fondamentaux au travail, et les principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales.

L'examen des garanties minimales a été conduit avec les directions concernées. Le respect des critères de non-alignement sur les quatre thématiques des garanties minimales, analyse incluant l'étude des controverses a été vérifié. Il ressort de ces analyses que le groupe est aligné avec ces exigences en 2025, avec en particulier l'absence de condamnations du groupe.

Pour plus de détails s'agissant des droits humains, la thématique est développée en amont aux paragraphes 3.1. ESRS S1, 3.2 ESRS S2, 3.3 ESRS S3 et 3.4 ESRS S4. Pour ce qui concerne la corruption et le droit de la concurrence, se référer au chapitre 4.1 ESRS G1. S'agissant de la thématique fiscalité, le management des risques fiscaux est développé dans le rapport de gestion (voir paragraphe 3. Gestion des risques économiques et financiers). Enfin, concernant les diligences raisonnables, la thématique est développée au paragraphe GOV-4.

Depuis 2009, Roquette adhère au Pacte mondial des Nations Unies, s'engageant à respecter et promouvoir dix principes relatifs aux droits humains, aux normes du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. De plus, en 2024, Roquette a rejoint l'organisation française Entreprises pour les droits de l'homme (e-dh), renforçant son engagement envers le respect des droits humains dans toute sa chaîne de valeur. Ces adhésions renforcent la détermination de Roquette à mener ses activités de manière éthique et responsable.

SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes

Les intérêts, les points de vue et les droits du personnel sont fondamentaux pour façonner la stratégie et le modèle d'affaires de Roquette. Le groupe est persuadé qu'une main-d'œuvre motivée et engagée est essentielle pour atteindre ses objectifs stratégiques. Par conséquent, il engage activement ses employés par le biais d'enquêtes régulières, de réunions générales et de groupes de discussion pour recueillir leurs avis sur divers aspects de ses opérations. Ce retour d'information continu garantit que les décisions stratégiques sont alignées avec les collaborateurs, favorisant une culture de respect et de collaboration.

En intégrant les perspectives des employés, Roquette poursuit ses objectifs d'amélioration de la satisfaction au travail, d'atténuation des risques pour son propre personnel, d'amélioration du taux de rétention et de stimulation de l'innovation.

SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires

L'ensemble des éléments généraux servant à identifier et à évaluer les impacts, risques et opportunités sont décrits dans le chapitre ESRS2-IRO-1.

1. Rapport de gestion groupe Roquette / Partie B - Rapport de durabilité

L'étude de la double matérialité décrite au chapitre IRO-1 a permis d'identifier les impacts, risques et opportunités matériels liés à la norme SI qui est reprise dans le tableau ci-dessous.

ESG	#	ENJEUX ESG	ESRS	SUB-TOPICS	IROs MATÉRIELS IDENTIFIÉS	CHAÎNE DE VALEUR				HORIZON DE TEMPS
						Amont	Opérations propres	Aval	Autres	
SOC	13	Santé et sécurité des collaborateurs	ESRS SI	1. Conditions de travail	IRO 74 – Impact négatif – Impact négatif potentiellement irréversible sur les employés et leur famille en cas de mauvais environnement de travail. Ces effets négatifs comprennent des problèmes de santé mentale ou des atteintes physiques		✓			1 – Court terme
					IRO 75 – Impact négatif – Atteinte aux droits fondamentaux des employés tels que définis par l'OIT en l'absence de mesures pour assurer la santé et la sécurité au sein de l'entreprise		✓			1 – Court terme
					IRO 77 – Risque – Risque de conséquence majeure (arrêt d'activité et coût additionnel de remise en état du matériel industriel) après un accident process safety en cas de manquement aux mesures de prévention et de protection		✓			1 – Court terme
					IRO 78 – Impact négatif – Impact négatif potentiellement irréversible sur les employés en cas d'absence de mesures suffisantes mises en place pour assurer la sécurité des processus de fabrication		✓			1 – Court terme
SOC	15	Dialogue social	ESRS SI		IRO 91 – Impact négatif – Impact négatif sur les droits fondamentaux des employés tels que définis par l'OIT en l'absence de dialogue social, de liberté d'association et de négociation collective		✓			2 – Moyen terme
SOC	16	Diversité, équité & inclusion des collaborateurs	ESRS SI	2. Égalité de traitement et égalité des chances pour tous	IRO 98 – Impact négatif – Impact négatif sur les droits humains des collaborateurs en cas de traitement inégal, de harcèlement et/ou de violence au sein des opérations Roquette		✓			1 – Court terme

Enjeu : conditions de travail

Équilibre vie professionnelle vie privée (IRO74) : potentiel impact négatif matériel

Un impact négatif potentiel a été identifié lors de l'exercice de double matérialité en lien avec l'enjeu d'équilibre vie professionnelle vie privée des collaborateurs.

Le groupe s'engage à veiller au bien-être et à la qualité de vie au travail des équipes afin de garantir un environnement professionnel sain et de sensibiliser ses employés sur les sujets de santé mentale notamment.

Santé & sécurité (IRO75, 77 & 78) : potentiels impacts négatifs & risques matériels

Deux impacts négatifs potentiels et un risque ont été identifiés lors de l'exercice de double matérialité en lien avec l'enjeu de santé et sécurité des collaborateurs.

La santé et la sécurité des collaborateurs sont des sujets centraux pour le groupe Roquette au regard de ses valeurs, des obligations réglementaires qui lui incombent et de sa volonté d'être exemplaire. Chaque incident ayant un impact réel ou potentiel est évalué et fait l'objet d'une analyse approfondie pour mettre en place des actions préventives ou curatives afin d'éviter la récurrence de tels événements. Ces éléments sont partagés au sein de l'organisation pour sensibilisation et déploiement. Un exemple

d'impact négatif matériel portant atteinte à l'intégrité physique des collaborateurs serait un accident industriel dans une usine, entraînant des blessures pour les employés concernés. La fonction process safety de Roquette a mis en place des mesures de prévention (barrières de sécurité) et correctives (capitalisation) pour éviter l'apparition ou la répétition de tels incidents.

Dialogue social (IRO91) : potentiel impact négatif matériel

Un impact potentiel négatif a été identifié comme matériel lors de l'exercice de double matérialité concernant l'enjeu du dialogue social.

Le cadre réglementaire du dialogue entre l'employeur et les représentants des salariés varie d'un pays à l'autre. Cependant, au-delà de se conformer à la législation du travail locale, le groupe applique dans tous les pays où il opère le même respect des valeurs, des principes fondamentaux de la liberté d'association et des syndicats.

La dégradation de la qualité des échanges avec les partenaires sociaux pourrait impacter négativement la bonne marche du groupe, sa capacité de transformation et in fine la qualité des conditions de travail des collaborateurs. En lien avec sa volonté de maintenir un échange constructif et productif, Roquette s'attache donc à monitorer la régularité, le contenu et la qualité des différents échanges et négociations annuelles au sein de ses entités juridiques.

Enjeu : égalité de traitement et égalité des chances pour tous

Diversité, inclusion et équité (IRO98) : potentiel impact négatif matériel

Un impact potentiel négatif a été identifié comme matériel lors de l'exercice de double matérialité concernant l'enjeu de diversité, équité et inclusion des collaborateurs.

Le groupe est convaincu que la diversité et l'inclusion conduisent à de meilleures idées, décisions et résultats. Les diversités au sein des équipes sont multiples : formation, genre, socio-économique, culture, générations... Une vigilance constante s'impose pour respecter le principe d'égalité de traitement et lutter contre le harcèlement ou toute forme de violence sur tous les sites de Roquette. Les politiques et directives ressources humaines rappellent ces principes en matière de recrutement, formation, évolution de carrière et rémunération. En lien avec son programme de développement durable, Roquette a mis en avant sa volonté de féminisation des effectifs, notamment dans les postes managériaux et les organes de décision.

SI-6 – Caractéristiques des employés du groupe

Sexe	Nombre de salariés (effectifs)	
	2024	2025
Masculin	7 398	8 089
Féminin	2 376	2 721
Autres	-	-
Non communiqué	-	-
Total salariés	9 774	10 810

Cf. Annexe 5. Note méthodologique – Indicateurs pour définition des KPIs

Pays	Nombre de salariés dans les pays où l'entreprise compte au moins 50 salariés représentant au moins 10 % du total des salariés			
	Nombre de salariés (effectifs)		% de l'effectif	
	2024	2025	2024	2025
Inde	1 178	1 182	12%	11%
États-Unis	Non applicable	1 377	Non applicable	13%
France	3 828	3 841	39%	36%

Cf. Annexe 5. Note méthodologique – Indicateurs pour définition des KPIs

	FEMME		HOMME		AUTRES (*)		NON COMMUNIQUÉ		TOTAL	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025
Nombre de salariés (effectif)	2 376	2 721	7 398	8 089	-	-	-	-	9 774	10 810
Nombre de salariés permanents (effectif)	2 178	2 550	7 113	7 783	-	-	-	-	9 291	10 333
Nombre de salariés temporaires (effectif)	198	171	285	306	-	-	-	-	483	477
Nombre de salariés au nombre d'heures non garanti (effectif)	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	-	-	-	-	Non applicable	Non applicable
Nombre de salariés à temps plein (effectif)	2 130	2 438	7 292	7 978	-	-	-	-	9 422	10 416
Nombre de salariés à temps partiel (effectif)	246	283	106	111	-	-	-	-	352	394

Cf. Annexe 5. Note méthodologique – Indicateurs pour la définition des KPIs

	EUROPE		AMÉRIQUES		GREATER ASIA		CHINE		TOTAL	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025
Nombre de salariés (effectif)	5 576	6 073	1 622	2 123	1 674	1 678	902	936	9 774	10 810
Nombre de salariés permanents (effectif)	5 192	5 665	1 563	2 091	1 635	1 642	901	935	9 291	10 333
Nombre de salariés temporaires (effectif)	384	408	59	32	39	36	1	1	483	477
Nombre de salariés au nombre d'heures non garanti (effectif)	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Nombre de salariés à temps plein (effectif)	5 231	5 691	1 618	2 114	1 671	1 675	902	936	9 422	10 416
Nombre de salariés à temps partiel (effectif)	345	382	4	9	3	3	-	-	352	394

Cf. Annexe 5. Note méthodologique – Indicateurs pour définition des KPIs

1. Rapport de gestion groupe Roquette / Partie B - Rapport de durabilité

	2024	2025
Nombre de départs	746	884
Taux de rotation du personnel	8%	8,6%
Taux de rotation du personnel lié à des démissions	2,6%	3,9%

Cf. Annexe 5. Note méthodologique – Indicateurs pour définition des KPIs

1. Conditions de travail du personnel du groupe

1.1 Équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, temps de travail & sécurité de l'emploi

Politiques

Les politiques et les engagements de Roquette sont repris dans les principales chartes & directives du groupe. Elles visent, d'une part, à prévenir et atténuer les impacts négatifs susceptibles d'affecter les salariés, et d'autre part, à promouvoir des conditions de travail favorables en matière de gestion des impacts, risques et opportunités concernant la main d'œuvre.

Celles-ci adressent notamment les sujets : Well-being, Benefits & Smartworking, qui s'articulent autour de plusieurs principes structurants :

- le principe de **bien-être** des collaborateurs qui se traduit par la mise en place d'une culture proactive de prévention et de soutien ;
- le principe de **d'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle** qui repose sur des modalités de travail flexibles permettant l'adaptation des horaires et la conciliation durable des responsabilités professionnelles et des impératifs personnels ;
- le principe de **gestion responsable du temps de travail** qui s'appuie sur l'autonomie accordée aux collaborateurs dans l'organisation de leurs activités, l'encouragement à des pauses régulières et la vigilance portée à la prévention des risques liés à la charge de travail ;
- le principe de **sécurité de l'emploi & avantages sociaux** qui est garanti par un cadre organisationnel structuré, un dialogue social régulier et des dispositifs visant à préserver la stabilité, la protection et la continuité de l'emploi et des salariés au sein de l'entreprise.

Actions

1. Bien-être des collaborateurs (santé physique, mentale)

Roquette place la santé, la sécurité et le bien-être des collaborateurs au cœur de sa politique sociale. Le groupe déploie des programmes structurés dédiés à la santé physique et mentale, incluant le programme d'assistance aux employés (EAP) disponible dans chaque pays depuis 2020. Ce service gratuit et confidentiel, accessible aux collaborateurs, offre un accompagnement psychologique, social et organisationnel pour soutenir la gestion du stress, le bien-être mental et les situations personnelles difficiles.

Roquette complète ces dispositifs par des actions de prévention et de promotion de la santé afin de favoriser un environnement de travail sain et sécurisant : participation à la Journée mondiale de la santé mentale, initiatives locales de sensibilisation, et engagement dans la campagne Octobre Rose avec conférences et événements sportifs.

2. Équilibre vie professionnelle / vie personnelle

Roquette promeut un équilibre durable entre vie professionnelle et personnelle grâce à ses dispositifs de soutien (EAP) et des avantages sociaux qui incluent les congés adaptés aux besoins

des collaborateurs (congés annuels, maladie, maternité, paternité, parentaux, événements familiaux). Les modalités de travail flexible tel que le Smartworking (télétravail, horaires adaptés) contribuent également à maintenir un bon équilibre vie professionnelle / vie personnelle.

Par ailleurs, les initiatives sociales et actions de cohésion organisées sur les sites (événements collectifs, temps conviviaux) renforcent le sentiment d'appartenance, améliorant ainsi la qualité de vie globale.

3. Gestion responsable du temps de travail

Roquette soutient une gestion responsable du temps de travail via les avantages associés : congés, absences exceptionnelles et modalités de travail flexibles lorsque mises en place localement (voir ci-dessus). Ces outils permettent aux collaborateurs de gérer plus sereinement leur charge de travail, favorisant la récupération et la prévention des risques psychosociaux.

4. Sécurité de l'emploi & avantages sociaux

Roquette garantit une protection sociale solide et équitable à travers un cadre structuré couvrant :

- les avantages de base (santé, prévoyance, retraite) ;
- les avantages sociaux directs et indirects (avantages en nature, congés, mobilités, Smartworking) ;
- un dialogue social régulier (enquête annuelle, townhall, etc.).

L'audit des avantages sociaux mené en 2024 a permis d'inventorier les dispositifs existants, d'évaluer leur conformité légale, leur compétitivité, leur performance, leur gouvernance ainsi que leur adéquation aux pratiques du marché.

Depuis l'intégration des entités IFF Pharma Solutions en mai 2025, Roquette priorise la mise en place de leurs régimes d'avantages sociaux et la communication associée. Le groupe poursuivra lors des prochains exercices une démarche d'harmonisation progressive visant à assurer un accès équitable, une continuité de la protection et une cohérence globale des politiques sociales, renforçant ainsi la stabilité de l'emploi, la fiabilité des dispositifs de protection sociale et la gouvernance RH.

Indicateurs & objectifs

Roquette s'était fixé l'objectif d'atteindre 25 initiatives annuelles pour le bien-être des employés d'ici 2025. Cet objectif a été largement dépassé encore cette année avec 130 initiatives déployées en 2025.

Concernant les sujets de temps de travail et de sécurité de l'emploi, le groupe monitoré également les deux indicateurs ci-après :

	2024	2025
% employés sous contrat temporaire	4,9%	4,4%
% employés sous contrat à temps partiel	3,6%	3,6%

Les indicateurs qualifiant l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle font l'objet de dispositions transitoires sur les exercices 2024 et 2025.

1.2 Salaires décents

Politiques

À travers sa stratégie de rémunération et d'avantages sociaux, Roquette vise à positionner le groupe comme un employeur de choix, en offrant un environnement attractif et compétitif. Cette proposition de valeur s'appuie sur une offre complète incluant des avantages sociaux essentiels axés sur la santé, la retraite et la prévoyance (cf. section 1.1 Équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, temps de travail & sécurité de l'emploi).

Bien qu'il n'existe pas encore de politique spécifique relative au salaire décent, les politiques salariales actuelles garantissent des conditions de rémunération et cohérentes avec les attentes sociales et réglementaires. Cette approche repose notamment sur :

- l'utilisation systématique de benchmarks pour assurer des niveaux de rémunération compétitifs ;
- des mécanismes internes d'ajustement pour garantir l'équité entre catégories de postes ;
- des avantages complémentaires (santé, prévoyance, couverture sociale) renforçant le pouvoir d'achat indirect (cf. section 1.1 Équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, temps de travail & sécurité de l'emploi) ;
- des revues régulières pilotées par les équipes Compensation & Benefits.

Actions & objectifs

Roquette s'engage donc à rémunérer tous ses collaborateurs au-delà des minima sociaux conventionnels ou légaux, en veillant à ce que chacun perçoive un salaire compétitif et attractif respectant les principes d'équité.

Pour ce faire, les équipes locales en charge des rémunérations et des avantages sociaux définissent des fourchettes de salaire en s'appuyant sur des benchmarks de rémunération (étude annuelle menée par un tiers de référence) qui reflètent les pratiques de l'industrie dans laquelle Roquette opère et ce, dans chaque pays. L'étude des rémunérations est faite par pays et par grade, définissant des points minimums, médian, moyen et maximum de salaires. Roquette se positionne ensuite à +/-20 % ou +/- 30 % du salaire médian.

Le groupe a poursuivi son engagement annoncé en 2024 en menant à bien la première étape de sa démarche, consistant à établir une base de données reprenant un indice de référence pour chaque lieu d'implantation du groupe.

Dans ce cadre, le centre d'expertise RH du groupe a piloté une analyse comparative des rémunérations, en s'appuyant sur les différents référentiels de minima sociaux et/ou conventionnels et, lorsque ces informations n'étaient pas disponibles, l'indice de rémunération d'un pays voisin comparable a été retenu comme référence de substitution (cf. Annexe 5 - Méthodologie).

Plus spécifiquement pour la Chine, l'hypothèse retenue repose sur les éléments contractuels, ainsi le salaire minimum garanti est équivalent au minimum légal local. Même si la rémunération est composée de 50 % de salaire de base et de 50 % de bonus mensuel garanti (variant entre 80 % et 120 %), le salaire minimum garanti retenu pour la comparaison correspond donc au salaire de base.

Cette première étape constitue un socle essentiel pour nourrir la réflexion autour de la définition et de la mesure du salaire décent. Elle contribuera à l'amélioration continue de la politique de rémunération de Roquette, dans une perspective de promotion d'un environnement de travail sain, équitable et équilibré.

Résultats – S1-10 – Salaires décents

Les résultats principaux de cette étude sont les suivants :

- Roquette s'engage à garantir une rémunération au moins égale à 100 % des minima légaux pour l'ensemble de ses collaborateurs. Il est à noter qu'en Inde, des écarts temporaires peuvent apparaître en raison du délai entre la mise à jour des minima légaux et l'ajustement des salaires au moment de la clôture des résultats de notre analyse. Ces écarts concernant 9,9 % des salariés permanents indiens, soit environ 1% des salariés permanents chez Roquette, étant en cours de régularisation ;
- en moyenne, les salaires annuels les plus bas payés par Roquette sont supérieurs aux salaires minimums applicables, avec un ratio de 128 % au global et de 123 % si on ne prend en compte que les sites industriels.

Sur la base du travail réalisé cette année et en identifiant les pays les plus à risque sur le sujet, Roquette s'engage à continuer à progresser dans la définition d'un salaire décent, et, pour les pays à risque identifiés, à travailler sur la mesure des actions déjà en place et la mise en œuvre de plans d'amélioration si nécessaire.

1.3 Dialogue social, liberté d'association et négociations collectives

Politiques & Actions

La communication et le dialogue interne

Chez Roquette, la transparence et le dialogue sont au cœur de la culture d'entreprise. Pour renforcer le dialogue interne et favoriser un environnement de confiance, Roquette a mis en place des pratiques de communication régulières, ouvertes et interactives.

Chaque trimestre sont organisées des sessions "Roquette in Motion", diffusées en ligne à l'ensemble des leaders ou à tous les collaborateurs du groupe. Lors de ces rendez-vous, la direction du groupe partage les dernières performances de l'entreprise, ses grandes orientations stratégiques, les initiatives et projets clés en cours. Une séance ouverte de questions-réponses clôture chaque session afin de permettre le dialogue direct entre les collaborateurs et la direction.

En complément de ces réunions globales, des "townhalls" sont régulièrement organisés localement, au niveau d'une région et/ou d'un site. Ces rencontres, animées dans la langue locale, permettent de relayer les informations importantes à un niveau plus proche du terrain, de prendre en compte les spécificités locales et de maintenir un lien direct et authentique entre la direction et l'ensemble des équipes.

Grâce à ces dispositifs, Roquette s'engage à maintenir une communication ouverte, accessible et interactive, essentielle pour mobiliser l'ensemble des collaborateurs autour des ambitions du groupe et renforcer la cohésion au sein de l'entreprise. Ces initiatives permettent également de communiquer sur les thématiques de développement durable et de partager les avancées du programme "life + nature".

Maintenir le dialogue social

La majorité des sites industriels européens est régie par une convention collective, garantissant des conditions de travail justes et encourageant le dialogue et la coopération. Le groupe applique uniformément le respect des valeurs fondamentales, y compris la liberté d'association et le respect des syndicats, dans tous les pays où il opère.

Des accords collectifs sont donc régulièrement signés pour compléter la législation locale, et ce à l'échelle mondiale. À titre d'exemple, sur l'année 2025, une quarantaine d'accords collectifs ont été signés.

Roquette entretient un dialogue constructif et durable avec les représentants du personnel, partageant régulièrement des informations sur les évolutions économiques, sociales, environnementales et organisationnelles du groupe.

Focus sur l'enquête d'engagement

Depuis 2021, Roquette organise tous les dix-huit mois une enquête d'engagement à l'échelle du groupe, permettant à tous les employés de partager leurs expériences et de contribuer à l'amélioration continue de l'environnement de travail. Cette enquête anonyme, supervisée par un tiers indépendant, renforce le sentiment d'appartenance des employés et fournit à la direction des retours précieux. Composée de 42 questions, elle couvre neuf dimensions : l'engagement, l'incitation à la prise d'initiative des collaborateurs, l'expérience collaborateur, l'agilité et l'innovation,

1. Rapport de gestion groupe Roquette / Partie B - Rapport de durabilité

l'efficacité du manager direct, la transformation du groupe Roquette, l'efficacité de la direction, l'orientation stratégique, la culture et la réputation de l'entreprise.

La dernière enquête, réalisée en novembre 2025, a atteint un taux de participation record de 92 % (contre 61 % en 2021 et 73 % en 2023).

Ce niveau de mobilisation exceptionnel est d'autant plus significatif que l'année 2025 a été marquée par l'intégration de nombreux nouveaux collaborateurs au sein du groupe suite à l'acquisition d'IFF Pharma Solutions.

Ce contexte particulier aurait pu représenter un défi en termes de cohésion et d'adhésion aux démarches internes, mais le taux de réponse élevé témoigne de l'engagement fort de l'ensemble des équipes. Qu'elles soient nouvellement arrivées ou présentes de longue date, elles ont démontré leur confiance dans les processus de dialogue social mis en place ainsi que leur volonté de contribuer activement à l'amélioration continue de leur environnement de travail.

Ce résultat constitue un signal très positif pour la dynamique collective et l'intégration réussie des nouveaux membres au sein de l'organisation.

Par ailleurs, une évolution significative est observée dans le taux d'engagement des collaborateurs, passant de 69 % en 2023 à 72 % cette année.

Dans les sujets évalués comme les plus favorables de l'enquête se retrouvent notamment la fierté d'appartenance, le support du management de proximité et l'équité de traitement des collaborateurs. Des axes d'amélioration sont également ressortis en matière de communication et de reconnaissance de la performance.

Les résultats sont présentés au global et localement via des "townhalls".

Les managers ont accès aux résultats anonymisés de leur équipe via une plateforme qui facilite l'analyse et la construction de plans d'actions ciblés. S'initie alors un cycle d'ateliers favorisant les échanges et retours des équipes pour collectivement définir et mettre en œuvre les actions d'amélioration continue. Ces plans d'action locaux sont renforcés par des initiatives au niveau du groupe et des sites.

Indicateurs & objectifs

Roquette a fait de la qualité du dialogue social un critère essentiel de la performance de sa politique de ressources humaines. Parce que le dialogue social doit apporter des réponses concrètes aux questions liées aux conditions de travail, aux attentes particulières des collaborateurs, et au déploiement des plans d'action, il se fait essentiellement au niveau local.

Le principe de consultation et de négociation – soit directement avec les salariés, soit en s'appuyant sur leurs représentants – est généralisé, avec l'objectif de concrétiser ce dialogue sous forme d'accords collectifs.

En outre, comme explicité au paragraphe précédent, l'objectif est d'ores et déjà en place pour assurer, tous les dix-huit mois, le déploiement d'une enquête d'engagement collaborateurs à l'échelle du groupe et l'activation de plan d'actions pour agir sur les axes d'amélioration identifiés.

SI-8 – Couverture de la négociation collective et du dialogue social

Roquette applique uniformément les valeurs et principes fondamentaux de la liberté d'association et du respect de la représentation des salariés (syndicats, CSE, représentants du personnel), et des négociations collectives dans tous les pays où il opère.

De nombreux accords collectifs sont en place, couvrant divers domaines tels que le partage de la valeur, les avantages sociaux, le temps de travail, l'organisation du travail, le travail à distance, et la classification de l'emploi.

Taux de couverture	Couverture des négociations collectives		Dialogue social
	Salariés – EEE (pour les pays avec > 50 salariés représentant > 10 % du total des salariés)	Salariés – non EEE (estimation pour les régions avec > 50 salariés représentant > 10 % du total des salariés)	Représentation sur le lieu de travail (EEE uniquement) (pour les pays avec > 50 salariés représentant > 10 % du total des salariés)
0 – 19%			
20 – 39%		États-Unis – Inde	
40 – 59%			
60 – 79%			
80 – 100%	France		France

1.4 Santé et sécurité

Politiques

Roquette est convaincu que la santé et la sécurité de ses collaborateurs, partenaires, clients et consommateurs sont essentielles tant du point de vue de ses valeurs que du point de vue opérationnel. Le groupe vise ainsi à délivrer une performance de leader mondial dans ce domaine. Une culture forte en santé et sécurité reflète le professionnalisme et l'excellence de Roquette.

Roquette aspire à un environnement de travail sans incident. Pour y parvenir, le groupe suit quatre principes majeurs :

1. conformité réglementaire et strict respect des directives internes sur la santé et la sécurité ;
2. identification des dangers, évaluation et mitigation des risques associés ;
3. mise en œuvre d'un système de management de la sécurité (SMS) pour des méthodes de travail efficaces et des risques maîtrisés ;
4. promotion d'un état d'esprit et de méthodes d'amélioration continue.

L'analyse de risque menée sur les activités de production du groupe a également permis d'identifier certaines nuisances impactant l'environnement de travail des collaborateurs, comme les odeurs, le bruit, et l'exposition potentielle à des substances dangereuses. Des mesures de contrôle sont déployées pour assurer à tous les collaborateurs des espaces de travail sûrs et sains.

Roquette est attentif aux risques psychosociaux susceptibles d'apparaître du fait de changements techniques, technologiques et scientifiques continus dans son secteur d'activité. Grâce à une gestion proactive, le groupe surveille les sources de stress chronique, la surcharge de travail, l'isolement, le manque d'autonomie et d'autres pressions qui pourraient affecter les employés.

En France, notamment, Roquette a mis en place un nouveau circuit d'alerte dédié aux risques psychosociaux (RPS). Les RPS regroupent les risques pouvant affecter la santé mentale, physique et sociale des employés, résultant des conditions de travail, des relations professionnelles et de l'organisation du travail.

Ce dispositif confidentiel assure la traçabilité de chaque situation signalée. Il permet d'agir rapidement et efficacement au travers de plans d'actions. Il peut être activé pour soi-même ou pour un collègue qui semble en difficulté.

L'analyse des données recueillies vise à développer des mesures préventives ciblées et durables et permet d'agir collectivement pour préserver la santé et le bien-être de tous.

Enfin, la croissance du groupe et sa présence dans de nombreux pays lui imposent une vigilance particulière concernant la protection des droits fondamentaux des travailleurs, tels que ceux liés au travail des enfants ou au travail forcé dans ses chaînes d'approvisionnement. Bien que le groupe n'en ait pas identifié à ce jour, il reste vigilant et travaille à renforcer la sensibilisation et la prévention, y compris par des audits réguliers dans les différents sites où il opère.

Roquette emploie différentes catégories de personnel susceptibles d'être soumis à des impacts matériels négatifs en matière de santé et sécurité. Ces catégories ont été identifiées en fonction du contexte de travail et des types d'activités. Il s'agit :

- des travailleurs de premières lignes dans les usines de fabrication ;
- des employés travaillant dans les pays les plus à risques ;
- de groupes d'âge spécifiques.

Actions : développer une culture de la sécurité interdépendante

Au-delà de la conformité réglementaire, Roquette considère la sécurité comme sa priorité numéro une, et travaille constamment pour s'assurer que tous les employés, contractuels et visiteurs s'engagent à respecter les pratiques et procédures de travail en toute sécurité, chaque jour et partout. Ces principes sont décrits dans une politique groupe, affichés dans toute l'entreprise et constituent la base de l'engagement de Roquette en matière de sécurité.

La certification ISO 45001 pour tous les sites de production d'ici 2030 est cruciale pour établir et maintenir un système de gestion de la santé et sécurité au travail efficace. Ce système inclut des évaluations des risques, des processus de prévention des accidents, des formations régulières et l'implication de tous les travailleurs.

Actions associées :

- renouvellement de l'engagement et de la politique santé sécurité ;
- mise à jour régulière des directives santé sécurité groupe ;
- déclinaison opérationnelle du "Group EHS framework" dans sa dimension santé & sécurité ;
- déploiement de la norme ISO 45001 ;
- plan de communication spécifique pour les salariés ;
- programme d'accompagnement pour les sous-traitants et suivi de leur performance ;
- processus d'alertes immédiates et analyses approfondies des incidents significatifs ;
- évaluation de la sécurité par les employés lors des enquêtes d'engagement internes tous les dix-huit mois ;
- développement continu des compétences en matière de santé sécurité ;
- animation d'un réseau mondial d'experts.

Processus de suivi :

- évaluations régulières incluant les indicateurs de fréquence des accidents (TF1, TF2, TF3) et les remontées d'anomalies (TF5) ;
- audits internes et externes pour vérifier la conformité réglementaire, la bonne application des directives et l'efficacité des actions entreprises dans le cadre du SMS ;
- enquêtes d'opinion pour vérifier alignement et dynamique en place.

Identification des actions :

- analyses de risques et plans d'action associés ;
- consultations avec les parties prenantes pour améliorer la sécurité ;
- renforcement des mesures de sécurité et suivi des indicateurs de performance.

Mitigation des risques :

- amélioration continue des instructions de sécurité et des équipements (inherently safe design) ;
- suivi des registres de conformité légale et des exigences clients ;
- revue régulière de la performance du système de management de la sécurité.

Ressources allouées :

- OpEx et CapEx pour les formations et équipements de sécurité (1 à 5 millions d'euros par an).

Indicateurs

Les trois principaux objectifs en matière de santé et sécurité des collaborateurs sont les suivants :

- affirmer l'engagement pour un environnement de travail "zéro accident" ;
- réduire les accidents du travail pour atteindre un TF2 de 2 maximum d'ici 2026 (accélération de l'ambition du groupe sur cet indicateur par rapport à l'objectif initialement fixé à horizon 2030) ;
- obtenir la certification ISO 45001 pour l'ensemble des sites de production d'ici 2030.

Roquette a ainsi acté les axes prioritaires d'amélioration 2025 :

- déploiement du leadership sécurité pour l'encadrement opérationnel ;
- renforcement des routines sécurité terrain pour accroître renforcer l'autonomie des équipes dans la gestion de leur performance en termes de sécurité ;
- focus sur l'analyse des incidents à conséquences graves potentielles (pSIF : potential Serious Injury or Fatality) ;
- visibilité systématique et quotidienne du thème sécurité pour l'ensemble des collaborateurs via des campagnes d'affichage et des sessions d'information.

1. Rapport de gestion groupe Roquette / Partie B - Rapport de durabilité

SI-14 – Métriques de santé et de sécurité

Tous sites compris (CTS, industriels, bureaux)	2024	2025
% personnels Roquette couverts par le système de gestion de santé & sécurité (ISO 45001) [Base salariés] – Group perimeter	60%	54,5%*

* À titre indicatif, à périmètre constant (i. e. sans acquisition d'IFF Pharma Solutions) le taux serait de 61,1 % en 2025.

Sites industriels	2024	2025	Target 2030
% personnels Roquette couverts par le système de gestion de santé & sécurité (ISO 45001) [Base salariés] – Group perimeter	66,9%	62,7%*	100%
% sites Roquette couverts par le système de gestion de santé & sécurité (ISO 45001) – Group perimeter	42,4%	36,4%**	N/A

* À titre indicatif, à périmètre constant (i. e. sans acquisition d'IFF Pharma Solutions) le taux serait de 69,6 % en 2025.

** À titre indicatif, à périmètre constant (i. e. sans acquisition d'IFF Pharma Solutions) le taux serait de 48,5 % en 2025.

Base salariés & son-salariés	2024	2025
Nombre de décès du Personnel Roquette dus à des accidents et maladies professionnelles	0	0
Nombre de décès d'autres travailleurs travaillant sur les sites Roquette dus à des accidents et maladies professionnelles	0	0
Nombre d'accidents de travail	63	41*
Taux d'accidents du travail comptabilisables (TF2)	3,43	2,28*

* Dans une volonté d'uniformité de la données (Performance performance sur 12 mois) et de comparabilité, les métriques de santé et sécurité reportés ci-dessus ne prennent pas en compte les sites acquis auprès d'IFF Pharma Solutions (en prenant les nouveaux sites, le nombre de décès reste à 0, le nombre d'accidents est à 44 et l'indicateur FR2 est à 2,08).

2. Égalité de traitement et égalité des chances pour tous

2.1 Diversité, équité, et inclusion notamment des personnes handicapées

Politiques : diversité, équité et inclusion

Roquette déploie une politique mondiale de diversité, équité et inclusion (DE&I), visant à garantir un environnement de travail respectueux, inclusif et accessible à tous. Les priorités portent sur :

- l'équité femmes_hommes ;
- la diversité intergénérationnelle et culturelle ;
- l'inclusion des personnes en situation de handicap.

La directive DE&I, publiée en 2024, encadre des actions concrètes : recrutement inclusif, formations aux biais inconscients et à l'inclusion, accès équitable aux opportunités de carrière, aménagements de poste pour les personnes handicapées et fonctionnement de comités DE&I régionaux soutenus par un conseil DE&I groupe. Roquette mesure régulièrement les progrès via des indicateurs tels que la représentation femmes_hommes, l'équité salariale, la diversité des recrutements et la participation aux formations, permettant d'ajuster les actions lorsque nécessaire.

Actions

Promotion de la diversité et l'inclusion

Depuis 2024, le groupe s'emploie à déployer un programme de formation e-learning en cinq langues et à sensibiliser les équipes à ces principes clés. L'objectif est de continuer de former les collaborateurs et d'étendre le nombre de langues disponibles.

En 2025, Roquette a démontré un engagement fort en ligne avec les meilleures pratiques de l'industrie, comme en témoignent une série de certifications majeures, outil essentiel au renforcement de l'engagement du groupe en faveur de l'équité et de l'inclusion.

En signant la Charte de la diversité en France et la Carta de la diversidad en Espagne, Roquette s'engage publiquement à promouvoir la non-discrimination, à encourager la diversité dans tous ses processus de gestion des ressources humaines et de décision.

En Italie, Roquette a obtenu la certification d'égalité de genre UNI/PdR 125:2022, après un audit réalisé en novembre 2024. Cette certification nationale reconnaît les entreprises qui mettent en place des politiques concrètes pour réduire les écarts entre les genres. Roquette a obtenu un score de 80 %, dépassant largement le seuil requis de 60%, et fait partie des premières entreprises certifiées.

Enfin, en Chine, Roquette a remporté le "Belonging Award" en 2025, une distinction qui reconnaît les organisations exemplaires dans la promotion d'un environnement de travail diversifié, équitable, inclusif et fondé sur le sentiment d'appartenance.

Ces reconnaissances reflètent les efforts continus menés par Roquette afin d'améliorer le bien-être au travail, réduire les préjugés et créer un environnement de travail respectueux et harmonieux, propice à la collaboration et au développement personnel.

Accord sur le handicap

En France, le groupe s'engage également en faveur des personnes en situation de handicap. L'accord, renouvelé en 2024, et valable pour trois ans, met l'accent sur :

- l'insertion et le recrutement des personnes en situation de handicap ;
- le maintien dans l'emploi et l'accompagnement des collaborateurs en situation de handicap tout au long de leur parcours professionnel ;
- les dispositifs en faveur des collaborateurs aidants.

Parier sur l'intergénérationnel

Avec le recul de l'âge de départ à la retraite, le groupe reconnaît les défis intergénérationnels et travaille sur des axes comme le transfert de connaissances, l'adoption de la technologie ou encore l'équilibre vie professionnelle/vie privée.

En France, Roquette a développé des partenariats avec des universités et écoles pour accroître la visibilité des stages et apprentissages, accueillant quasiment 200 apprentis et une centaine de stagiaires en 2025.

Autres exemples d'actions locales mises en place :

- **"Learning expéditions"** : à l'occasion de la Journée Internationale des droits des femmes, Roquette organise chaque année une série d'événements et d'activités pour célébrer les réalisations des femmes et sensibiliser à l'égalité hommes-femmes. De mars à juillet 2025, des initiatives ont été déployées sur tous les sites du groupe, offrant aux collaborateurs des opportunités d'apprendre sur les défis auxquels les femmes font face au travail et dans la société. Cette année, 130 femmes supplémentaires ont bénéficié de cette initiative permettant d'explorer de nouveaux métiers dans des secteurs clés tels que le manufacturing, la supply

chain, l'ingénierie, le digital et la R & D, portant à plus de 300 le nombre total de participantes depuis le lancement du programme.

Ces actions encouragent le partage d'expériences et de connaissances entre les collaborateurs, tout en engageant toutes les générations sur les possibilités de développement de carrière dans divers domaines ;

- **la fresque de la diversité** : inspiré de la pédagogie de la fresque du climat, cet atelier d'intelligence collective sensibilise aux mécanismes de discrimination et promeut une société inclusive. Plusieurs ateliers sont organisés tous les ans en France depuis le lancement en 2023 ;
- **intégration des personnes éloignées de l'emploi** : depuis 2023, l'usine de Beinheim coopère avec les initiatives gouvernementales CQP (certification de qualification professionnelle) pour faciliter l'intégration des personnes sans emploi. Quatorze personnes en difficulté d'insertion professionnelle ont eu au moins un contrat temporaire dans cette usine depuis le démarrage de cette initiative. En 2025, treize nouveaux contrats ont été proposés, dont sept concernent des participants ayant complété l'intégralité du parcours de formation cette année. Par ailleurs, une embauche en CDI a été réalisée et trois contrats CDD ont été prolongés. Enfin, cinq participants seront toujours en formation au 31 décembre. Ces initiatives démontrent l'engagement de Roquette à créer un lieu de travail valorisant et respectueux pour tous les collaborateurs.

SI-9 – Métriques de diversité : Indicateurs & objectifs

Le groupe s'engage fortement sur les thèmes de la diversité et de l'inclusion, qui constituent un de ses enjeux prioritaires en matière de développement durable, avec deux objectifs majeurs à 2030 concernant l'effectif de femmes dans le groupe et les postes de management occupés par des femmes.

	2023	2024	2025	2030 Objectif
% femmes dans les effectifs groupe	23,8%	24,3 %	25,2%	25%
% postes de management occupé par des femmes	25,6%	27,1 %	28,0%	40%

Pour le premier indicateur, Roquette passe pour la première fois au-dessus des 25 % de collaborateurs féminins dans le groupe, continuant ainsi la progression de ces dernières années et reflétant les efforts réalisés.

Pour le second indicateur, répertoriant la part des femmes à des postes de management, Roquette a choisi de ne pas se limiter aux postes de "top management", mais d'élargir le suivi à tous les postes de management (poste avec une responsabilité de gestion d'une équipe) afin d'avoir une représentativité élargie et de travailler sur la notion de réserve de talents. Là encore, les chiffres démontrent une progression régulière, explicitée plus en détail dans le tableau suivant :

	Nombre de postes de management occupés		% postes de management occupés	
	2024	2025	2024	2025
Femmes	458	532	27,1%	28,0%
Hommes	1235	1368	72,9%	72,0%

En écho au défi intergénérationnel décrit plus haut, le groupe monitoré activement la pyramide des âges du groupe.

Répartition des salariés par tranche d'âge	2024	2025
moins de 30 ans	1083	1163
30 – 50 ans	5584	6345
plus de 50 ans	3107	3302
TOTAL	9 774	10 810

Handicap : focus France (SI-12)

Le groupe s'emploie à faciliter l'intégration des employés handicapés dans l'environnement de travail, par la mise en œuvre de mesures concrètes.

Pour promouvoir et rendre concrète la signature de l'accord relatif au handicap, différents événements ont été organisés sur les sites français. La participation du groupe aux "DuoDays" en est un exemple : il s'agit de créer des binômes entre collaborateur et personne en situation de handicap pour lui faire découvrir la vie en entreprise et ses métiers. Au total, en 2025, dix travailleurs handicapés ont été accueillis.

En outre, depuis 1970, le groupe est également fier de s'associer chaque année avec quatre structures spécialisées appelées ESAT. En 2025, cela représente pour le site de Lestrem l'emploi de 30 ETP.

Selon les pays, la législation autorise ou non l'identification et le suivi des personnes en situation de handicap au sein de l'entreprise. Pour cette raison, il est difficile de déterminer un indicateur mondial unique pour suivre les progrès dans ce domaine.

Cependant, c'est la volonté du groupe de continuer à s'engager globalement sur ce sujet afin d'améliorer la capacité à accompagner la collecte d'information et la sensibilisation des collaborateurs au sujet du handicap.

Ce point de donnée (DP) fait l'objet d'une disposition transitoire reconduite pour cet exercice (ESRS – Appendix C3).

2.2 Égalité des chances, employabilité et rémunération équitable

Politiques : égalité des chances et rémunération équitable

Roquette garantit l'égalité des chances en assurant à tous les collaborateurs un accès équitable aux opportunités de formation, de développement, de mobilité et d'évolution professionnelle. Les processus RH (recrutement, gestion de la performance, People Reviews, plans de succession) sont structurés pour garantir transparence, équité et cohérence à l'échelle mondiale.

En matière de rémunération, le groupe applique des politiques salariales compétitives fondées sur des benchmarks annuels, l'établissement de fourchettes salariales équitables et une revue annuelle centrée sur l'équité, incluant l'équité femmes-hommes. La transparence des pratiques de rémunération est assurée, complétée par un suivi trimestriel des indicateurs liés à la DE&I.

Actions : égalité des chances et employabilité continue

Équité de traitement

Le groupe renforce la mixité des équipes grâce à une politique de recrutement proactive et des plans d'action pour la promotion professionnelle, l'égalité salariale, la formation et l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle. Une vigilance particulière est assurée concernant le respect du principe d'égalité femmes-hommes lors des revues salariales, avec la recherche d'une équité de traitement dans l'attribution des revalorisations, y compris lors des absences pour maternité. Des budgets spécifiques sont systématiquement accordés si des ajustements sont nécessaires.

1. Rapport de gestion groupe Roquette / Partie B - Rapport de durabilité

En France, un accord sur l'égalité professionnelle a été renouvelé pour garantir un traitement équitable entre hommes et femmes sur tous les sites du groupe. Cet accord, valide pour la période 2024-2026, inclut des avancées telles qu'une semaine complémentaire de congé maternité, une demi-journée supplémentaire de congés enfant malade (soit trois jours par salarié et par an pour tout enfant de moins de dix-huit ans), et aborde des sujets tels que la fausse couche, le parcours PMA et l'endométriase.

Chaque année, l'indice d'égalité salariale femmes-hommes est calculé et publié pour les entités françaises, conformément à la législation française. Cet indice est composé de cinq indicateurs couvrant les écarts de rémunération entre les genres, les différences d'augmentation de salaire individuel, les différences de promotion, le pourcentage de salariées augmentées au retour d'un congé de maternité et la représentation des femmes dans les dix premiers salaires.

Accès équitable à la formation

2025 aura été pour Roquette sur le plan de la formation et des apprentissages une année riche et cruciale. En effet, dans le cadre de l'intégration d'IFF Pharma Solutions et de l'accueil de nouveaux collaborateurs, Roquette a mis en œuvre une stratégie mondiale de transmission et d'acquisition des savoirs dans tous les nouveaux sites où l'entreprise opère désormais.

À ce titre, en plus des sessions en présentiel sur les différents sites, un module e-learning d'onboarding global a été développé pour l'ensemble des nouveaux collaborateurs afin de garantir leur connaissance du groupe, de ses activités, de sa culture et de ses valeurs dans neuf langues (anglais, français, espagnol, roumain, portugais (Brésil), lithuanien, chinois traditionnel, japonais, italien), pour un maximum d'inclusivité. Les équipes ont été, par conséquent, toute l'année, mobilisées pour assurer le succès de cette opération encore en cours aujourd'hui.

Le groupe a également continué de proposer des programmes de formation conçus pour s'adapter aux besoins individuels et collectifs en termes d'acquisition et de développement des compétences, de conformité au niveau groupe et local, combinant des formations présentielles, des parcours mixtes et des modules d'e-learning.

Ainsi, en 2025, 93 % des collaborateurs ont été formés.

Enfin, le programme groupe "Odyssey" a été élaboré pour développer les compétences et la posture des managers et leaders, avec des formats inspirants et innovants incluant des sessions de coaching, du mentoring et de la formation à proprement dit. Ces sessions sont dispensées localement par des partenaires sélectionnés selon un cahier des charges exigeant établi par le groupe, pour les nouveaux managers et les leaders expérimentés, et par un établissement d'enseignement supérieur international pour les seniors leaders.

Cette stratégie engageante et engagée a pour but de garantir que chaque collaborateur a les connaissances et compétences pour exercer son rôle dans l'entreprise dans les meilleures conditions et contribuer de façon significative et pérenne à la performance de l'entreprise, mais également pour garantir son employabilité au sein de Roquette ainsi qu'à l'extérieur.

Opportunité de développement et de carrière pour tous

Les processus de gestion des talents tiennent compte des besoins d'accompagnement individuels (compétences, posture) et des besoins de l'organisation, avec des parcours adaptés et évolutifs. Les revues annuelles "manager-collaborateur" ("Revue de Performance" et "Career discussion"), menées annuellement, permettent de garantir un temps de discussion sur les évolutions de carrière et d'évaluer les opportunités selon les aspirations des collaborateurs, la performance atteinte et les compétences.

Les programmes de développement individuels incluent :

- formalisation d'un plan de développement individuel ;
- formation de senior leaders pour devenir mentors ;
- mentoring de jeunes talents par des collègues expérimentés ;
- mentoring de femmes au sein du réseau Women@Roquette ;
- coaching professionnel et situationnel ;
- assessment 360° pour les managers ;
- assessment executive pour les talents identifiés dans les plans de succession.

Indicateurs & objectifs

L'objectif concernant l'accès équitable à la formation est de s'assurer que chaque collaborateur en moyenne bénéficie de 25 heures de formation par an.

En 2025, l'indicateur se situe à 17,2 heures, un chiffre en recul par rapport à 2024 (23,7 heures). Comme évoqué plus haut, ce résultat s'inscrit dans un contexte inédit de transformation lié à une intégration majeure, qui a mobilisé un travail approfondi sur l'accueil et l'accompagnement des nouveaux collaborateurs. Cet investissement, primordial pour la réussite du groupe, a impacté le déroulement du programme de formation habituel.

L'objectif concernant l'équité de traitement est reflété par la mise en place de l'indice d'égalité salariale femme-homme et son suivi.

SI-16 – Métriques de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)

	2023	2024	2025
1-Écart de rémunération hommes/femmes*	-27,4%*	-32,9%*	-21,8%*

* Un chiffre négatif indique un écart de salaire moyen en faveur des collaborateurs féminins.

Le calcul de l'écart de rémunération entre hommes et femmes est désormais aligné sur les exigences réglementaires. Conformément à l'engagement pris en 2024, le groupe a élargi la couverture géographique, rendue possible par l'enrichissement des données dans son système d'information RH "Workday", et intégré les effectifs temporaires, non inclus l'an passé. Ces évolutions méthodologiques améliorent la représentativité de la mesure, portant la couverture de 78 % à 96 % des effectifs du groupe. Il convient de préciser que les indicateurs 2023 et 2024 n'ont pas été révisés selon les nouveaux critères méthodologiques (cf. Annexe 5 – Indicateurs).

À noter que le calcul présenté est fortement influencé, d'une part, par la proportion plus élevée d'hommes dans les effectifs et, d'autre part, par la diversité des types de postes occupés. Sur les trois dernières années, l'évolution de l'écart de rémunération entre hommes et femmes s'explique notamment par l'intégration des entités Qualicaps et IFF Pharma Solutions.

Afin d'obtenir un résultat plus représentatif, Roquette utilise un indicateur spécifique obligatoire en France, l'indice d'égalité professionnelle femmes-hommes.

Cet indice est composé de cinq indicateurs couvrant les écarts de rémunération entre les genres, les différences d'augmentation de salaire individuel, les différences de promotion, le pourcentage de salariées augmentées au retour d'un congé de maternité et la représentation des femmes dans les dix premiers salaires (cf. Annexe 5 – Note méthodologique – Indicateurs). Les résultats sont donc plus représentatifs.

	2023	2024	2025
Indice d'égalité salariale femmes-hommes (périmètre France)	93/100	91/100	92/100

* Le périmètre France n'inclut pas les salariés des entités Sethness France et Nutrition & Biosciences.

Dans le cadre d'une démarche volontaire, Roquette étend la méthodologie de cet indice aux autres entités du groupe. Sans générer de publication officielle, les résultats sont analysés et commentés par les différents experts locaux qui, le cas échéant, sont responsables de la mise en œuvre des plans d'actions correctifs.

Ratio de rémunération

	2023	2024	2025
2-Ratio de rémunération	N/A	66*	50

* Le chiffre reporté en 2024 était de 61 sur un scope plus restreint. Afin de faciliter la comparaison des chiffres entre l'année N & N-1, la valeur pour 2024 a été révisée pour couvrir le même scope que pour 2025.

Concernant le ratio entre la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et la rémunération annuelle totale médiane de l'ensemble des salariés (exclusion faite de la personne la mieux rémunérée), Roquette a poursuivi les engagements pris en 2024 en élargissant, en 2025, le périmètre de calcul. L'indicateur, auparavant limité à la zone euro, repose désormais sur une couverture mondiale et s'appuie sur les collaborateurs permanents en contrat CDI.

Cette évolution méthodologique a renforcé la représentativité de la mesure, faisant passer la couverture de 45 % à 93 % des effectifs totaux du Groupe. L'indicateur 2024 n'a pas été actualisé avec les nouveaux critères méthodologiques de l'année (cf. Annexe 5 – Note méthodologique – Indicateurs).

L'évolution observée du ratio résulte à la fois des variations de la rémunération totale figurant au numérateur et de la progression de la rémunération médiane, laquelle a augmenté de +5,1 % par rapport à 2024, sous l'effet conjugué des augmentations salariales et de l'impact de l'acquisition récente.

Le groupe a décidé de décaler d'un an l'objectif initialement défini, à savoir une publication en 2028 plutôt qu'en 2027, fondée sur les données de l'exercice 2027. Cette décision fait suite notamment à l'acquisition des entités d'IFF Pharma Solutions qui a généré des travaux additionnels et substantiels impactant la réalisation du plan d'amélioration fixé lors de la précédente publication. Des travaux sont donc en cours afin d'enrichir progressivement cet indicateur, notamment en élargissant la gamme des données intégrées dans le périmètre de calcul lorsque cela est possible. Cette démarche atteste de la volonté du groupe de renforcer la robustesse de ses outils de suivi et d'améliorer de manière continue la qualité de son pilotage social.

3. Respect des droits humains du personnel du groupe

3.1 Politiques

Respect des droits humains

En tant qu'entreprise responsable, Roquette s'engage à respecter les droits de l'Homme dans ses activités et relations commerciales, adhère à la Déclaration universelle des droits de l'Homme aux conventions de l'OIT et soutient le Pacte mondial des Nations Unies.

En outre, en 2025, le groupe a rédigé sa première politique de prévention et de lutte contre le travail des enfants signé par le CEO Thierry Fournier.

Elle est accessible à tous les collaborateurs et également à tous les partenaires externes depuis le site internet Roquette.

En matière de lutte contre le harcèlement, deux nouveaux documents viennent compléter le code de conduite du groupe en 2025 : la directive anti-harcèlement et anti-discrimination d'une part et la politique de non-représailles d'autre part.

Le groupe considère que :

- toutes les formes d'esclavage moderne, y compris le travail forcé et le trafic d'êtres humains, sont interdites ;
- le travail des enfants en dessous de l'âge minimum défini par les standards de l'OIT est interdit ;
- le droit d'association, y compris les syndicats et affiliations politiques, doit être respecté ;
- la rémunération doit être au moins égale au salaire minimum légal dans chaque pays ;
- tous les employés ont droit à une défense équitable en situation de conflit ;
- les fournisseurs doivent appliquer des standards au moins équivalents à ceux du groupe Roquette.

Lutte contre le harcèlement

Roquette s'engage à maintenir un environnement professionnel exempt de toute forme de harcèlement physique ou moral, en traitant chaque individu avec respect et dignité. Le harcèlement, incluant tout comportement verbal, visuel ou physique indésirable ou tout autre comportement créant un environnement professionnel menaçant, choquant ou hostile, est strictement interdit. Roquette considère que :

- tous les employés doivent être protégés contre toutes les formes de persécution et de harcèlement ;
- toutes les formes de harcèlement, y compris le racisme, le sexisme, l'homophobie, le harcèlement sexuel, ainsi que les comportements intimidants ou menaçants, sont interdites.

Il est de la responsabilité de Roquette de :

- respecter toutes les lois et réglementations interdisant la persécution et le harcèlement ;
- faire cesser tout comportement auprès d'une personne ayant exprimé son désaccord ;
- appliquer le principe de tolérance zéro face à toute forme de persécution ou de harcèlement de collaborateur ou toute autre personne avec qui le groupe entretient des relations professionnelles ;
- ne tolérer aucune forme de représailles à l'encontre de toute personne ayant signalé un problème ou une inquiétude.

3.2 Actions & objectifs

En 2025, le Groupe a accordé une attention particulière à la formalisation de ses engagements et de ses politiques en matière de respect des droits humains.

D'une part, un groupe de travail sur les aspects de protection de données et des droits humains a été créé en 2025. Il a notamment initié une campagne de sensibilisation auprès des collaborateurs centrée autour de la journée internationale des droits humains le 10 décembre.

D'autre part, une vigilance renforcée a été appliquée à l'ensemble des opérations, notamment en ce qui concerne le contrôle de l'âge des candidats lors des recrutements. Le processus d'acquisition des talents intégré dans l'outil Workday, a été consolidé par la mise en place de trois niveaux de vérification distincts avant l'embauche de tout collaborateur de moins de 18 ans. Il convient

1. Rapport de gestion groupe Roquette / Partie B - Rapport de durabilité

également de souligner que l'embauche de jeunes de moins de 16 ans est désormais strictement interdite sur l'ensemble des sites opérés par le Groupe.

Enfin, La prévention contre le harcèlement a été renforcée (cf. paragraphe 3.1) et fera l'objet de sessions de sensibilisation dans les sites sur 2026.

Le groupe a également démarré un exercice de cartographie des risques de sa chaîne d'approvisionnement avec un partenaire externe. Ce travail se poursuivra sur 2026 avant de pouvoir mettre en œuvre un plan d'action d'amélioration continue.

Le groupe a mis en place non seulement des mécanismes de contrôle internes et externes, incluant des audits réguliers et des enquêtes d'engagement auprès des employés (cf. paragraphe Dialogue social) pour surveiller le respect de ces engagements, mais aussi une solution digitale d'alerte SpeakUp® présentée dans le paragraphe suivant (S1-3).

3.3 S1-3 – Processus de remédiation des impacts négatifs et canaux dédiés au personnel du groupe pour soulever des préoccupations

Au-delà des canaux d'échange et de communication habituels explicités notamment dans le paragraphe SBM-2, Roquette a mis en place une procédure de remontée d'information pour prévenir et détecter les cas de non-respect des politiques ou des principes fondamentaux en matière de droits humains.

Les canaux de réception des alertes professionnelles sont variés et incluent notamment la solution digitale d'alerte SpeakUp®, les audits internes et externes, les appels téléphoniques et les rencontres en face-à-face. Toute situation portant sur une violation ou tentative de dissimulation de violation du code de conduite, des directives internes et des lois applicables peut être signalée.

Le système d'alerte SpeakUp®, dont la plateforme est maintenue par un prestataire externe, et entièrement gérée en interne, est à la disposition de tous les collaborateurs du groupe (salariés permanents, stagiaires, travailleurs temporaires et autres membres du personnel détachés au sein de Roquette), et également à toute personne tierce (fournisseurs, sous-traitants, prestataires de services, indépendants). Les lanceurs d'alerte sont obligatoirement des personnes physiques agissant dans le cadre professionnel et de bonne foi, sans contrepartie financière directe et sans intention de nuire.

Les investigateurs internes reçoivent, analysent et enregistrent les alertes dans la base de données, effectuent une première enquête et, si nécessaire, organisent un comité d'alerte pour présenter le cas. Si le cas l'exige, une investigation approfondie sera menée, éventuellement avec l'aide de partenaires externes. Les alertes sont traitées de manière confidentielle, protégeant l'identité

du lanceur d'alerte et de la personne faisant l'objet de l'alerte. L'identité du lanceur d'alerte est préservée tout au long du processus d'enquête et ne peut être divulguée sans son consentement, sauf aux autorités légales.

Roquette a instauré un comité d'alerte composé de la direction juridique, de la direction de l'audit interne et de la gestion des risques, de la direction des ressources humaines et de la direction de l'éthique et de la conformité. Ce comité décide de l'opportunité d'ouvrir une enquête approfondie basée sur les constatations initiales des investigateurs internes.

Les fonctions ressources humaines (RH) et juridiques coordonnent les mesures à prendre si l'allégation est fondée. Les données des enquêtes sont stockées dans un dossier digital dédié et sécurisé et dans le système de gestion des cas (SGC), accessibles uniquement par les enquêteurs. Le comité propose des actions et, si nécessaire, fournit un document de référence (Terms of Reference) pour mandater officiellement les enquêteurs, leur donnant accès aux données personnelles et aux appareils Roquette selon le principe du "besoin d'en connaître". Si l'alerte n'est pas étayée, le dossier est fermé et le lanceur d'alerte informé. Si l'alerte est confirmée, un rapport est rédigé et le lanceur d'alerte informé. L'enquête est ensuite menée par les enquêteurs internes ou d'autres services compétents (RH, conformité, etc.) selon les normes de l'Association of Certified Fraud Examiner (ACFE).

En cas d'alerte concernant un membre du comité exécutif (EO), l'alerte est communiquée au président du comité d'audit et des finances et le mandat d'investigation est signé par le directeur général. Le rapport d'enquête est présenté au président du comité d'audit et des finances et au directeur général avant diffusion.

Le processus d'enquête chez Roquette suit plusieurs étapes clés :

- 1. identification** des ressources nécessaires : moyens, sources et matériaux requis ;
- 2. planification** : définition du périmètre, préparation des entretiens, documentation et logistique ;
- 3. investigation (travail sur le terrain)** : conduite d'entrevues, examen de la documentation et collecte de preuves ;
- 4. préparation d'un rapport final** : incluant les conclusions de l'enquête et, le cas échéant, un plan d'actions détaillé.

Le rapport final respecte la confidentialité et désigne les parties prenantes par leurs fonctions en conformité avec la réglementation sur les données personnelles. Les fonctions RH et juridiques décident des mesures à prendre en coordination avec la direction concernée si l'allégation est fondée. Les actions prises sont ensuite communiquées à l'équipe d'enquête pour mise à jour du dossier dans le SGC et le tableau de bord.

3.4 S1-17 – Incidents, plaintes et impacts graves liés concernant les droits de l'Homme

Le tableau ci-dessous récapitule les incidents et cas enregistrés via la plateforme SpeakUp® (cf. paragraphe S1-3) pour les sujets liés aux droits humains (catégorie "HR" dans le système).

Alerte SpeakUp®	2024	2025
Nombre total d'alertes (toutes catégories*)	157	216
Nombre total d'alertes confirmées (toutes catégories*)	36	66

* Intégrité des affaires, Ressources humaines, HSE, Utilisation abusive ou détournement d'actifs, Sécurité, Information financière/comptabilité, Autre

Alertes SpeakUp®-: Catégorie HR		2024	2025
Nombre total d'incidents de discrimination confirmés, y compris d'harcèlement	(1 incident est à dénombrer au niveau du groupe lié à des pratiques managériales inadéquates et non à un sujet de discrimination ou de harcèlement)	0	4
Nombre total d'alertes – Catégorie HR (excluant les incidents de discrimination confirmés)		113	168
Nombre total d'alertes confirmées – Catégorie HR (excluant les incidents de discrimination confirmés)		29	49
Montant total des amendes, des pénalités et de l'indemnisation des dommages résultant des incidents et plaintes mentionnés ci-dessus		0 €	0 €

Incidents graves en matière de droits humains		2024	2025
Nombre d'incidents graves en matière de droits de l'Homme affectant le personnel du groupe		0	0
Montant total des amendes, sanctions et indemnités résultant des cas décrits au point ci-dessus		0 €	0 €

Les montants d'amendes, pénalités, sanctions et indemnités sont alignés avec le rapport financier.

ESRS S2 : TRAVAILLEURS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR

1. ESRS 2 SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes

Les travailleurs de la chaîne de valeur sont considérés comme un groupe à part entière parmi les parties prenantes du groupe. Roquette les prend en compte dans ses processus décisionnels pour garantir que leurs droits soient respectés et que leurs conditions de travail respectent les meilleurs standards. De fait, Roquette adapte ses pratiques commerciales, ses stratégies et politiques d'achat, ainsi que ses engagements et initiatives liés aux droits humains.

Pour ses achats, Roquette a défini un code de conduite fournisseur disponible sur le site www.roquette.com et envoyé aux fournisseurs lors de leur référencement qui précise les engagements pris par l'entreprise mais aussi les exigences attendues.

Cette approche permet d'assurer que la stratégie et le modèle économique de Roquette sont alignés avec les besoins et attentes des travailleurs de sa chaîne de valeur.

2. ESRS 2 SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires

L'ensemble des éléments généraux servant à identifier et à évaluer les impacts, risques et opportunités sont décrits dans le chapitre ESRS2-IRO-1.

L'étude de la double matérialité décrite au chapitre IRO-1 a permis d'identifier les impacts, risques et opportunités matériels. Le résultat concernant la norme S2 est repris dans le tableau ci-dessous :

ESG	#	ENJEUX ESG	ESRS	IROs MATÉRIELS IDENTIFIÉS	CHAÎNE DE VALEUR				HORIZON DE TEMPS
					Amont	Opérations propres	Aval	Autres	
SOC	21	Droits fondamentaux dans la chaîne de valeur	ESRS S2	IRO 117 – Impact négatif – Atteintes aux droits humains des travailleurs dans la chaîne de valeur en cas de pratiques ne respectant pas les standards de la convention des droits de l'Homme et/ou de l'OIT chez un ou plusieurs fournisseurs	✓		✓		1 – Court terme
				IRO 118 – Impact négatif – Impact négatif sur la santé physique et mentale des travailleurs dans la chaîne de valeur en raison de violations des droits de l'Homme commises par les fournisseurs	✓		✓		1 – Court terme

Roquette inclut tous les travailleurs de la chaîne de valeur susceptibles de subir des impacts matériels dans le périmètre des informations publiées au titre de l'ESRS 2. Cela comprend les employés des fournisseurs, des sous-traitants ou des partenaires commerciaux.

1. Rapport de gestion groupe Roquette / Partie B - Rapport de durabilité

Les travailleurs concernés sont les ouvriers, les travailleurs agricoles, les employés logistiques, les vendeurs au détail et les travailleurs des centres d'appels. Les impacts sur ces groupes peuvent présenter des risques (interruption de la chaîne d'approvisionnement, coûts supplémentaires, atteintes à la réputation) et des opportunités (amélioration de la fidélité, qualité des produits et des services, stabilité des relations).

Roquette a identifié lors de son analyse de double matérialité deux potentiels impacts négatifs centrés principalement sur le respect des droits humains dans la chaîne de valeur.

3. S2-1 – Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur

Roquette s'engage à respecter et à promouvoir les droits humains tout au long de sa chaîne de valeur. Le groupe respecte les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les principes du Pacte mondial des Nations Unies, dont il est adhérent depuis 2009, qui sont relatifs aux droits humains, au droit du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Chaque année, l'entreprise publie un rapport de ses principales actions en faveur de dix principes.

Depuis 2024, le groupe adhère à l'association Entreprises pour les droits de l'homme (e-dh), source de bonnes pratiques et lignes directrices pour l'avancement des droits humains dans les opérations et la chaîne de valeur.

Le groupe a mis en place des processus et mécanismes pour contrôler le respect des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme :

- un code de conduite fournisseur disponible sur le site www.roquette.com mais aussi exigé auprès de chaque partenaire lors de sa qualification et son référencement (informatisé par l'outil interne Easy Supplier) ;
- une stratégie de management des fournisseurs incluant notamment l'obligation pour ceux-ci de devoir renseigner un questionnaire RSE (couvrant des sujets tels que les politiques mises en place sur les droits humains, la certification ISO45001, score EcoVadis, etc.) lors de leur référencement qui permet de connaître leur degré de conformité et maturité et d'y appliquer une stratégie décisionnelle (référencement ou non) ;
- le groupe s'engage à qualifier 100 % de ses fournisseurs stratégiques selon des critères RSE d'ici 2030.

Le présent rapport se concentre sur les enjeux matériels liés au respect des droits de l'Homme, le dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur, et les mesures correctives pour les impacts sur ces droits.

Les politiques de Roquette couvrent explicitement la traite des êtres humains, le travail forcé ou obligatoire, la protection contre le harcèlement, la liberté d'association, le travail des enfants et également la protection des données à caractères personnels. Ces politiques sont définies par le chief compliant officer et mises en œuvre par l'équipe achats.

Pour le signalement de tout comportement inapproprié au sein du groupe ou dans sa chaîne de valeur, Roquette met à disposition de tout le dispositif de lanceur d'alerte nommé SpeakUp®. Roquette s'engage à promouvoir un dialogue ouvert et confiant avec les employés à tous niveaux, les salariés opérant dans sa chaîne de valeur et toutes parties prenantes.

4. S2-2 – Processus d'engagement avec les travailleurs de la chaîne de valeur

L'équipe achat s'assure qu'un dialogue régulier, riche et transparent ait lieu avec ses fournisseurs, afin d'identifier tout sujet critique en lien avec leur main-d'œuvre directe et indirecte et ainsi adapter ses politiques et plans d'action de manières adéquates. Ce dialogue peut avoir lieu directement avec les travailleurs ou via des intermédiaires de confiance connaissant leur situation, par exemple via les coopératives agricoles, les auditeurs externes, les organismes professionnels, les visites terrain des équipes Roquette.

Ces échanges sont le plus souvent réalisés lors des revues de performances menées avec les fournisseurs du groupe. Selon la classification et l'importance stratégique du fournisseur, le rythme de ces revues évolue allant d'un rythme annuel à pluriannuel. Le directeur des achats définit ce rythme et s'assure que ces équipes le mettent en œuvre.

Le groupe évalue l'efficacité du dialogue et des impacts associés en examinant les accords conclus et les résultats obtenus via son système de revue de performance fournisseurs nommé Easy Performance, qui intègre la dimension durabilité/droits humains.

5. S2-3 – Processus de remédiation des impacts négatifs et canaux dédiés aux travailleurs de la chaîne de valeur pour soulever des préoccupations

Des canaux de communication et de remontée d'information sont mis en place pour atteindre les travailleurs de la chaîne de valeur de Roquette comme évoqué précédemment.

Roquette a notamment mis en place son système de lanceur d'alerte dénommé SpeakUp® (cf. paragraphe S1-3) listé dans le code de conduite fournisseur. Cette plateforme digitale anonymisée est ouverte à tous les collaborateurs du groupe ainsi qu'aux partenaires externes. Ainsi, le groupe peut capter directement les préoccupations ou les besoins des travailleurs de sa chaîne de valeur, notamment sur les sujets concernant des actes frauduleux (corruption, pots-de-vin, etc.), d'atteinte à la sûreté (sécurité informatique, protection des données, etc.), de harcèlement et discrimination, d'actes de malveillance contre des personnes (sexisme, racisme, etc.) ou des biens de l'entreprise, et plus généralement tout crime ou délit.

Comme mentionné dans le paragraphe S1-17, en 2025, SpeakUp® a enregistré 216 alertes, 66 cas confirmés dont trois concernant le comportement d'un fournisseur.

Ces trois cas ont concerné des comportements contraires à l'éthique des affaires, aucun n'a concerné une violation des droits humains.

Enfin, le groupe a édité un guide du lanceur d'alerte pour expliquer et garantir la protection de tout lanceur d'alerte agissant de bonne foi et l'absence de toute mesure de rétorsion de quelque forme ou nature que ce soit. Roquette protège les personnes qui s'expriment et soulèvent des problématiques de manière appropriée et n'exerce pas de représailles à leur rencontre ou à celles de ceux qui participent à des enquêtes sur des violations présumées.

6. S2-4 – Actions concernant les impacts, risques et opportunités matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur

Roquette agit pour éviter de causer ou de contribuer à des impacts négatifs matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur en adoptant des pratiques responsables en matière d'achat, de vente et d'utilisation des données. Elle met en place des politiques strictes et des contrôles internes pour s'assurer que ses pratiques sont appliquées et n'ont pas d'effets néfastes. Les actions prévues ou en cours pour atténuer les risques matériels incluent notamment :

- la validation systématique du code de conduite fournisseurs (étendue en 2025 à tous les fournisseurs incluant ceux de Type 1 – Non critique) ;
- l'évaluation systématique selon des critères RSE des nouveaux fournisseurs ;
- l'évaluation des fournisseurs stratégiques via l'outil interne Easy Performance. En cas d'alerte, un plan d'actions est établi avec le fournisseur afin de remédier aux impacts identifiés ;
- et enfin, Roquette diligente des audits sociaux, mène des évaluations des risques et organise les consultations avec les parties prenantes pour identifier les groupes de travailleurs les plus vulnérables, comme les migrants ou les femmes dans des contextes de discrimination, afin de mettre en place des mesures d'atténuation adaptées. Pour cela, le groupe s'appuie sur la revue de performance des fournisseurs, via Easy Performance comme évoqué précédemment mais aussi les informations fournies par différentes plateformes tierces parties : Credit Safe pour la santé financière, Provigis pour les déclarations Urssaf, LNTE, certificats d'assurances, extraits K-BIS... et aussi Exiger pour les aspects d'anti-corruption.

Comme énoncé plus haut, en paragraphe GOV.4, en 2025 Roquette a lancé un exercice de cartographie des risques environnementaux, droits humains et corruption sur sa chaîne d'approvisionnement. Cet exercice viendra renforcer la gestion des risques concernant les travailleurs de la chaîne de valeur

7. S2-5 – Objectifs liés à la gestion des impacts, risques et opportunités matériels

Roquette définit des objectifs pour gérer les impacts négatifs matériels, promouvoir les impacts positifs et gérer les risques et opportunités matériels concernant les travailleurs de la chaîne de valeur.

Pour la gestion des impacts négatifs, elle s'engage à remédier à tout incident de travail forcé, de travail des enfants et d'autres violations des droits de l'Homme identifiés dans sa chaîne de valeur. Elle met en place des objectifs mesurables, tels que le respect du suivi des incidents rapportés (via SpeakUp® ou Easy Performance) et l'amélioration des conditions de travail chez les fournisseurs, notamment leur performance sécurité animée en lien avec le département HSE du groupe.

Roquette fixe des objectifs pour renforcer la résilience de sa chaîne d'approvisionnement et améliorer les relations avec les fournisseurs. Cela inclut trois grands thèmes d'actions :

- la diversification des fournisseurs ;
- l'amélioration de la performance liée à des facteurs de durabilité de la chaîne d'approvisionnement ;
- la recherche de fournisseurs proposant des technologies dites plus durables.

Les plans d'actions mis en œuvre sont suivis avec l'outil de revue de performance fournisseurs Easy Performance.

Au-delà du suivi des actions listées précédemment (validation systématique du code de conduite, évaluations de performance des nouveaux fournisseurs, audits), Roquette focalise aujourd'hui son monitoring et sa communication sur l'indicateur ci-dessous :

	2023	2024	2025	Objectif 2030
% de fournisseurs stratégiques qualifiés	62%	63%	78%	100% des fournisseurs stratégiques qualifiés selon des critères RSE

En 2025, a été introduite une nouvelle segmentation des fournisseurs, afin de s'adapter aux contraintes liées au business Pharma : les Types 4 (fournisseurs stratégiques) et 5 (fournisseurs stratégiques en lien avec l'activité pharma) sont désormais pris en compte dans le calcul.

Le périmètre monitoré correspond aux fournisseurs du groupe Roquette avant intégration des périmètres liés aux acquisitions de Qualicaps (2023) et IFF Pharma Solutions (2025). Une adaptation de l'indicateur sera appliquée lors du prochain exercice.

ESRS S3 : COMMUNAUTÉS IMPACTÉES

1. ESRS 2 SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes

Roquette s'engage à établir des relations pérennes avec les communautés qui sont au contact de ses opérations. Le groupe encourage la collaboration avec toutes les parties prenantes locales afin de garantir que leurs droits, points de vue et intérêts soient pris en compte. Cela permet de comprendre, prévenir ainsi qu'atténuer tout impact négatif potentiel et à promouvoir davantage des impacts positifs.

2. ESRS 2 SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires

ESG	#	ENJEUX ESG	ESRS	IROs MATÉRIELS IDENTIFIÉS	CHAÎNE DE VALEUR				HORIZON DE TEMPS
					Amont	Opérations Propres	Aval	Autres	
SOC	22	Relations avec les territoires et les communautés locales	ESRS S3	IRO 119 – Impact positif – Création de valeur locale : renforcement des liens avec les communautés locales, projets philanthropiques à impact positif, contributions directes ou indirectes à l'économie locale				✓	1 – Court terme

L'analyse des enjeux sociaux concernant les relations avec les territoires et les communautés a révélé un impact réel positif matériel sur la création de valeur locale via notamment le renforcement des liens avec les communautés locales.

Présent dans plus de cent pays, Roquette s'engage activement au niveau local en mettant en place des initiatives pour créer un impact positif sur les communautés autour de ses sites. L'entreprise soutient les communautés, favorise l'écoute et le dialogue, et maintient une relation de proximité avec les environnements locaux de tous ses sites.

3. S3-1 – Politiques liées aux communautés affectées

La gestion des interactions avec les communautés locales est structurée principalement autour de trois niveaux :

1. les équipes locales (ressources humaines, manufacturing, logistique, commerce, R & D...);
2. les équipes communication et affaires publiques (CAPA) ;
3. l'équipe de la Fondation Roquette pour la santé.

Le programme de Philanthropy s'appuie sur quatre leviers d'action : le mécénat de la Présidence, la Fondation Roquette pour la Santé, les initiatives auprès des communautés locales (LCI = Local Communities Initiatives) et le programme Volontariat.

Ainsi l'équipe Philanthropy définit et coordonne les initiatives avec les communautés locales du groupe. Au niveau régional et national, les représentants CAPA et RH, les directeurs d'usine et les coordinateurs nationaux valident les actions et gèrent les budgets des LCI. Celles-ci se concentrent sur la nutrition, la santé, l'éducation, la protection de l'environnement et les secours en cas de catastrophe naturelle, dans un rayon de 100 kilomètres autour des sites Roquette. Un programme de volontariat encourage également les employés à s'impliquer, offrant des jours de congés payés pour participer aux activités des LCI. Le budget est alloué par les gestionnaires locaux en conformité avec la législation locale, et toutes les actions doivent être enregistrées et rapportées à l'équipe Philanthropy pour assurer cohérence et transparence.

Parallèlement, les équipes des sites du groupe s'engagent auprès de leurs communautés pour assurer des interactions constructives et répondre à toute préoccupation relative à la vie des communautés locales.

4. S3-2 – Processus d'engagement avec les communautés affectées concernant les impacts

Le groupe est extrêmement vigilant à l'impact de ses activités sur les communautés environnantes. Ainsi, des réunions d'information sont régulièrement organisées en collaboration avec les

collectivités locales pour tenir les riverains informés des projets en cours. C'est aussi un moyen de dialoguer et s'assurer que les bonnes pratiques du groupe sont connues et utiles.

Plus spécifiquement, pour les risques sur les populations riveraines, les responsables HSE du groupe participent régulièrement et activement aux réunions du Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles (SPPPI), un espace de dialogue transparent sur les questions liées à l'industrie, l'environnement, le cadre de vie et la santé publique.

Par exemple, fin 2025, un nouveau contrat industriel "Eau et climat" a été signé avec le sous-préfet, le maire, le directeur de l'Agence de l'eau et le directeur du site alsacien à Beinheim. Ce contrat porte une double ambition :

- réduire ses prélèvements sur la ressource en eau et favoriser la réutilisation des eaux au sein des procédés ;
- améliorer les pratiques agricoles en mettant en place des outils de communication et des échanges concrets et réguliers avec les partenaires.

Ce mode d'action et d'interaction avec les communautés locales est très largement développé au niveau du groupe.

5. S3-3 – Processus de remédiation des impacts négatifs et canaux dédiés aux communautés affectées pour soulever des préoccupations

Aucun impact négatif n'a été mesuré comme matériel. Cependant le canal SpeakUp® est accessible par tous sur le site www.roquette.com (cf. G1).

6. S3-4 & S3-5 – Actions et objectifs liés à la gestion des impacts, risques et opportunités matériels

Roquette s'engage activement en faveur du développement des populations et des communautés locales, conformément à une directive écrite en 2018 et mise à jour en 2023. Chaque année, l'entreprise s'efforce de soutenir au moins 100 actions positives à travers des initiatives locales comme des dons financiers et du mécénat de compétences et du bénévolat des collaborateurs. Roquette accorde une attention particulière aux actions liées à la nutrition, à l'accès à une alimentation saine, à la santé, à la protection de l'environnement et de la biodiversité, à l'éducation et à l'entrepreneuriat.

En 2025, Roquette a intensifié ses actions, notamment sur les sites proches de zones sensibles à la biodiversité. Ainsi de nouveaux partenariats ont été réalisés avec pour exemple :

- sur le site de Benifaio (Espagne) avec la Limne Foundation pour restaurer le ravin de Tramusser, un écosystème vital pour la région de Valencia ;

- en Italie, l'initiative "Nettoyons Cassano" où Roquette, des associations, des écoles et la municipalité de Cassano (Italie) ont collaboré pour collecter et nettoyer la ville de ses déchets.

Toutes ces initiatives ont non seulement eu un impact positif sur l'environnement autour des sites, mais ont également mobilisé les collaborateurs de Roquette dans des actions responsables et engagées.

INDICATEUR	2023	2024	2025	OBJECTIF 2030
Nombre d'initiatives en faveur des communautés locales	90	121	130	100/an

L'augmentation du nombre de LCI sur 2025 est principalement due à l'extension du périmètre de reporting (intégration des nouveaux sites).

Parallèlement à ses actions avec les communautés locales, le groupe Roquette, par le biais de sa Fondation, s'investit aussi dans des projets innovants, plus globaux, pour permettre l'accès à une alimentation saine et durable, promouvoir l'éducation alimentaire, étudier l'impact de l'alimentation sur la santé. En 2025, la Fondation a intégré un nouvel axe pour préserver la santé de chacun, de la fourche à la fourchette, et soutenir le développement de systèmes agricoles plus durables, plus respectueux de l'homme et de l'environnement.

Depuis sa création en 2017, la Fondation a alloué environ 3,2 millions d'euros à plus de 73 projets, dont 33 à l'international, et a décerné trois prix de recherche.

Tous les projets sont supervisés et validés lors des trois réunions annuelles du comité exécutif de la Fondation Roquette.

Enfin, dans la continuité de son engagement, en 2025, la cinquième édition du programme "Act&Care" a élargi ses axes d'actions à quatre nouveaux Objectifs de développement durable (ODD) : ODD2, ODD3, ODD6 et ODD13 relatifs respectivement à la lutte contre la faim, l'amélioration de la santé et du bien-être, l'accès à une eau propre et à un assainissement sûr, ainsi qu'à l'action urgente face au changement climatique. Un jury réunissant des collaborateurs internationaux et l'équipe de la Fondation a retenu cinq projets associatifs.

Ces cinq associations soutenues ont contribué à des projets en lien avec le deuxième objectif de développement durable de l'ONU, à savoir la lutte contre la faim ("Zero Hunger"), mais aussi avec l'ODD13 (Climate Action) sur l'agriculture durable et l'irrigation. Ils sont localisés en Afrique, à Haïti et en Inde.

ESRS S4 : CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX

1. ESRS 2 SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes

Les clients sont au centre de la stratégie et de l'activité du groupe. Roquette s'engage à répondre à leurs attentes mais aussi à celle des consommateurs finaux en offrant des produits et services innovants, de haute qualité et qui répondent aux enjeux de développement durable. Le groupe intègre les attentes des consommateurs, au travers d'échanges réguliers avec ses clients, notamment dans ses décisions stratégiques, que ce soit en matière d'attentes nutritionnelles, d'exigence accrue de durabilité ou en matière de sécurité alimentaire.

Pour renforcer cette démarche, Roquette réalise régulièrement des enquêtes de satisfaction afin de recueillir les retours de ses clients et améliorer continuellement son offre. Cette écoute active conjuguée à une innovation orientée bénéfices santé et écoconception permet au modèle d'affaires du groupe d'évoluer de manière agile pour répondre aux attentes de ses clients et des consommateurs finaux. Enfin, Roquette s'impose de maintenir une communication transparente en fournissant des informations claires et précises non seulement sur la qualité de ses produits mais sur ses pratiques en matière d'éthique et de développement durable pour renforcer la confiance et la fidélité de ses clients.

2. ESRS 2 SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires

Lors de l'exercice de double matérialité, seuls un impact potentiel positif et un risque ont été identifiés comme matériels, se focalisant notamment sur la capacité de Roquette à fournir des produits en adéquation avec les attentes sociétales et environnementales de ses clients et consommateurs finaux.

ESG	#	ENJEUX ESG	ESRS	IROs MATÉRIELS IDENTIFIÉS	CHAÎNE DE VALEUR				HORIZON DE TEMPS
					Amont	Opérations propres	Aval	Autres	
SOC	24	Santé et sécurité des consommateurs et usagers des produits et services	ESRS S4	IRO 130 – Impact positif – Impact positif sur la santé et le bien-être des consommateurs		✓	✓		1 – Court terme
				IRO 133 – Risque – Risque d'insatisfaction du client ou de perte de clients en raison de l'incapacité à innover et à mettre sur le marché des produits socialement acceptés (du point de vue nutrition et santé), écoconçus et/ou certifiés (par exemple ecolabel)		✓	✓		2 – Moyen terme

1. Rapport de gestion groupe Roquette / Partie B - Rapport de durabilité

Roquette est une entreprise reconnue depuis plus de 90 ans pour la qualité de ses produits, gage de la confiance durable accordée par ses clients dans des secteurs exigeants tels que la pharmacie, la nutrition humaine et animale, la cosmétique, mais aussi la bio-industrie, le papier-carton et les matériaux de performance.

Le respect des attentes contractuelles des clients, ainsi que la santé et la sécurité des consommateurs finaux, demeure une priorité absolue.

Pour garantir la sécurité des produits mis sur le marché, le groupe s'appuie sur un système de management de la qualité robuste, structuré autour :

- d'une évaluation rigoureuse des risques (HACCP) ;
- de contrôles qualité systématiques, incluant des plans de contrôle in-process et produits finis ;
- de la traçabilité complète des ingrédients et produits ;
- d'audits réguliers et de certifications internationales (ISO 9001, FSSC 22000, ICH/IPEC, EFISC).

L'intégration continue de nouvelles technologies et la formation régulière des équipes permettent au groupe d'assurer non seulement la conformité réglementaire, mais aussi l'amélioration permanente de ses processus, renforçant ainsi la protection de la santé publique et la satisfaction de ses clients.

Bien que Roquette soit une entreprise BtoB, les analyses de matérialité couvrent pleinement les consommateurs finaux utilisant les produits de ses clients dans les secteurs pharmaceutiques, de la nutrition humaine et animale ou de la cosmétique. Au-delà de la qualité et la sécurité des ingrédients, les aspects nutritionnels et santé sont donc pris en compte.

Cet enjeu se situe au cœur de l'interaction entre la stratégie, le modèle d'affaires et les attentes du marché. La capacité de Roquette à continuer de proposer des ingrédients sûrs, innovants, nutritionnellement pertinents, écoconçus et conformes aux référentiels internationaux conditionne à la fois :

- son impact positif sur la santé et le bien-être des consommateurs, et
- sa résilience face aux risques de désalignement avec les attentes clients et sociétales.

3. S4-1 – Politiques liées aux consommateurs et aux utilisateurs finaux

Roquette exerce une activité exclusivement BtoB et ne vend aucun produit directement aux consommateurs ou utilisateurs finaux. Les clients du groupe incorporent les produits Roquette à d'autres ingrédients pour offrir leurs propres produits, directement ou indirectement, aux consommateurs et utilisateurs finaux.

La politique de Roquette relative aux consommateurs vise à garantir la sécurité, la qualité, la conformité et la durabilité de ses ingrédients, tout en prévenant tout impact négatif potentiel sur la santé ou le bien-être des utilisateurs finaux. Elle s'inscrit dans l'ambition du groupe de développer et produire des ingrédients essentiels, contribuant à des modes de vie plus sains et jouant un rôle clé dans de nombreux médicaments, denrées alimentaires ou produits de soin.

En tant qu'entreprise responsable, Roquette s'engage à offrir une qualité et une sécurité alimentaire irréprochables pour l'ensemble de ses produits et à garantir la protection des consommateurs dans le cadre de ses activités et de ses relations commerciales. Les normes et directives auxquelles Roquette se

soumet volontairement figurent dans le code de conduite du groupe, ainsi que sur les pages "éthique & conformité" et "développement durable" du site internet www.roquette.com

4. S4-2 – Processus d'engagement avec les consommateurs et les utilisateurs finaux concernant les impacts

En tant qu'entreprise BtoB, Roquette aborde les besoins et retours des consommateurs finaux principalement par le biais de ses clients, notamment les grandes entreprises agro-alimentaires et pharmaceutiques.

L'engagement avec les utilisateurs finaux s'appuie sur plusieurs dispositifs complémentaires :

- les enquêtes NPS auprès des clients, qui permettent d'évaluer la satisfaction, la perception de valeur et les attentes émergentes ;
- les études de marché & analyses marketing approfondies, utilisées pour suivre les tendances de consommation, les comportements d'achat et l'évolution des attentes sociétales ;
- les retours terrain collectés via les équipes commerciales, techniques et R&D.

Ces différentes sources d'information sont essentielles pour affiner la compréhension des besoins des utilisateurs finaux, anticiper les évolutions du marché et ajuster l'offre du groupe. Elles sont systématiquement intégrées dans les décisions d'innovation, les stratégies de reformulation et les plans d'amélioration continue des solutions proposées par Roquette. Ainsi, même sans relation directe avec les consommateurs finaux, le groupe maintient une approche proactive et structurée pour garantir que ses ingrédients répondent aux standards de qualité, de sécurité et de performance attendus par ses clients et les utilisateurs finaux.

5. S4-3 – Processus de remédiation des impacts négatifs et canaux dédiés aux consommateurs et utilisateurs finaux pour soulever des préoccupations

L'exercice de double matérialité n'a pas identifié d'impacts négatifs matériels pour cet enjeu, cependant le groupe a mis en place trois canaux principaux par lesquels ses clients, et par leur intermédiaire les consommateurs finaux, peuvent interagir et faire remonter leurs préoccupations.

Net Promotor Score (NPS)

Roquette, comme beaucoup d'autres entreprises, interroge régulièrement ses clients via des enquêtes de satisfaction. Le groupe a choisi d'utiliser la méthodologie NPS (Net Promotor Score), qui permet de mesurer le niveau de satisfaction clients.

Les sondages sont envoyés une fois par trimestre, pour une période donnée, à des contacts identifiés chez les clients actifs.

Chaque répondant ayant exprimé une insatisfaction est contacté directement par les équipes commerciales afin de mieux cerner les motifs d'insatisfaction et d'identifier des actions d'amélioration.

Les résultats de ces enquêtes sont largement partagés en interne, à toutes les fonctions du groupe pour renforcer la culture client et agir à tous les niveaux en conséquence.

Réclamations client

Le groupe a mis en place un Front Office (FO) pour la communication directe avec les clients et un Back Office (BO) pour les investigations et résolutions des réclamations. Le processus commence par la collecte d'informations et l'ouverture de la réclamation par le FO dans un délai moyen de deux jours calendaires à compter de la date du premier appel/courriel du client. Tous les employés de Roquette qui ont reçu une réclamation d'un client doivent transmettre toutes les informations à l'équipe du service clientèle qui sera chargée de l'enregistrement de la réclamation. Le BO lance ensuite l'investigation et la résolution en fonction de la catégorie de la réclamation. Le responsable de la réclamation (RCM) est en charge de la procédure de gestion et de clôture de la réclamation.

Système d'alerte Speak-up®

Roquette met également à disposition un système d'alerte SpeakUp®, accessible publiquement via le site Internet du groupe.

Ce mécanisme confidentiel et sécurisé peut être utilisé par toute partie prenante y compris les clients ou utilisateurs indirects pour signaler un comportement non conforme, un manquement potentiel ou une situation présentant un risque pour la sécurité ou la qualité des produits. (cf. SI ou GI).

6. S4-4 – Actions concernant les impacts, risques et opportunités matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux

Roquette reconnaît l'importance de gérer les risques et opportunités liés à la dimension "durabilité" de ses produits pour répondre aux exigences réglementaires présentes et futures, aux attentes de ses clients et aux tendances de marché.

Dans le cadre de la plateforme "INVENT for the future" du programme de développement durable "life + nature", le groupe a mis en place deux initiatives majeures pour prévenir, atténuer ou corriger les risques et potentiels impacts négatifs pour ses clients, consommateurs et utilisateurs finaux et améliorer les résultats sociaux, environnementaux et sociétaux de ses produits.

SPARQ – Sustainable Portfolio Assessment by Roquette

Roquette utilise une méthode de caractérisation de ses produits, évaluant leur niveau dit de durabilité, pour répondre notamment aux attentes croissantes du marché pour des solutions respectueuses de l'environnement et socialement responsables.

Pour cela, une équipe transversale a développé la méthode SPARQ, alignée avec les principes du PSA (Portfolio Sustainability Assessment) du WBCSD (World Business Council for Sustainable Development).

SPARQ permet d'attribuer à chaque produit un score de durabilité selon deux axes :

- l'empreinte environnementale et les risques et opportunités associés, basée sur une analyse quantitative du cycle de vie du produit, prenant en compte les principaux indicateurs environnementaux ;
- la manière dont le produit, dans son application, apporte des bénéfices environnementaux et sociétaux.

La méthodologie SPARQ (cf. Annexe 6. Méthodologie SPARQ), finalisée en 2024, est actuellement déployée sur des business sélectionnés.

Cet outil stratégique guidera les décideurs dans le développement, l'amélioration des produits, le positionnement prix, et la

différenciation, tout en soutenant les programmes d'innovation. Pour assurer crédibilité et transparence, SPARQ et ses résultats seront régulièrement audités par un tiers.

Écoconception

Un autre programme clé est l'écoconception qui vise à intégrer les dimensions environnementales et sociétales à chaque étape du développement produit, afin de concevoir des solutions offrant un impact environnemental minimal et des bénéfices maximaux, en tenant compte de l'ensemble du cycle de vie et cela sans altérer leurs qualités d'usage.

Pour cela, l'ensemble des équipes innovation en charge du développement de nouveaux produits et solutions cartographient les impacts environnementaux des produits, tels que la consommation d'eau et d'énergie, l'impact sur la biodiversité ou sur le changement climatique afin d'élaborer des plans d'amélioration dans les procédés de fabrication, les choix des matières premières ou encore la gestion des déchets.

Cette approche d'écoconception, alignée avec les principes du SSbD (Safe and Sustainable by Design – Commission européenne), répond à une double exigence : réduire l'empreinte environnementale et renforcer la compétitivité du groupe, en tenant compte de la faisabilité technique, des performances, des coûts, des délais, des contraintes du marché et des réglementations environnementales.

Pour soutenir cette démarche, Roquette déploie des ressources humaines, techniques et financières dédiées :

- une équipe transverse (durabilité, R&D, marketing, etc.) ;
- des budgets ciblés pour l'écoconception ;
- des outils ACV et ressources associées (modélisation, bases de données, méthodologie).

Ces ressources permettent d'intégrer la durabilité au cœur des décisions stratégiques et opérationnelles du groupe.

Le pilotage de ces actions s'appuie sur un cadre de suivi structuré :

- un comité projet SPARQ pour piloter l'avancement, la cohérence méthodologique et les arbitrages ;
- des KPIs incluant notamment : le taux de couverture ACV, la progression du déploiement SPARQ, l'intégration de l'écoconception dans les projets d'innovation ;
- des audits externes réguliers pour garantir la transparence et la robustesse des résultats.

7. S4-5 – Objectifs liés à la gestion des impacts, risques et opportunités matériels

Pour mesurer les progrès des actions mises en place au sein de la plateforme "INVENT for the future" du programme "life + nature", le groupe s'est fixé trois objectifs majeurs à 2030 :

- produire des analyses de cycle de vie (ACV) spécifiques pour 100 % des produits du portefeuille du groupe ;
- former plus de 500 experts, interne et externe, pour développer une expertise collective en écoconception ;
- intégrer l'écoconception dans 100 % des programmes d'innovation.

Le programme SPARQ est actuellement en phase de calibration et d'appropriation. À ce stade, les données initiales ne sont pas encore suffisamment consolidées pour garantir leur représentativité, ce qui ne permet pas leur publication pour le moment.

Partie 4

Enjeux de gouvernance

ESRS G1 : CONDUITE DES AFFAIRES

1. ESRS 2 GOV-1 – Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance

La définition du rôle des organes administratifs de supervision et de gestion a été traitée plus tôt dans le paragraphe ESRS2 GOV-1.

2. ESRS 2 IRO-1 – Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels

Dans le cadre de l'exercice de double matérialité, un risque matériel a été identifié pour l'enjeu éthique des affaires et respect des réglementations. Il s'agit d'un risque lié à des occurrences d'incidents au droit de la concurrence et aux règles anticorruption.

En effet, le non-respect de ces réglementations peut avoir des conséquences juridiques, financières et de réputation potentiellement importantes. La nature industrielle des activités du groupe, les récentes opérations de fusions et acquisitions menées par Roquette et l'augmentation de la complexité des règles anticorruption et du droit de la concurrence (par exemple, les lignes directrices européennes sur les accords entre concurrents comportent désormais un chapitre consacré à l'évaluation des accords poursuivant des objectifs de durabilité), augmentent l'exposition du groupe aux risques anti-concurrence et corruption.

Roquette a également identifié un potentiel impact matériel se référant à l'enjeu de cybersécurité et de la protection des données personnelles.

Cet enjeu n'est pas listé par les normes CSRD, cependant le groupe considère que le sujet est d'importance fondamentale dans la conduite de son activité, c'est pourquoi il est intégré à ce rapport.

ESG	#	ENJEUX ESG	ESRS	IROs MATÉRIELS IDENTIFIÉS	CHAÎNE DE VALEUR				HORIZON DE TEMPS
					Amont	Opérations propres	Aval	Autres	
GOV	25	Éthique des affaires et respect des réglementations	ESRS G1	IRO 138 – Risque – Incidents au droit de la concurrence et anticorruption : risque d'interruption des activités, de frais juridiques élevés et de distractions dus à des enquêtes internes ou externes en raison d'activités anticoncurrentielles/corruption identifiées au sein de l'entreprise. Risque de perte de contrats existants ou potentiels qui pourrait entraîner une baisse des revenus et affecter la continuité des activités en raison de la découverte de ces pratiques		✓			1 – Court terme
GOV	29	Spécifique Cybersécurité & protection des données personnelles		IRO 150 – Impact négatif – [Focus Protection des données personnelles] Impact négatif d'atteinte à la vie privée et aux droits humains des parties prenantes affectées par la divulgation ou le vol de leurs données personnelles	✓	✓	✓		1 – Court terme

3. G1-1 – Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise

Le groupe a mis en place des politiques et outils spécifiques en support de sa tolérance zéro des pratiques de fraude, de corruption et de comportements anticoncurrentiels, au premier rang desquels figure le code de conduite.

Disponible en onze langues (français, anglais, espagnol, italien, portugais, roumain, lituanien, norvégien, allemand, chinois et japonais) sur www.roquette.com et sur l'intranet du groupe, le code de conduite s'applique uniformément à tous les employés de Roquette, quels que soient leur fonction ou leur site de rattachement.

Le code de conduite est signé par tout nouvel employé lors de son processus d'embauche. Le Compliance Office est responsable de la supervision du code. Il accompagne les directeurs, managers et employés dans sa mise en œuvre, en évaluant les risques, en développant des politiques et des guides, en organisant des formations et en répondant aux questions.

Un code de conduite fournisseurs (disponible en anglais, français, italien, espagnol, lituanien, portugais et chinois) et un code de conduite distributeurs (disponible en anglais) s'appliquent aux fournisseurs et distributeurs de Roquette, avec les mêmes principes et les mêmes règles.

En complément des sections pertinentes du code de conduite, le groupe a émis un certain nombre de directives, publiées sur l'intranet, détaillant les règles et dispositifs auxquels les collaborateurs doivent se référer en matière d'anticorruption, cadeaux

et invitations, gestion des conflits d'intérêts, droit de la concurrence, sanctions commerciales internationales, relations avec les personnes publiques, délégation d'autorité, etc. Ces procédures internes sont applicables à tous les collaborateurs, au sein de toutes les filiales, partout où Roquette exerce ses activités.

Ainsi, conformément aux lois applicables et au règlement intérieur, tout collaborateur qui enfreint le code de conduite et les directives de Roquette en matière de lutte contre la fraude, la corruption, les pratiques anticoncurrentielles, etc. est passible de sanctions disciplinaires.

Politiques anticorruption et prévention des pots-de-vin

Bien que le risque lié à de potentielles violations des lois anticorruption ait été identifié comme matériel, il est important de prendre en compte l'environnement dans lequel Roquette évolue. Ainsi, le groupe réalise l'immense majorité de ses ventes dans des pays à faible risque (score supérieur à 60 au classement "Corruption Perception Index" établi par Transparency International) ; le modèle d'affaires du groupe, à l'image du secteur, ne repose pas sur des ventes réalisées au travers d'importants appels d'offres auprès de clients publics ; enfin l'ensemble des clients de Roquette sont des entités privées et les négociations individuelles sont la base du modèle de ventes.

Néanmoins conscient que le risque zéro en matière de corruption n'existe pas, et étant notamment soumis à la Loi Sapin II, le groupe construit une solide culture anticorruption au travers des politiques mentionnées ci-dessous, mais aussi grâce à des outils spécifiquement dédiés.

Ainsi, dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue, Roquette poursuit la mise à jour de la cartographie des risques anticorruption, couvrant toutes les branches d'activité ainsi que l'ensemble des fonctions supports (finance, achats, RH, informatique, juridique, communication). Un exercice complet a été effectué en 2022, couvrant les fonctions corporate globales, les activités au Brésil, Chine, France, Inde et Espagne. Poursuivi en 2023 pour intégrer l'Italie, la Lituanie, le Canada, Singapour, la Pologne et le Mexique, l'exercice de mise à jour complet a couvert, en 2024, les sites NBI du groupe aux États-Unis, les deux sites au Japon, ainsi que l'intégration des sites de Qualicaps acquis en 2023. Enfin, la cartographie des risques de corruption de l'ensemble des sites de production IFF Pharma Solutions acquis en juin 2025 a été réalisée au second semestre 2025.

De plus, les intermédiaires externes en contact avec des autorités publiques (ex : agents de douane), ainsi que les représentants commerciaux, bien que peu nombreux, ont été identifiés comme présentant un risque inhérent de corruption. Afin de gérer la conformité des partenaires commerciaux de tous types (clients, fournisseurs, prospects, etc.), le groupe dispose depuis plusieurs années d'une plateforme en ligne dédiée, gérée par un prestataire externe, permettant d'effectuer une vérification des antécédents en termes de sanctions internationales, condamnations diverses, alertes réputationnelles au travers des médias, etc. L'ensemble des tiers avec qui travaille le groupe fait l'objet d'une vérification initiale, mais la plateforme garantit également une vérification régulière et continue, remontant ainsi des alertes en cas de changement de situation des tiers déjà enregistrés dans la plateforme. Les alertes ainsi générées sont traitées par l'équipe éthique & conformité.

Sur la base des risques identifiés, un recensement de l'ensemble des intermédiaires utilisés par le groupe a été initié en 2023 et s'est poursuivi en 2024 et 2025 (pour intégrer les entités acquises par le groupe au cours de ces deux années), avec pour objectif de les classer par profil de risque et de définir des mesures d'atténuation du risque spécifiques à chacun. En outre, un registre en ligne centralisé dédié à la déclaration de toute situation de conflit d'intérêts,

avérée, potentielle ou apparente a été mis en place sur l'Intranet, de même qu'un registre pour déclarer tout cadeau ou invitation reçu, offert ou décliné. Ces systèmes garantissent ainsi une gestion harmonisée de toutes les déclarations au niveau du groupe, ce qui facilite les contrôles de deuxième et troisième niveaux (respectivement contrôles détectifs et audits internes).

Enfin, en 2025, a été initié un exercice d'analyse de toutes les catégories d'achats du groupe pour identifier celles présentant les risques les plus élevés en matière de santé et sécurité des travailleurs de la chaîne d'approvisionnement, de droits humains et conditions de travail, d'atteintes à l'environnement. Les risques en matière de corruption ont également été intégrés à cette analyse. La méthodologie d'évaluation des risques et de classement des fournisseurs a été mise au point en 2025 (cf. GOV-4). La définition des plans d'action visant à atténuer les risques et à prioriser les catégories d'achats et les fournisseurs les plus impactants est prévue en 2026.

Le groupe s'attache également à effectuer des vérifications préalables dans le cadre d'opérations de fusions ou acquisitions envisagées pour identifier en amont des problèmes de conformité avec les cibles potentielles d'acquisitions.

Politiques antitrust

S'agissant plus spécifiquement du risque de violation du droit de la concurrence, le groupe est soumis aux législations antitrust de l'ensemble des pays dans lesquels il opère et étalonne le programme de conformité au droit de la concurrence aux lignes directrices émises par les principales autorités en la matière (dont le document cadre de mai 2022 de l'Autorité de la concurrence française, le guide de l'OCDE de 2021 "Competition compliance programmes" ou encore les lignes directrices du U. S Department of Justice Antitrust Division sur "Evaluation of antitrust corporate compliance programs" remis à jour en 2024).

Le groupe a intégré tous les aspects du droit de la concurrence à l'exercice de cartographie des risques mené dans le cadre de la loi Sapin II. Les risques antitrust ainsi identifiés sont gérés de manière centralisée par l'équipe éthique & conformité au niveau corporate, ce qui facilite le déploiement des mesures et actions de manière uniforme dans les business units.

L'élaboration et l'amélioration continue du programme de conformité aux règles de la concurrence de Roquette reposent sur les piliers suivants :

- un engagement public du groupe ;
- des relais et experts internes ;
- une information, formation et sensibilisation ;
- des mécanismes de contrôle et d'alerte ;
- un dispositif de suivi ;
- un registre interne des associations professionnelles.

Ainsi, en 2025, un registre des associations professionnelles a été créé : disponible sur l'Intranet en neuf langues (français, anglais, espagnol, italien, portugais, roumain, lituanien, chinois et japonais), il doit être rempli par tout employé du groupe qui participe ou souhaite rejoindre une association professionnelle. Cela permet à l'équipe éthique & conformité d'identifier les personnes à former au droit de la concurrence appliqué aux associations professionnelles et vérifier que les fonctions les plus exposées n'y participent pas (Les employés exerçant une fonction commerciale – ventes, marketing, PLM, distribution, customer care – ne sont pas admis à participer à une association professionnelle pour le compte de Roquette, à moins d'avoir obtenu l'autorisation préalable par l'équipe conformité).

Dans cette logique de management du risque éthique au sens large, le groupe a mis en place une organisation pour signaler et mieux prévenir ces risques. Ainsi, toute tentative ou tout

1. Rapport de gestion groupe Roquette / Partie B - Rapport de durabilité

acte de violation du code de conduite peuvent être signalés aux ressources compétentes : service des ressources humaines, département éthique & conformité, département d'audit interne et de gestion des risques, managers Roquette ou au travers de son système d'alerte SpeakUp® (cf. paragraphe G1-3 pour plus de détails). Ce système d'alerte, dont la plateforme est maintenue par un prestataire externe, et entièrement gérée en interne, est à la disposition de tous les collaborateurs du groupe (salariés permanents, stagiaires, travailleurs temporaires et autres membres du personnel détachés au sein de Roquette) mais également à toute personne tierce (fournisseurs, sous-traitants, prestataires de service, indépendants), sur le site www.roquette.com et sur l'Intranet. Tout comme le code de conduite, il figure également dans les applications installées par défaut sur les téléphones portables professionnels de tous les collaborateurs qui en sont équipés. Disponible dans de nombreuses langues et garantissant un anonymat total si tel est le souhait du lanceur d'alerte, ce système peut être utilisé pour signaler toute suspicion ou violation des dispositions du code de conduite, qu'il s'agisse de corruption, fraude, droit de la concurrence, droits de l'Homme, atteintes à l'environnement, sanctions commerciales internationales, etc.

Enfin, pour que l'ensemble des politiques, instruments, formations disponibles (cf. paragraphe G1-3), événements et communications en lien avec l'éthique et la conformité soient facilement accessibles et au plus grand nombre, la page intranet dédiée "Agir de manière éthique et se conformer à la loi" a été intégralement repensée en 2024. Cette page intranet, disponible dans toutes les langues du groupe, est un outil fondamental pour établir, nourrir et promouvoir la culture d'entreprise de Roquette.

La politique d'amélioration continue de Roquette en termes d'éthique et de conformité améliore progressivement la maturité du groupe en ce domaine, comme l'atteste la progression de la notation EcoVadis pour la partie éthique, passant de 50 en 2022 à 82 en 2026 (publication janvier 2026).

4. G1-2 – Gestion des relations avec les fournisseurs

L'analyse de double matérialité n'a pas mis en exergue d'enjeu matériel sur ce sujet.

5. G1-3 – Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin

En termes de prévention et détection des comportements anti-concurrentiels ou contrevenant aux règles anticorruption, le groupe compte sur deux instruments principaux : la prévention au travers de sessions de formations et la détection grâce au système d'alerte.

Prévention au travers de la formation

Formation aux règles de conformité











S'agissant du programme de formation aux règles de conformité, tout collaborateur qui rejoint le groupe doit suivre un parcours d'intégration digitalisé, contenant notamment des modules e-learning de sensibilisation sur le code de conduite, la sécurité, la sûreté et la protection de données. Le développement d'une culture robuste de l'éthique et de la conformité est un enjeu majeur pour le groupe. À cette fin, les formations "live" ou "en personne" (c'est-à-dire en présentiel et/ou en direct par visioconférence) sont favorisées.

En 2025, l'équipe éthique & conformité, appuyée par le réseau de juristes internes et les équipes ressources humaines locales, a dispensé des formations "live" à plus de 1500 collaborateurs, basés dans une douzaine de pays, autour des thèmes suivants : anticorruption, conflit d'intérêts, sanctions commerciales internationales, cadeaux et invitations, système d'alerte SpeakUp®.

Certaines populations identifiées comme étant davantage exposées aux risques liés à l'éthique des affaires font l'objet d'une attention de formation particulière. Les populations ciblées par les formations en personne varient chaque année en fonction des risques identifiés.

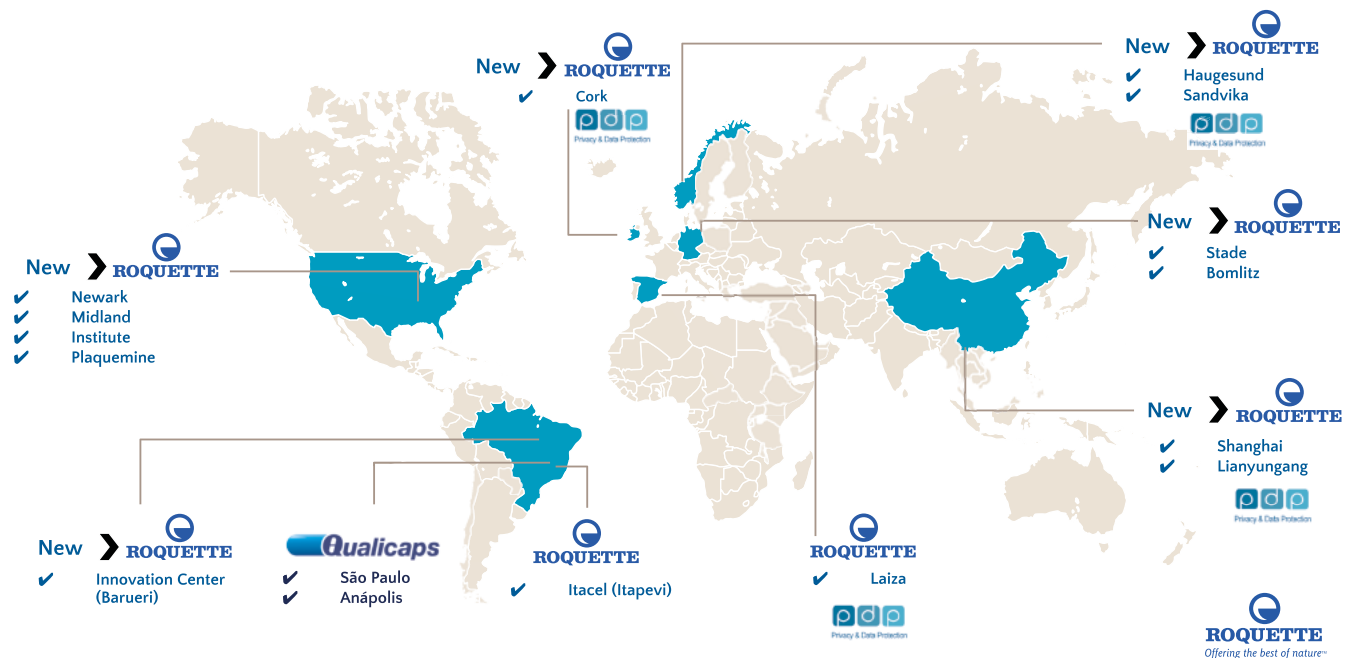
Ainsi, l'acquisition par Roquette des activités pharma du groupe IFF, finalisée en juin 2025, a donné lieu en 2025 à une mission sur site des membres de l'équipe éthique & conformité. La présentation de la culture Roquette et la connaissance des politiques et outils au service de l'éthique et de la conformité du groupe étant indispensables à la bonne intégration des entités IFF Pharma Solutions, des sessions de formation ont été organisées, en présentiel, et en langue locale sur l'ensemble des sites de production, à destination de l'ensemble des employés de chaque site, cadres et non-cadres.

À ce titre, 63 sessions "live" (i. e. en personne) ont été organisées résultant en la formation de 85 % des employés de l'ensemble des sites IFF Pharma Solutions aux règles anticorruption Roquette (code de conduite, politiques cadeaux et invitations, fonctionnement de l'outil SpeakUp®). Le tableau ci-dessous récapitule les efforts de formations réalisés sur 2025 auprès des entités nouvellement intégrées.

SITE	MATIÈRE	POPULATION CIBLÉE	KPI	DÉTAILS
 NEWARK	Éthique & conformité Code de conduite cadeaux & invitations Ligne d'alerte SpeakUp®	Ensemble des employés du site (cadres et non cadres) IFF	76 % de la population ciblée	6 sessions : en personne, 1h, en anglais
 MIDLAND			85 % de la population ciblée	13 sessions : en personne, 1h, en anglais
 INSTITUTE			87,5 % de la population ciblée	5 sessions : en personne, 1h, en anglais
 PLAQUEMINE			92 % de la population ciblée	4 sessions : en personne, 1h, en anglais
 CORK			89 % de la population ciblée	6 sessions : en personne, 1h, en anglais
 STADE			89 % de la population ciblée	9 sessions : en personne, 1h, en anglais et traduction simultanée en allemand
 HAUGESUND			87 % de la population ciblée	2 sessions : en personne, 1h, en anglais
 SANDVIKA			83 % de la population ciblée	1 session : en personne, 1h, en anglais
 SAO PAULO			70 % de la population ciblée	1 session : en personne, 1h, en portugais
 BOMLITZ			86 % de la population ciblée	10 sessions : en personne, 1h, dont 8 en anglais & traduction simultanée en allemand
Travailleurs à distance			233 participants	6 sessions : à distance, 1h, en anglais

Enfin, chaque déplacement sur site d'un membre de l'équipe éthique & conformité, notamment lors des visites pour la réalisation de la cartographie des risques de corruption, donne lieu à des campagnes de formation identiques, visant l'ensemble de la population du site visité. Ainsi, diverses sessions de formation ont été organisées, en langue locale, au Brésil, en Inde, aux États-Unis, etc., réunissant plus de 425 participants.

Sites visités et formés en 2025



1. Rapport de gestion groupe Roquette / Partie B - Rapport de durabilité

Des formations sont également dispensées aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance. Par exemple, en 2025, les membres du comité exécutif ont été sensibilisés au cahier des charges, exigences, déroulé et conséquences d'un contrôle de l'Agence française anticorruption visant à s'assurer de l'existence, de la qualité et de l'efficacité du dispositif anticorruption.

En complément des formations en présentiel, un catalogue de formations en ligne ("e-learning" et "webinaires") est également disponible. En 2025, plus de 3 600 employés ont suivi au moins un module de formation en ligne sur l'éthique et la conformité (code de conduite / anticorruption / conflit d'intérêts / prévention de la fraude / SpeakUp®), soit un total de plus de 9 200 modules en ligne complétés ou 2 430 heures de formation en ligne.

Formation au respect du droit de la concurrence

S'agissant des formations au respect du droit de la concurrence, les formations en présentiel sont dirigées vers les populations identifiées comme les plus exposées. D'autres populations sensibles font l'objet de formations "spot" tout au long de l'année. En 2025, cela a concerné plus de 350 employés, répartis dans vingt pays du groupe. À titre d'exemple, les participants Roquette au salon CPHI Americas (Convention on Pharmaceutical Ingredients) qui s'est tenu à Philadelphie en mai 2025, au salon Vitafoods qui s'est tenu à Barcelone en mai 2025, ou encore au Congreso Colombiano de Ciencias Farmaceuticas qui a eu lieu en Colombie en août 2025, ont été formés, avant l'événement, aux "do's & don'ts" en cas de contacts avec les concurrents sur le salon. Autre exemple, l'équipe distribution de Roquette fait, quant à elle, l'objet de formations très régulières sur les règles antitrust dans le cadre d'une distribution duale.

En outre, un module de e-learning consacré aux règles à appliquer aux échanges d'informations entre concurrents a été déployé en 2024 en neuf langues. En 2024, près de 1 000 employés et plus de 90 % des membres des fonctions commerciales du groupe (ventes, marketing, distribution, customer service, product line managers)

avaient suivi cette formation en ligne. En 2025, 700 employés supplémentaires, résultant notamment des entités acquises, ont complété ce même e-learning.

Enfin, des formations plus approfondies ou sur-mesure sont organisées pour les postes les plus exposés (managers en achats ou ventes, ainsi que les employés participant à une association professionnelle) et/ou lorsqu'un problème spécifique est identifié.

Détection grâce au système d'alerte

Le système d'alerte professionnelle mis en place il y a plusieurs années par le groupe Roquette est le deuxième outil fondamental pour identifier et remédier aux situations à risque en termes d'éthique et de conformité.

Roquette a instauré une procédure de détection des alertes professionnelles via le système SpeakUp® pour prévenir et détecter les cas de corruption et de versements de pots-de-vin. Les alertes peuvent être reçues par divers canaux, notamment le système SpeakUp®, les audits internes et externes, les appels téléphoniques et les rencontres en face-à-face. Toute violation ou tentative de dissimulation du code de conduite, des réglementations du groupe et des lois applicables peut être signalée. Les lanceurs d'alerte doivent être des personnes physiques agissant de bonne foi et sans intention de nuire.

Les investigateurs internes, certifiés CFE (certified fraud examiner) par l'ACFE (Association of Certified Fraud Examiners), reçoivent, analysent et enregistrent les alertes dans la base de données, effectuent un premier examen et, si nécessaire, organisent un comité d'alerte pour présenter le cas. Si le cas l'exige, une investigation approfondie sera menée, éventuellement avec l'aide de partenaires externes. Les alertes sont traitées de manière confidentielle, protégeant l'identité du lanceur d'alerte et de la personne faisant l'objet de l'alerte. L'identité du lanceur d'alerte est préservée tout au long du processus d'enquête et ne peut être divulguée sans son consentement, sauf aux autorités légales.

Processus de traitement des alertes SpeakUp®



Roquette a instauré un comité d'alerte composé de la direction juridique, de la direction de l'audit interne, de la direction des ressources humaines et de la direction de l'éthique et de la conformité. Ce comité décide de l'opportunité d'ouvrir une enquête approfondie basée sur les constatations initiales des enquêteurs internes.

Les fonctions ressources humaines (RH) et juridiques coordonnent les mesures à prendre si l'allégation est fondée. Les données des enquêtes sont stockées dans un dossier digital dédié et sécurisé et dans le système de gestion des cas (SGC), accessibles uniquement par les enquêteurs. Le comité propose des actions et, si nécessaire, fournit un document de référence (Terms of Reference – ToR) pour mandater officiellement les enquêteurs, leur donnant accès aux données personnelles et aux appareils Roquette selon le principe du "besoin d'en connaître". Si l'alerte n'est pas étayée, le dossier est fermé et le lanceur d'alerte informé. Si l'alerte est confirmée, un rapport est rédigé, et le lanceur d'alerte informé. L'enquête est ensuite menée par les enquêteurs internes ou d'autres services compétents (RH, conformité, etc.) selon les normes de l'Association of Certified Fraud Examiner (ACFE).

En cas d'alerte concernant un membre du comité exécutif, l'alerte est communiquée au président du comité d'audit et le mandat d'investigation est signé par le directeur général. Le rapport d'enquête est présenté au président du comité d'audit et au directeur général avant diffusion.

Le processus d'enquête chez Roquette suit plusieurs étapes clés :

1. **identification des ressources nécessaires** : moyens, sources et matériaux requis ;
2. **planification** : définition du périmètre, préparation des entretiens, documentation et logistique ;
3. **investigation (travail sur le terrain)** : conduite d'entrevues, examen de la documentation et collecte de preuves ;
4. **préparation d'un rapport final** : incluant les conclusions de l'enquête et, le cas échéant, un plan d'actions détaillé.

Le rapport final respecte la confidentialité et désigne les parties prenantes par leurs fonctions en conformité avec la réglementation sur les données personnelles. Les fonctions RH et juridiques décident des mesures à prendre en coordination avec la direction concernée si l'allégation est fondée. Les actions prises sont ensuite communiquées à l'équipe d'enquête pour mise à jour du dossier dans le SGC et le tableau de bord. Ce dernier est présenté par la responsable du système SpeakUp® au comité d'audit a minima une fois par an, à cela s'ajoutent des interventions ponctuelles sur des investigations en cours.

6. G1-4 – Incidents de corruption ou de pots-de-vin

Faits de corruption et amendes	2024	2025
Le nombre de condamnations et le montant des amendes pour violation des lois anti-corruption et anti-pots-de-vin	0	0
Le montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption.	0 €	0 €

En 2025, et pour un nombre d'années consécutif avant cela, le groupe Roquette n'a pas eu à déplorer d'incident ou de condamnation, résultant d'infractions à la législation sur la lutte contre la corruption ou d'infractions au droit de la concurrence.

Cela étant, le groupe, conscient que le risque zéro n'existe pas en ces matières et désireux d'agir au mieux afin de prévenir ces risques identifiés comme matériel s'agissant du droit de la concurrence, définit et met en œuvre un programme de conformité réévalué et mis à jour chaque année. Les actions entreprises pour remédier au non-respect de procédures et de normes en matière de lutte contre la corruption et de droit de la concurrence de manière continue et/ou spécifiquement en 2025, sont détaillées dans la section ci-dessus.

7. G1-5 – Influence politique et activités de lobbying

L'analyse de double matérialité n'a pas mis en exergue d'IRO matériel sur ce sujet.

8. G1-6 – Pratiques en matière de paiement

L'analyse de double matérialité n'a pas mis en exergue d'IRO matériel sur ce sujet.

[SPÉCIFIQUE] CYBERSÉCURITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES DES EMPLOYÉS

Principe incontournable, la sécurité du système d'information et la protection des données conditionnent le succès, la pérennité et la réputation de Roquette. Elles font l'objet d'une politique groupe, dont les fondamentaux sont rappelés dans le code de conduite Roquette et le guide de bonne conduite en matière de protection des données et de respect de la vie privée.

Organisation et résultats

Pour protéger le plus efficacement possible les données personnelles de ses clients, de ses partenaires et de ses collaborateurs, le groupe s'appuie sur une Déléguée à la protection des données (DPO) et une équipe dédiée interne qui animent un réseau de coordinateurs de la protection des données personnelles au niveau des fonctions centrales et des régions.

Roquette agit à la fois sur la protection des systèmes d'information, la protection des informations sensibles et la protection des outils de production. En cas d'incident majeur, les équipes sont préparées pour assurer la continuité de l'activité.

Avec une notation totale de 854/1000, en 2024, les équipes global digital, global process control, global security et data protection ont obtenu le niveau de notation "Mature" au protocole d'évaluation Cybervadis. Une reconnaissance qui démontre le haut niveau d'engagement en la matière. La méthode d'évaluation s'appuie sur les principales normes de cybersécurité (Norme ISO 27001/2, NIST Cybersecurity Framework), y compris les exigences des lois et règlements sur la protection de la vie privée (RGPD et principes de Privacy By Design). Une nouvelle évaluation sera réalisée en 2026.

Formation et communication

Dans le cadre du plan de formation 2025 et à l'occasion de nouvelles acquisitions, un nouveau programme de formation "One Data Protection" a été mis à disposition le 1^{er} mai 2025 dans onze langues pour les nouveaux collaborateurs.

- 2025 : Création et mise à disposition d'un nouveau parcours de formation "One Data Protection" ;

1. Rapport de gestion groupe Roquette / Partie B - Rapport de durabilité

- 2026 : Intégration au processus d'OnBoarding et mis en place d'un reporting.

L'ensemble des nouveaux collaborateurs du groupe sont concernés par cette formation, quels que soient leur poste, leur grade et leur localisation.

En 2025, les formations liées à la Protection des données, au RGPD et au nouveau parcours One Data Protection, mises à disposition au format e-learning, ont concerné 1421 collaborateurs au sein de 67 sites, dans 26 pays, cumulant 4 414 modules, soit 1041 heures d'e-learning.

Par ailleurs, dans le cadre du programme de conformité à la protection des données, des formations en présentiel sont délivrées lors des projets de mise en conformité locale ainsi que lors de visites de sites réalisées par l'équipe du DPO.

Ainsi en 2025, des formations ont été délivrées en Chine auprès de 288 collaborateurs formés à la PIPL et de 26 contributeurs sensibilisés au programme de formation à la protection des données.

Depuis 2021, les équipes ressources humaines suivent régulièrement des modules obligatoires, en incluant également des formations spécifiques sur la protection des données personnelles

des collaborateurs et des candidats. En 2025, des sessions ont spécialement été réalisées pour les équipes RH des nouveaux sites du Groupe Roquette.

Enfin des campagnes d'informations et de sensibilisation autour de la protection des données et des valeurs de Roquette sont réalisées annuellement en synergie entre les fonctions corporate à l'occasion de journées internationales telles que :

- la sensibilisation des collaborateurs sur les enjeux de protection des données et de l'environnement à l'occasion des "Data Clean up Weeks" ;
- la sensibilisation des collaborateurs à la sécurité et à la protection des données à l'occasion du mois de la "Privacy & Cyber" ;
- la sensibilisation des collaborateurs sur leurs droits et sur les engagements de Roquette à l'occasion de la journée "Human Rights".

Les collaborateurs sont informés sur le traitement de leurs données personnelles et l'exercice de leurs droits dans le "Privacy Employee Handbook". Ce document est remis dans le processus d'embauche via la plateforme RH et est accessible à tout moment sur l'intranet.

Les formulaires d'exercice de droits sont accessibles depuis les liens "Privacy Rights" sur l'intranet et le site web.

Partie 5 Annexes

Annexe 1. Liste des entités consolidées

Listes des entités couvertes* par le rapport de durabilité

Entité	Pays	% d'intérêts		
		31 décembre 2024	Variation	31 décembre 2025
Roquette Frères	France	100,0%	-	100,0%
ABR Foods	Royaume-Uni	100,0%	-	100,0%
Acacia Pharma Biopolymers Private Limited	Singapore	-	100,0%	100,0%
Arvin	Île de Man	-	100,0%	100,0%
Avens Pharma Biopolymers ULC	Canada	-	100,0%	100,0%
Belden	Île de Man	-	100,0%	100,0%
Crest Cellulose	Inde	100,0%	-	100,0%
Danisco Biosciences (Shanghai) Co., Ltd.	China	-	100,0%	100,0%
Danisco Holdings (UK) Ltd	Royaume-Uni	-	100,0%	100,0%
Danisco Nutrition and Biosciences India Private Limited	Inde	-	100,0%	100,0%
Guangxi Nanning Chemical Pharmaceutical	Chine	90,5%	-	90,5%
IFF N & H Ireland HC Limited	Irlande	-	100,0%	100,0%
IFF N & H MX S.A. de C.V.	Mexique	-	100,0%	100,0%
IFF N & H Norway AS	Norvège	-	100,0%	100,0%
Immoroc	France	100,0%	-	100,0%
International N & H Mfg. Ireland	Irlande	-	100,0%	100,0%
Intl. N & H USA, Inc.	États-Unis	-	100,0%	100,0%
Itacel Farmoquímica	Brésil	100,0%	-	100,0%
Irisol Pharma Biopolymers S.A.S.	Colombie	-	100,0%	100,0%
Kelp Industries Pty. Ltd.	Australie	-	100,0%	100,0%
Lianyungang Jie Neng New Energy Co	Chine	100,0%	-	100,0%
N & B Germany Verwaltungs-GmbH	Allemagne	-	100,0%	100,0%
Nutrition & Biosciences (France) SAS	France	-	100,0%	100,0%

Entité	Pays	% d'intérêts		
		31 décembre 2024	Variation	31 décembre 2025
Nutrition & Biosciences (Sweden) AB	Suède	-	100,0%	100,0%
Nutrition & Biosciences (Switzerland) GmbH	Suisse	-	100,0%	100,0%
Nutrition & Biosciences (Thailand) Co., Ltd.	Thaïlande	-	100,0%	100,0%
Nutrition & Biosciences Brasil Ingredientes Ltda.	Brésil	-	100,0%	100,0%
Nutrition & Biosciences Hong Kong Limited	Hong Kong	-	100,0%	100,0%
Nutrition & Biosciences Italy S.r.l.	Italie	-	100,0%	100,0%
Nutrition & Biosciences Japan K.K.	Japon	-	100,0%	100,0%
Nutrition & Biosciences Netherlands B.V.	Pays-bas	-	100,0%	100,0%
Nutrition & Biosciences New Zealand Limited	Nouvelle Zélande	-	100,0%	100,0%
Nutrition & Biosciences USA 1, LLC.	Etats-Unis	-	100,0%	100,0%
RGCA	France	100,0%	-	100,0%
Roquette Ventures (ex Roquette 3)	France	100,0%	-	100,0%
Roquette 4	France	100,0%	-	100,0%
Roquette America	États-Unis	100,0%	-	100,0%
Roquette Amilina	Lituanie	100,0%	-	100,0%
Roquette Asia Pacific	Singapour	100,0%	-	100,0%
Roquette Belgium	Belgique	100,0%	-	100,0%
Roquette Biotech Nutritionals	Chine	100,0%	-	100,0%
Roquette Canada	Canada	100,0%	-	100,0%
Roquette CH	Suisse	100,0%	-	100,0%
Roquette China	Chine	100,0%	-	100,0%
Roquette Corby	Royaume-Uni	100,0%	-	100,0%
Roquette GmbH	Allemagne	100,0%	-	100,0%
Roquette Italia	Italie	100,0%	-	100,0%
Roquette Japan	Japon	100,0%	-	100,0%
Roquette Korea	Corée du Sud	100,0%	-	100,0%
Roquette Laïsa	Espagne	98,6%	-	98,6%
Roquette Malause	France	100,0%	-	100,0%
Roquette Malaysia	Malaisie	100,0%	-	100,0%
Roquette Management (Shanghai)	Chine	100,0%	-	100,0%
Roquette Mexico	Mexique	100,0%	-	100,0%
Roquette Netherlands	Pays-Bas	100,0%	-	100,0%
Roquette Nordica	Finlande	100,0%	-	100,0%
Roquette Pharma ApS	Danemark	100,0%	-	100,0%
Roquette Pharma USA	Etats-Unis	-	100,0%	100,0%
Roquette Philippines	Philippines	100,0%	-	100,0%
Roquette Poland	Pologne	100,0%	-	100,0%
Roquette Properties (R.P.I.)	États-Unis	100,0%	-	100,0%
Roquette Re	Luxembourg	100,0%	-	100,0%
Roquette India	Inde	100,0%	-	100,0%
Roquette RUS	Russie	100,0%	-	100,0%
Roquette Sales Shanghai	Chine	100,0%	-	100,0%
Roquette Siladour	France	100,0%	-	100,0%
Roquette Singapore	Singapour	100,0%	-	100,0%
Roquette Taiwan	Taiwan	100,0%	-	100,0%
Roquette Thailand	Thaïlande	100,0%	-	100,0%
Roquette TPP B.V.	Pays-Bas	100,0%	-	100,0%
Roquette UK	Royaume-Uni	100,0%	-	100,0%
Roquette Vietnam	Vietnam	100,0%	-	100,0%
Sethness Product Company	États-Unis	100,0%	-	100,0%
Sethness Roquette India	Inde	100,0%	-	100,0%
Sethness Roquette	France	100,0%	-	100,0%

1. Rapport de gestion groupe Roquette / Partie B - Rapport de durabilité

Entité	Pays	% d'intérêts		
		31 décembre 2024	Variation	31 décembre 2025
Sethness Roquette Food Ingredients	Chine	100,0%	-	100,0%
Viadène	France	100,0%	-	100,0%
PS Biopolymer GmbH & CO. KG	Allemagne	-	100,0%	100,0%
Qualicaps Japan	Japon	100,0%	-	100,0%
Qualicaps Europe (Spain)	Espagne	100,0%	-	100,0%
Qualicaps Inc. USA	États-Unis	100,0%	-	100,0%
Genix Industria Farmaceutica	Brésil	100,0%	-	100,0%
Qualicaps Romania	Roumanie	100,0%	-	100,0%
Shamrock Pharma Company Limited	Irlande	-	100,0%	100,0%
Specialty Products US, LLC	États-Unis	-	100,0%	100,0%
Technophare Equipment and Services Romania	Roumanie	100,0%	-	100,0%
Technophare Equipment and Services Canada	Canada	100,0%	-	100,0%
Thorverk Ltd.	Islande	-	71,6%	71,6%
Trifolium Pharma Company Limited	Islande	-	100,0%	100,0%

* Sociétés faisant partie de l'acquisition d'IFF Pharma solutions, cf. note 4 "périmètre de consolidation".

Entités non-incluses dans le rapport de durabilité

Entité	Pays	% d'intérêts		
		2024	Variation	2025
Ecogi	France	40%	-	40%
Clean Max Energy	Inde	26%	-	26%
NxtFood	France	50%	-16%	34%
Solazyme Roquette Nutritionals	États-Unis	50%	-	50%

Annexe 2. Échelles et méthodologie de scoring de la double matérialité

Les échelles de cotation des IROs ont été établies en s'inspirant d'une part, des échelles de cotation des risques d'ores et déjà existantes afin de conserver une homogénéité des pratiques dans le groupe, et d'autre part des standards existants.

2.1 Échelles de cotation

Matérialité financière

Critère	Cotation	Description
4 – Critique	4	Financier : > 100 M€ EBITDA / CapEx / OpEx Business model : refonte totale du Business Model Continuité des activités : impacts sur le long terme Réglementaire : interruption importante et prolongée des services Réputation : couverture négative de grande ampleur par les médias / boycott Attentes des parties prenantes : départs massifs d'investisseurs/clients/salariés, conflits ouverts dans la relation
3 – Élevé	3	Financier : 50 à 100 M€ EBITDA / CapEx / OpEx Business model : impacts sur le Business Model à moyen terme Continuité des activités : impacts sur le moyen terme Réglementaire : amende et interruption des services Réputation : couverture négative limitée dans le temps par les médias nationaux Attentes des parties prenantes : départs d'investisseurs/clients/salariés, détérioration à moyen terme de la confiance
2 – Modéré	2	Financier : 10 à 50 M€ EBITDA / CapEx / OpEx Business model : impacts sur le Business Model à court terme Continuité des activités : impacts sur le court terme Réglementaire : amende mais absence d'interruption des services Réputation : couverture négative de grande ampleur dans les médias locaux / spécialisés du secteur Attentes des parties prenantes : départs de quelques d'investisseurs/clients/salariés, détérioration à court terme de la confiance
1 – Faible	1	Financier : 1 à 10 M€ EBITDA / CapEx / OpEx Business model : impacts mineurs sur le Business Model Continuité des activités : impacts mineurs Réglementaire : absence d'amende et interruption des services Réputation : série d'articles négatifs dans la presse locale / spécialisée du secteur Attentes des parties prenantes : départs à la marge et difficultés de rétention, impacts localisés sur la relation

Matérialité d'impact

Environnement

Ampleur : gravité des impacts négatifs ou positifs sur l'environnement

Critère	Cotation	Description
4 – Critique	4	Forte dégradation des ressources naturelles et/ou un volume important de ressources affectées / sur l'environnement
3 – Élevée	3	Impact significatif sur la qualité/ la quantité des ressources affectées / sur l'environnement
2 – Modérée	2	Impact visible mais modéré sur les ressources naturelles / sur l'environnement
1 – Minimale	1	Peu ou pas d'impact (impact limité à l'atelier de production)

Étendue : étendue des impacts

Critère	Cotation	Description
4 – Globale/totale	4	Impact international et/ou > 90 % des sites ou des zones d'approvisionnement
3 – Très répandue	3	Impact national et/ou 30 à 90 % des sites ou des zones d'approvisionnement
2 – Moyenne	2	Impact régional et/ou à partir de 3 sites, jusqu'à 30 % des sites ou des zones d'approvisionnement
1 – Limitée	1	Impact au niveau local et/ou 1 ou 2 sites ou zones d'approvisionnement

Irrémediabilité : caractère réparable ou non des impacts, et niveau d'effort pour revenir à l'état antérieur

Critère	Cotation	Description
4 – Non réparable/ irréversible	4	Impacts définitifs ou difficilement réparables La situation est rétablie en plus de 20 ans
3 – Très difficile à corriger ou à long terme	3	Les impacts nécessitent des ressources importantes (humaines, technologiques, financières, etc.) pour pouvoir y remédier La situation est rétablie en plus d'un an et moins de 20 ans
2 – Relativement facile à corriger	2	Les impacts nécessitent peu de ressources (humaines, technologiques, financières, etc.) pour pouvoir y remédier La situation est rétablie dans l'année
1 – Très facile à corriger	1	Les impacts sont non-significatifs, sans frais ni ressources significatives à engager La situation est rétablie dans la semaine

Droits humains

Ampleur : gravité des impacts négatifs ou positifs sur les droits humains

Sources : définition des droits fondamentaux par ILO (International Labor Organization) / OIT (Organisation Internationale du Travail) :

1. liberté d'association et droit à la négociation collective ;
2. élimination du travail forcé ou obligatoire ;
3. abolition du travail des enfants ;
4. élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession ;
5. droit à des conditions de travail sûres et saines.

Critère	Cotation	Description
4 – Critique	4	Atteintes aux droits fondamentaux de l'OIT et/ou atteinte aux droits de personnes vulnérables (enfants, populations autochtones...)
3 – Élevée	3	Atteintes aux autres droits humains (données personnelles, etc.) hors populations vulnérables (enfants, populations autochtones...)
2 – Modérée	2	N/A
1 – Minimale	1	N/A

Étendue : étendue des impacts

Critère	Cotation	Description
4 – Globale/totale	4	Plusieurs milliers de personnes ou > 90 % des sites (Roquette ou fournisseurs)
3 – Très répandue	3	Plusieurs centaines de personnes ou 30 à 90 % des sites (Roquette ou fournisseurs)
2 – Moyenne	2	Quelques dizaines de personnes ou plus de 3 sites (Roquette ou fournisseurs)
1 – Limitée	1	Quelques individus ou 1 ou 2 sites (Roquette ou fournisseurs)

1. Rapport de gestion groupe Roquette / Partie B - Rapport de durabilité

Irrémediabilité : caractère remédiable ou non des impacts, et niveau d'effort pour revenir à l'état antérieur

Critère	Cotation	Description
4 – Non remédiable/irréversible	4	Les impacts sont définitifs
3 – Très difficile à corriger ou à long terme	3	Les impacts nécessitent des ressources importantes (humaines, technologiques, financières, etc.) pour pouvoir y remédier
2 – Relativement facile à corriger	2	Les impacts nécessitent peu de ressources (humaines, technologiques, financières, etc.) pour pouvoir y remédier
1 – Très facile à corriger	1	Les impacts sont non-significatifs, sans frais ni ressources significatives à engager

Santé et sécurité au travail

Ampleur : gravité des impacts négatifs ou positifs sur la santé et la sécurité des personnes

Critère	Cotation	Description
4 – Critique	4	Décès
3 – Élevée	3	Blessure physique ou psychologique grave et irréversible pouvant entraîner la mort
2 – Modérée	2	Blessure physique ou psychologique grave avec perte de temps
1 – Minimale	1	Blessure physique ou psychologique légère sans perte de temps

Étendue : étendue des impacts

Critère	Cotation	Description
4 – Globale/totale	4	Plusieurs milliers de personnes
3 – Très répandue	3	Plusieurs centaines de personnes
2 – Moyenne	2	Plusieurs dizaines de personnes
1 – Limitée	1	Quelques individus

Irrémediabilité : caractère remédiable ou non des impacts, et niveau d'effort pour revenir à l'état antérieur

Critère	Cotation	Description
4 – Non remédiable/irréversible	4	Les impacts sont définitifs
3 – Très difficile à corriger ou à long terme	3	Les impacts nécessitent des ressources importantes (humaines, technologiques, financières, etc.) pour pouvoir y remédier La situation est rétablie en plus de 6 mois
2 – Relativement facile à corriger	2	Les impacts nécessitent peu de ressources (humaines, technologiques, financières, etc.) pour pouvoir y remédier La situation est rétablie dans les 6 mois
1 – Très facile à corriger	1	Les impacts sont non-significatifs, sans frais ni ressources significatives à engager La situation est rétablie dans le mois

Autres critères

Critères obligatoires

Probabilité d'occurrence

Critère	Cotation	Description
4 – Très élevée	4	Probabilité > 80 % / presque certain
3 – Élevée	3	Probabilité entre 60 % et 80 % / probable
2 – Moyenne	2	Probabilité entre 35 % et 60 % / possible
1 – Faible	1	Probabilité < 35 % / peu probable

Horizon de temps*

Critère	Cotation	Description
3 – Long terme	3	5 ans et plus
2 – Moyen terme	2	Entre 1 et 5 ans
1 – Court terme	1	Moins d'1 an

* Échelle proposée par l'EFRAG

Critères optionnels

Maîtrise

Critère	Cotation	Description
4 – Maîtrise totale ou presque	4	Mesures robustes en place de gestion des IROs (procédures, définition des rôles et responsabilités, contrôles, formation, veille, indicateurs et objectifs, etc.) permettant d'en prévenir et d'en maîtriser les conséquences, avec une marge d'amélioration limitée ou au prix d'un effort important
3 – Maîtrise partielle	3	Mesures de gestion des IROs en place avec des possibilités d'amélioration identifiées pour garantir une maîtrise plus complète et durable
2 – Maîtrise insuffisante	2	Maîtrise jugée insatisfaisante au vu des conséquences observées, efforts significatifs à engager en plus des actions existantes pour assurer une maîtrise suffisante des IROs
1 – Découverte du risque	1	Aucune action en place ou dispositif inefficace

2.2 Création des IROs

Méthodologie

Plusieurs dizaines de meetings regroupant les différents experts sur les enjeux identifiés ont permis l'établissement des IROs.

Ci-après une liste non-exhaustive des experts présents :

- Head of Sustainable Development ;
- Head of Sustainability Excellence ;
- Head of Roquette Foundation for Health ;
- Head of Health & Safety ;
- Head of Global Process Safety ;
- Head of Global Health, Safety and Environment ;
- Head of Risk Management & Internal Controlling ;
- Head of Global Operational Quality ;
- Head of Purchasing Excellence ;
- Head of Sustainable Finance ;
- Head of Internal Audit ;
- Head of HSE Europe ;
- Platform Leader – Sustainable Offering ;
- Sustainable Manager – External Stakeholders ;
- Climate Transition Leader ;
- Internal Control Manager ;
- DE & I and Organization Development Manager ;
- Chief Ethics & Compliance Officer ;
- Audit Manager Investigator ;
- Climate Transition Project Manager.

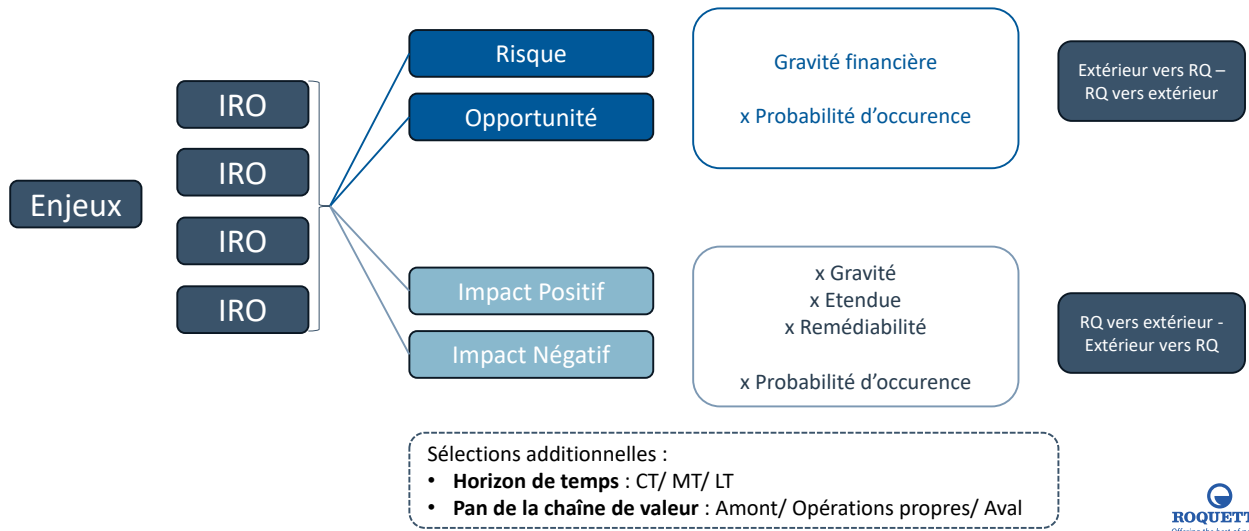
1. Rapport de gestion groupe Roquette / Partie B - Rapport de durabilité

Seuil de matérialité

Le seuil de matérialité retenu par Roquette pour l'analyse est de 2,9. Ce seuil est basé sur les standards communs largement utilisés à l'heure actuelle.

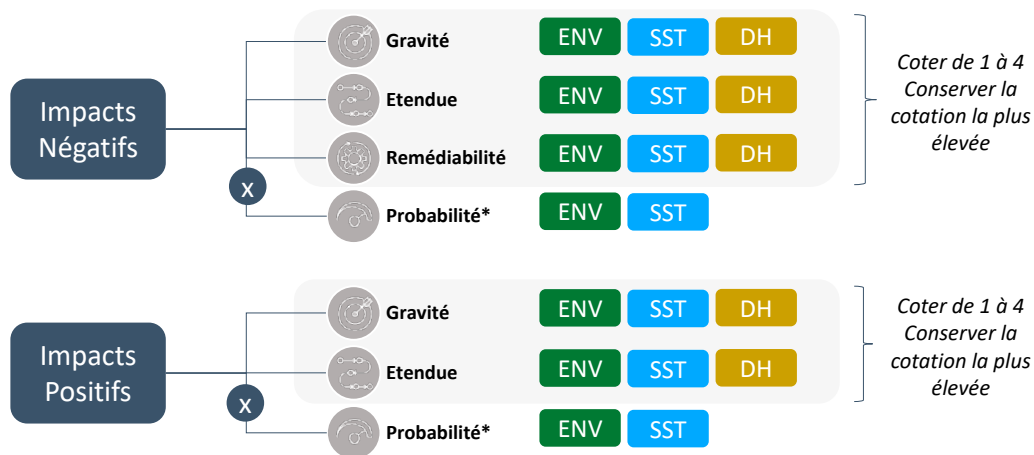
Méthodologie de calcul

Les deux diagrammes ci-dessous explicitent la méthodologie suivie pour réaliser l'exercice de cotation des IROs.



Du fait de la variété des typologies d'impacts, comme présenté

plus haut, les échelles utilisées sont différentes. De même, la règle de cotation diffère si l'impact est catégorisé en droit humain, puisque dans le cas où la gravité est cotée à 3 ou 4, ce score l'emporte sur la probabilité.



*Pour les impacts Droits Humains, la gravité l'emporte sur la probabilité.

*De plus, la probabilité n'est pas prise en compte pour les impacts réels, mais uniquement pour les impacts potentiels.

Annexe 3. Points de données requis par d'autres textes législatifs de l'UE

Disclosure Requirement	Data Point	Référence SFDR	Référence Pillar 3	Référence au règlement sur les indices de référence	Référence Loi européenne sur le climat	Roquette Applicable
ESRS 2 GOV-1 Mixité au sein des organes de gouvernance paragraphe 21, point d)	21 (d)	Indicateur n° 13, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		1.2. Gouvernance
ESRS 2 GOV-1 Pourcentage d'administrateurs indépendants paragraphe 21, point e)	21 (e)			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		1.2. Gouvernance
ESRS 2 GOV-4 Déclaration sur la diligence raisonnable paragraphe 30	30	Indicateur n° 10, tableau 3, annexe I				1.2. Gouvernance
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées aux combustibles fossiles paragraphe 40, point d) i)	40 (d) i)	Indicateur n° 4, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013 ; règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, tableau 1 : Informations qualitatives sur le risque environnemental et tableau 2 : Informations qualitatives sur le risque social	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		1.3. Stratégie
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques paragraphe 40, point d) ii)	40 (d) ii)	Indicateur n° 9, tableau 2, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		Non applicable à Roquette
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à des armes controversées paragraphe 40, point d) iii)	40 (d) iii)	Indicateur n° 14, tableau 1, annexe I		Article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818 annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816II		Non applicable à Roquette
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac paragraphe 40, point d) iv)	40 (d) iv)			Règlement délégué (UE) 2020/1818, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II		Non applicable à Roquette
ESRS E1-1 Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 paragraphe 14	14				Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119	2.1. ESRS E1 : CHANGEMENT CLIMATIQUE

1. Rapport de gestion groupe Roquette / Partie B - Rapport de durabilité

Disclosure Requirement	Data Point	Référence SFDR	Référence Pillar 3	Référence au règlement sur les indices de référence	Référence Loi européenne sur le climat	Roquette Applicable
ESRS E1-1 Entreprises exclues des indices de référence accord de Paris paragraphe 16, point g)	16 (g)		Article 449 bis Règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 12, paragraphe 1, points d) à g), et article 12, paragraphe 2, du règlement délégué (UE) 2020/1818		2.1. ESRS E1 : CHANGEMENT CLIMATIQUE
ESRS E1-4 Objectifs de réduction des émissions de GES paragraphe 34	34	Indicateur n° 4, tableau 2, annexe I	Article 449 bis Règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : métriques d'alignement	Article 6 du règlement délégué (UE) 2020/1818		2.1. ESRS E1 : CHANGEMENT CLIMATIQUE
ESRS E1-5 Consommation d'énergie produite à partir de combustibles fossiles ventilée par source d'énergie (uniquement les secteurs ayant une forte incidence sur le climat) paragraphe 38	38	Indicateur n° 5, tableau 1, et indicateur n° 5, tableau 2, annexe I				2.1. ESRS E1 : CHANGEMENT CLIMATIQUE
ESRS E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique paragraphe 37	37	Indicateur n° 5, tableau 1, annexe I				2.1. ESRS E1 : CHANGEMENT CLIMATIQUE
ESRS E1-5 Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique paragraphes 40 à 43	40-43	Indicateur n° 6, tableau 1, annexe I				2.1. ESRS E1 : CHANGEMENT CLIMATIQUE
ESRS E1-6 Émissions de GES brutes de périmètres 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES paragraphe 44	44	Indicateurs n° 1 et n° 2, tableau 1, annexe I	Article 449 bis Règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 5, paragraphe 1, article 6 et article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		2.1. ESRS E1 : CHANGEMENT CLIMATIQUE

Disclosure Requirement	Data Point	Référence SFDR	Référence Pillar 3	Référence au règlement sur les indices de référence	Référence Loi européenne sur le climat	Roquette Applicable
ESRS E1-6 Intensité des émissions de GES brutes paragraphes 53 à 55	53-55	Indicateur n° 3, tableau 1, annexe I	Article 449 bis Règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : métriques d'alignement	Article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		2.1. ESRS E1 : CHANGEMENT CLIMATIQUE
ESRS E1-7 Absorptions de GES et crédits carbone paragraphe 56	56				Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119	2.1. ESRS E1 : CHANGEMENT CLIMATIQUE
ESRS E1-9 Exposition du portefeuille de l'indice de référence à des risques physiques liés au climat paragraphe 66	66			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818, annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		2.1. ESRS E1 : CHANGEMENT CLIMATIQUE
ESRS E1-9 Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique paragraphe 66, point a) ESRS E1-9 Emplacement des actifs importants exposés à un risque physique significatif paragraphe 66, point c)	66 (a) ; 66 (c)		Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphes 46 et 47, modèle 5 : Portefeuille bancaire – Risque physique lié au changement climatique : expositions soumises à un risque physique.			Non applicable à Roquette
ESRS E1-9 Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise par classe d'efficacité énergétique paragraphe 67, point c)	67 (c)		Article 449 bis Règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphe 34, modèle 2 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : Prêts garantis par des biens immobiliers – Efficacité énergétique des sûretés			Non applicable à Roquette
ESRS E1-9 Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat paragraphe 69	69			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission		Non applicable à Roquette

1. Rapport de gestion groupe Roquette / Partie B - Rapport de durabilité

Disclosure Requirement	Data Point	Référence SFDR	Référence Pillar 3	Référence au règlement sur les indices de référence	Référence Loi européenne sur le climat	Roquette Applicable
ESRS E2-4 Quantité de chaque polluant énuméré dans l'annexe II du règlement E-PRTR (registre européen des rejets et des transferts de polluants) rejetés dans l'air, l'eau et le sol, paragraphe 28	28	Indicateur n° 8, tableau 1, annexe I ; indicateur n° 2, tableau 2, annexe I, indicateur n° 1, tableau 2, annexe I ; indicateur n° 3, tableau 2, annexe I				2.2. ESRS E2 : POLLUTION
ESRS E3-1 Ressources aquatiques et marines, paragraphe 9	9	Indicateur n° 7, tableau 2, annexe I				2.3. ESRS E3 : EAUX ET RESSOURCES MARINES
ESRS E3-1 Politique en la matière paragraphe 13	13	Indicateur n° 8, tableau 2, annexe I				2.3. ESRS E3 : EAUX ET RESSOURCES MARINES
ESRS E3-1 Pratiques durables en ce qui concerne les océans et les mers paragraphe 14	14	Indicateur n° 12, tableau 2, annexe I				2.3. ESRS E3 : EAUX ET RESSOURCES MARINES
ESRS E3-4 Pourcentage total d'eau recyclée et réutilisée paragraphe 28, point c)	28 (C)	Indicateur n° 6.2, tableau 2, annexe I				2.3. ESRS E3 : EAUX ET RESSOURCES MARINES
ESRS E3-4 Consommation d'eau totale en m ³ par rapport au chiffre d'affaires généré par les activités propres paragraphe 29	29	Indicateur n° 6.1, tableau 2, annexe I				2.3. ESRS E3 : EAUX ET RESSOURCES MARINES
ESRS 2- IRO 1 – E4 Paragraphe 16, point a) i	16 (a) i	Indicateur n° 7, tableau 1, annexe I				2.4. ESRS E4 : BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES
ESRS 2- IRO 1 – E4 Paragraphe 16, point b)	16 (b)	Indicateur n° 10, tableau 2, annexe I				2.4. ESRS E4 : BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES
ESRS 2- IRO 1 – E4 Paragraphe 16, point c)	16 (c)	Indicateur n° 14, tableau 2, annexe I				2.4. ESRS E4 : BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques foncières/ agricoles durables paragraphe 24, point b)	24 (b)	Indicateur n° 11, tableau 2, annexe I				2.4. ESRS E4 : BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/ mers paragraphe 24, point c)	24 (c)	Indicateur n° 12, tableau 2, annexe I				2.4. ESRS E4 : BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES
ESRS E4-2 Politiques de lutte contre la déforestation paragraphe 24, point d)	24 (d)	Indicateur n° 15, tableau 2, annexe I				2.4. ESRS E4 : BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES
ESRS E5-5 Déchets non recyclés paragraphe 37, point d)	37 (d)	Indicateur n° 13, tableau 2, annexe I				Non applicable à Roquette

Disclosure Requirement	Data Point	Référence SFDR	Référence Pillar 3	Référence au règlement sur les indices de référence	Référence Loi européenne sur le climat	Roquette Applicable
ESRS E5-5 Déchets dangereux et déchets radioactifs paragraphe 39	39	Indicateur n° 9, tableau 1, annexe I				Non applicable à Roquette
ESRS 2- SBM3 – S1 Risque de travail forcé paragraphe 14, point f)	14 (f)	Indicateur n° 13, tableau 3, annexe I				3.1. ESRS S1 : NOS COLLABORATEURS
ESRS 2- SBM3 – S1 Risque d'exploitation d'enfants par le travail paragraphe 14, point g)	14 (g)	Indicateur n° 12, tableau 3, annexe I				3.1. ESRS S1 : NOS COLLABORATEURS
ESRS S1-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme paragraphe 20	20	Indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				3.1. ESRS S1 : NOS COLLABORATEURS
ESRS S1-1 Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 21	21			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		3.1. ESRS S1 : NOS COLLABORATEURS
ESRS S1-1 Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains paragraphe 22	22	Indicateur n° 11, tableau 3, annexe I				3.1. ESRS S1 : NOS COLLABORATEURS
ESRS S1-1 Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail paragraphe 23	23	Indicateur n° 1, tableau 3, annexe I				3.1. ESRS S1 : NOS COLLABORATEURS
ESRS S1-3 Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes paragraphe 32, point c)	32 (c)	Indicateur n° 5, tableau 3, annexe I				3.1. ESRS S1 : NOS COLLABORATEURS
ESRS S1-14 Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail paragraphe 88, points b) et c)	88 (b), 88 (c)	Indicateur n° 2, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		3.1. ESRS S1 : NOS COLLABORATEURS
ESRS S1-14 Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies paragraphe 88, point e)	88 (e)	Indicateur n° 3, tableau 3, annexe I				3.1. ESRS S1 : NOS COLLABORATEURS
ESRS S1-16 Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé paragraphe 97, point a)	97 (a)	Indicateur n° 12, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		3.1. ESRS S1 : NOS COLLABORATEURS

1. Rapport de gestion groupe Roquette / Partie B - Rapport de durabilité

Disclosure Requirement	Data Point	Référence SFDR	Référence Pillar 3	Référence au règlement sur les indices de référence	Référence Loi européenne sur le climat	Roquette Applicable
ESRS S1-16 Ratio de rémunération excessif du Directeur Général paragraphe 97, point b)	97 (b)	Indicateur n° 8, tableau 3, annexe I				3.1. ESRS S1 : NOS COLLABORATEURS
ESRS S1-17 Cas de discrimination paragraphe 103, point a)	103 (a)	Indicateur n° 7, tableau 3, annexe I				3.1. ESRS S1 : NOS COLLABORATEURS
ESRS S1-17 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 104, point a)	104 (a)	Indicateur n° 10, tableau 1, et indicateur n° 14, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		3.1. ESRS S1 : NOS COLLABORATEURS
ESRS 2- SBM3 – S2 Risque important d'exploitation d'enfants par le travail ou de travail forcé dans la chaîne de valeur paragraphe 11, point b)	11 (b)	Indicateurs n° 12 et n° 13, tableau 3, annexe I				3.2. ESRS S2 : TRAVAILLEURS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR
ESRS S2-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'Homme paragraphe 17	17	Indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				3.2. ESRS S2 : TRAVAILLEURS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR
ESRS S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur paragraphe 18	18	Indicateurs n° 11 et n° 4, tableau 3, annexe I				3.2. ESRS S2 : TRAVAILLEURS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR
ESRS S2-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 19	19	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		3.2. ESRS S2 : TRAVAILLEURS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR
ESRS S2-1 Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 19	19			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		3.2. ESRS S2 : TRAVAILLEURS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR
ESRS S2-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'Homme recensés en amont ou en aval de la chaîne de valeur paragraphe 36	36	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I				3.2. ESRS S2 : TRAVAILLEURS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR

Disclosure Requirement	Data Point	Référence SFDR	Référence Pillar 3	Référence au règlement sur les indices de référence	Référence Loi européenne sur le climat	Roquette Applicable
ESRS S3-1 Engagements à mener une politique en matière de droits de l'Homme paragraphe 16	16	Indicateur n° 9, tableau 3, annexe I, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				3.3. ESRS S3 : COMMUNAUTÉS IMPACTÉES
ESRS S3-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, des principes de l'OIT et/ou des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17	17	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		3.3. ESRS S3 : COMMUNAUTÉS IMPACTÉES
ESRS S3-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'Homme paragraphe 36	36	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe II				3.3. ESRS S3 : COMMUNAUTÉS IMPACTÉES
ESRS S4-1 Politiques en matière de consommateurs et d'utilisateurs finaux paragraphe 16	16	Indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				3.4. ESRS S4 : CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX
ESRS S4-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17	17	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		3.4. ESRS S4 : CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX
ESRS S4-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'Homme paragraphe 35	35	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I				3.4. ESRS S4 : CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX
ESRS G1-1 Convention des Nations unies contre la corruption paragraphe 10, point b)	10 (b)	Indicateur n° 15, tableau 3, annexe I				4.1. ESRS G1 : CONDUITE DES AFFAIRES
ESRS G1-1 Protection des lanceurs d'alerte paragraphe 10, point d)	10 (d)	Indicateur n° 6, tableau 3, annexe I				4.1. ESRS G1 : CONDUITE DES AFFAIRES
ESRS G1-4 Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point a)	24 (a)	Indicateur n° 17, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		4.1. ESRS G1 : CONDUITE DES AFFAIRES
ESRS G1-4 Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point b)	24 (b)	Indicateur n° 16, tableau 3, annexe I				4.1. ESRS G1 : CONDUITE DES AFFAIRES

Annexe 4. Tableaux réglementaires – Taxonomie Européenne

Modèle 1 : Proportion du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement et des dépenses d'exploitation provenant de produits ou services associés à des activités économiques éligibles ou alignées sur la taxonomie – année 2025 (ICP résumés) – Valeurs en milliers d'euro

Exercice financier (N)		2025		Répartition par objectifs environnementaux des activités alignées sur la taxonomie							
ICP (1)	Total (2)	Pourcentage d'activités éligibles à la taxonomie (3)	Activités alignées sur la taxonomie (4)	Pourcentage d'activités alignées sur la taxonomie (5)	Atténuation du changement climatique (6)	Adaptation au changement climatique (7)	Eau (8)	Économie circulaire (9)	Pollution (10)	Biodiversité (11)	
Chiffre d'affaires	4 876 525	6,1%	69 015	1,4%	1,4%	0%	0%	0%	0%	0%	
CapEx	1 819 575	9,6%	31 782	1,7%	1,7%	0%	0%	0%	0%	0%	
OpEx	4 644 892	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	

Modèle 2 : Proportion du chiffre d'affaires, provenant de produits ou services associés à des activités économiques éligibles ou alignées sur la taxonomie – année 2025 (ventilation par activité)

ICP reporté (chiffre d'affaires en milliers d'euro)		Chiffre d'affaires		Objectif environnemental des activités alignées sur la taxonomie							
Exercice financier	2025	ICP éligible à la taxonomie (part éligible du chiffre d'affaires) (3)	ICP aligné sur la taxonomie (valeur monétaire du chiffre d'affaires) (4)	ICP aligné sur la taxonomie (part alignée du chiffre d'affaires) (5)	Atténuation du changement climatique (6)	Adaptation au changement climatique (7)	Eau (8)	Économie circulaire (9)	Pollution (10)	Biodiversité (11)	
Fabrication d'ingrédients pharmaceutiques actifs (API) ou de substances médicamenteuses	PPC 1.11	2,8%	-	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	
Fabrication de biogaz et de biocarburants destinés aux transports et de bioliquides	CCM 4.13	2,2%	69 015	1,4%	1,4%	0%	0%	0%	0%	0%	
Cogénération à haut rendement de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux	CCM 4.30	1,1%	-	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	
Somme de l'alignement par objectif					1,4%	0%	0%	0%	0%	0%	
Total de l'ICP (chiffre d'affaires)		6,1%	69 015	1,4%	1,4%	0%	0%	0%	0%	0%	

	Pourcentage d'activités habilitantes (12)	Pourcentage d'activités transitoires (13)	Activités non évaluées considérées comme non matérielles (14)	Activités alignées sur la taxonomie sur l'exercice financier précédent (N-1) (15)	Pourcentage d'activités alignées sur la taxonomie sur l'exercice financier précédent (N-1) (16)
	0%	0%	0%	52200	1,2%
	0%	0%	0,4%	35135	13,4%
	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

	Activité habilitante (12)	Activité transitoire (13)	Proportion des activités alignées par rapport aux activités éligibles (14)
			0%
			63%
			0%
	%	%	23,1%

1. Rapport de gestion groupe Roquette / Partie B - Rapport de durabilité

Modèle 2 : Proportion du chiffre d'affaires, provenant de produits ou services associés à des activités économiques éligibles ou alignées sur la taxonomie – année 2025 (ventilation par activité)

ICP reporté (CapEx) en milliers d'euro		CapEx				
Exercice financier (N)		2025				
Activités économiques (1)	Code (2)	ICP éligible à la taxonomie (part éligible des CapEx) (3)	ICP aligné sur la taxonomie (valeur monétaire des CapEx) (4)	ICP aligné sur la taxonomie (part alignée des CapEx) (5)		
Production de chaleur/froid par utilisation de chaleur fatale	CCM 4.25	0,6%	10 752	0,6%		
Production de chaleur/froid par bioénergie	CCM 4.24	0,9%	17 167	0,9%		
Fabrication de biogaz et de biocarburants destinés aux transports et de bioliquides	CCM 4.13	0,2%	3 864	0,2%		
Cogénération à haut rendement de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux	CCM 4.30	0,3%	0	0%		
Transports ferroviaires de fret	CCM 6.2	1,4%	0	0%		
Transports par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires	CCM 6.5	0,1%	0	0%		
Acquisition et propriétés de bâtiments	CCM 7.7	6,1%	0	0%		
Somme de l'alignement par objectif						
Total de l'ICP (CapEx)		9,6%	31 782	1,7%		

	Objectif environnemental des activités alignées sur la taxonomie						Activité habilitante (12)	Activité transitoire (13)	Proportion des activités alignées par rapport aux activités éligibles (14)
	Atténuation du changement climatique (6)	Adaptation au changement climatique (7)	Eau (8)	Économie circulaire (9)	Pollution (10)	Biodiversité (11)			
	0,8%	0%	0%	0%	0%	0%			100%
	1,2%	0%	0%	0%	0%	0%			100%
	0,3%	0%	0%	0%	0%	0%			100%
	0%	0%	0%	0%	0%	0%			0%
	0%	0%	0%	0%	0%	0%			0%
	0%	0%	0%	0%	0%	0%			0%
	0%	0%	0%	0%	0%	0%			0%
	1,7%	0%	0%	0%	0%	0%			0%
	1,7%	0%	0%	0%	0%	0%	%	%	18,1%

Annexe 5. Note méthodologique – Indicateurs

Indicateur	Cat.	ESRS correspondant	Note méthodologique		
Types de travailleurs	SOC	SI	<ul style="list-style-type: none"> - Permanents = contrats à durée indéterminée : effectif permanent ; - Temporaires = contrats à durée déterminée : salariés embauchés à durée déterminée hors stagiaires et intérimaires (CDD, apprentis, contrat-pro, tout type de contrat local à durée déterminée) ; - Stagiaires ; - Travailleurs contingents (personnel temporaire) = externes (intérimaires) ; - VIE = Volontariat international en entreprise est un dispositif RH de mobilité internationale sécurisé par l'État français. Ils sont gérés comme les travailleurs contingents (personnel temporaire). <p>Le rapport de durabilité concerne les salariés du type permanent et temporaire.</p>		
Effectifs	SOC	SI	<p>Les effectifs sont comptabilisés par société juridique. Chaque société étant attachée à un pays et, par voie de conséquence, à une zone géographique.</p> <p>Les effectifs comprennent l'ensemble des salariés liés à ces sociétés par un contrat de travail permanent ou temporaire.</p> <p>Leur dénombrement est effectué au 31/12 de l'année de référence, en personnes physiques, en activité (personne active ou en absence si celle-ci ne désactive pas le statut du salarié. Sont donc exclues les personnes ayant quitté l'entreprise en cours d'année de référence ou étant en absence générant une désactivation de leur statut).</p> <p>Les salariés expatriés ou détachés sont comptabilisés dans leur société d'accueil.</p>		
Recrutements	SOC	SI	<p>Embauches de salariés permanents de provenance extérieure au groupe (hors acquisitions). Sont donc exclues les mobilités internes et les transformations de Temporaires à Permanents qui sont gérées dans l'outil RH via un "change job/ changement de poste".</p>		
Départs	SOC	SI	<p>Départs = toutes sorties de salariés permanents du groupe (hors cessions d'activité) : démissions, licenciements, commun accord, retraites, décès et autres. En cohérence avec les processus de mobilité implémentés dans l'outil RH, sont donc exclues les mobilités internes, car elles sont gérées dans l'outil RH via un "change job/changement de poste" et non via des "terminations/sorties". Cela concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les mouvements inter-sociétés (changement de poste, dont les transformations de Temporaires à Permanents) ; - les mobilités internes intra-sociétés (dont les expatriations et les contrats locaux). <p>Enfin, un mapping est réalisé entre les motifs de départs dans Workday et ceux demandés pour la CSRD.</p>		
Temps partiel	SOC	SI	<p>Temps partiel : temps de travail contractuel couvrant une durée de travail inférieure à la durée légale dans le pays considéré. Sont tracés dans l'outil RH les salariés à temps partiel avec un taux d'activité < 1.</p>		
Accords collectifs	SOC	SI	<p>Les accords et avenants sont listés avec référence aux thèmes traités (rémunération, avantages sociaux, assurances et prévoyance, retraites, égalité professionnelle, etc.). Seuls sont comptabilisés les accords et avenants du groupe ou d'établissement à l'exclusion des accords de branche ou interprofessionnels nationaux conclus dans l'année de référence.</p>		
Heures de formation	SOC	SI	<p>Nombre total d'heures de formation théoriques* dispensées dans l'année au personnel permanent présent au 31 décembre ainsi que la moyenne d'heures rapportée à l'effectif actif permanent au 31 décembre.</p> <p>Sont comptabilisées toutes les actions de formation supervisées et comptabilisées par les directions des ressources humaines locales dans l'outil RH (formation en e-learning, webinar ou présentielle). Les participations à des congrès / symposiums ne sont pas comptabilisées. Les formations au poste de travail (procédures opérationnelles standards) ne doivent pas être comptabilisées. Les masters, formations de cadrification sont en revanche comptabilisés.</p> <p><i>*Un cours est défini par un nombre d'heures qui est hérité par le collaborateur à son inscription et validation de la formation.</i></p>		
Managers	SOC	SI	<p>Un manager est un salarié ayant un rôle de manager dans l'outil RH Workday (une organisation lui reporte).</p>		
Ratio de rémunération annuelle	SOC	SI	<table border="0"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <p>Inclus dans le calcul :</p> <ul style="list-style-type: none"> - scope groupe ; - employés Permanents ; - salaires de base 100 % FTE, incluant bonus et primes payés en 2025 ; - inclus LTI 2024-2026 aux objectifs. </td> <td style="vertical-align: top;"> <p>Ne sont pas inclus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - allocations en espèces ; - participation aux bénéfices en espèces ; - avantages en nature (voitures, assurance maladie, etc.) ; - indemnité de départ ; - cotisation de retraite (DB/DC). </td> </tr> </table>	<p>Inclus dans le calcul :</p> <ul style="list-style-type: none"> - scope groupe ; - employés Permanents ; - salaires de base 100 % FTE, incluant bonus et primes payés en 2025 ; - inclus LTI 2024-2026 aux objectifs. 	<p>Ne sont pas inclus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - allocations en espèces ; - participation aux bénéfices en espèces ; - avantages en nature (voitures, assurance maladie, etc.) ; - indemnité de départ ; - cotisation de retraite (DB/DC).
<p>Inclus dans le calcul :</p> <ul style="list-style-type: none"> - scope groupe ; - employés Permanents ; - salaires de base 100 % FTE, incluant bonus et primes payés en 2025 ; - inclus LTI 2024-2026 aux objectifs. 	<p>Ne sont pas inclus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - allocations en espèces ; - participation aux bénéfices en espèces ; - avantages en nature (voitures, assurance maladie, etc.) ; - indemnité de départ ; - cotisation de retraite (DB/DC). 				

Indicateur	Cat.	ESRS correspondant	Note méthodologique
Écart de rémunération	SOC	S1	$\frac{[(\text{ Salaire de base moyen des hommes } - \text{ salaire de base moyen des femmes}) / \text{ salaire de base moyen hommes } \times 100]}{100} = \% \text{ d'écart}$ Scope : employés permanents + temporaires (CDD) Scope : entités couvertes par l'outil RH Workday.
Indice d'égalité salariale femmes-hommes	SOC	S1	Scope année N-1 : idem Scope année N : France uniquement - = employés Permanents + Temporaires (CDD hors apprentis). Précisions : sont obligatoirement exclus de ce périmètre les apprentis, les titulaires d'un contrat de professionnalisation, les salariés mis à la disposition de l'entreprise par une entreprise extérieure (dont les intérimaires), les salariés expatriés, ainsi que les salariés absents plus de la moitié de la période de référence annuelle considérée. Salaire de base : salaire de base + STI cible + primes d'ancienneté pour blue collar FR. Plus de détails, se référer au lien suivant : Index de l'égalité professionnelle : calcul et questions/réponses Travail-emploi.gouv.fr Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles
Dialogue social	SOC	S1	Inclus dans le calcul : - scope groupe ; - employés Permanents et Temporaires ; - application des règles de calcul définies par la directive CSRD.
Salaires décents	SOC	S1	Inclus dans le calcul : - scope groupe ; - employés Permanents ; - salaire le plus bas vs salaire minimum local (si existant : légal, conventionnel / sinon benchmark : salaire de référence de la Norvège considéré pour la Finlande et le Danemark).
Rotation du personnel	SOC	S1	Calcul de la rotation du personnel : nombre total de sorties de l'année N (Permanents + Temporaires avec motif de sortie autre que "fin de contrat") / nombre moyen de Permanents + Temporaires sur l'année N * 100 Roquette fait également un focus sur les démissions et suit une "Rotation par démission". La formule est la même mais ne prend en compte que les départs avec un motif "démission" (calcul sur périmètre restreint : Roquette Frères et l'ensemble de ses filiales industrielles faisant état d'un effectif de plus de 50 salariés, contrôlés directement ou indirectement à plus de 50 % et intégrées dans le groupe Roquette depuis au moins une année révolue au 1 ^{er} janvier de l'année de référence).
Santé et sécurité – TF2	SOC	S1	Le TF2 inclut l'ensemble des accidents, sur la base des règles de déclaration de l'OSHA. $TF2 = \frac{\text{nombre d'accidents avec arrêt de travail} + \text{nombre d'accidents avec traitement médical} + \text{nombre d'accidents avec restriction de travail}}{\text{nombre d'heures travaillées} \times 1000000}$
Nombre d'actions ou initiatives soutenues visant à développer les activités avec les communautés locales	SOC	S3	Chaque année, les actions auprès des communautés locales (ONG, associations, fondations..) sont suivies et documentées par les correspondants dans chaque "zone Roquette" (Europe, Chine, Asie et Amériques). Une ligne directrice définit les règles de soutien et en particulier les cinq grands thèmes soutenus : l'éducation, la santé, la nutrition, la protection de l'environnement et les catastrophes.
Émissions de GES – scope 1	ENV	E1	L'indicateur comptabilise les émissions absolues de gaz à effet de serre (GES) liées à la combustion d'énergie sur site en tCO ₂ e. 100 % des sites de production sont couverts. Les bureaux et les laboratoires sont hors périmètre, représentant moins de 0,1 % des émissions totales. La méthodologie suit le GHG Protocol et est alignée avec le standard SASB B-AG-110a.1. Les facteurs d'émissions liés aux combustibles font l'objet d'études spécifiques annuelles pour les sites européens, chinois et canadiens soumis au marché du carbone. Des facteurs d'émissions génériques provenant d'Ecoinvent ou la base carbone ADEME sont utilisés dans les autres cas.

1. Rapport de gestion groupe Roquette / Partie B - Rapport de durabilité

Indicateur	Cat.	ESRS correspondant	Note méthodologique
Émissions de GES – scope 2 market-based	ENV	E1	L'indicateur comptabilise les émissions absolues de GES (scope 2) liées à l'achat d'électricité et de chaleur, en tCO ₂ e. 100 % des sites de production sont couverts. Les bureaux et les laboratoires sont hors périmètre, représentant moins de 0,1 % des émissions totales. La méthodologie suit le GHG Protocol, approche Market-Based, et est également alignée avec le standard SASB B-AG-110a.1. Pour l'électricité, les facteurs d'émissions (FEs) provenant de garanties d'origines (GO) ou certificats/contrats fournisseur sont privilégiés, puis viennent les FEs du mix résiduel du réseau pour les sites européens (source AIB), sinon les facteurs d'émissions régionaux (eGrid pour les États-Unis) ou nationaux (IEA pour l'Inde...). Pour la chaleur importée, les facteurs d'émissions dépendent de la source de production externe, et incluent la perte énergétique liée à la distribution.
Émissions de GES – scope 2 location-based	ENV	E1	L'indicateur comptabilise les émissions absolues de GES (scope 2) liées à l'import d'électricité et de chaleur, en tCO ₂ e. 100 % des sites de production sont couverts. Les bureaux et les laboratoires sont hors périmètre, représentant moins de 0,1 % des émissions totales. La méthodologie suit le GHG Protocol, approche Location-Based et est également alignée avec le standard SASB B-AG-110a.1. Les facteurs d'émissions nationaux de l'IEA sont utilisés pour l'électricité.
Émissions de GES – scope 3	ENV	E1	L'indicateur comptabilise les émissions absolues de GES en amont et aval des usines (scope 3) en tCO ₂ e. La méthodologie suit le GHG Protocol. Toutes les catégories de l'inventaire GES du GHG Protocol sont traitées, à l'exception de la catégorie 3.11 (Utilisation des produits vendus), ne s'appliquant pas au modèle économique de Roquette, et de la catégorie 15 (Investissements), < 1 % des émissions totales de GES. La modélisation de la catégorie "3.1 Purchasing goods and services" a été affinée en 2025. En effet, une étape de séchage a été ajoutée aux FEs des intrants agricoles, et des FEs de produits chimiques et packaging ont été mis à jour pour mieux refléter les catégories d'achats. Ces quelques changements ont fait l'objet de rétrocalcul depuis 2021 par soucis de comparabilité et afin d'avoir des variations d'émissions d'une année à l'autre reflétant les efforts réels de décarbonation. Environ 2 % des émissions du bilan 2025 ont fait l'objet d'extrapolation, sur des catégories mineures ou sur des données incomplètes pour respecter les délais de l'exercice CSRD. 98 % des données proviennent des données d'activités internes, et environ 20 % des données d'émissions sont calculées à partir de FEs primaires collectées auprès des fournisseurs.
Indicateurs en intensité	ENV	E1, E3	Pour les indicateurs environnement en intensité, le chiffre d'affaires de 4,88 milliards d'euros a été utilisé comme dénominateur au niveau groupe.
Consommation totale d'énergie	ENV	E1	Somme des consommations d'énergies renouvelables, nucléaires et fossiles.
Consommation d'énergie renouvelable	ENV	E1	Biomasse + biogaz + chaleur renouvelable + électricité renouvelable avec certificats + part renouvelable de l'électricité du réseau (source IEA).
Consommation d'énergie nucléaire	ENV	E1	Part nucléaire de l'électricité du réseau (source IEA).
Consommation totale de combustibles	ENV	E1	Gaz naturel + charbon + petcoke + chaleur fossile + part fossile de l'électricité du réseau (source IEA) + combustibles liquides + propane (où les combustibles liquides correspondent à l'essence, au diesel, aux fiouls... utilisés en très petites quantités par Roquette par rapport aux autres combustibles).
Consommation de combustibles fossiles	ENV	E1	Gaz naturel, charbon, petcoke, combustibles liquides, propane.
Consommation de combustibles renouvelables	ENV	E1	Biomasse, biogaz.
Production totale d'énergie	ENV	E1	Somme de l'énergie produite provenant de ressources fossiles et renouvelables.

Indicateur	Cat.	ESRS correspondant	Note méthodologique
Production d'énergie provenant de ressources fossiles	ENV	E1	Électricité et chaleur produite provenant de sources d'énergies fossiles.
Production d'énergie provenant de ressources renouvelables	ENV	E1	Électricité et chaleur produite provenant de sources d'énergies renouvelables.
Consommation d'électricité	ENV	E1	Électricité importée + produite – exportée.
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles	ENV	E1	Import d'électricité + import de chaleur (externe) issus de sources fossiles.
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables	ENV	E1	Import d'électricité + import de chaleur (externe) issus de sources renouvelables.
% sites couverts par la certification ISO 14001	ENV	E2	La définition est la suivante : les sites qui doivent obtenir une certification environnementale sont les sites de production qui remplissent au moins l'une des conditions suivantes : consommation d'eau supérieure à 5000 m ³ /an et/ou consommation totale d'énergie supérieure à 2000 MWh/an. Selon cette règle, 7 sites sont exclus de l'obligation de certification : King Island (Australie), Thorverk (Islande), Sandvika (Norvège), Technophar Cornu et Odorheiu (Roumanie), Windsor (Canada) et Nara 2 (Japon).
Prélèvement d'eau	ENV	E3	Somme des eaux prélevées des sites industriels en surface, nappes, eaux de ville, ou autres sources.
Consommation d'eau	ENV	E3	Total prélèvements – total rejets.
Polluants de l'eau	ENV	E2	À partir de mesures quotidiennes.
Polluants de l'air	ENV	E2	Les émissions atmosphériques sont comptabilisées à partir de mesures ponctuelles du flux massique de polluants réalisées directement à la sortie d'un émissaire, puis extrapolées afin d'estimer la quantité annuelle émise (en kg/an). En l'absence de mesure pour une source, les émissions 2025 sont estimées en extrapolant les valeurs 2024 sur la base de l'évolution de la production entre 2024 et 2025.

Annexe 6. Méthodologie SPARQ

SPARQ (Sustainable Portfolio Assessment by Roquette) est une méthodologie conçue pour évaluer les produits dans leurs applications spécifiques sur la base de leur performance en matière de durabilité. Hébergé au sein de la plateforme INVENT, SPARQ fait partie du programme "life + nature" de Roquette visant à réduire l'empreinte environnementale du groupe, offrir des solutions plus durables et avoir un impact positif sur la vie des gens.

Alignée avec la méthodologie d'évaluation de la durabilité du portefeuille (PSA – Portfolio Sustainability Assessment) v2 publiée par le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (WBCSD), Roquette est parmi les premiers dans les industries pharmaceutiques et des ingrédients alimentaires à adopter cette méthodologie.

SPARQ englobe deux axes distincts :

- la vulnérabilité opérationnelle ;
- l'alignement du marché.

Ces dimensions fonctionnent indépendamment l'une de l'autre et reposent sur des sources de données et des méthodologies distinctes.

Les scores combinés des deux dimensions fournissent des informations complètes et précieuses pour une gestion efficace du portefeuille de produits.

Dans SPARQ, l'unité d'analyse est la combinaison produit-application (PAC). Un PAC représente un produit spécifique dans une application particulière pour l'utilisateur final. Cette approche permet une évaluation plus précise de la performance de durabilité d'un produit dans ses diverses applications, car un produit peut avoir plusieurs applications, chacune avec des implications de durabilité différentes.

Vulnérabilité opérationnelle

La vulnérabilité opérationnelle est une analyse quantitative qui mesure l'empreinte environnementale ainsi que les risques et opportunités associés à un produit. Cette analyse utilise des analyses de cycle de vie (ACV) basées sur des catégories d'impact sélectionnées, conformément au cadre Product Environmental Footprint (PEF) v3.1, aux normes ISO 14040/14044, et aux règles de catégorie de produit pour les produits de l'industrie de l'amidon v2.1 (2021).

L'objectif est donc d'avoir une ACV spécifique pour chaque produit d'ici 2030, intégrée dans l'outil SPARQ, qui capture les impacts environnementaux en partant des matières premières (Cradle) jusqu'à la sortie du produit des usines (Gate).

Cette première dimension se concentre sur l'amont de la chaîne de valeur et la phase de production, car les données sont connues et plus contrôlables, les données postérieures à cette phase étant plus difficiles à obtenir. Pour quantifier les impacts, des valeurs monétaires appelées "shadow prices" sont attribuées à chaque catégorie d'impact, reflétant le coût estimé pour la société pour prévenir ou remédier aux potentiels dommages environnementaux (référence auprès d'un centre de recherche indépendant).

Le ratio de vulnérabilité opérationnelle, exprimé en pourcentage, est calculé en divisant la valeur monétisée de l'impact environnemental d'un produit par son prix de vente net, soulignant le risque financier lié à l'empreinte environnementale dans les décisions commerciales.

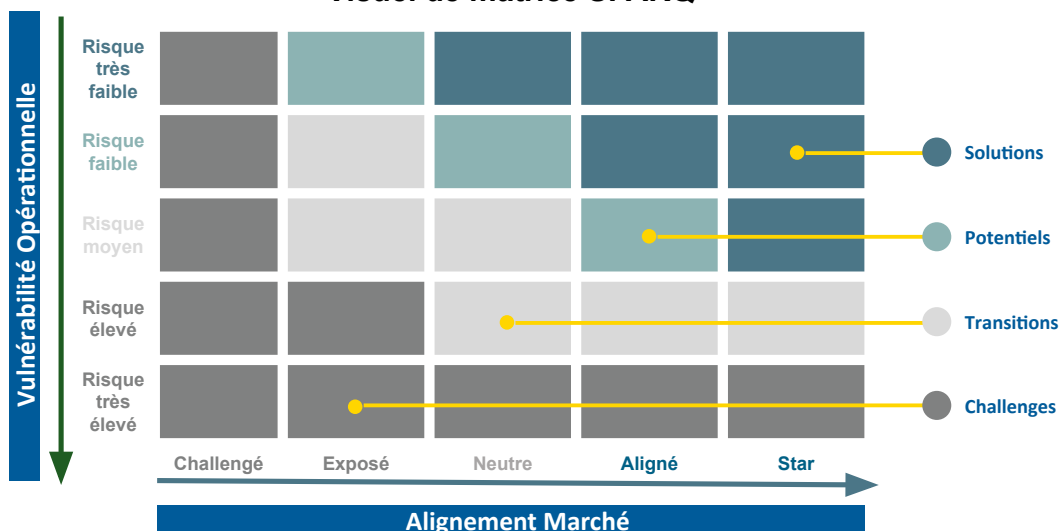
Alignement marché et sociétal

Cette seconde dimension évalue l'utilité marché et sociétale du produit dans son application sous l'angle des risques et des opportunités liés à la durabilité. Elle capture les signaux qualitatifs et fondés sur des preuves en matière de durabilité provenant de parties prenantes telles que les régulateurs, les organismes de certification, les clients et les consommateurs. L'analyse couvre l'ensemble de la chaîne de valeur (cradle to cradle).

Un questionnaire est utilisé pour évaluer l'alignement marché et sociétal. Les questions sont structurées sous forme de questions fermées (oui/non), où une réponse positive indique une influence directe, mesurable et significative d'un PAC (Produit Application Combinaison), soutenue par des données probantes. Cette approche qualitative permet la couverture de l'ensemble de la chaîne de valeur et complète les parties non couvertes par les évaluations du cycle de vie (LCA) utilisées pour la mesure de vulnérabilité opérationnelle (axe vertical).

La combinaison du score de vulnérabilité opérationnelle et du score d'alignement marché et sociétal permet de positionner finalement le PAC sur la matrice SPARQ.

Visuel de matrice SPARQ



Annexe 7. Glossaire

Acronyme	Signification
2BSVS	Biomass Biofuels Sustainability Voluntary Scheme – Schéma volontaire de durabilité des biocarburants de biomasse
ACFE	Association of Certified Fraud Examiner – Association des examinateurs de fraude certifiés
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ADEME EVE	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie Engagements volontaires pour l'environnement – Transport et logistique
AFEP – MEDEF	Association française des entreprises privées – Mouvement des entreprises de France
AFNOR NF T90	Association française de normalisation – Norme française T90
AIB	Association of issuing bodies (European energy)
API	Active Pharmaceuticals Ingredients – Ingrédients pharmaceutiques actifs
AR	Application Requirement – Exigence d'application
BAT-AEL	Best Available Techniques-Associated Emission Levels – Niveaux d'émission associés aux meilleures techniques disponibles
BAT-AEPL	Best Available Techniques-Associated Environmental Performance Levels – Niveaux de performance environnementale associés aux meilleures techniques disponibles
BIO	Biodiversity and ecosystems
BO	Back Office – Service de soutien
BREF	Best REferences – Meilleures références
BRF	Biodiversity Risk Filter – Filtre de risque de biodiversité
BtoB	Business to Business – Entreprise à entreprise
CA	Chiffre d'affaires
CAPA	Corrective and Preventive Actions – Actions correctives et préventives
CapEx	Dépenses d'investissement
CCA	Climate Change Adaptation – Adaptation au changement climatique
CCM	Climate Change Mitigation – Atténuation au changement climatique
CCS	Carbon Capture and Storage – Captage et stockage du carbone
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CDP	Carbon Disclosure Project
CE	Commission européenne
CE	Circular Economy – Économie circulaire
CEDD	Comité éthique et développement durable
CEE	Certificats d'économie d'énergie
CEO	Chief Executive Officer – Directeur général
CFE	Certified Fraud Examiner – Examineur de fraude certifié
CNG	Compressed Natural Gas – Gaz naturel comprimé
CNIL	Commission nationale de l'informatique et des libertés
CO₂	Dioxyde de carbone
COP21	21st Conference of the Parties – 21 ^e Conférence des Parties
CPHI	Convention on Pharmaceutical Ingredients – Convention sur les ingrédients pharmaceutiques
CQP	Certification de qualification professionnelle
CSEC	Comité social et économique central
CSRD	Corporate Sustainability Reporting Directive – Directive sur la publication de rapports de durabilité des entreprises
DB/DC	Defined Benefit/Defined Contribution – Prestations définies/Contributions définies
DCO	Demande chimique en oxygène
DE & I	Diversity, Equity & Inclusion – Diversité, équité et inclusion
DH	Droits de l'Homme
DNSH	Do No Significant Harm Principle – Principe consistant à ne pas causer de préjudice significatif
DP	Data Point – Point de donnée
DPO	Data Protection Officer – Délégué à la protection des données
DR	Disclosure Requirement – Exigence de divulgation
EAP	Employee Assistance Program – Programme d'assistance aux employés
EBITDA	Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization – Bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement
e-dh	Entreprise pour les droits de l'Homme
EEE	Espace économique européen
EFISC	European Feed Ingredients Safety Certification – Certification européenne de sécurité des ingrédients pour l'alimentation animale

1. Rapport de gestion groupe Roquette / Partie B - Rapport de durabilité

Acronyme	Signification
EFRAG	European Financial Reporting Advisory Group – Groupe consultatif européen sur l'information financière
eGrid	Emissions & Generation Resource Integrated Database – Base de données intégrée sur les émissions et la production
EHS/HSE	Environment, Health & Safety – Hygiène, sécurité et environnement
ENCORE	Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure – Exploration des opportunités, risques et expositions du capital naturel
ENV	Environment – Environnement
EO	Executive Office – Bureau exécutif
EPRT	European Pollutant Release and Transfer Register – Registre européen des rejets et transferts de polluants
teqCO₂	Tonne équivalent CO ₂
ERC	Éviter, réduire, compenser
ESA CCI	European Space Agency Climate Change Initiative – Initiative de l'Agence spatiale européenne sur le changement climatique
ESAT	Établissement et service d'aide par le travail
ESRS	European Sustainability Reporting Standards – Normes européennes de publication de durabilité
ETP	Employé à temps plein
ETS	Emission Trading Scheme – Système d'échange de quotas d'émission
FAO	Food and Agriculture of the United Nations – Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FDM	Food, Drink & Milk – Aliments, boissons et lait
FE	Facteurs d'émissions
FLAG	Forest, Land & Agriculture – Forêts, terres et agriculture
FO	Front Office – Service de clientèle
FSA	Farm Sustainability Assessment – Évaluation de la durabilité des exploitations agricoles
GBS	Global Biodiversity Score – Score mondial de biodiversité
GHG/GES	Greenhouse gas – Gaz à effet de serre
GO	Garanties d'origine
GORNA	Le Groupement Ornithologique du Refuge Nord Alsace – Centre de soins agréé pour la faune sauvage en détresse
GOV	Governance – Gouvernance
GPA	Geothermal Purchase Agreement – Contrat d'achat d'énergie géothermique
H2	Hydrogène
HACCP	Hazard Analysis and Critical Control Points – Analyse des dangers et points critiques pour leur maîtrise
HVO	Huile végétale hydrotraitée
ICH	International Council for Harmonisation – Conseil international pour l'harmonisation
ICP	Indice des prix à la consommation
IEA	International Energy Agency – Agence internationale de l'énergie
IED	Industrial Emissions Directive – Directive sur les émissions industrielles
IFA	Institut Français des Administrateurs
IFF	International Flavors & Fragrances Inc.
ILO	International Labor Organization – Organisation internationale du travail
IPCC/GIEC	Intergovernmental Panel on Climate Change – Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
IPEC	International Pharmaceutical Excipients Council – Conseil international des excipients pharmaceutiques
IRO	Impact, risque et opportunité
ISCC	International Sustainability and Carbon Certification – Certification internationale de durabilité et de carbone
ISO	International Organization for Standardization – Organisation internationale de normalisation
KPI	Key Performance Indicator – Indicateur de performance clé
LCA/ACV	Life Cycle Analysis – Analyse de cycle de vie
LCI	Local Community Initiatives – Initiatives communautaires locales
LEAP	Localiser, évaluer, analyser, préparer
LNTE	Loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République
LTI	Long-Term Incentive – Incitation à long terme
MBR	Bioréacteur membranaire
MDT	Meilleures technologies disponibles
MS	Minimum Safeguards – Garanties Minimales
MWh	Mégawatt-heure
NACE	Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne
NIST	National Institute of Standards and Technology – Institut national des normes et de la technologie
NPS	Net Promotor Score – Score de recommandation net
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques

Acronyme	Signification
OGM	Organisme génétiquement modifié
OIT	Organisation internationale du travail
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
OpEx	Dépenses d'exploitation
OSHA	Occupational Safety and Health Administration – Administration de la sécurité et de la santé au travail
OTI	Organisme tiers-indépendant
PADV	Pour une agriculture du vivant
PDP	Protection des données personnelles
PEF	Product Environmental Footprint – Empreinte environnementale des produits
PMA	Procréation médicalement assistée
PPA	Power Purchase Agreement – Contrat d'achat d'électricité renouvelable long terme
PPC	Pollution Prevention and Control – Contrôle et prévention de la pollution
PSA	Product Sustainability Assessment – Évaluation de la durabilité des produits
PSIF	Potential Serious Injury Fatality – Potentiel de blessure grave
PxB	CapEx inférieurs à 1 million d'euros
R & D	Research and Development – Recherche et développement
R360	Roquette 360 (manuel de contrôle interne)
REC	Renewable Energy Certificate – Certificat d'énergie renouvelable
REDII	Renewable Energy Directive II – Directive sur les énergies renouvelables II
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RH	Ressources humaines
RMV	Recompression mécanique de vapeur
RSE	Responsabilité sociétale des entreprises
SAF	Sustainable Air Fuel – Carburant aérien durable
SAI	Sustainable Agriculture Initiative – Initiative pour l'agriculture durable
SASB	Sustainability Accounting Standards Board – Conseil des normes comptables pour le développement durable
SBM	Strategy & Business Model – Stratégie et modèle d'affaires
SBTI	Science Based Targets Initiative – Initiative pour des objectifs basés sur la science
SBTN	Science Based Targets for Nature – Objectifs scientifiques pour la nature
SGC	Système de gestion des cas
SME	Système de management de l'environnement
SOC	Social
SPARQ	Sustainable Portfolio Assessment by Roquette – Évaluation du portefeuille durable par Roquette
SPPPI	Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles
SRTM DEM	Shuttle Radar Topography Mission Digital Elevation Model – Modèle numérique d'élévation de la Shuttle Radar Topography Mission
SSbD	Safe and Sustainable by Design – Sûr et durable par conception
SSP5	Shared Socio-Economic Pathways – Voies socio-économiques partagées
SST	Santé et sécurité au travail
STI	Short-term Incentive – Incitation à court terme
SVP	Senior Vice President – Vice président principal
TCFD	Task Force on Climate-related Financial Disclosures – Groupe de travail sur les divulgations financières liées au climat
TF	Taux de fréquence d'incident
TNFD	Task Force on Nature-Related Financial Disclosures – Groupe de travail sur les divulgations financières liées à la nature
ToR	Terms of Reference – Termes de référence
UE	Union Européenne
UN	United Nations – Nations Unies
URSSAF	Union de recouvrement pour la sécurité sociale et les allocations familiales
VIE	Volontariat International en Entreprise
W2R2	Water Withdrawal Reduction Roadmap – Feuille de route pour la réduction des prélèvements d'eau
WB2°C	Well Below 2 °C – En dessous de 2 °C
WBCSD	World Business Council for Sustainable Development – Conseil mondial des entreprises pour le développement durable
WTR	Water and Marine Resources – Eau et ressources marines
WWF	World Wildlife Fund – Fonds mondial pour la nature

Annexe 8 - Retraitement des émissions de l'année 2024

Le bilan carbone 2024 du rapport de durabilité 2025 diffère du bilan carbone 2024 publié l'an dernier pour trois raisons principales :

- l'intégration rétroactive des sites IFF Pharma (87 % du delta) ;
- la correction des émissions Q4-2024 qui avaient été extrapolées ;
- l'amélioration de la modélisation du bilan (calculs, FEs).

Total	N°	Catégories d'émission GES	Année 2024 (rapport de durabilité 2024)	2024 retraité sans IFF Pharma	Impact de l'intégration d'IFF Pharma	Année 2024 (rapport de durabilité 2025)
Scope 1	1-1	Émissions directes provenant de sources de combustion fixes	1 902 219	1 907 636	56 769	1 964 405
	1-2	Émissions directes provenant de sources de combustion mobiles	39	299	2 000	2 299
	1-3	Émissions directes de procédés	-	1 717	-	1 717
	1-4	Émissions directes fugitives	6 122	6 190	1 269	7 459
	Total Scope 1			1 908 379	1 915 842	60 037
Scope 2	2-1	Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	365 351	361 069	78 857	439 926
	2-2	Émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, de chaleur ou de froid	14 907	11 599	80 695	92 294
	Total Scope 2			380 258	372 668	159 552
Scope 3	Émissions Scope 3 Amont					
	3-1	Biens et services achetés	3 424 143	3 484 201	282 206	3 766 407
	3-2	Biens d'investissement	114 911	167 503	33 345	200 848
	3-3	Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie (non incluses dans les périmètres 1 et 2)	341 694	342 377	29 976	372 353
	3-4	Transport et distribution amont	317 310	309 921	19 829	329 749
	3-5	Déchets générés lors de l'exploitation	39 690	39 690	12 336	52 027
	3-6	Voyages d'affaires	1 619	1 597	-	1 597
	3-7	Déplacements domicile-travail des salariés	7 257	7 257	-	7 257
	3-8	Actifs loués en amont	-	-	-	-
		Autres émissions indirectes - amont	-	-	-	-
	Émissions Scope 3 Aval					
	3-9	Acheminement en aval	44 678	46 026	640	46 666
	3-10	Transformation des produits vendus	1 354 292	1 336 801	970	1 337 771
	3-11	Utilisation des produits vendus	-	-	-	-
	3-12	Traitement en fin de vie des produits vendus	21 680	22 295	1 906	24 201
3-13	Actifs loués en aval	-	-	-	-	
3-14	Franchises	-	-	-	-	
3-15	Investissements	-	-	-	-	
	Autres émissions indirectes - aval	-	-	-	-	
Total Scope 3			5 667 275	5 757 668	381 209	6 138 877
Total bilan carbone			7 955 913	8 046 179	600 798	8 646 977

Annexe 9 - Retraitement des données eau de l'année 2024 (et 2021)

Les données eau 2024 du rapport de durabilité 2025 diffèrent de celles 2024 publiées l'an dernier pour deux raisons principales :

- l'intégration rétroactive des sites IFF Pharma (99,9 % du delta) ;
- la correction de certaines données Q4-2024 qui avaient été extrapolées.

Idem pour l'année de référence 2021.

Indicateur	Année 2021 (rapport de durabilité 2024)	2021 retraité sans IFF Pharma	Impact de l'intégration d'IFF Pharma	Année 2021 (rapport de durabilité 2025)	Année 2024 (rapport de durabilité 2024)	2024 retraité sans IFF Pharma	Impact de l'intégration d'IFF Pharma	Année 2024 (rapport de durabilité 2025)
Prélèvements d'eau (m ³)	87 625 750	87 499 452	18 779 086	106 278 538	78 950 801	78 968 951	18 147 221	97 116 172
Consommation d'eau (m ³)	NC	NC	NC	NC	19 029 542	19 034 526	160 348	19 194 874

Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport de durabilité

KPMG SA
36 rue Eugène Jacquet
59705 Marcq-en-Barœul

Roquette Frères S.A.

101 Avenue de la République
59110 La Madeleine

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 de Roquette Frères S.A., relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société Roquette Frères S.A.

Le présent rapport est émis en notre qualité de commissaire aux comptes de Roquette Frères S.A. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025 et incluses dans la partie B du rapport sur la gestion du groupe.

Nos travaux, qui portent sur ces informations, ont été réalisés dans un contexte évolutif caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes et le développement de pratiques de place.

En application de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, Roquette Frères S.A. est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte du rapport sur la gestion du groupe.

Ces informations permettent de comprendre les impacts de l'activité du groupe sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution de ses affaires, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L. 821-54 du code précité, notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux exigences découlant des normes d'information en matière de durabilité adoptées par la Commission européenne en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013, telle que modifiée par la directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour *European Sustainability Reporting Standards*) du processus mis en œuvre par Roquette Frères S.A. pour déterminer les informations publiées, qui incluent, lorsque l'entité y est soumise, l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du Code du travail ;
- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la partie B du rapport sur la gestion du groupe avec les dispositions de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le Code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit "Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852".

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par Roquette Frères S.A. dans le rapport sur la gestion du groupe, nous formulons un paragraphe d'observation.

Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

Cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de Roquette Frères S.A., notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par Roquette Frères S.A. en termes de plans d'actions, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

En outre, s'agissant des informations prospectives, qui présentent par nature un caractère incertain, leurs réalisations futures différeront parfois de manière significative des informations prospectives présentées dans le rapport sur la gestion du groupe.

Notre mission permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) n° 2020/852 peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenus pour leur établissement et présentés dans le rapport sur la gestion du groupe.

Conformité aux exigences découlant des normes ESRS du processus mis en œuvre par Roquette Frères S.A. pour déterminer les informations publiées, qui incluent l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du Code du travail

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par le groupe Roquette incluant l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du Code du travail lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans la partie B du rapport sur la gestion du groupe ; et
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par Roquette Frères S.A. avec les ESRS.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par Roquette Frères S.A. pour déterminer les informations publiées.

Les informations relatives à la manière dont Roquette Frères S.A. a mis à jour son processus d'analyse de double matérialité sont mentionnées dans la partie I "Informations générales" au paragraphe "SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique" et au paragraphe "IRO-1 – Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels"

Nous avons, par entretien avec les personnes que nous avons jugé appropriées et par inspection de la documentation disponible, pris connaissance des analyses menées par Roquette Frères S.A. ayant conduit à l'actualisation du processus d'analyse de double matérialité.

1. Rapport de gestion groupe Roquette / Partie B - Rapport de durabilité

Nous avons également pris connaissance des changements apportés, par rapport à l'exercice précédent, à la liste des impacts, risques et opportunités ("IRO"), et au processus d'évaluation de la matérialité d'impact et financière mis en œuvre par l'entité pour déterminer les informations matérielles publiées (y compris la fixation de seuils).

Sur la base de notre jugement professionnel, nos diligences ont notamment consisté à :

- exercer notre esprit critique sur la documentation des analyses menées par le groupe ainsi que sur la démarche mise en œuvre par cette dernière pour identifier les facteurs internes et externes à considérer ;
- apprécier le caractère approprié du processus d'évaluation de la matérialité d'impact et financière mis en œuvre par le groupe pour déterminer les informations matérielles publiées (y compris la fixation de seuils) au regard de notre connaissance du groupe et des faits et circonstances propres à l'entité ;
- apprécier, pour les changements affectant les impacts, risques et opportunités réels et potentiels, la conformité du processus d'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière mis en œuvre par l'entité (y compris la fixation des seuils) au regard des critères définis par ESRS 1 ;
- apprécier le caractère approprié de la description donnée à ce titre dans les paragraphes correspondants ainsi que dans l'annexe ii "Échelles et méthodologie de scoring de la double matérialité" de la partie 5.

Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la partie B du rapport sur la gestion du groupe avec les dispositions de l'article 233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les ESRS

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans la partie B du rapport sur la gestion du groupe, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- le périmètre retenu par Roquette Frères S.A. relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, que ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la partie B "Rapport de durabilité" du rapport de gestion du groupe, avec les dispositions de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les ESRS.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations figurant dans la Partie 1, section Introduction, paragraphe "BP-2 Publication d'informations relatives à des circonstances spécifiques" dans la partie B du rapport sur la gestion du groupe, qui fait état des progrès réalisés en matière de collecte de données relatives aux émissions de polluants dans l'eau et dans l'air en 2025 pour les sites européens ainsi que de l'engagement du groupe à étendre la couverture de ces indicateurs au cours de l'exercice 2026.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Les informations publiées au titre du changement climatique (ESRS E1) sont mentionnées en partie 2, section ESRS E1 : changement climatique.

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS de ces informations.

Nos diligences ont notamment consisté à :

- apprécier, sur la base des entretiens menés avec la direction ou les personnes concernées, en particulier, la direction "Stratégie climat", si la description des politiques, actions et cibles mises en place par l'entité couvre les domaines suivants : atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique, efficacité énergétique ;
- apprécier le caractère approprié de l'information présentée dans les notes relatives au changement climatique de la partie 2 enjeux environnementaux incluses dans la partie B du rapport sur la gestion du groupe et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance de l'entité.

En ce qui concerne les informations publiées au titre du bilan d'émission gaz à effet de serre :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité visant à la conformité des informations publiées ;
- apprécier la cohérence du périmètre considéré pour l'évaluation du bilan d'émission de gaz à effet de serre avec le périmètre des états financiers consolidés, les activités sous contrôle opérationnel, et la chaîne de valeur amont et aval ;

- apprécier le caractère approprié des facteurs d'émission utilisés et le calcul des conversions afférentes ainsi que les hypothèses de calcul et d'extrapolation, compte tenu de l'incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées.
- pour les données physiques (telles que la consommation d'énergie) :
 - › nous avons rapproché, sur la base de sondages, les données sous-jacentes servant à l'élaboration du bilan d'émission de gaz à effet de serre avec les pièces justificatives ;
 - › nous avons mis en œuvre des procédures analytiques ;
- s'agissant des estimations que nous avons jugées structurantes auxquelles l'entité a eu recours, pour l'élaboration de son bilan d'émission de gaz à effet de serre :
 - › par entretien avec la direction, nous avons pris connaissance de la méthodologie de calcul des données estimées et des sources d'information sur lesquelles reposent ces estimations ;
 - › nous avons apprécié si les méthodes ont été appliquées de manière cohérente ou s'il y a eu des changements depuis la période précédente, et si ces changements sont appropriés.

En ce qui concerne les vérifications au titre du plan de transition pour l'atténuation du changement climatique, nos travaux ont notamment consisté à :

- apprécier si les informations publiées au titre du plan de transition répondent aux prescriptions d'ESRS E1, décrivent de manière appropriée les hypothèses structurantes sous-tendant ce plan, étant précisé que nous n'avons pas à nous prononcer sur le caractère approprié ou le niveau d'ambition des objectifs de ce plan de transition ;
- comparer, avec l'aide de nos experts climat, la trajectoire avec des analyses sectorielles et des données prospectives internes ;
- apprécier la cohérence entre elles des principales informations fournies au titre du plan de transition et des informations financières fournies au titre des plans d'investissements et des leviers de décarbonation ;
- apprécier si le plan de transition s'inscrit dans le cadre du plan stratégique tel qu'approuvé par les instances dirigeantes ainsi que la planification financière de l'entité ;
- apprécier la cohérence du plan de transition avec les indicateurs clés de performance publiés au titre du règlement taxonomie ;
- vérifier que l'entité a réalisé une évaluation qualitative des émissions de gaz à effet de serre verrouillées et qu'elle en a tenu compte dans son plan d'adaptation.

Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par Roquette Frères S.A. pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Marcq-en-Barœul, le 27 mars 2026

KPMG S.A.
Laurent Prevost
 Associé



2

États financiers consolidés

Groupe Roquette



Sommaire

- **Compte de résultat, résultat global, bilan, tableaux des flux de trésorerie et variation des capitaux propres**..... p 146
- **Note 1** Principes généraux..... p 149
- **Note 2** Faits marquants..... p 150
- **Note 3** Consolidation..... p 152
- **Note 4** Règles et méthodes d'évaluation..... p 153
- **Note 5** Jugements, estimations et hypothèses significatives..... p 160
- **Note 6** Périmètre de consolidation..... p 162
- **Note 7** Résultat opérationnel courant p 163
- **Note 8** Éléments non récurrents p 165
- **Note 9** Résultat financier p 166
- **Note 10** Impôts sur le résultat..... p 167
- **Note 11** Goodwill p 168
- **Note 12** Immobilisations incorporelles p 169
- **Note 13** Immobilisations corporelles..... p 170
- **Note 14** Tests de pertes de valeurs sur les goodwill et autres actifs non financiers p 172
- **Note 15** Titres mis en équivalence p 174
- **Note 16** Actifs financiers non courants et courants..... p 174
- **Note 17** Stocks..... p 175
- **Note 18** Clients et comptes rattachés..... p 175
- **Note 19** Autres actifs non courants et courants p 176
- **Note 20** Capitaux propres..... p 176
- **Note 21** Provisions et passifs éventuels p 177
- **Note 22** Dette financière et endettement net..... p 177
- **Note 23** Autres passifs non courants et courants p 181
- **Note 24** Informations relatives à la gestion des risques financiers p 181
- **Note 25** Effectifs et avantages du personnel et assimilés..... p 188
- **Note 26** Indicateurs alternatifs de performance et autres éléments de réconciliation p 190
- **Note 27** Engagements hors bilan et engagements contractuels non comptabilisés..... p 191
- **Note 28** Autres informations p 192
- **Note 29** Événements postérieurs à la clôture..... p 193
- **Note 30** Liste des filiales consolidées p 194
- **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés**..... p 196

Compte de résultat, résultat global, bilan, tableaux des flux de trésorerie et variation des capitaux propres

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Notes	2024	2025
Chiffre d'affaires	7.1	4 494 743	4 876 525
Achats consommés et charges externes (*)	7.2	(3 180 538)	(3 410 745)
Charges de personnel	7.3	(754 888)	(868 088)
Impôts et taxes		(28 363)	(29 964)
Amortissements et dépréciations	7.4	(287 635)	(355 483)
Autres produits opérationnels	7.5	29 893	30 463
Autres charges opérationnelles	7.5	(20 984)	(11 074)
Résultat opérationnel courant		252 228	231 633
Éléments non récurrents	8	(68 366)	(320 850)
Résultat opérationnel		183 862	(89 217)
Coût de l'endettement financier net	9.1	(52 435)	(90 511)
Autres produits et charges financiers	9.2	(12 396)	(19 512)
Résultat financier		(64 830)	(110 023)
Résultat des sociétés mises en équivalence	15	(5 086)	(3 916)
Résultat avant impôts		113 946	(203 157)
Impôts sur le résultat	10	(53 379)	(62 139)
Résultat net		60 566	(265 296)
Résultat net part du groupe		59 556	(266 426)
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle		1 010	1 130
Résultat net part du groupe par action		20,27	(90,69)

(*) L'agrégat "Achats consommés et charges externes" comprend l'incidence de l'allocation du prix d'acquisition liée à l'acquisition d'IFF Pharma Solutions (cf. Note 6). Conformément à la norme IFRS 3, une charge non récurrente de 25,0 millions d'euros, résultant de la réévaluation à la juste valeur des stocks acquis, a été comptabilisée sur cette ligne.

État du résultat global

Le résultat global comprend toutes les composantes du "Résultat net" et des "Autres éléments du résultat global".

(en milliers d'euros)	Notes	2024	2025
Résultat net		60 566	(265 296)
Variation des écarts de conversion	20	37 701	(145 319)
Gains et pertes relatifs aux instruments dérivés de couverture	20	52 673	(80 014)
Effets d'impôts		(11 568)	18 970
Éléments recyclables en résultat net		78 806	(206 363)
Réévaluation du passif / (de l'actif) net des régimes à prestations définies	25	1 030	9 608
Effets d'impôts		340	(2 477)
Éléments non recyclables en résultat net		1 370	7 131
Total des autres éléments du résultat global, nets d'impôts		80 176	(199 232)
Résultat global		140 742	(464 528)
dont part du groupe		139 715	(465 636)
dont participations ne donnant pas le contrôle		1 028	1 108

Bilan — Actif

(en milliers d'euros)	Notes	2024	2025
Goodwill	11	281 567	1 019 792
Immobilisations incorporelles	12	280 715	1 223 042
Immobilisations corporelles	13	2 373 499	2 492 243
Titres mis en équivalence	15	7 870	12 843
Actifs financiers non courants	16	71 352	74 637
Autres actifs non courants	19	37 592	38 686
Impôts différés	10.3	76 748	56 015
Actifs non courants		3 129 342	4 917 258
Stocks	17	835 580	1 081 963
Clients et comptes rattachés	18	631 571	670 868
Créances d'impôts		23 549	11 595
Actifs financiers courants	16	1 199 211	1 582
Autres actifs courants	19	237 482	189 677
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22	309 214	765 876
Actifs courants		3 236 607	2 721 560
Total actif		6 365 949	7 638 818

Bilan — Passif

(en milliers d'euros)	Notes	2024	2025
Capital social	20	8 813	8 813
Réserves		2 725 752	2 499 942
Résultat net		59 556	(266 426)
Actions propres		(3 632)	(3 573)
Obligations hybrides	20	603 314	628 294
Capitaux propres, Part du groupe		3 393 803	2 867 051
Capitaux propres, Participations ne donnant pas le contrôle		5 699	8 978
Capitaux propres		3 399 502	2 876 029
Dettes financières non courantes	22	1 367 194	2 485 479
Provisions non courantes	21	863	21 473
Avantages du personnel non courants	25	73 432	110 462
Autres passifs non courants	23	67 862	73 840
Impôts différés	10.3	177 948	256 330
Passifs non courants		1 687 299	2 947 584
Dettes financières courantes	22	423 691	699 523
Provisions courantes	21	14 871	18 068
Avantages du personnel courants	25	4 715	5 254
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		448 652	625 286
Dettes d'impôts		9 802	29 001
Autres passifs courants	23	377 416	438 073
Passifs courants		1 279 148	1 815 205
Total passif		6 365 949	7 638 818

2. États financiers consolidés / Groupe Roquette

Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	Notes	2024	2025
Résultat net		60 566	(265 296)
Amortissements et dépréciations (hors actifs circulants)		289 032	355 918
Pertes de valeur comptabilisées en éléments non récurrents		-	231 108
Impôts sur le résultat (courants et différés)	10	53 379	62 139
Autres éléments		22 113	5 910
Marge brute d'autofinancement		425 091	389 779
Variation du besoin en fonds de roulement net	26	150 649	217 206
Impôts sur le résultat payés		(61 013)	(37 009)
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles		514 727	569 976
Acquisition de sociétés consolidées, trésorerie acquise déduite		5 848	(2 403 132)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(261 430)	(277 733)
Cessions d'immobilisations		1 466	20 714
Variations des fournisseurs d'immobilisations		4 380	(4 884)
Investissements financiers		(1 222 670)	1 212 820
Incidence des sorties de périmètre		14 437	-
Flux de trésorerie générés par les activités d'investissements		(1 457 969)	(1 452 215)
Dividendes versés aux actionnaires du groupe	20	(88 651)	(53 630)
Dividendes versés aux minoritaires	20	(469)	(291)
Obligations hybrides (emprunt et coupons)	20	596 034	(8 286)
Émissions d'emprunts	22	758 845	1 854 435
Remboursements d'emprunts	22	(91 004)	(941 963)
Variation nette des autres dettes	22	(97 410)	363 554
Flux de trésorerie générés par les activités de financement		1 077 344	1 213 820
Incidence de la variation des taux de change		17 205	26 080
Variation de trésorerie		151 307	357 661
Variation de trésorerie		151 307	357 661
Trésorerie d'ouverture	4.9	156 351	307 658
Trésorerie de clôture	4.9	307 658	665 319
<i>dont concours bancaires</i>		<i>(1 556)</i>	<i>(100 557)</i>
<i>dont trésorerie et équivalents de trésorerie</i>		<i>309 214</i>	<i>765 876</i>

Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserves	Éléments du résultat global	Résultat net (part du groupe)	Actions propres	Obligations hybrides	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
31 décembre 2023	8 813	3 209	2 480 447	31 628	194 336	(4 598)	-	2 713 835	6 353	2 720 188
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	59 556	-	-	59 556	1 010	60 566
Affectation du résultat	-	-	194 336	-	(194 336)	-	-	-	-	-
Éléments comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	80 158	-	-	-	80 158	17	80 176
Dividendes distribués	-	-	(59 275)	-	-	-	-	(59 275)	(469)	(59 743)
Obligations hybrides	-	-	-	-	-	-	600 000	600 000	-	600 000
Coupons sur obligations hybrides	-	-	(3 314)	-	-	-	3 314	-	-	-
Autres variations	-	-	(1 438)	-	-	966	-	(472)	(1 213)	(1 685)
31 décembre 2024	8 813	3 209	2 610 756	111 787	59 556	(3 632)	603 314	3 393 803	5 699	3 399 502
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	(266 426)	-	-	(266 426)	1 130	(265 296)
Affectation du résultat	-	-	59 556	-	(59 556)	-	-	-	-	-
Éléments comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	(199 210)	-	-	-	(199 210)	(22)	(199 232)
Dividendes distribués	-	-	(53 630)	-	-	-	-	(53 630)	(291)	(53 921)
Obligations hybrides	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Coupons sur obligations hybrides	-	-	(33 266)	-	-	-	24 980	(8 286)	-	(8 286)
Autres variations	-	-	739	-	-	60	-	799	2 462	3 261
31 décembre 2025	8 813	3 209	2 584 156	(87 424)	(266 426)	(3 573)	628 294	2 867 051	8 978	2 876 029

Le détail des éléments du résultat global est présenté en Note 20 "Capitaux propres".

La comptabilisation des obligations hybrides parmi les capitaux propres est présentée dans la Note 20 "Capitaux propres".

Note 1

Principes généraux

1. Présentation du groupe

La société Roquette Frères est la société opérationnelle tête du groupe Roquette (ou "Roquette" ou "le groupe") et est une société anonyme de droit français, dont le siège social est situé en France à Lestrem. L'exercice comptable clos au 31 décembre 2025 contient douze mois, ainsi que l'exercice comptable comparatif clos au 31 décembre 2024.

Roquette est un leader mondial de solutions durables d'origine végétale, guidé par l'innovation et des partenariats solides qui façonnent l'avenir de la nutrition, de la santé et de la bio-industrie. L'entreprise valorise des ressources naturelles telles que le blé, le maïs, les algues et la cellulose pour élaborer des ingrédients performants utilisés dans les aliments du quotidien, les médicaments à usage oral, les produits biopharmaceutiques avancés ainsi qu'une large gamme de produits biosourcés. Forte de plus de 90 ans d'expertise et de 11 000 collaborateurs, Roquette, entreprise familiale, accompagne ses clients dans plus de 150 pays et

s'engage à créer une valeur pérenne pour les patients, les consommateurs et la société. Ensemble, nous valorisons le potentiel de la nature pour créer des solutions essentielles à la vie.

Depuis novembre 2024, la société Roquette Frères a émis des obligations cotées sur le marché réglementé Euronext Paris. Le descriptif de ces obligations est présenté en Note 22 "Dettes financières et endettement net". Depuis cette date, la société Roquette Frères S.A. est une entité d'intérêt publique ("EIP"), soumise à l'émission de comptes consolidés.

À la clôture de l'exercice, la société Roquette Frères est détenue à plus de 84 % par la société familiale Roqfam S.A.S. (contre plus de 67 % en fin d'exercice 2024). Les actionnaires ultimes demeurent des actionnaires familiaux descendants des fondateurs, directement ou indirectement.

2. Principes généraux et déclaration de conformité

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les états financiers consolidés du groupe sont établis conformément aux normes et interprétations IFRS publiées par l'IASB applicables pour l'exercice 2025 et telles qu'approuvées par l'Union européenne. Les informations financières comparatives ont été établies suivant les mêmes normes et interprétations.

L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site Internet de la Commission européenne.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du 18 mars 2026.

3. Textes applicables au 1^{er} janvier 2025

Les amendements à IAS 21 (absence de convertibilité), applicables à compter de l'exercice 2025, n'ont pas d'incidence sur les comptes.

Note 2

Faits marquants

Acquisition d'IFF Pharma Solutions

L'exercice 2025 s'est inscrit dans une dynamique de transformation pour Roquette. Il a été marqué par une acquisition structurante, une évolution de l'organisation et la poursuite d'initiatives de développement ciblées dans l'ensemble de ses activités.

Le 1^{er} mai 2025, Roquette a en effet annoncé l'achèvement de l'acquisition d'IFF Pharma Solutions. À la suite de celle de Qualicaps en 2023, cette opération transformante consolide de manière décisive la position de Roquette en tant qu'acteur clé du secteur de la santé, en intégrant l'expertise et le portefeuille de produits innovants d'IFF Pharma Solutions. Cette transaction renforce également la capacité de Roquette à offrir à ses clients pharmaceutiques mondiaux des ingrédients à forte valeur ajoutée, tout en réaffirmant son engagement envers l'innovation.

Sur l'exercice, l'apport d'activité induit par cette acquisition représente un chiffre d'affaires d'environ 655 millions d'euros (soit 13 % du chiffre d'affaires du groupe de l'exercice). L'EBITDA Courant et le résultat opérationnel courant s'élèvent respectivement à environ + 168 millions d'euros et + 96 millions d'euros (retraités de l'incidence de l'allocation du prix d'acquisition liée à l'acquisition d'IFF Pharma Solutions (cf. Note 6), de 25 millions d'euros, résultant de la réévaluation à la juste valeur des stocks acquis). Si l'acquisition avait eu lieu au 1^{er} janvier 2025, le chiffre d'affaires sur l'exercice aurait été de l'ordre de 1 milliard d'euros et l'EBITDA Courant de l'ordre de + 243 millions d'euros.

4. Textes d'application non obligatoires au 31 décembre 2025

Le groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations évoquées ci-après dont l'application n'est pas obligatoire au 31 décembre 2025

- amendements à IFRS 9 et IFRS 7 (classement et évaluation des instruments financiers et contrats d'achat d'énergie renouvelable) ;
- IFRS 18 et amendements liés (présentation et informations à fournir dans les états financiers). Cette norme, applicable à compter du 1^{er} janvier 2027, introduit de nouvelles exigences de présentation du compte de résultat et de transparence sur certains indicateurs de performance. Son analyse est en cours et ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les comptes consolidés du groupe, hormis des évolutions de présentation ;
- IFRS 19 et amendements liés (filiales sans obligation d'information du public – Informations à fournir).

Les effets sur le bilan (goodwill et allocation préliminaire) de la transaction sont précisés en Note 6 "Périmètre de consolidation". Les frais et charges liés à cette acquisition et à l'intégration sont décrits dans la Note 8 "Éléments non récurrents".

Une nouvelle organisation fondée sur deux Business Units

En parallèle de cette acquisition transformante, le groupe a procédé à une réorganisation interne visant à renforcer son agilité et sa capacité à répondre aux attentes de ses clients, tout en poursuivant une dynamique de croissance créatrice de valeur. L'organisation repose désormais sur deux Business Units, disposant chacune de ses propres ressources, ainsi que de ses équipes industrielles et commerciales, afin de mieux répondre aux besoins de leurs clients et aux attentes de leurs marchés respectifs :

- **Health & Pharma Solutions** : ingrédients liés à l'administration orale de médicaments et aux soins des patients ;
- **Nutrition & Bioindustry** : ingrédients d'origine végétale destinés aux secteurs de l'alimentation, de la nutrition humaine et animale, ainsi qu'aux bio-industries.

Situation de l'UGT Roquette India

La situation économique de Roquette India a évolué de façon défavorable ces dernières années et tout récemment du fait de l'envol des ventes d'éthanol base maïs, ce qui entraîne une hausse du cours du maïs (matière première principale des usines de Roquette India) et une baisse des ventes de co-produits issus des process amidonniers. Après une année correcte en 2024, le

résultat opérationnel des activités en Inde s'en est trouvé significativement impacté dès le premier semestre 2025 et de manière structurelle. Cette tendance s'est poursuivie tout au long de l'exercice.

En conséquence, le management du groupe a réestimé la valorisation de la société Roquette India, sur la base d'un nouveau plan d'affaires plus prudent. Cette valorisation conduit à une dépréciation de 5164 millions de roupies indiennes (soit 54,9 millions d'euros) des actifs de Roquette India. Cette estimation prise lors de l'arrêté des comptes au 30 juin 2025 est inchangée pour cette clôture annuelle 2025. Le potentiel du marché indien reste néanmoins stratégique pour le groupe.

Cette dépréciation est comptabilisée sur la ligne "Éléments non récurrents" du compte de résultat (cf. Note 8 "Éléments non récurrents").

Situation de l'UGT Roquette America

Au cours du premier semestre de l'exercice et suivi étroit depuis, le groupe a mené une revue des perspectives de ses activités historiques dans le secteur de l'amidon aux États-Unis. La situation financière de ces activités s'était détériorée au cours des 18 derniers mois, en raison de problématiques opérationnelles des sites industriels, de l'inflation des coûts fixes et de difficultés dans les activités commerciales. Bien que l'importance stratégique de ces sites industriels aux États-Unis soit réaffirmée, la révision du plan d'affaires, combinée à une augmentation des taux d'actualisation, a conduit à une dépréciation sur l'exercice 2025 de 176 millions d'euros.

Cette dépréciation est comptabilisée sur la ligne "Éléments non récurrents" du compte de résultat (cf. Note 8 "Éléments non récurrents"). De nombreuses incertitudes demeurent concernant les perspectives de cet actif, comme mentionnées dans la note 5 relative aux jugements et la note 14 relative aux résultats des tests de dépréciation.

Contexte géopolitique

Les mesures tarifaires protectionnistes mises en place par l'administration Trump au premier semestre 2025 ont exercé une pression sur le commerce international dans plusieurs secteurs, dont l'alimentaire, la chimie et la pharmacie.

En 2025, les flux commerciaux à destination et en provenance des États-Unis ont représenté environ 5 % du chiffre d'affaires total (sur la base de la valeur des contrats), seule une partie étant réellement affectée par les politiques tarifaires américaines. Le groupe continue à suivre la situation de près.

Le groupe suit également avec attention l'évolution de la situation géopolitique au Moyen-Orient, en particulier la guerre impliquant l'Iran. À ce stade, l'analyse conduite en lien avec les équipes d'HPS et NBI indique que les flux logistiques de la société transitent d'ores et déjà par le cap de Bonne-Espérance, ce qui ne nécessiterait pas d'ajustement majeur d'itinéraire en cas de détérioration de la situation en mer d'Oman. Néanmoins, le groupe reste attentif à plusieurs points de vigilance : une possible désorganisation de

la logistique maritime du fait d'effets domino dans la chaîne d'approvisionnement mondiale et d'une hausse générale des coûts de transport, un impact potentiel sur les coûts de l'énergie en cas de prolongation du conflit, ainsi qu'une volatilité accrue des taux de change. Par ailleurs, des impacts business sont à anticiper, tant en termes de baisse possible de la demande dans certaines régions directement affectées, qu'en opportunités potentielles d'ajustement de pricing dans ces zones. Le groupe maintient une veille active sur la situation afin d'adapter ses dispositifs opérationnels si nécessaire.

Développement durable

Actions de décarbonation

En 2025, Roquette a poursuivi sa transition vers un modèle industriel plus durable, comme en témoignent deux initiatives majeures à Lestrem. D'une part, le groupe a lancé un ambitieux projet logistique visant à réduire le trafic routier autour du site, en favorisant des modes de transport alternatifs et en optimisant les flux internes, contribuant ainsi à la diminution des émissions de CO₂ liées au transport. D'autre part, Roquette a lancé un projet de grande envergure visant à installer une nouvelle chaudière biomasse. Cette installation permettra de remplacer une partie des sources d'énergie fossile par de la biomasse renouvelable, notamment à partir de résidus agricoles et de déchets végétaux locaux. L'objectif du projet est de réduire significativement les émissions de CO₂ liées à la production industrielle du site. Ces projets contribuent à l'atteinte des objectifs climatiques du groupe et à la réduction progressive de son empreinte carbone.

Performance environnementale

Engagé dans la réduction de son empreinte environnementale, Roquette poursuit activement ses objectifs de durabilité pour 2030 à travers sa plateforme d'activation PRESERVE the planet. En 2025, près de 70 % des sites de production sont désormais certifiés ISO 14001, témoignant de la volonté d'excellence opérationnelle du groupe. Ce système de management environnemental, pierre angulaire de la démarche d'amélioration continue du groupe, couvre aujourd'hui la totalité des sites français et près de 75 % des usines européennes, affirmant la volonté d'innovation du groupe et de respect des normes internationales. Ces avancées ont témoigné de l'intégration croissante des standards environnementaux dans les opérations du groupe et de la montée en maturité de ses systèmes de management.

Programme d'éco-conception

Porté par la plateforme d'activation INVENT for the future, l'une des plateformes de la démarche développement durable life + nature, le groupe a lancé son programme d'éco-conception en mai, notamment en collaboration avec les équipes R & D, Innovation et Marketing. Cette initiative vise à intégrer les dimensions environnementales et sociétales à chaque étape du développement produit, afin de concevoir des solutions offrant un impact environnemental minimal et des bénéfices maximaux, en tenant compte de l'ensemble du cycle de vie et cela sans altérer leurs qualités d'usage. Ce programme d'éco-conception sera intégré dans les processus de développement produits, tandis que plus de 500 experts seront formés d'ici 2030.

Note 3

Consolidation

1. Méthodes de consolidation

Les filiales consolidées par le groupe sont toutes les entités contrôlées par le groupe. Le contrôle est le pouvoir de diriger directement ou indirectement la politique financière et opérationnelle de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Cette situation s'accompagne généralement de la détention, directe ou indirecte, de plus de la moitié des droits de vote. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles sont pris en compte dans l'appréciation du contrôle. Les filiales sont consolidées à compter de la date de prise de contrôle.

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable (pourcentage de contrôle généralement compris entre 20 % et 50 % ; l'influence notable est présumée exister, sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas, lorsque la société mère détient, directement ou indirectement, 20 % ou davantage des droits de vote dans l'entreprise détenue) ainsi que les coentreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les transactions ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les entreprises consolidées sont éliminés. Les résultats sur les opérations internes avec les sociétés contrôlées conjointement sont également éliminés.

Les comptes des filiales sont retraités préalablement à leur consolidation en normes IFRS, le cas échéant, afin d'assurer l'homogénéité des traitements retenus au niveau du groupe.

2. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, l'euro étant la monnaie de présentation du groupe Roquette. Les comptes des filiales sont établis dans leur monnaie fonctionnelle, c'est-à-dire la devise la plus représentative de leur environnement économique.

Les comptes consolidés et les annexes aux comptes consolidés sont présentés en euros. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en milliers d'euros et arrondis au millier le plus proche. Les valeurs présentées sont arrondies à l'unité la plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté. En outre, les ratios et écarts sont calculés à partir des montants sous-jacents et non à partir des montants arrondis.

3. Comptabilisation des opérations en devises

Les transactions réalisées en devises autres que la monnaie fonctionnelle de l'entité sont converties en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions.

À chaque clôture, les éléments monétaires (les créances et les dettes) sont convertis au cours de clôture et l'écart de change en résultant est comptabilisé en résultat de la période.

Tous les écarts sont enregistrés au compte de résultat dans les postes "Produits financiers" et "Charges financières", à l'exception de certains écarts sur les emprunts en monnaies étrangères qui constituent une couverture de l'investissement net dans une entité étrangère, comptabilisés en autres éléments du résultat global.

4. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les éléments de l'actif et du passif des entreprises dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euros au cours de change officiel à la date de clôture de la période.

Les différences de conversion qui en découlent sont imputées (dans le poste "Variation des écarts de conversion" des "Autres éléments du résultat global") jusqu'à la sortie de l'investissement.

Les postes du compte de résultat sont convertis au cours moyen de l'exercice qui est une valeur approchée du cours de change à la date de transaction en l'absence de fluctuations significatives. Toutefois, si les cours de change connaissent des fluctuations importantes, un calcul autre que le taux moyen annuel arithmétique peut être utilisé, en lien avec la saisonnalité de l'activité.

Les postes des flux du tableau de flux de trésorerie sont convertis au taux moyen de l'exercice.

5. Investissement net dans une activité à l'étranger

Les écarts de change constatés sur la conversion d'un investissement net d'une entité à l'étranger sont comptabilisés dans les comptes consolidés (dans le poste "Variation des écarts de conversion" des "autres éléments du résultat global") jusqu'à la sortie de l'investissement net (date à laquelle ils seront comptabilisés en compte de résultat).

Les variations de valeurs relatives à des instruments financiers couvrant un investissement en monnaie étrangère ou des avances permanentes aux filiales sont également comptabilisées en autres éléments du résultat pour la partie efficace de la couverture, au sein des "Gains et pertes relatifs aux instruments dérivés de couverture", et sont reconnues en compte de résultat lors de la cession de l'investissement net.

6. Regroupements d'entreprises

Les goodwill ("écarts d'acquisition") correspondent à la différence entre le coût d'acquisition (c'est-à-dire la somme des contreparties transférées des participations ne donnant pas le contrôle et, le cas échéant, de la juste valeur de la participation antérieurement détenue, minorée du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris) et l'évaluation à la juste valeur des actifs et des passifs identifiés à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date d'acquisition.

Pour chaque regroupement, le groupe a la possibilité d'opter pour une évaluation à la juste valeur des participations ne donnant pas le contrôle. Dans ce cas, le groupe comptabilise un goodwill sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables (méthode goodwill complet). Toute acquisition ultérieure d'intérêts ne donnant pas le contrôle, ne donne alors pas lieu à la constatation d'un goodwill complémentaire. Les opérations d'acquisition et de cession d'intérêts non contrôlés sont comptabilisées directement dans les capitaux propres du groupe. Le groupe retient généralement ce traitement.

Si la contrepartie transférée est inférieure à la part du groupe dans les actifs nets de la filiale acquise évalués à leur juste valeur, cette différence (“badwill”) est comptabilisée en résultat de l'exercice, sur la ligne “Éléments non récurrents” si le montant est significatif.

Le goodwill est déterminé à la date de prise de contrôle de l'entité acquise et ne fait l'objet d'aucun ajustement ultérieur au-delà de la période d'évaluation : la comptabilisation d'un regroupement d'entreprises doit être achevée dans un délai de douze mois après la date d'acquisition. Ce délai s'applique à l'évaluation des actifs et passifs identifiables de la contrepartie transférée et des intérêts non contrôlés.

Note 4

Règles et méthodes d'évaluation

1. Bases d'évaluation

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception :

- de certains actifs et passifs financiers, évalués à la juste valeur ;
- des actifs non courants détenus en vue la vente, évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des frais de cession dès que leur vente est considérée comme hautement probable. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente.

2. Classification “courant” versus “non courant”

Au bilan, les actifs et passifs sont classés suivant une distinction entre courants et non courants.

Un actif est classé en tant qu'actif courant si :

- le groupe s'attend à réaliser cet actif dans les douze mois suivant la date de clôture ;
- le groupe s'attend à réaliser l'actif ou entend le vendre ou le consommer dans son cycle d'exploitation normal ; le groupe détient l'actif principalement à des fins de transaction ; ou
- si l'actif se compose de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, sauf s'il ne peut être échangé ou utilisé pour régler un passif pendant au moins douze mois après la date de clôture.

Tous les autres actifs sont classés en actifs non courants.

Un passif est classé en tant que passif courant si :

- le passif doit être réglé dans les douze mois suivant la date de clôture ;
- le groupe s'attend à régler le passif au cours de son cycle d'exploitation normal ;
- le groupe détient le passif principalement à des fins de transaction ; ou
- si l'entité ne dispose pas d'un droit inconditionnel de différer le règlement du passif pour au moins douze mois après la date de clôture.

Tous les autres passifs sont classés en passifs non courants.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont classés en actifs et passifs non courants.

Conformément à IFRS 3 “Regroupement d'entreprises”, les goodwill ne sont pas amortis, mais font l'objet de tests annuels de perte de valeur.

Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charge au compte de résultat, parmi les “éléments non récurrents”, ainsi que les coûts d'intégration.

3. Immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition ou de production diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Les dépenses de développement sont capitalisées quand les critères suivants sont remplis :

- démonstration de la faisabilité technique du projet et de la disponibilité des ressources pour achever le développement ;
- capacité de l'immobilisation à générer des avantages économiques futurs probables ;
- évaluation fiable du coût de cet actif ;
- capacité et intention du groupe d'achever l'immobilisation et de la mettre en service ou de la vendre.

Les immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le groupe, notamment les relations clients et les brevets, ont une durée d'utilité finie. Elles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition, sur les durées suivantes :

	Durées d'utilité
Frais de développement	20 ans maximum
Logiciels	2 à 5 ans 10 ans pour les projets liés à SAP
Brevets et droits similaires	7 à 15 ans sauf durée d'utilité différente
Relations clients	10 à 23 ans sauf durée d'utilité différente
Autres immobilisations incorporelles	Selon la durée d'utilité

Les marques acquises sont analysées au regard de leurs perspectives d'utilisation. Les marques pour lesquelles le groupe n'envisage pas l'arrêt de leur utilisation et qui sont activement maintenues sont traitées comme des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée : elles sont donc non amorties et soumises annuellement à des tests de dépréciation. Dans le cas où un horizon de fin d'utilisation et de maintien de la marque est défini, la valeur de la marque est amortie sur la durée d'utilité restante à courir.

Les coûts de développement des logiciels informatiques à usage interne sont portés à l'actif du bilan lorsqu'il est probable que ces dépenses généreront des avantages économiques futurs. Les coûts de configuration et de personnalisation des logiciels utilisés dans le cadre de contrat SaaS (Software as a Service) sont constatés en charges (interprétation IFRIC 04/21).

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition ou de production diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le coût d'acquisition d'une immobilisation inclut les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de cette immobilisation. Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif d'une valeur très significative sont incorporés au coût de cet actif.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'immobilisation ou reconnus distinctement, le cas échéant, s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cet élément iront au groupe et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Tous les autres coûts d'entretien et de réparation courants sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les immeubles de placement sont évalués initialement à leur coût d'acquisition, y compris coûts de transaction. Ultérieurement, ces immeubles sont évalués selon la méthode du coût c'est-à-dire à leur coût initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Périodiquement, la juste valeur des immeubles de placement détenus par le groupe est estimée par un cabinet externe.

Amortissement des immobilisations corporelles

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition, sur les durées suivantes :

	Durées d'utilité
Constructions	15 à 33 ans
Infrastructures et aménagements	20 ans
Installations complexes spécialisées	15 à 20 ans
Bâtiments administratifs	33 ans
Installations, matériels et outillage	5 à 20 ans
Autres	5 à 10 ans

4. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement reçues au titre d'achat d'immobilisations sont comptabilisées au passif du bilan dans les "Autres passifs" (courants ou non courants selon leur maturité) et sont reprises en résultat sur la ligne "Autres produits d'exploitation" au même rythme que l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

5. Contrats de location

Selon IFRS 16, un contrat de location est un contrat, ou une partie d'un contrat, qui confère le droit d'utiliser un actif pour une période déterminée moyennant une contrepartie.

À la date de prise d'effet du contrat de location dans lequel le groupe Roquette agit en tant que preneur, le contrat de location est comptabilisé :

- à l'actif du bilan en actif de droit d'utilisation pour un montant égal à la valeur actualisée du montant des loyers restant à payer au titre de la location. Les actifs de droit

- d'utilisation sont amortis suivant le mode linéaire sur la durée du contrat. Toute gratuité ou franchise incluse dans le contrat est également étalée sur la durée du contrat ;
- en dette financière pour le montant actualisé des loyers restant à payer sur la durée de location.

Les durées retenues pour valoriser les contrats sont les durées contractuelles ainsi que toute option de renouvellement que le groupe est raisonnablement certain d'exercer. Les durées retenues pour évaluer les engagements des contrats de location sont en conformité avec la décision du 26 novembre 2019 de l'IFRIC.

Les taux d'actualisation appliqués correspondent aux taux d'emprunt déterminés, pour chaque société du groupe, selon leur profil de risque financier et selon la durée des contrats.

Le groupe applique les exemptions autorisées par la norme concernant les contrats de location dont la durée est inférieure à douze mois et les contrats portant sur des actifs de faible valeur unitaire. Ces contrats figurent cependant dans les engagements hors bilan pour un montant égal aux charges des exercices au cours desquels ils seront encourus.

Le groupe comptabilise un impôt différé pour toute différence temporelle engendrée par le traitement des contrats de location.

Dans les états des flux de trésorerie consolidés, les paiements des passifs de location sont présentés dans les flux de trésorerie liés aux activités de financement dans la catégorie "autres dettes", et dans les "Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles" lors de la constatation de l'actif à la date de prise d'effet du contrat de location.

Au compte de résultat, les contrats de location reconnus à l'actif impactent les agrégats "Amortissements et dépréciations" et "Coût de l'endettement financier net".

Le même traitement comptable s'applique aux accords qui, bien que n'ayant pas la forme légale d'un contrat de location, répondent à la définition d'un contrat de location en conférant au groupe le droit d'utiliser une immobilisation corporelle particulière en échange d'un paiement ou d'une série de paiements (cf. Note 5 "Jugement, estimations et hypothèses significatives" relatif à l'actif Ecogi). Les contrats de location identifiés concernent essentiellement des contrats de location de wagons, d'entrepôts logistiques, de bureaux et de voitures de société.

6. Stocks

Les stocks comprennent tous les coûts d'achat et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les frais généraux d'administration et les frais financiers sont exclus du prix de revient des stocks.

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût (selon la méthode du "coût moyen unitaire pondéré" essentiellement, soit selon la méthode du "premier entré premier sorti", selon le type de stock) et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est égale au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, net des coûts restant à encourir pour l'achèvement et la réalisation de la vente. Les stocks de produits premiers (ou coproduits) sont évalués sur la base de leur valeur nette de réalisation.

Le groupe peut être amené à constater une dépréciation sur les stocks sur la base de leur perspective d'écoulement, s'ils sont endommagés, partiellement ou complètement obsolètes, ou si un prix de vente inférieur au prix de revient est anticipé.

Droits d'émission de CO₂

En l'absence de normes IFRS ou d'interprétations relatives à la comptabilisation des droits d'émission de CO₂, les dispositions suivantes sont appliquées. Les quotas sont gérés comme un coût de production et à ce titre ils sont reconnus en stock :

- les quotas attribués à titre gratuit sont comptabilisés en stock pour une valeur nulle ;
- les quotas acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- les ventes ou les restitutions annuelles de quotas constituent des sorties de stock, qui sont reconnues sur la base d'un coût unitaire moyen pondéré.

Les quotas d'émission de CO₂ font l'objet d'échanges contre des réductions d'émissions certifiées au titre du protocole de Kyoto (CER : Carbon Emission Reduction et ERU : Emission Reduction Unit). Ces réductions d'émissions certifiées sont comptabilisées selon la méthode appliquée aux quotas d'émission de CO₂.

Dans le cas où les obligations de restitution à l'échéance sont supérieures aux quotas disponibles enregistrés en stock, une provision est comptabilisée pour la valeur de marché.

Les opérations réalisées sur le marché à terme sont comptabilisées en valeur de marché au bilan, en suivant les règles applicables aux instruments financiers ; les éventuelles garanties reçues lors d'opérations de prêts sont comptabilisées parmi les "autres passifs" comme des dépôts d'appel de marge ("cash collateral").

7. Dépréciation d'actifs immobilisés et secteurs opérationnels

Secteurs opérationnels

À la suite de l'acquisition d'IFF Pharma Solutions réalisée par le groupe en mai 2025 (cf. Note 2 "Faits marquants"), le groupe a engagé une réorganisation interne visant à renforcer son agilité et sa capacité à répondre aux attentes de ses clients, tout en s'inscrivant dans une dynamique de croissance durable.

Cette réorganisation repose désormais sur deux Business Units, Health & Pharma Solutions et Nutrition & Bioindustry, chacune dotée de ses propres ressources ainsi que de ses équipes industrielles et commerciales, afin de mieux répondre aux besoins de ses clients et aux attentes de ses marchés respectifs. Les transactions entre Business Units sont réalisées à des prix proches des prix de marché.

Tests de dépréciation d'actifs

Le groupe a revu ses UGT et ses secteurs opérationnels afin d'aligner les tests avec le suivi opérationnel du management.

- Les tests sont tout d'abord effectués aux bornes des unités génératrices de trésorerie (UGT). Une UGT est un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres groupes d'actifs. Pour le groupe, les UGT correspondent à des filiales industrielles ou à des regroupements de filiales industrielles.
- Les goodwill et éléments d'actifs incorporels et corporels provenant des acquisitions sont testés au niveau des secteurs opérationnels, en cohérence avec l'organisation interne du groupe et du fait des synergies dans les flux des secteurs (ainsi, les goodwill et éléments d'actifs incorporels ne sont pas alloués aux UGT). Pour les besoins des tests au niveau des secteurs, les actifs industriels sont alloués par secteur. Les goodwill ont été réaffectés dans les comptes au 31 décembre 2025 présentés dans la Note 11, afin de refléter cette nouvelle allocation.

Les flux de trésorerie servant de base au calcul des valeurs d'utilité sont issus du plan moyen terme des UGT et/ou des secteurs opérationnels, couvrant généralement les cinq prochains exercices. Lorsque des tests sont réalisés aux bornes d'un actif ou d'une UGT, le groupe peut être amené à utiliser la moyenne des performances des années précédentes comme base de projection lorsque les plans moyen terme ne sont pas établis à la maille de l'UGT. Généralement, au-delà de l'horizon de cinq ans, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuelle spécifique à chaque UGT ou secteur. Les flux de trésorerie font l'objet d'une actualisation par application d'un coût moyen pondéré du capital déterminé en fonction des pays dans lesquels l'UGT ou le secteur étudié opère.

L'objectif du test de dépréciation est de comparer la valeur recouvrable d'un actif, d'une unité génératrice de trésorerie ("UGT") ou d'un secteur opérationnel à sa valeur nette comptable.

- Pour les secteurs opérationnels, les actifs immobilisés, comprenant les goodwill, les immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles (y compris les droits d'utilisation), ainsi que certains actifs et passifs courants, sont soumis à un test de dépréciation annuel. De plus, chaque fois que des événements ou des évolutions de l'environnement économique font peser un risque de dépréciation (apparition d'indices de perte de valeur) sur les goodwill ou sur les immobilisations incorporelles ou corporelles (y compris les droits d'utilisation), le groupe réexamine leur valeur.
- Pour les actifs alloués aux UGT, le groupe procède, lors des clôtures (juin et décembre), à l'identification d'indices de perte de valeur. S'il existe un tel indice, le groupe procède à un test formel de perte de valeur ("impairment test").

Autres considérations et précisions

Lorsque la valeur recouvrable de l'actif, de l'UGT, du groupe d'UGT ou d'un secteur est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation de l'actif ou du groupe d'actifs est comptabilisée en résultat de l'exercice, sur la ligne "Éléments non récurrents" si le montant est significatif.

Les dépréciations réalisées au niveau des secteurs opérationnels sont affectées prioritairement aux écarts d'acquisition (goodwill), de façon définitive, sans reprise ultérieure possible.

Les dépréciations de valeur enregistrées au titre des immobilisations incorporelles et corporelles peuvent être reprises ultérieurement, à hauteur de la perte de valeur initialement comptabilisée, lorsque la valeur recouvrable redevient supérieure à la valeur nette comptable.

La valeur recouvrable des immobilisations correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur nette des coûts de cession. La valeur d'utilité correspond aux flux de trésorerie prévisionnels actualisés (hors paiements des loyers au titre des droits d'utilisation, conformément à l'application de la norme IFRS 16). La juste valeur nette des coûts de cession est généralement déterminée sur la base de références comparables disponibles sur le marché, lorsqu'elles existent.

Le résultat des tests est présenté dans la Note 14.

8. Instruments financiers

Un instrument financier est tout contrat qui donne lieu à un actif financier pour une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres pour une autre entité, application de la norme IFRS 9 "Instruments financiers".

Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés suivant l'une des trois catégories suivantes :

- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat ;
- les actifs financiers au coût amorti ;
- les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (instruments de dette ou instruments de capitaux propres).

La classification détermine le traitement comptable de ces instruments. Elle est déterminée à la date de comptabilisation initiale, en fonction de l'objectif suivant lequel ces actifs ont été acquis et des caractéristiques contractuelles des cash-flows. Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, date à laquelle le groupe est engagé dans l'achat ou la vente de l'actif. Un actif financier est décomptabilisé si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif financier arrivent à expiration ou si cet actif a été transféré y compris le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages.

Les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Tous les actifs financiers qui ne sont pas classés comme étant au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comme décrit précédemment sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Il s'agit d'actifs financiers détenus par le groupe à des fins de réalisation d'un profit de cession à court terme, ou encore d'actifs financiers volontairement classés dans cette catégorie dans le cas où cette désignation réduit significativement une non concordance comptable qui serait autrement survenue. Ces actifs sont évalués à la juste valeur avec enregistrement des variations de valeur en compte de résultat de la période.

Cette catégorie comprend principalement les titres de participation non consolidés, les valeurs mobilières et la trésorerie et équivalents de trésorerie, ainsi que les instruments dérivés actifs.

Les actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti sont des actifs financiers non dérivés, qui ne sont pas désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, pour lesquels les conditions suivantes sont réunies :

- sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- ses conditions contractuelles donnent lieu à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Cette catégorie comprend principalement les placements à long terme, les dépôts et cautionnements et les créances clients.

Les actifs financiers à la juste valeur par "Autres éléments du résultat global" (capitaux propres)

Un instrument de dette est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si les conditions suivantes sont réunies et s'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat :

- sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Lors de la comptabilisation initiale d'un titre de capitaux propres qui n'est pas détenu à des fins de transactions, le groupe peut faire le choix irrévocable de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations ultérieures de la juste valeur du titre. Ce choix est fait pour chaque investissement.

Passifs financiers

L'évaluation des passifs financiers dépend de leur classification dans l'une des catégories suivantes :

Les emprunts et dettes financières, les dettes fournisseurs et les autres dettes

Les emprunts et dettes financières, les dettes fournisseurs et les autres dettes sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée des coûts de transaction, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Les passifs financiers désignés à la juste valeur sur option, autres que les dérivés passifs, sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat. Les frais de transaction liés à la mise en place de ces passifs financiers sont comptabilisés immédiatement en charges.

Cette catégorie comprend principalement les instruments dérivés passifs. Il est à noter que le groupe ne détient pas de passifs financiers désignés à la juste valeur sur option.

Dépréciation des actifs financiers

Le modèle d'IFRS 9 de dépréciation des pertes de crédit attendues ("expected credit loss") s'applique aux actifs financiers évalués au coût amorti et aux actifs de contrat.

Les corrections de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues correspondent soit :

- aux pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir, qui correspondent aux cas de défaillance possibles au cours des douze mois suivant la date de clôture ;
- aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie, qui correspondent à tous les cas de défaillance possibles au cours de la durée de vie prévue des instruments financiers.

Roquette utilise le modèle simplifié pour déprécier les créances clients, déterminé par l'évaluation des pertes attendues sur la base des taux de pertes historiques, en tenant compte des conditions actuelles de marché.

Comptabilité de couverture

Le groupe utilise divers instruments financiers afin de réduire son exposition aux risques de change, de taux d'intérêt et de variation des prix des céréales, de l'énergie et de certains achats industriels.

Méthodologie

La norme IFRS 9 "Instruments financiers" définit une approche plus qualitative et prospective de l'appréciation de l'efficacité de ces couvertures. Ainsi, le groupe a désigné davantage de stratégies de gestion des risques en relation de couverture, notamment celles qui impliquent la couverture d'une composante de risque (autre que de risque de change) d'un actif non financier.

Le groupe utilise des contrats dérivés de couverture de change afin de couvrir la variabilité des flux de trésorerie attribuable aux variations des cours de change. Le groupe désigne uniquement la variation de juste valeur de l'élément spot du contrat de change comme instrument de couverture dans la relation de couverture des flux de trésorerie.

La partie efficace de variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée dans la réserve de couverture de flux de trésorerie en tant qu'élément distinct dans les autres éléments du résultat global.

Type de stratégie et comptabilisation

L'ensemble des instruments dérivés est comptabilisé au bilan en autres actifs et passifs courants ou non courants en fonction de leur maturité et de leur qualification comptable et évalué à la juste valeur dès la date de transaction. La variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en résultat sauf dans le cas de couverture de flux de trésorerie (couverture de type cash-flow hedge) et d'investissement net.

Les instruments dérivés qui sont désignés comme des instruments de couverture sont classés par catégorie de couverture en fonction de la nature des risques couverts :

- la couverture de flux de trésorerie permet de couvrir le risque de variation de flux de trésorerie attaché à des actifs ou des passifs comptabilisés ou à une transaction prévue hautement probable qui affecterait le compte de résultat consolidé ;
- la couverture de juste valeur permet de couvrir le risque de variation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non encore comptabilisé et qui affecterait le résultat net consolidé ;
- la couverture d'investissement net permet notamment de couvrir le risque de change des activités à l'étranger.

La comptabilité de couverture est applicable, si et seulement si, les conditions suivantes sont réunies :

- une relation de couverture est clairement identifiée, formalisée et documentée dès sa date de mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée de manière rétrospective et prospective. Les résultats ainsi obtenus doivent être situés dans un intervalle de confiance compris entre 80 % et 125 % tel que défini par le groupe en termes de gestion des risques.

Le traitement comptable des instruments financiers qualifiés d'instruments de couverture, et leur impact au compte de résultat et au bilan, est différencié en fonction du type de relation de couverture.

Pour les couvertures de flux de trésorerie et d'investissement net :

- la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est directement enregistrée en contrepartie des autres éléments du résultat global. Ces montants sont reclassés en compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts, soit principalement en marge brute pour les couvertures d'opérations commerciales et en résultat financier pour les couvertures d'opérations financières ;
- la partie inefficace de la couverture est comptabilisée en compte de résultat financier lorsque les couvertures ne sont pas dénouées. Lorsque les couvertures sont dénouées, cette partie inefficace est présentée au compte de résultat dans la même ligne que l'élément couvert.

Pour les couvertures de juste valeur, la composante couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en compte de résultat financier et est compensée, à l'inefficacité près, par la comptabilisation en résultat des variations symétriques de juste valeur des instruments financiers utilisés en couverture.

Les variations de juste valeur des points de termes des contrats de dérivés de change (éléments de déport/report) sont comptabilisées séparément comme des coûts de couverture. Elles sont enregistrées dans les autres éléments du résultat global.

9. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste "Trésorerie et équivalents de trésorerie" correspond aux placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et équivalents de trésorerie comme définis ci-dessus, diminués des concours bancaires courants.

10. Impôts sur le résultat

La charge d'impôt de l'exercice comprend l'impôt exigible et l'impôt différé de la période. La charge d'impôt est constatée au compte de résultat, sauf si elle est liée à des éléments constatés en capitaux propres ou en autre élément du résultat global, auquel cas elle est comptabilisée en capitaux propres ou en autre élément du résultat global.

Impôts exigibles sur le résultat

L'impôt exigible à payer est fondé sur le bénéfice imposable de l'exercice.

La dette d'impôt sur les sociétés correspond à l'impôt à payer au titre de l'exercice, d'après les taux adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, aux régularisations d'impôts éventuelles au titre des exercices précédents et aux incertitudes éventuelles sur l'impôt à payer.

Impôts différés sur le résultat

En application de la norme IAS 12, le groupe constate des impôts différés sur toutes les différences temporaires entre les valeurs des actifs et des passifs dans les comptes consolidés et leurs valeurs fiscales dans les comptes des entités consolidées.

Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés. Des passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables.

Il n'est pas reconnu d'impôts différés lorsque l'actif ou le passif d'impôt différé résulte de la reconnaissance initiale d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, lors de son occurrence, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice ou la perte imposable.

Concernant les différences temporelles déductibles liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises, des actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible et qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel pourra s'imputer la différence temporelle.

Concernant les différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises, des passifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que lorsque la date à laquelle la différence temporelle s'inversera peut-être contrôlée et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et est réduite dans la mesure où il n'apparaît plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé non reconnus sont réappréciés à chaque date de clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et règles fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les effets des changements de taux sont enregistrés dans la charge d'impôt de l'exercice au cours duquel ils sont connus. L'évaluation du montant des impôts différés tient compte des incertitudes sur le montant des impôts sur le résultat.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et que ces impôts différés concernent la même entité imposable et la même autorité fiscale.

11. Actions propres

Lorsque le groupe rachète ses propres actions, celles-ci sont comptabilisées à leur coût et sont déduites des capitaux propres. Aucun profit ou aucune perte n'est comptabilisé en résultat net lors de l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation des actions du groupe. Les dividendes versés sur ces actions propres sont annulés. Toute différence entre la valeur comptable et la contrepartie versée ou reçue est comptabilisée en capitaux propres.

12. Provisions

Des provisions sont comptabilisées dès lors qu'il existe une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qui se traduira probablement par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et dont le montant peut être estimé de façon fiable.

Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation par le groupe du niveau de risque au cas par cas et dépend notamment de l'appréciation du bien-fondé des demandes, de l'évolution des procédures et/ou litiges et des arguments de défense présentés, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation du risque.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont évaluées à un montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Le taux d'actualisation utilisé reflète les appréciations actuelles de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques liés à ce passif.

Une provision pour restructuration est constituée dès lors qu'il existe un plan formalisé et détaillé de cette restructuration et qu'elle a fait l'objet d'une annonce ou d'un début d'exécution avant la date de clôture. Les coûts de restructurations provisionnés correspondent essentiellement aux coûts sociaux (indemnités de licenciements, préretraites, préavis non réalisés, etc.), aux arrêts d'activités et aux indemnités de rupture de contrats engagés avec des tiers.

Les autres provisions correspondent à des risques et des charges identifiés de manière spécifique. Elles sont essentiellement liées à des litiges ou contentieux.

13. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme du personnel

La société française et certaines filiales du groupe participent, selon les lois et usages de chaque pays, à la constitution de différents types d'avantages au personnel.

Certaines filiales accordent à leurs salariés le bénéfice de plans de retraite à prestations définies ou à contributions définies.

Régimes à cotisations définies

Dans le cadre de régimes à cotisations définies, le groupe n'a pas d'obligation d'effectuer des versements supplémentaires en sus des versements des cotisations convenues.

Pour ces régimes, les cotisations sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues.

Régimes à prestations définies

Dans le cadre de régimes à prestations définies, le groupe s'engage à verser une prestation qui est définie, postérieurement à l'emploi du salarié. Ces régimes concernent par exemple des indemnités de fin de contrats versées lors du départ à la retraite du salarié (notamment dans les filiales en France, Italie, Grande-Bretagne) ou bien des couvertures des frais médicaux que la filiale Roquette America accorde à ses retraités et dont le financement est directement assuré par la société.

Ces régimes engendrent une provision correspondant à l'engagement de versement de la prestation. La provision comptabilisée au bilan correspond à la valeur actualisée des engagements, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes.

Ces engagements sont évalués suivant la méthode des unités de crédit projetées sur la base des conventions ou des accords en vigueur dans chaque société. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chaque unité est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. L'existence de paliers intermédiaires est prise en compte dans l'analyse de l'avantage qui sera attribué in fine, selon la meilleure estimation du palier qui sera atteint par le salarié à la date de l'avantage postérieur à l'emploi. Cette obligation est ensuite actualisée.

Ces régimes font l'objet d'une évaluation actuarielle par des actuaires indépendants chaque année. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer ces engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est situé (notamment du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel). Les gains et pertes actuariels résultant des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats estimés selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs sont comptabilisés immédiatement en autres éléments du résultat global.

Le coût des services passés, désignant l'accroissement d'une obligation suite à l'introduction d'un nouveau régime ou d'une modification d'un régime existant est comptabilisé immédiatement en charges si les droits à prestations sont déjà acquis.

Les charges relatives à ce type de régime sont comptabilisées en résultat opérationnel courant (coûts des services passés) et en résultat financier (coûts financiers et rendements attendus des actifs).

Les réductions, les règlements et les modifications de régimes sont comptabilisés en résultat opérationnel courant ou en résultat financier selon leur nature.

14. Actifs non courants détenus en vue de la vente

En application de la norme IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées", les actifs significatifs non courants et les groupes d'actifs significatifs destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente, sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Ils sont classés comme des actifs détenus en vue de la vente si leur valeur comptable a vocation à être recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par une utilisation continue.

Cette condition est considérée comme remplie uniquement lorsque la vente est hautement probable et que l'actif ou le groupe d'actifs destinés à être cédés est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La direction doit être engagée dans un plan de vente, qui devrait se traduire, sur le plan comptable, par la conclusion d'une vente dans un délai d'un an à compter de la date de cette classification.

Les immobilisations corporelles et incorporelles, une fois classées comme détenues en vue de la vente, ne sont plus amorties. Les actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente sont présentés sur une ligne distincte des éléments courants du bilan.

Une activité abandonnée est une composante dont l'entité s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou
- est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Dans le compte de résultat, le résultat net provenant des activités abandonnées est présenté séparément du résultat net des activités poursuivies. De plus, le compte de résultat est retraité pour l'exercice comparatif.

15. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est principalement constitué des ventes de produits et de services réalisées par le groupe.

La norme IFRS 15 impose un modèle de reconnaissance unique du chiffre d'affaires en cinq étapes, fondé sur le transfert de contrôle des biens et services identifiés dans les contrats avec les clients :

- existence d'un contrat ;
- existence d'obligations de performance ;
- détermination du prix de transaction ;
- allocation du prix de transaction ;
- reconnaissance du chiffre d'affaires.

Les ventes de biens sont comptabilisées lorsque le groupe a transféré à l'acheteur le contrôle du bien. En pratique, cela correspond à considérer chaque expédition ou livraison des marchandises comme une obligation de performance, que le montant de la vente peut être mesuré de façon fiable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les ventes de produits finis et de marchandises sont essentiellement effectuées avec des clients industriels. Les contrats de ventes sont généralement pour une durée d'un an. L'obligation de performance, au sens d'IFRS 15 est considérée comme satisfaite lors de l'expédition ou à la livraison du bien dans les spécifications requises.

Dans la grande majorité des cas, le groupe est le producteur des biens vendus et agit donc en tant que principal ayant le contrôle du bien ou service avant son transfert au client ; il comptabilise à ce titre le chiffre d'affaires réalisé pour le montant total de la transaction. Dans le cas contraire, le groupe agissant en tant qu'agent, ce qui est rare, le chiffre d'affaires comptabilisé correspond à la marge réalisée ou à la commission perçue.

Les prestations de services sont comptabilisées sur la période où les services sont rendus.

Le chiffre d'affaires est évalué au prix de transaction représentant le montant de contrepartie auquel le groupe s'attend à avoir droit en échange de la fourniture de biens ou de services vendus à ses clients, hors taxes et nette des rabais et remises.

En cas de coûts marginaux significatifs nécessaires à l'obtention d'un contrat de vente avec un client, ces coûts sont inscrits à l'actif et amortis sur la durée du contrat. Pour le groupe, ces coûts ne sont pas significatifs.

Le groupe n'a pas d'engagement de livraison à long terme, de manière significative.

16. Résultat opérationnel courant et éléments non récurrents

Afin de faciliter l'analyse de la performance du groupe, l'indicateur de Résultat Opérationnel Courant (ROC) a été introduit dans le compte de résultat.

Cet indicateur exclut les produits et charges inhabituels qui sont isolés sur la ligne intitulée "Éléments non récurrents".

Ces éléments non récurrents peuvent inclure, à titre d'exemple, des éléments significatifs comme :

- les frais de restructuration et de réorganisation, (y compris, selon les cas, certaines charges de personnel relatives aux personnes concernées par ces plans sur l'ensemble de l'exercice) ;
- les pertes de valeur constatées sur des actifs corporels et incorporels ou les reprises associées ;
- les frais d'acquisition et d'intégration de filiales ;
- l'impact des litiges significatifs ;
- les badwill.

Note 5

Jugements, estimations et hypothèses significatives

L'établissement des états financiers selon le référentiel IFRS implique que le groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses, jugées réalistes et raisonnables.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de l'établissement des comptes consolidés. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou à la suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations. La situation actuelle n'est pas de nature à remettre en cause l'hypothèse de continuité d'exploitation du groupe, eu égard à la solide performance opérationnelle de l'exercice, dans la continuité des exercices précédents.

Suivant l'évolution du contexte économique, certains faits et circonstances pourraient donc conduire à des changements de ces estimations ou hypothèses, ce qui affecterait la situation financière, le compte de résultat et les flux de trésorerie du groupe.

La valorisation de certains actifs et passifs lors de la préparation de ces comptes consolidés se fonde notamment sur certaines hypothèses, en particulier pour les éléments ci-après.

Évaluations retenues pour les tests de perte de valeur

Les hypothèses et les estimations qui sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des goodwill, des immobilisations incorporelles et corporelles portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable. Les principales hypothèses retenues par le groupe sont décrites en Note 14 "Tests de perte de valeur sur goodwill et autres actifs non financiers".

À la suite de la nouvelle organisation du groupe intervenue au cours de l'exercice, le management a revu les tests des secteurs opérationnels et a redéfini les unités génératrices de trésorerie (UGT), comme expliqué dans la Note 4.7 "Dépréciation d'actifs immobilisés et secteurs opérationnels".

Le management du groupe estime que les hypothèses retenues sont raisonnables et appropriées. Néanmoins, les tests de perte de valeur présentent une sensibilité élevée à certaines hypothèses clés, en particulier aux taux d'actualisation (WACC) et aux hypothèses de performance opérationnelle (EBITDA Courant). Une évolution défavorable des conditions de marché par rapport aux hypothèses d'activité retenues par le management du groupe pourrait entraîner un impact négatif significatif sur les résultats des tests de perte de valeur lors du prochain exercice (voir Note 14 "Tests de perte de valeur sur les goodwill et autres actifs non financiers").

Sur l'exercice, au regard des résultats des UGT, le groupe a identifié des indices de pertes de valeur sur des UGT, a réalisé des impairment tests sur certaines UGT et a comptabilisé des dépréciations (cf. Note 2 "Faits marquants"). La sensibilité aux hypothèses clés (en particulier le taux de WACC, la valeur de l'EBITDA Courant durant le plan et celui de l'année terminale) est suivie de manière régulière par le management du groupe, et reste élevée étant donné les résultats 2025 en deçà des attentes et les prévisions de résultat 2026 dans un marché très incertain. Les sensibilités sont présentées dans la Note 14.

Le management n'a pas retenu d'indices de perte de valeur concernant l'UGT Portage (Roquette Canada) étant donné que les résultats de Roquette Canada sont en amélioration sur l'exercice 2025, en ligne avec le plan, bien que toujours négatifs. Pour autant, de nombreuses incertitudes demeurent, notamment concernant le niveau de profitabilité du business, le coût des matières premières ou le risque de résurgence des droits de douane avec les États-Unis. Les perspectives de croissance des marchés sous-jacents liés aux protéines végétales s'améliorent et demeurent favorables. Pour rappel, cet actif récent a fait l'objet d'une dépréciation significative lors de l'exercice 2022 (287 millions d'euros). L'amélioration des performances de cet actif sur le marché des protéines végétales est au cœur de la stratégie du groupe.

Évaluations des engagements de retraite

Le groupe offre des avantages à travers des régimes à cotisations définies ou des régimes à prestations définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés sur le fondement de calculs actuariels. La principale hypothèse concerne le taux d'actualisation (hypothèse la plus impactante sur la valorisation des engagements). D'autres hypothèses entrent en compte, telles que les augmentations futures de salaires, le retour sur investissement des placements dédiés à ces régimes, le taux de rotation du personnel ou les tables de mortalité. La plupart de ces hypothèses sont mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en Note 25 "Avantages du personnel et assimilés". Le groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles. Toutefois, ces engagements sont susceptibles d'évoluer significativement en cas de changement d'hypothèses.

Ajustements de prix relatifs à l'acquisition d'IFF Pharma Solutions et compléments de prix

Les processus relatifs au calcul de l'ajustement de prix sur base de la dette nette finale et du besoin en fonds de roulement et relatifs aux estimations du complément de prix ("earn-out") basé sur l'EBITDA 2025 (avec un montant maximum de 150 millions de dollars américains) sont toujours en cours à la date d'arrêt des comptes. Le management du groupe a pris en compte des hypothèses jugées prudentes et raisonnables pour estimer et valoriser pour l'arrêt du 31 décembre 2025 ces éléments. Les valeurs finales pourraient être significativement différentes des hypothèses retenues.

Comptabilisation des actifs d'impôt différé sur déficits reportables

Les actifs d'impôt différé concernent principalement des déficits fiscaux reportables non utilisés et des différences temporelles déductibles entre les valeurs comptabilisées et les bases fiscales des actifs et des passifs. Les actifs relatifs aux reports de pertes fiscales sont comptabilisés s'il est probable que le groupe enregistre ultérieurement des bénéfices imposables sur lesquels ces déficits fiscaux pourront être imputés. Un examen approfondi est nécessaire pour évaluer la capacité des entités fiscales concernées à utiliser les déficits fiscaux reportables dans un futur proche. Les événements passés, ainsi que les éléments positifs et négatifs de certains facteurs économiques qui peuvent peser sur l'activité du groupe dans un avenir proche sont analysés afin de calculer la probabilité d'utilisation future des déficits fiscaux reportables (cf. Note 10 "Impôts sur le résultat"). Ces analyses sont faites en lien avec les business plans utilisés, le cas échéant, dans le cadre des impairment test, ainsi que selon les règles fiscales applicables (notamment en cas d'expiration des déficits).

Valorisation des instruments financiers à la juste valeur

La mesure de la juste valeur est déterminée à partir de trois modèles ou niveaux qui sont :

- **niveau 1** : prix cotés sur un marché actif : lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus prioritairement pour la détermination de la juste valeur. Les valeurs mobilières de placement et certains emprunts obligataires cotés sont valorisés ainsi ;
- **niveau 2** : modèle interne avec des paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne : ces techniques font appel aux méthodes de calculs mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux, etc.). Le calcul de la juste valeur de la majorité des instruments financiers dérivés négociés sur les marchés est opéré sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers. Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet de contrôles de cohérence réguliers avec les valorisations transmises par les contreparties ;
- **niveau 3** : modèle interne avec paramètres non observables. Ce modèle s'applique notamment :
 - › dans le cadre de certaines clauses contractuelles liées à des opérations de croissance externe. La juste valeur de la contrepartie transférée et de certaines options d'achats ou de ventes d'actions dépendent de la réalisation de résultats futurs ;
 - › pour les titres de participation non cotés, lesquels sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction, en l'absence d'un marché actif. Ces actifs peuvent être maintenus au coût d'acquisition s'il peut être démontré que ce coût est une approximation raisonnable de la juste valeur. Le management considère que la valeur historique représente la juste valeur pour les titres de participation (hors dépréciation éventuelle en cas de risque sur la valeur des titres).

Opération de prêt de quotas de CO₂

En fin d'exercice, une partie des quotas de CO₂ alloués à la société Roquette Frères a fait l'objet d'un prêt à une contrepartie sur le marché de gré à gré. Ce prêt a donné lieu à la réception d'un dépôt de garantie de 60 millions d'euros ("cash collateral") pour garantir la valeur de marché des quotas prêtés. À l'échéance du prêt, le groupe recouvrera la pleine jouissance des quotas et procédera au remboursement du dépôt de garantie à la contrepartie.

Conformément aux règles et méthodes comptables du groupe, cette opération réalisée sur des marchés de gré à gré est traitée selon les dispositions applicables aux instruments financiers : les dépôts de garantie reçus sont comptabilisés parmi les "Autres passifs" en tant que dépôts d'appel de marge ("cash collateral") et sont exclus des dettes financières courantes.

Actifs de l'entité Ecogi

En 2011, Roquette Frères et Ecogi ont signé un contrat de fourniture d'eau surchauffée au travers de la construction d'un actif permettant de puiser la chaleur géothermale en Alsace. L'analyse de ce contrat amène le groupe à considérer que ce dernier répond aux critères définis par la norme IFRS 16 (interprétation IFRIC 4 antérieurement à l'exercice 2019), inchangé avec l'introduction de la norme IFRS 16 en 2019. Cet actif est ainsi présenté parmi les droits d'utilisation à l'actif et parmi les dettes de location au passif.

Sur cette base, l'actif d'Ecogi (société détenue à 40 % par Roquette Frères) a été comptabilisé à 100 % dans les comptes du groupe pour un montant brut de 35,9 millions d'euros. L'actif a été mis en service durant l'exercice 2016. Au 31 décembre 2025, après amortissements, le montant net de l'immobilisation s'élève à 19,3 millions d'euros (contre 21,1 millions au 31 décembre 2024).

Note 6

Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du groupe Roquette établis au 31 décembre 2025 regroupent les comptes des sociétés dont la liste est donnée en Note 30 "Liste des filiales consolidées".

Sur l'exercice, la variation de périmètre de consolidation est liée à l'acquisition d'IFF Pharma Solutions. Les informations générales relatives à cette acquisition sont présentées en Note 2 "Faits marquants".

Dans le cadre de cette opération, 31 nouvelles sociétés ont rejoint le groupe Roquette, toutes détenues à 100 % à l'exception de Thorverk Ltd société en Islande (la liste des sociétés est précisée dans la Note 30 "Liste des filiales consolidées").

Ces sociétés ont été intégrées dans les comptes consolidés à compter du 1^{er} mai 2025.

Tel que précisé dans la Note 5 "Jugements, estimations et hypothèses significatives", des hypothèses ont été prises à la clôture quant aux estimations du complément de prix et d'autres ajustements de prix. Les estimations des compléments de prix et de l'ajustement de prix ont été prises en compte dans le montant de l'acquisition présenté ci-après et au tableau des flux de trésorerie ; la part non décaissée est présentée parmi les autres dettes au sein de l'endettement net.

Les impacts de l'acquisition et de l'affectation de l'écart d'acquisition sont les suivants au 31 décembre 2025 :

(en milliers d'euros)	Valeur des actifs nets acquis au 1 ^{er} mai 2025
Actifs non courants	458,4
Actifs courants	519,2
Passifs non courants	134,1
Passifs courants	180,8
Situation nette acquise avant allocation préliminaire (B)	662,7
Juste valeur des intérêts minoritaires (C)	2,5
Goodwill avant affectation préliminaire (A-B + C)	1 770,4
Juste valeur de la contrepartie estimée (y compris éléments d'ajustement) (A)	2 430,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27,5
Juste valeur de la contrepartie estimée, trésorerie acquise déduite	2 403,1
Goodwill avant affectation préliminaire (1)	1 770,4
Juste valeur des relations clientèles	794,2
Juste valeur des marques	135,8
Juste valeur des technologies	115,9
Juste valeur des actifs corporels	50,8
Juste valeur des stocks	25,5
<i>sous-total actifs</i>	1 122,2
Passifs et passifs éventuels	(19,7)
Impôts différés	(104,2)
Total des justes valeurs identifiées (2)	998,2
Goodwill résiduel (1-2)	772,2

L'affectation du prix d'acquisition a fait l'objet de nombreuses estimations, notamment concernant les taux d'actualisation, les taux de royalties, les taux de marge normalisée ou encore les durées de vie des immobilisations et les taux d'attrition.

Les actifs reconnus dans le cadre des relations clientèles, des technologies et des revalorisations des actifs corporels sont amortis sur la durée de vie estimée de ces actifs (entre 7 et 23 ans).

Les marques ne sont pas amorties.

L'effet de la réévaluation à la juste valeur des stocks pour 25,5 millions d'euros (montant au 1^{er} mai 2025) entraîne une charge non récurrente de 25,0 millions sur l'exercice au compte de résultat au sein de l'agrégat "Achats consommés et charges externes", comptabilisée dans cet agrégat conformément à la norme IFRS 3.

Cette acquisition est significative pour le groupe. Les actifs et passifs acquis impactant les agrégats du groupe sont les suivants :

(en milliers d'euros)	1 ^{er} mai 2025
Goodwill	-
Immobilisations incorporelles	2,7
Immobilisations corporelles	407
Autres actifs non courants	48,7
Actifs non courants	458,4
Stocks	281,6
Clients et comptes rattachés	190,5
Autres actifs courants	19,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27,5
Actifs courants	519,2
Total actif	977,6

(en milliers d'euros)	1 ^{er} mai 2025
Capitaux propres	662,7
Dettes financières non courantes	50,9
Provisions non courantes	-
Avantages du personnel non courants	42,8
Autres passifs non courants	40,4
Passifs non courants	134,1
Dettes financières courantes	0,0
Provisions courantes	-
Avantages du personnel courants	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	132,1
Autres passifs courants	48,8
Passifs courants	180,8
Total passif	977,6

Note 7

Résultat opérationnel courant

1. Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	2024	2025
Ventes de produits finis et de marchandises	4 380 086	4 777 572
Autres ventes	114 658	98 953
Chiffre d'affaires	4 494 743	4 876 525

Les autres ventes sont notamment constituées des ventes d'énergie produite par les centrales de cogénération des sites industriels du groupe Roquette.

Le chiffre d'affaires du groupe par zone géographique de ventes se répartit de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	2024	%	2025	%
Europe	2 626 471	58%	2 758 495	56%
Amériques	835 392	19%	963 494	20%
Chine	297 852	7%	333 653	7%
Greater Asia	735 028	16%	820 884	17%
Chiffre d'affaires	4 494 743	100%	4 876 525	100%

L'analyse par secteurs opérationnels est présentée ci-après (Note 7.6 "Informations sectorielles").

Sur l'exercice, l'effet de l'acquisition d'IFF Pharma Solutions sur le chiffre d'affaires est précisé dans la Note 2 "Faits marquants".

2. Achats consommés et charges externes

(en milliers d'euros)	2024	2025
Matières premières	(1 707 841)	(1 749 755)
Énergie	(429 599)	(431 455)
Produits chimiques	(162 400)	(165 013)
Autres achats et charges externes	(880 699)	(1 064 522)
Achats consommés et charges externes	(3 180 538)	(3 410 745)

Sur 2025, les postes "Matières premières" et "Énergie", hors acquisition IFF Pharma Solutions, bénéficient d'effets prix à la baisse, à la suite de la baisse observée sur les marchés mondiaux durant l'exercice, particulièrement en Europe et sur l'énergie. L'impact de l'effet de l'acquisition d'IFF Pharma Solutions est de 389 millions d'euros.

Cet agrégat comprend l'incidence de l'allocation du prix d'acquisition liée à l'acquisition d'IFF Pharma Solutions (cf. Note 6). Conformément à la norme IFRS 3, une charge non récurrente de 25,0 millions d'euros, résultant de la réévaluation à la juste valeur des stocks acquis, a été comptabilisée sur cette ligne.

3. Charges de personnel

(en milliers d'euros)	2024	2025
Salaires	(492 854)	(596 723)
Charges sociales et aux contributions liées au personnel	(229 250)	(247 919)
Participation et intéressement	(32 784)	(23 446)
Charges de personnel	(754 888)	(868 088)

Les charges de personnel incluent les rémunérations brutes ainsi que les charges sociales associées, charges de personnel intérimaire et toutes autres contributions liées au personnel (formation, charges des services relatives aux engagements postérieurs à l'emploi (IAS 19), participation et intéressement, etc.).

Sur l'exercice, les effets de l'intégration d'IFF Pharma Solutions entraînent une hausse significative des charges de rémunération.

4. Amortissements et dépréciations

(en milliers d'euros)	2024	2025
Amortissements	(267 276)	(293 725)
Amortissements des actifs incorporels reconnus dans le cadre des acquisitions (IFRS 3)	(19 435)	(54 408)
Dépréciations nettes relatives aux actifs immobilisés	(945)	(3 512)
Dépréciations nettes relatives aux actifs circulants	1 397	434
Provisions pour risques et pour charges	(1 377)	(4 273)
Amortissements, dépréciations et provisions	(287 635)	(355 483)

Sur l'exercice, l'acquisition d'IFF Pharma Solutions et les effets de l'allocation du prix d'acquisition entraînent une hausse des amortissements (cf. Note 6 "Périmètre de consolidation").

5. Autres produits et charges d'exploitation

(en milliers d'euros)	2024	2025
Subventions d'exploitation	11 341	11 104
Produits et charges relatives aux actifs immobilisés	1 205	(4 333)
<i>dont prix de cession d'immobilisations</i>	1 466	2 578
<i>dont valeur nette des actifs cédés ou mis au rebut</i>	(7 510)	(7 790)
<i>dont assurances, subventions d'investissements et autre</i>	7 250	879
Autres produits et charges	(3 636)	12 618
Autres produits et charges opérationnels	8 909	19 389
<i>dont autres produits opérationnels</i>	29 893	30 463
<i>dont autres charges opérationnelles</i>	(20 984)	(11 074)

Les subventions incluent notamment un montant de 6,2 millions d'euros au titre du crédit d'impôt recherche en France contre 7,5 millions d'euros en 2024.

Les "Produits et charges relatifs aux actifs immobilisés" incluent les étalements de subventions d'investissement, les plus et moins-values de cession d'immobilisations, les mises au rebut et les indemnités d'assurances relatives aux immobilisations.

6. Informations sectorielles

Conformément aux exigences de la norme IFRS 8, l'information sectorielle est présentée en fonction de l'organisation interne du groupe, telle qu'elle est présentée à la direction générale.

Comme précisé dans le rapport d'activité et la Note 2 "Faits marquants", le groupe a procédé à une réorganisation de ses activités, visant à renforcer son agilité et sa capacité à répondre aux attentes de ses clients, tout en poursuivant une dynamique de croissance créatrice de valeur. Les GBU (présentées dans les comptes au 31 décembre 2024) ont été remplacées par des Business Units (BU), disposant chacune de ses propres ressources, ainsi que de ses équipes industrielles et commerciales.

Les transactions entre Business Units sont réalisées à des prix proches des prix de marché. En outre, ce changement a amené le groupe à redéfinir les règles d'allocation des coûts fixes entre les deux Business Units afin de les rendre plus directs et à mettre en place une allocation des coûts des fonctions Corporate permettant une traçabilité plus fine de la performance par Business Unit. Pour autant, ces changements sont sans impact significatif sur l'allocation des coûts par rapport à l'ancienne méthode.

Cette nouvelle organisation opérationnelle et managériale a été mise en place au 30 juin 2025, et suivie comme telle depuis lors par le directeur général du groupe et les directeurs des Business Units. Les données comparatives au 31 décembre 2024 ont été retraitées afin d'être comparables et de refléter cette organisation.

(en milliers d'euros)	2024	2025
Nutrition & Bioindustry	3 847 471	3 750 202
Health & Pharma Solutions	822 647	1 391 328
Élimination (ventes inter-Business Unit)	(290 032)	(363 958)
Ventes	4 380 086	4 777 572
<i>dont ventes aux tiers (Business Unit Nutrition & Bioindustry)</i>	3 570 876	3 504 472
<i>dont ventes aux tiers (Business Unit Health & Pharma Solutions)</i>	809 210	1 273 100
Autres ventes	114 657	98 953
Chiffre d'affaires	4 494 743	4 876 525

(en milliers d'euros)	2024	2025
Nutrition & Bioindustry	297 631	258 194
Health & Pharma Solutions	231 814	342 785
EBITDA	529 445	600 979

Dans les reportings de gestion, les données bilantielles ne sont pas désagrégées aux secteurs opérationnels. Les allocations effectuées dans le cadre des tests de dépréciation sont présentées dans la Note 14.

En outre, le groupe se tourne désormais vers l'EBITDA Courant, en ligne avec le calcul du levier financier. Cet indicateur intègre notamment les plus ou moins-value sur les cessions d'immobilisations, les effets des assurances et subventions d'investissements et exclut les effets de dépréciation des actifs circulants.

(en milliers d'euros)	2024	2025
Nutrition & Bioindustry	303 487	262 984
Health & Pharma Solutions	236 376	349 145
EBITDA Courant	539 863	612 129

La réconciliation de l'indicateur EBITDA Courant avec le ROC présenté dans les états financiers consolidés est présentée en Note 26 "Indicateurs alternatifs de performance et autres éléments de réconciliation".

Note 8

Éléments non récurrents

Sur l'exercice 2025, les éléments non récurrents s'élèvent à - 321 millions d'euros. Les principaux impacts sont décrits ci-après.

Frais d'acquisition et de préparation à l'intégration d'IFF Pharma Solutions et frais et charges liés à l'évolution du groupe et aux initiatives stratégiques : - 87 millions d'euros.

Le groupe a acquis IFF Pharma Solutions le 1^{er} mai 2025. À ce titre, le groupe a encouru des frais relatifs aux travaux de due diligence, des coûts relatifs à l'acquisition ("success fees"), puis des coûts relatifs aux travaux d'intégration. Ces charges concernent essentiellement des honoraires.

En outre, des frais ont été encourus pour diverses initiatives stratégiques, associées à la transformation du modèle opérationnel du groupe engendrée par l'intégration d'IFF Pharma Solutions.

Dépréciation des actifs Roquette America : - 176 millions d'euros

L'origine et l'impact de cette dépréciation d'actifs sont exposés dans la Note 2 "Faits marquants".

Dépréciation des actifs Roquette India : - 55 millions d'euros

L'origine et l'impact de cette dépréciation d'actifs sont exposés dans la Note 2 "Faits marquants".

Frais d'intégration et de restructuration du groupe Qualicaps : - 9 millions d'euros

Sur l'exercice, le groupe a continué l'intégration de Qualicaps parmi les processus du groupe. Ces charges concernent les charges de personnel, les honoraires, les frais de conseils et les coûts de fonctionnement de l'équipe en charge de l'intégration. En outre, des charges concernent des plans de restructuration en Espagne et au Japon.

Vente d'un terrain, site de Corby (Royaume-Uni) : + 12 millions d'euros.

Sur la période, le groupe a procédé à la cession du troisième terrain détenu par la société Roquette UK (dont les activités industrielles ont cessé en 2020), générant une plus-value de 12 millions d'euros.

Fermeture du site industriel de Qualicaps aux États-Unis : - 3 millions d'euros

Le groupe a annoncé la fermeture du site de production de capsules aux États-Unis. La cessation d'activité interviendra en fin

d'année 2026. Les activités seront relocalisées dans d'autres sites Qualicaps. Les impacts concernent essentiellement des coûts de restructurations et des coûts sociaux.

En 2024, les éléments non récurrents s'élevaient à - 68 millions d'euros et comprenaient essentiellement :

- des frais d'acquisition et de préparation à l'intégration d'IFF Pharma Solutions et des frais et charges liés à l'évolution du groupe et aux initiatives stratégiques pour - 51 millions d'euros ;
- des frais d'intégration du groupe Qualicaps pour - 7 millions d'euros. Ces charges concernaient les honoraires, les frais de conseils et les frais de l'équipe en charge de l'intégration ;
- la clôture du litige en lien avec la construction de l'usine de Portage pour - 9 millions d'euros ;
- une provision pour risque fiscal au Mexique pour - 4 millions d'euros.

Note 9

Résultat financier

(en milliers d'euros)	2024	2025
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à long terme	10 880	23 624
Coût de l'endettement financier brut	(63 315)	(114 135)
Coût de l'endettement financier net	(52 435)	(90 511)
Autres produits financiers	342	6 870
Autres charges financières	(4 247)	(6 054)
Provisions financières	(9 197)	1 149
Résultat de change et instruments financiers	706	(21 478)
Autres produits et charges financiers	(12 396)	(19 512)
Résultat financier	(64 830)	(110 023)

1. Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net correspond à la différence entre l'ensemble des produits financiers relatifs aux placements réalisés par le groupe, quelle que soit leur nature, et l'ensemble des frais financiers relatifs aux financements utilisés par le groupe, quelle que soit leur nature.

Le coût de l'endettement financier relatif aux contrats de location (application de la norme IFRS 16) s'élève à 5,1 millions d'euros à fin décembre 2025, contre 3,6 millions d'euros à fin décembre 2024.

À fin décembre 2025, le coût de l'endettement financier net est en hausse à 90,5 millions d'euros, lié aux effets des financements émis en fin d'exercice 2024 et d'autres financements contractés en 2025 relatifs à l'acquisition d'IFF Pharma Solutions.

Le taux de rendement actuariel brut moyen des placements est de 3,1 % en 2025, contre 3,5 % au 31 décembre 2024.

L'analyse du coût de la dette brute envers les institutions financières est consultable en Note 24.

2. Autres produits et charges financiers

Les autres produits financiers incluent l'effet de la dilution de NXTFood de 50 % à 33,96 %, qui génère un produit financier de 7 millions d'euros.

Les autres charges financières incluent notamment les charges financières relatives aux avantages au personnel, les commissions versées aux courtiers ainsi que les provisions sur titres de participations non consolidées.

Les provisions financières incluent sur l'exercice des reprises de dépréciations détenues par Roquette Ventures, notamment à la suite de la cession de Rival Food (cf. note 16). En 2024, ce poste était impacté par des provisions significatives concernant les participations Advanced Protein Technologies et The Protein Brewery, détenues par Roquette Ventures.

Le poste "Résultat de change et instruments financiers" inclut à la fois les impacts nets liés à la conversion des éléments libellés en devises et la variation de valeur des instruments dérivés non qualifiés de couverture (notamment sur le gaz et les céréales). Il est notamment impacté par le raffermissement de l'euro face au dollar américain, impactant les valeurs de comptes banque et dépôts à terme libellés dans cette devise.

En 2024, ce poste était notamment impacté par des effets de dévaluation du réal brésilien face au dollar américain impactant les valeurs des prêts de Roquette Frères à Itacel, Brésil, compensés par des gains latents non qualifiés sur des couvertures de commodités.

Note 10

Impôts sur le résultat

1. Analyse de la charge nette d'impôt

(en milliers d'euros)	2024	2025
Impôts exigibles	(52 926)	(57 749)
Impôts différés	(453)	(4 390)
Impôts sur le résultat	(53 379)	(62 139)

Les entités françaises Roquette Frères, Roquette Malause, Siladour, Roquette HPS (ex Roquette 4) et Roquette Ventures bénéficient du régime de l'intégration fiscale.

Les impôts exigibles correspondent aux montants d'impôts dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays, ainsi qu'aux provisions pour impôts et aux impacts des contrôles fiscaux.

La charge d'impôts exigibles de l'exercice 2025 se répartit entre :

- une charge d'impôts de 9 millions d'euros pour les filiales françaises ;
- une charge d'impôts de 49 millions d'euros pour les filiales étrangères.

L'Union européenne a soutenu l'accord issu des travaux de l'OCDE relatif aux règles globales anti-érosion de la base d'imposition appelée "GloBE – Pilier 2" et a adopté, le 14 décembre 2022, la directive UE 2022/2523 relative au pilier 2. Ce pilier vise à assurer

un niveau minimum d'imposition mondial pour les groupes d'entreprises multinationales et les groupes nationaux de grande envergure dans l'Union européenne. Cette directive a été transposée en droit français dans la loi de finances 2024.

Ces règles d'imposition minimales entrent en application à compter de l'exercice 2024. Les conséquences financières pour le groupe portent principalement sur les opérations réalisées à Singapour, Hong Kong, Irlande et Roumanie, et sont peu significatives. À compter de 2025, la société RoqFam est redevable des effets de Pilier 2 lorsque l'impôt complémentaire n'est pas dû localement.

La hausse de la charge d'impôt sur le résultat résulte essentiellement de l'intégration dans le périmètre des entités IFF Pharma Solutions compensée par une baisse de l'activité.

2. Taux d'impôt effectif

Le taux effectif d'impôt, sur la base du résultat avant impôts et résultat des sociétés mises en équivalence, s'élève à - 31,2 % sur l'exercice 2025 (44,8 % en 2024). En 2025, le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 25,83 % (en incluant la contribution additionnelle).

(en milliers d'euros)	2024	%	2025	%
Résultat net	60 566	-	(265 296)	-
Impôts sur le résultat	53 379	-	62 139	-
Résultat des sociétés mises en équivalence	5 086	-	3 916	-
Résultat avant impôts et sociétés mises en équivalence	119 032	100,0%	(199 241)	100,0%
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	25,8%		25,8%	
Impôt théorique	(30 746)	-25,8%	51 464	-25,8%
Différences de taux d'imposition	8 812	7,4%	6 743	-3,4%
Différences permanentes	4 417	3,7%	(52 852)	26,5%
Utilisation / (Génération) de déficits fiscaux non reconnus	(23 524)	-19,8%	(20 080)	10,1%
Reconnaissance/ décomptabilisation d'impôts différés	-	-	(39 249)	19,7%
Crédits d'impôt	2 091	1,8%	1 506	-0,8%
Autres éléments	(14 429)	-12,1%	(9 670)	4,8%
Impôts sur le résultat	(53 379)	-44,8%	(62 139)	31,2%

Sur l'exercice, les différences permanentes sont essentiellement liées aux dépréciations des actifs de Roquette America et Roquette India.

La ligne "Reconnaissance/ décomptabilisation d'impôts différés" est essentiellement liée à la décomptabilisation des impôts différés de Roquette America, devenus sans perspective d'utilisation.

Les déficits fiscaux non reconnus sur l'exercice sont principalement liés à la société Roquette Canada et à PS Biopolymer GmbH.

3. Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

(en milliers d'euros)	2024	2025
Avantages du personnel	14 156	12 431
Instruments financiers	(13 804)	3 945
Déficits reportables	117 043	73 619
Marge sur stocks	7 407	5 041
Autres	18 771	24 437
Durées d'amortissements	(237 714)	(326 416)
Provisions	(7 059)	6 630
Impôts différés	(101 200)	(200 316)
dont impôts différés actifs	76 748	56 015
dont impôts différés passifs	(177 948)	(256 330)

Les règles et méthodes comptables applicables aux impôts différés sont décrites dans la Note 4.10.

Les déficits reportables activés concernent principalement les sociétés Roquette Frères, Roquette India et Roquette Canada. Une analyse approfondie a été réalisée afin de documenter l'utilisation effective dans un délai raisonnable de ces pertes fiscales, en tenant compte du contexte économique. La variation de l'année est due à la décomptabilisation des déficits de Roquette America.

Note 11

Goodwill

À la suite de la nouvelle organisation autour des Business Units, les goodwill ont été alloués aux secteurs opérationnels correspondant aux Business Units (cf. Note 2 "Faits marquants" et Note 4.7 "Dépréciation d'actifs immobilisés et secteurs opérationnels").

Les variations de périmètre concernent l'acquisition d'IFF Pharma Solutions, cf. Note 6 "Périmètre de consolidation".

Le segment "Autre" correspond aux goodwill présents en lien avec les activités périphériques du groupe, notamment la détention d'actifs immobiliers.

Les tests de dépréciations sont présentés en Note 14 "Tests de perte de valeur sur goodwill et autres actifs non financiers".

(en milliers d'euros)	2023	Effets des évolutions de périmètre	Autres effets	Écarts de conversion	Pertes de valeur sur l'exercice	2024	dont goodwill brut	dont dépréciation
Nutrition & Bioindustry	98 485	-	-	4 114	-	102 600	194 967	(92 367)
Health & Pharma Solutions	192 214	-	-	(13 557)	-	178 657	178 657	-
Autre	4 055	(3 745)	-	-	-	311	311	-
Écarts d'acquisition	294 754	(3 745)	-	(9 442)	-	281 567	373 934	(92 367)

(en milliers d'euros)	2024	Effets des évolutions de périmètre	Autres effets	Écarts de conversion	Pertes de valeur sur l'exercice	2025	dont goodwill brut	dont dépréciation
Nutrition & Bioindustry	102 600	-	-	(8 293)	-	94 307	171 680	(77 373)
Health & Pharma Solutions	178 657	772 170	-	(25 652)	-	925 175	925 175	-
Autre	311	-	-	-	-	311	311	-
Écarts d'acquisition	281 567	772 170	-	(33 945)	-	1 019 792	1 097 165	(77 373)

La catégorie "Durées d'amortissements" concerne les différences temporaires générées par des durées d'amortissements fiscales différentes des durées d'amortissements retenues dans les comptes consolidés. La variation par rapport à 2024 s'explique notamment par l'impact des actifs comptabilisés lors du PPA d'IFF Pharma Solutions.

4. Déficits fiscaux

Sur la base des analyses historiques et/ou des incertitudes de marché, le groupe a choisi de ne pas reconnaître les produits d'impôts différés relatifs à certaines entités en situation de déficit fiscal.

Suivant les législations fiscales des pays concernés, ces impôts différés non reconnus sont reportables jusqu'aux années suivantes :

(en milliers d'euros)	< 1 an	2 à 5 ans	> 6 ans	Total 2025
Impôts différés actifs non reconnus liés aux déficits fiscaux	121	2 911	118 110	121 142

Note 12

Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	2023	Augment.	Diminution	Variations de périmètre	Écarts de conversion et autres	2024
Frais de développement	8 036	-	-	-	-	8 036
Logiciels	371 246	1 173	(1 138)	(6)	2 067	373 341
Brevets, marques et relations clients	216 910	-	-	-	(3 044)	213 867
Autres immobilisations incorporelles	37 043	-	-	-	626	37 669
Immobilisations incorporelles en cours	1 101	822	-	-	(1 298)	626
Valeurs brutes	634 337	1 996	(1 138)	(6)	(1 649)	633 539
Frais de développement	(4 194)	(381)	-	-	-	(4 575)
Logiciels	(226 833)	(25 675)	1 138	6	272	(251 091)
Brevets, marques et relations clients	(42 759)	(19 076)	-	-	(1 350)	(63 185)
Autres immobilisations incorporelles	(30 824)	(658)	-	-	(528)	(32 011)
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Amortissements	(304 609)	(45 790)	1 138	6	(1 608)	(350 863)
Dépréciations	(2 001)	-	-	-	40	(1 961)
Immobilisations incorporelles nettes	327 726	(43 794)	-	-	(3 216)	280 715

(en milliers d'euros)	2024	Augment.	Diminution	Variations de périmètre	Écarts de conversion et autres	2025
Frais de développement	8 036	-	-	-	-	8 036
Logiciels	373 341	992	(1 162)	4 958	3 857	381 985
Brevets, marques et relations clients	213 867	-	-	1 045 914	(43 104)	1 216 677
Autres immobilisations incorporelles	37 669	10	-	(20)	(3 296)	34 362
Immobilisations incorporelles en cours	626	706	-	-	(792)	540
Valeurs brutes	633 539	1 707	(1 162)	1 050 851	(43 335)	1 641 600
Frais de développement	(4 575)	(381)	-	-	-	(4 957)
Logiciels	(251 091)	(26 182)	1 100	(542)	(155)	(276 870)
Brevets, marques et relations clients	(63 185)	(49 266)	-	-	8 385	(104 066)
Autres immobilisations incorporelles	(32 011)	(482)	-	-	2 472	(30 020)
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Amortissements	(350 863)	(76 311)	1 100	(542)	10 703	(415 913)
Dépréciations	(1 961)	-	-	(847)	163	(2 645)
Immobilisations incorporelles nettes	280 715	(74 604)	-62	1 049 463	(32 469)	1 223 042

Les effets des variations de périmètres sont les suivants :

- immobilisations incorporelles nettes issues de la balance d'ouverture d'IFF Pharma Solutions : 4 millions d'euros ;
- immobilisations incorporelles nettes issues de l'allocation préliminaire (cf. Note 5) : 1046 millions d'euros.

Note 13

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constituées des immobilisations détenues en propre et des droits d'utilisation sur des immobilisations corporelles.

(en milliers d'euros)	2024	2025
Immobilisations corporelles détenues en propre	2 227 355	2 310 533
Droits d'utilisation sur des immobilisations corporelles	146 144	181 710
Total immobilisations corporelles	2 373 499	2 492 243

1. Immobilisations corporelles détenues en propre

(en milliers d'euros)	2023	Augment.	Diminution	Variations de périmètre	Écarts de conversion et autres	2024
Terrains et aménagements	154 793	510	-659	-	3 516	158 160
Constructions	1 245 043	6 843	(3 033)	(22)	26 463	1 275 293
Inst. matériels et outil.	5 905 374	78 443	(53 696)	(1 469)	162 974	6 091 626
Immeubles de placement	41 831	9	-	-	-	41 840
Autres	304 858	139 033	(7 146)	(623)	(118 393)	317 728
Valeurs brutes	7 651 899	224 838	(64 534)	(2 115)	74 560	7 884 647
Terrains et aménagements	(53 500)	(2 125)	174	-	(2 240)	(57 691)
Constructions	(683 080)	(45 820)	2 132	10	(12 544)	(739 302)
Inst. matériels et outil.	(4 215 346)	(138 131)	48 407	694	(54 832)	(4 359 208)
Immeubles de placement	(11 733)	(2 361)	-	-	-	(14 094)
Autres	(105 204)	(10 541)	6 312	302	5	(109 126)
Amortissements	(5 068 863)	(198 978)	57 024	1 005	(69 610)	(5 279 421)
Dépréciations	(378 716)	(2 778)	1 771	-	1 852	(377 871)
Immobilisations corporelles	2 204 320	23 082	(5 739)	(1 109)	6 801	2 227 355

(en milliers d'euros)	2024	Augment.	Diminution	Variations de périmètre	Écarts de conversion et autres	2025
Terrains et aménagements	158 160	1 041	(5 656)	22 191	(11 347)	164 389
Constructions	1 275 293	5 813	(1 774)	68 473	(57 547)	1 290 259
Inst. matériels et outil.	6 091 626	82 869	(38 825)	284 661	(115 422)	6 304 910
Immeubles de placement	41 840	1 830	(3 433)	-	1 680	41 917
Autres	317 728	140 967	(7 386)	62 803	(125 720)	388 393
Valeurs brutes	7 884 647	232 521	(57 073)	438 128	(308 355)	8 189 867
Terrains et aménagements	(57 691)	(2 174)	65	(691)	2 870	(57 621)
Constructions	(739 302)	(43 758)	1 388	(522)	34 365	(747 829)
Inst. matériels et outil.	(4 359 208)	(159 805)	35 316	(12 737)	126 685	(4 369 750)
Immeubles de placement	(14 094)	(2 362)	3 361	-	-	(13 095)
Autres	(109 126)	(11 062)	2 971	(1 201)	4 307	(114 111)
Amortissements	(5 279 421)	(219 160)	43 099	(15 151)	168 227	(5 302 406)
Dépréciations	(377 871)	(235 117)	5 183	(18 094)	48 971	(576 929)
Immobilisations corporelles	2 227 355	(221 757)	(8 791)	404 884	(91 157)	2 310 533

Les immobilisations corporelles "Autres" comprennent des immobilisations en cours pour un montant de 226 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 172 millions d'euros au 31 décembre 2024. Sur l'exercice, 133 millions d'euros ont été reclassés du poste Autres vers les autres lignes des immobilisations lors de leur mise en service (121 millions d'euros sur l'exercice 2024).

La juste valeur des immeubles de placement détenus par le groupe est estimée à 30 millions d'euros.

2. Droits d'utilisation (DU) sur des immobilisations corporelles

En application de la norme IFRS 16, les droits d'utilisation (DU) relatifs aux biens pris en location sont les suivants :

(en milliers d'euros)	2023	Augment.	Diminution	Variations de périmètre	Écarts de conversion et autres	2024
DU sur terrains	23 449	137	(29)	-	608	24 165
DU sur bâtiments et agencements	152 787	13 150	(13 741)	(1 241)	179	151 135
DU sur inst. matériels, outil. et véhicules	118 521	21 309	(2 547)	(279)	430	137 435
Valeurs brutes	294 757	34 596	(16 317)	(1 519)	1 218	312 735
DU sur terrains	(7 543)	(625)	29	-	(237)	(8 376)
DU sur bâtiments et agencements	(62 596)	(19 234)	13 741	873	156	(67 060)
DU sur inst. matériels, outil. et véhicules	(70 165)	(22 083)	2 547	93	(1 546)	(91 154)
Amortissements	(140 304)	(41 943)	16 317	966	(1 627)	(166 591)
Dépréciations	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	154 453	(7 347)	-	(553)	(409)	146 144

(en milliers d'euros)	2024	Augment.	Diminution	Variations de périmètre	Écarts de conversion et autres	2025
DU sur terrains	24 165	619	(24)	-	(1 745)	23 015
DU sur bâtiments et agencements	151 135	14 341	(1 909)	52 862	(6 929)	209 500
DU sur inst. matériels, outil. et véhicules	137 435	28 546	(17 271)	-	(8 111)	140 599
Valeurs brutes	312 735	43 506	(19 203)	52 862	(16 785)	373 114
DU sur terrains	(8 376)	(833)	24	-	623	(8 563)
DU sur bâtiments et agencements	(67 060)	(26 313)	1 898	-	2 759	(88 716)
DU sur inst. matériels, outil. et véhicules	(91 154)	(24 770)	17 253	-	4 546	(94 125)
Amortissements	(166 591)	(51 916)	19 175	-	7 929	(191 404)
Dépréciations	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	146 144	(8 410)	(28)	52 862	(8 857)	181 710

Les contrats de location concernent essentiellement des contrats de location de wagons, d'entrepôts logistiques, de bureaux et de voitures de société, dont les principales caractéristiques et modalités d'évaluation sont les suivantes :

- locations de wagons : les sociétés françaises et américaines ont conclu des contrats de location de wagons pour l'acheminement de matières premières ou la livraison de produits finis. La durée de ces contrats a été estimée soit en utilisant la durée contractuelle pour des wagons standards (durée entre un et dix ans) soit la durée de vie des wagons pour ceux présentant des spécificités demandées par le groupe (durée jusqu'à vingt ans) ;
- entrepôts logistiques et bureaux administratifs : la durée de ces contrats a été estimée en tenant compte de la durée légale des contrats. Le groupe a estimé qu'à l'expiration du contrat de bail, les pénalités ou coûts annexes n'étaient pas suffisamment significatifs pour engendrer une obligation implicite de rester dans les lieux. La durée des contrats s'échelonne entre des durées d'un an (contrats renouvelables) à plus de quinze ans (contrats de location d'entrepôts spécifiques) ;
- voitures de société : la durée des contrats a été estimée sur la base des durées contractuelles (environ trois ans).

Les droits d'utilisation sur les terrains correspondent à des baux long terme, notamment en Lituanie et en Chine.

Les charges de location résiduelles concernant des locations de courte durée, des locations d'actifs de faible valeur ou des paiements variables ne sont pas significatives.

Au tableau des flux de trésorerie, les augmentations des droits d'utilisation (DU) sur des immobilisations corporelles sont présentées parmi les investissements (ligne "Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles"), en cohérence avec les suivis opérationnels du management concernant les investissements du groupe.

Note 14

Tests de perte de valeur sur les goodwill et autres actifs non financiers

1. Principes de réalisation des tests

Les tests sont réalisés conformément aux méthodes détaillées dans les règles et méthodes d'évaluation décrites dans la Note 4.7, et en prenant en compte des hypothèses et estimations nécessaires à la réalisation de ces tests, comme cela est décrit en Note 5 "Jugements, estimations et hypothèses significatives".

Segments, UGT et périodicité

Ainsi, le groupe réalise des tests de perte de valeur à trois niveaux :

1. Au niveau des segments opérationnels :

- à ce niveau, les actifs testés comprennent les actifs industriels et le besoin en fonds de roulement des entités qui composent le segment, ainsi que les goodwill et les actifs incorporels et corporels qui ont été alloués à chacun des segments et qui ne sont testés qu'au niveau des segments opérationnels ;
- les segments opérationnels font l'objet d'un test annuel systématique ;
- le groupe est organisé autour de deux segments : la Business Unit Health & Pharma Solutions (HPS) et la Business Unit Nutrition & Bioindustry (NBI).

2. Au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) qui correspondent à des filiales industrielles, ou à des regroupements de filiales industrielles dont les flux sont interdépendants :

- à ce niveau, les actifs testés comprennent les actifs industriels et le besoin en fonds de roulement des entités qui composent l'UGT ;
- les UGT font l'objet d'un test uniquement en cas d'indice de perte de valeur identifié par le management au cours de l'exercice ou de la période ;
- le groupe est organisé autour de dix UGT :
 - › Crest : actif de production cellulosique situé en Inde ;
 - › IFF Pharma Solutions : actifs acquis en mai 2025, dont les sites de production se situent aux États-Unis et en Europe ;
 - › Itacel : actif de production cellulosique situé au Brésil ;
 - › Qualicaps : actifs acquis en octobre 2023, dont les sites de production se situent principalement au Japon et en Europe. Le groupe a annoncé la fermeture du site de production aux États-Unis (cf. Note 8 "Éléments non récurrents") ;
 - › China Legacy : ensemble des actifs situés en Chine ;
 - › Europe Legacy : ensemble des sites de production situés en Europe (principalement des amidonneries), à l'exception de ceux relevant des UGT Qualicaps et IFF Pharma Solutions ;
 - › Portage (Canada) : site de production de protéines de pois, ouvert en 2022 ;
 - › Roquette America : sites de production d'amidonnerie situés aux États-Unis au sein de l'entité Roquette America ;
 - › Roquette India : sites de production d'amidonnerie situés en Inde au sein de l'entité Roquette India ;
 - › Sethness : sites de production de caramel color, acquis en 2018.

3. Au niveau d'actifs spécifiques, en cas de décision stratégique relative à certains actifs (projet de cession, fermeture d'atelier, non utilisation, etc.).

Autres considérations et hypothèses

Dans le cadre des hypothèses utilisées dans les plans moyen terme, le groupe Roquette anticipe l'évolution du prix du carbone. Le groupe estime ainsi le prix du CO₂ à 100 euros la tonne dans ses calculs de rentabilité et à plus de 150 euros la tonne dans ses hypothèses d'investissement à long terme en Europe.

Roquette a mené en 2025, avec AXA Climate, une étude complète et détaillée (couvrant le périmètre pré-acquisition d'IFF Pharma Solutions) afin, d'une part, d'identifier les risques de transition liés au changement climatique et, d'autre part, d'évaluer les risques financiers associés. Les conclusions de cette étude sont les suivantes :

- concernant l'exposition des sites industriels du groupe, à moyen terme, peu d'impacts ont été relevés, à l'exception d'une augmentation du risque de sécheresse susceptible d'affecter les opérations des sites européens à moyen-long terme ;
- concernant l'exposition des matières premières (mesurée via les rendements), peu d'évolutions significatives sont relevées sur des marchés très globalisés, à l'exception des pommes de terre (qui demeurent une matière première de niche pour le groupe) ;
- concernant l'exposition de la chaîne logistique, peu d'évolutions par rapport à la situation actuelle ont été identifiées et de nombreuses alternatives existent d'ores et déjà.

2. Résultat des tests

Le management a identifié que les deux hypothèses les plus sensibles correspondent à :

- la sensibilité au taux de WACC. La sensibilité est calculée en prenant en compte une hausse de 0,5 point (entraînant une baisse de la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptible d'entraîner une dépréciation complémentaire) ou une baisse de 0,5 point (entraînant les effets inverses) ;
- la sensibilité à l'EBITDA Courant (excédent brut d'exploitation) pris en compte dans les business plans. La sensibilité est calculée en prenant en compte une baisse de 10 % de l'EBITDA Courant chaque année sur la durée du plan ainsi que sur la valeur terminale (entraînant une baisse de la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptible d'entraîner une dépréciation complémentaire) ou une hausse de 10 % de l'EBITDA Courant (entraînant les effets inverses).

Au niveau des segments

Les performances des Business Units sont présentées dans la Note 1 "Faits marquants" du rapport de gestion groupe. La baisse de la performance de la BU NBI n'entraîne pas de dépréciation ni de sensibilité.

Les principales hypothèses et résultats sont les suivants :

(en millions d'euros)	Health & Pharma Solutions	Nutrition & BioIndustry	Actifs nets autre *	Total Groupe
Actifs immobilisés testés	2 666	2 039	30	4 735
Dont goodwill	925	94	-	1 020
Dont actifs incorporels	1 089	134	-	1 223
Dont autres actifs immobilisés	652	1 811	29	2 492
WACC	8,6%	7,8%	-	-
Taux de croissance à l'infini	2,0%	2,0%	-	-
Dépréciation comptabilisée liée aux tests par segment	-	-	-	-
Sensibilité au WACC : + 0,5 %	-	-	-	-
Sensibilité au WACC : -0,5 %	-	-	-	-
Sensibilité à l'EBITDA courant : + 10 %	-	-	-	-
Sensibilité à l'EBITDA courant : -10 %	-	-	-	-

* Les actifs autres sont notamment les actifs d'Immoroc (détenion d'immeubles de placements)

Au niveau des UGT et des actifs spécifiques

Considérant les performances économiques, le management a identifié des indices de perte de valeur concernant les UGT : Itacel, Qualicaps, Roquette America et Roquette India.

(en millions d'euros)	Qualicaps	Itacel	Roquette America	Roquette India
Actifs immobilisés nets (résiduels)	106,5	27,9	105,1	23,4
WACC N	8,0%	11,3%	7,8%	11,8%
WACC N-1	nc	12,0%	7,1%	11,0%
Taux de croissance à l'infini	2,0%	3,0%	2,0%	3,0%
Dépréciation comptabilisée fin 2025	-	-	166,1	121,9
Dépréciation comptabilisée fin 2024	-	-	4,3	86,7
Sensibilité au WACC : + 0,5 %	-	(3)	(18)	(4)
Sensibilité au WACC : -0,5 %	-	-	22	5
Sensibilité à l'EBITDA Courant : + 10 %	-	-	46	14
Sensibilité à l'EBITDA Courant : -10 %	-	(8)	(46)	-

Éléments additionnels sur les tests et les sensibilités :

- sur l'exercice, les dépréciations comptabilisées concernent Roquette America et Roquette India. Les raisons et les perspectives sont précisées dans la Note 2 "Faits marquants" ;
- UGT Qualicaps : ce business a connu une année en deçà des attentes, en raison d'un focus managérial sur l'acquisition d'IFF Pharma Solutions et d'un marché moins porteur (effet de déstockage). Pour autant, les capsules constituent un marché clé pour le groupe dans le déploiement de la stratégie de la Business Unit Health & Pharma Solutions, fondée sur les excipients et l'administration de médicaments par voie orale. Ainsi, un rebond des performances est attendu ;
- UGT Itacel : cette société au Brésil est pénalisée par des effets des droits de douane sur les exports vers les États-Unis. Pour autant, elle fabrique des produits celluloseux qui s'inscrivent pleinement dans la stratégie de la Business Unit Health & Pharma Solutions.

Sur l'exercice, le groupe a comptabilisé des compléments de pertes de valeur sur actifs spécifiques concernant la société Qualicaps USA, à la suite de la décision de fermeture progressive du site de production (cf. Note 8).

Pertes de valeur comptabilisées historiquement

Les pertes de valeur comptabilisées au cours d'exercices antérieurs concernent principalement les actifs suivants :

- Europe Legacy : Roquette Frères à la suite de décisions de fermeture d'ateliers et Roquette Amilina concernant des matériels industriels sans perspective d'utilisation ;
- Roquette America : des dépréciations sur des actifs spécifiques ;
- Roquette Canada : concernant l'actif industriel de protéines de pois (cf. Note 5 "Jugements, estimations et hypothèses significatives") ;
- Chine Legacy : Guangxi Nanning Chemical Pharmaceutical et Roquette Biotech Nutritionals. Ces sociétés conservent un reliquat de dépréciation au titre de dépréciations sur des actifs spécifiques ;
- Roquette India : actifs de la société Roquette India, précédemment partiellement dépréciés, cf. Note 2 "Faits marquants" ;
- Qualicaps : dépréciation d'actifs aux États-Unis pour le site de Qualicaps USA.

Note 15

Titres mis en équivalence

Le montant des titres mis en équivalence passe de 7,9 millions d'euros en 2024 à 12,8 millions d'euros en 2025.

Sur l'exercice 2025, l'augmentation de ce poste s'explique principalement par une augmentation de capital et un impact positif de la dilution de NxtFood compensée par les résultats déficitaires des sociétés composant cet agrégat.

Le montant de la quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence n'est pas significatif.

La Note 30 "Liste des filiales consolidées" présente les entités composant cet agrégat.

Note 16

Actifs financiers non courants et courants

(en milliers d'euros)	2024	2025
Placements à long terme	45 513	29 608
Placements à court terme	1 198 115	-
Créances rattachées à des participations et prêts	830	-
Actifs financiers inclus dans l'endettement net (cf. note 22)	1 244 458	29 608
Titres de participation	20 665	17 827
Actifs de régime (cf. note 25)	-	23 991
Dépôts et cautionnements	5 440	4 794
Actifs financiers	1 270 563	76 219
dont actifs financiers non courants	71 352	74 637
dont actifs financiers courants	1 199 211	1 582

Placements à court terme et à long terme

Dans le cadre de la diversification de son portefeuille de placements, le groupe a souscrit différents placements auprès de contreparties financières. Ces placements sont intégrés dans le calcul de l'endettement net.

Lors de l'exercice précédent, le groupe avait procédé au placement du produit net des émissions obligataires réalisées le 25 novembre 2024 sur des dépôts à terme de maturité mars 2025 auprès d'une banque de premier rang. Ces placements étaient considérés comme des placements à court terme. Ils ont été utilisés dans le cadre de l'acquisition d'IFF Pharma Solutions (cf. Note 2 "Faits marquants").

Les placements à long terme et les placements à court terme correspondent aux placements de trésorerie qui n'entrent pas dans la qualification de "Trésorerie et équivalents de trésorerie", du fait de leur duration anticipée à la souscription supérieure à trois mois.

En ligne avec la politique financière mise en place, ces placements présentent les caractéristiques suivantes :

- absence de risque de perte en capital excepté en cas de défaillance de la contrepartie ;
- risque de contrepartie suivi et piloté ;
- rémunération prévisible sur une période de temps déterminée.

Le montant de l'encours moyen des placements financiers est de 574 millions d'euros vs 203 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Le taux de rendement actuariel brut moyen des placements est de 3,1 % en 2025, contre 3,4 % au 31 décembre 2024.

Créances rattachées à des participations et prêts

Sur l'exercice précédent, la société Roquette Frères avait mis en place un prêt avec la société Roqfam SAS (cf. Note 1 "Principes généraux"), aux mêmes conditions que les prêts au sein du groupe ; ce prêt a été remboursé par Roqfam SAS.

Le groupe n'a pas d'autres prêts ou de créance rattachée à des participations. Pour rappel, depuis fin 2013, les créances vis-à-vis de la société Solazyme Roquette Nutritionals sont couvertes par une provision.

Ces créances sont intégrées, pour leur montant net, dans le calcul de la dette nette.

Titres de participation

(en milliers d'euros)	Valeur nette 2024	Valeur brute 2025	Variation des Dépréciations	Augment. / Diminution (Valeur Brute)	Écart de conversion et autre	Valeur nette 2025
Exeltium 1	2 370	8 321	-	-	-	2 370
Advanced Protein Technologies Corp.	2 462	5 862	283	-	-	2 745
The Protein Brewery	3 864	9 044	(666)	180	-	3 378
Rival Food	2 000	-	(878)	(1 122)	-	-
Kofitech	4 873	4 200	-	-	(673)	4 200
Equinom	1 715	1 715	-	-	-	1 715
Biograil	1 058	1 058	-	-	-	1 058
Autres	2 323	2 411	-	3	35	2 361
Titres de participation	20 665	32 610	(1 261)	(939)	(638)	17 827

Les titres de participation correspondent aux entités non consolidées du groupe. Ils sont valorisés suivant les méthodes décrites dans les règles et méthodes d'évaluation. Les entités détenues par Roquette Ventures font l'objet d'une valorisation annuelle par un cabinet indépendant.

Ces entités sont non consolidées car elles ne remplissent pas les critères pour être consolidées (si le groupe n'en a pas le contrôle) ou mises en équivalence (si le groupe exerce une influence notable), ou bien du fait de leur caractère non significatif.

Note 17

Stocks

(en milliers d'euros)	2024	2025
Matières premières et autres approvisionnements	362 263	401 469
En-cours de production	12 455	10 343
Produits finis et marchandises	517 216	731 277
Dépréciations	(56 353)	(61 126)
Stocks	835 580	1 081 963

Conformément aux règles et méthodes comptables, les stocks sont valorisés au coût moyen pondéré.

Les dépréciations de stocks portent sur des réductions de valeur liées à des pièces détachées obsolètes, ainsi que sur des produits finis présentant des défauts de qualité, étant anciens ou obsolètes ou dont la valeur de marché est inférieure à leur valeur comptable.

Les effets de la réévaluation des stocks dans le cadre de l'allocation de l'écart d'acquisition au 1^{er} mai 2025 (cf. Note 6) n'ont pas d'impact sur la valeur des stocks au 31 décembre 2025.

Note 18

Clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	2024	2025
Clients et comptes rattachés	640 293	682 873
Dépréciation	(8 722)	(12 005)
Clients et comptes rattachés	631 571	670 868

Les actifs de contrats, constitués de factures à émettre, représentent 14 millions d'euros au 31 décembre 2025, contre 17 millions au 31 décembre 2024, et incluent notamment des factures à émettre sur les ventes d'énergie.

Il est rappelé que la majeure partie des créances clients est couverte par une assurance-crédit pour le périmètre historique (hors périmètre d'IFF Pharma Solutions).

Note 19

Autres actifs non courants et courants

(en milliers d'euros)	2024	2025
États et collectivités	57 951	89 280
Créances sociales	1 490	1 060
États, impôts non courants	352	1 292
Instruments dérivés	121 746	26 962
Créances fournisseurs	14 194	15 044
Dépôts / dérivés	4 115	4 755
Autres comptes débiteurs	33 632	54 600
Subventions à recevoir	41 594	35 369
Autres actifs	275 074	228 362
dont autres actifs non courants	37 592	38 686
dont autres actifs courants	237 482	189 677

Les instruments dérivés sont essentiellement composés d'opérations mises en place à des fins de gestion des risques de change, de taux et de variations de prix des céréales et de l'énergie. L'analyse des positions nettes est présentée en Note 24. En fin d'exercice 2024, le groupe bénéficiait de positions présentant des gains latents significatifs notamment sur des couvertures USD de changes destinées à l'acquisition d'IFF Pharma Solutions, dénouées en 2025.

Le poste "États et collectivités" est composé majoritairement de créances de TVA et est impacté par un effet périmètre à hauteur d'un montant de 20 millions d'euros lié à l'intégration d'IFF Pharma Solutions.

Note 20

Capitaux propres

Au 31 décembre 2025, le capital social s'élève à 8812908 euros, composé de 2937636 actions entièrement libérées sans valeur nominale, d'un pair de trois euros chacune. Il n'y a pas eu de variation du nombre d'actions sur l'exercice.

Éléments du résultat global

(en milliers d'euros)	Écarts de conversions	Écarts actuariels des régimes à prestation définis, net d'impôts différés	Réserves relatives aux instruments dérivés de couverture et autres éléments, nets d'impôts différés	Total éléments du résultat global	Part du groupe	Intérêts ne donnant pas le contrôle
31 décembre 2023	67 392	(18 904)	(17 964)	30 523	31 628	(1 105)
Éléments comptabilisés en capitaux propres	37 701	1 370	41 105	80 176	80 158	17
31 décembre 2024	105 093	(17 534)	23 141	110 699	111 787	(1 088)
Éléments comptabilisés en capitaux propres	(145 319)	7 131	(61 044)	(199 232)	(199 210)	(22)
31 décembre 2025	(40 226)	(10 403)	(37 904)	(88 533)	(87 424)	(1 110)

Dividendes

Sur l'exercice 2025, la société a versé un montant de 53,6 millions d'euros (au tableau de flux de trésorerie), correspondant :

- au solde des dividendes relatif à l'exercice 2024 versé en mai 2025 suivant l'assemblée générale du 28 mai 2025 ;
- à l'acompte sur dividendes décidé par le conseil d'administration lors de sa réunion du 5 novembre 2025.

Obligations super-subordonnées perpétuelles (obligations hybrides)

Pour rappel, le 25 novembre 2024, le groupe a réalisé une émission obligataire super-subordonnée à durée indéterminée de 600 millions d'euros, portant un coupon de 5,494 %, assortie d'une première option de remboursement anticipé au pair à compter du 25 novembre 2029 pour une période de trois mois avant la première reset date (25 février 2030).

Conformément aux dispositions de la norme IAS 32 Instruments Financiers, du fait des caractéristiques de ces obligations, notamment l'absence d'obligation de remboursement (sauf dans certains cas spécifiés dans la documentation des titres) et d'obligation de payer un coupon (la société a la possibilité de différer le paiement des coupons d'intérêts si aucune distribution de dividende ou d'acompte sur dividende n'est décidée), cet emprunt obligataire super-subordonné à durée indéterminée a été comptabilisé parmi les capitaux propres (part du groupe).

Les intérêts courus sont comptabilisés parmi les capitaux propres et toute rémunération versée sera comptabilisée comme une distribution de dividendes venant directement en déduction des capitaux propres à la date où la société serait contractuellement engagée à verser le coupon.

Au tableau des flux de trésorerie, cet emprunt et les coupons versés sont présentés sur une ligne dédiée "Obligations hybrides (emprunt et coupons)". Sur l'exercice 2025, les coupons versés en février 2025 s'élèvent à 8,3 millions d'euros (relatifs à la période entre le 25 novembre 2024 et le 25 février 2025).

Les frais d'émissions ont été comptabilisés directement en capitaux propres en 2024, pour un montant de 4 millions d'euros.

Enfin, le groupe avait mis en place des instruments financiers de pre-hedge (swaptions collar) courant 2024 afin de sécuriser le niveau de taux d'intérêt. Le résultat de ces couvertures, qui s'est élevé à -11,7 millions d'euros, résilié en novembre 2024, avait été comptabilisé au compte de résultat parmi l'agrégat "Autre résultat financier" lors de l'exercice 2024.

Note 21

Provisions et passifs éventuels

1. Provisions

(en milliers d'euros)	2024	2025
Provisions pour litiges et contentieux	13 436	17 156
Autres provisions	2 298	22 386
Provisions	15 734	39 541
dont provisions non courantes	863	21 473
dont provisions courantes	14 871	18 068

Les provisions pour litiges et contentieux sont individuellement non significatives.

Les autres provisions sont notamment composées d'une provision qui concerne un risque relatif à la TVA au Mexique, constituée en 2024, ainsi que de provisions constituées dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition d'IFF Pharma Solutions (cf. Note 6), relatives notamment à des démantèlements et remises en état sur certains actifs.

2. Procès et litiges

Litige Actionnariat

En mai 2012, Roquette Frères a été assignée devant le tribunal de commerce d'Arras par certains de ses actionnaires qui demandaient l'annulation de la fusion-absorption de Sager par Roquette Frères et des dommages et intérêts.

Toutes ces demandes ont été rejetées par le tribunal de commerce d'Arras puis par deux décisions de la Cour d'appel de Douai. La Cour de cassation a confirmé ces décisions le 29 mai 2024, de telle sorte que les prétentions des demandeurs sont définitivement écartées.

Dans ce contexte, certains actionnaires avaient assigné Roquette Frères devant le Tribunal de commerce de Lille en nullité partielle de l'assemblée générale du 8 avril 2022 ; cette procédure a été radiée à défaut de diligences des demandeurs et n'a pas été réinscrite au rôle à ce jour.

3. Risques éventuels

Le groupe n'a pas connaissance de risques éventuels significatifs à communiquer.

Note 22

Dette financière et endettement net

1. Endettement net

(en milliers d'euros)	2024	2025
Dettes financières non courantes	1 367 194	2 485 479
Dettes financières courantes	423 691	699 523
Actifs financiers courants et non courants*	(1 244 458)	(29 608)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(309 214)	(765 876)
Endettement net / (disponibilités nettes)	237 213	2 389 518

* Uniquement placements à court terme, à long terme et éventuelles créances rattachées à des participations et prêts (cf. Note 16 "Actifs financiers non courants et courants").

Politique de financement

Le groupe a établi une politique limitant l'accès aux marchés de financement à la société Roquette Frères, société anonyme de droit français. Ainsi, l'ensemble des lignes de financement du groupe est contractualisé par Roquette Frères. Toutefois, en raison de contraintes internes ou réglementaires particulières, certaines sociétés du groupe peuvent exceptionnellement être habilitées par la direction trésorerie et financement à mettre en place des lignes de financements externes. Cette habilitation a été octroyée à quatre filiales du groupe, consolidées à 100 % par Roquette Frères.

Le montant total des prêts bancaires et lignes tirées confirmées de contrats de crédit renouvelable était de 26 millions d'euros au 31 décembre 2025, ventilé entre les filiales ci-contre :

- Roquette India afin de couvrir le financement de son besoin en fonds de roulement ;
- Immoroc dans le cadre de l'acquisition de biens immobiliers. Le montant total des prêts bancaires souscrit par notre filiale immobilière était de 9 millions d'euros au 31 décembre 2025 ;
- Viadène dans le cadre de son activité de caisse de rachat des titres de la société Roquette Frères (2,6 millions d'euros).

Trésorerie et actifs financiers

Le groupe a décidé de maintenir en compte des liquidités auprès de ses banques de premier rang. Ces disponibilités sont majoritairement libellées en euros et disponibles à vue.

La trésorerie excédentaire en euros est qualifiée de "Trésorerie et équivalents de trésorerie" car :

- l'intention de gestion est un placement court terme dont l'encours est potentiellement amené à fluctuer suivant les variations de trésorerie du groupe ;
- ces instruments de placement bénéficient de possibilité de sortie à un horizon maximal de cinq jours.

Le groupe place également ses liquidités sur des supports à la durée plus longue, considérant une intention de placement moyen ou long terme. Ces placements sont alors classés en tant qu'actifs financiers. Les caractéristiques des actifs financiers courants et non courants sont décrites dans la Note 16 "Actifs financiers non courants et courants".

Il n'y a pas de sûreté réelle accordée en garantie des emprunts et dettes financières hormis pour certaines catégories de prêts immobiliers. Dans ce contexte, les sûretés portent sur le bien financé.

2. Dettes financières

(en milliers d'euros)	2024	Variation de périmètre	Variations cash		Variations non cash			2025
			Augment.	Dimin.	Autres	Reclassement	Écarts de conversion	
Emprunts obligataires	896 752	-	590 523	-	(2 089)	-	(7 772)	1 477 413
Emprunts bancaires	368 676	-	583 384	-	(2 004)	(52 084)	(10 689)	887 282
Dettes de loyers (IFRS 16)	99 732	40 715	18 867	-	-	(35 452)	(4 280)	119 582
Autres dettes financières	2 033	-	-	-	-	(832)	-	1 201
Dettes financières non courantes	1 367 194	40 715	1 192 773	-	(4 093)	(88 368)	(22 741)	2 485 479
Emprunts obligataires	(540)	-	429	-	-	-	-	(111)
Emprunts bancaires	278 339	-	680 100	(941 963)	3 105	51 789	(3 549)	67 821
Intérêts courus	8 670	-	4 400	-	-	-	-	13 069
Dettes de loyers courantes (IFRS 16)	37 849	10 179	-	(30 441)	(2 680)	35 452	(1 693)	48 666
Autres dettes financières	97 817	-	379 332	(8 603)	-	1 128	(153)	469 521
Dettes financières courantes (hors concours bancaires)	422 136	10 179	1 064 260	(981 007)	425	88 369	(5 395)	598 966
Concours bancaires	1 556	-	99 001	-	-	-	-	100 557
Dettes financières courantes	423 691	10 179	1 163 261	(981 007)	425	88 369	(5 395)	699 523
Dette financière	1 790 885	50 894	2 356 034	(981 007)	(3 668)	-	(28 136)	3 185 002

Au tableau des flux de trésorerie :

- les augmentations des "Emprunts obligataires" et "Emprunts bancaires" correspondent aux "Émissions d'emprunts" ;
- les diminutions des "Emprunts obligataires" et "Emprunts bancaires" correspondent aux "Remboursements d'emprunts" ;
- les augmentations et diminutions des "Intérêts courus", "Dettes de loyers courantes (IFRS 16)" et "Autres dettes financières" correspondent à la "Variation nette des autres dettes".

Emprunts obligataires

USPP 2022

En 2022, le groupe a émis un emprunt obligataire auprès d'investisseurs privés (USPP) à hauteur de 300 millions d'euros avec des remboursements s'échelonnant entre 2029 et 2034.

USPP 2025

Le 24 novembre 2025 le groupe a émis un emprunt obligataire auprès d'investisseurs privés (USPP) à hauteur de 450 millions de dollars américains avec des remboursements s'échelonnant entre 2032 et 2040.

Le 10 décembre 2025 le groupe a émis un second emprunt obligataire auprès d'investisseurs privés (USPP) à hauteur de 200 millions d'euros avec des remboursements s'échelonnant entre 2032 et 2037.

Le produit de ces deux emprunts a été affecté au remboursement de la ligne de financement relais de l'acquisition d'IFF Pharma Solutions.

Emprunts obligataires euro 2024

En novembre 2024, Roquette a réalisé avec succès le placement d'obligations senior in fine au taux fixe de 3,774 % pour un montant de 600 millions d'euros de maturité novembre 2031.

Emprunts bancaires

Prêts à terme (term loans) amortissables

En 2023, le groupe a souscrit un emprunt affecté au financement de l'acquisition de Qualicaps d'un montant à la signature de 460 millions d'euros, 360 millions d'euros au 31 décembre 2025. Cet emprunt (term loan) est amortissable avec des remboursements s'échelonnant de 2024 à 2028.

En 2025 le groupe a souscrit deux prêts à terme (term loans) affectés au financement de l'acquisition d'IFF Pharma Solutions. Le premier, d'un montant de 275 millions d'euros est à échéance 2029. Le second, d'un montant de 350 millions de dollars américains (représentant 298 millions d'euros au 31 décembre 2025) est à échéance 2029.

Crédits renouvelables

Des contrats de crédit renouvelable ("Revolving Credit Facilities", RCF) à plus d'un an, tirés à hauteur de 16 millions d'euros dont 3 millions d'euros par Roquette Frères (contre 155 millions d'euros au 31 décembre 2024) et 13 millions d'euros équivalent tirés par les filiales habilitées au 31 décembre 2025.

Au 31 décembre 2025, le groupe a tiré 0 million d'euros de crédit renouvelable à moins d'un an (contre 45 millions tirés au 31 décembre 2024).

Ligne de financement Relais (Bridge financing) – Acquisition d'IFF Pharma Solutions

Pour les besoins de l'acquisition d'IFF Pharma Solutions, le groupe a mis en place le 18 mars 2024, pour une période de 30 mois maximum, une ligne de financement relais de 3,2 milliards d'euros.

Cette ligne de financement, syndiquée auprès des banques historiques du groupe, toutes de premier rang, a été réduite le 22 mai 2024 à 2,6 milliards d'euros.

Cette ligne a été tirée à hauteur de 680 millions d'euros au 1^{er} mai 2025.

Au 31 décembre 2025, ce prêt est totalement remboursé à la suite de la mise en place des emprunts obligataires USPP.

Autres emprunts

Le groupe a d'autres emprunts affectés à des opérations plus spécifiques, notamment pour financer des achats d'immeubles sur Immoroc pour 10 millions d'euros.

Concours bancaires courants

Les concours bancaires courants incluent les découverts bancaires et les lignes de financement non confirmées.

L'augmentation des concours bancaires sur l'année 2025 correspond au caractère exceptionnel et temporaire à la date de clôture de la position de deux comptes bancaires de devises différentes d'une même banque chez Roquette Frères, l'un inclut dans l'agrégat "Concours bancaires" et l'autre dans "Trésorerie et équivalents de trésorerie".

Dettes de loyers (IFRS 16)

À la suite de l'application au 1^{er} janvier 2019 de la norme IFRS 16 concernant les locations, les engagements de location sont comptabilisés en dettes. Les principes de comptabilisation sont décrits dans la note 4.

Autres dettes financières

Les autres dettes financières sont essentiellement constituées :

- de titres de créances négociables ("TCN") court terme émis à hauteur de 360 millions d'euros au 31 décembre 2025. Ces émissions découlent de la mise en place, en 2016, d'un programme d'émission de titres de créances négociables court terme ;
- des comptes courants bloqués de la Participation des salariés à hauteur de 0 million d'euros (contre 6,6 millions d'euros fin 2024) ; ces comptes courants bloqués de la Participation ont été remboursés sur l'exercice ;
- des dettes en relation avec le cash pooling avec la société Roqfam ;
- des paiements différés nets envers IFF Pharma Solutions relatifs aux compléments de prix et aux ajustements de prix d'acquisition (cf. Note 5 "Jugements, estimations et hypothèses significatives").

3. Échéancier de la dette financière

(en milliers d'euros)	2024				2025			
	< 1 an	2 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	2 à 5 ans	> 5 ans	Total
Emprunts obligataires	(540)	50 840	845 913	896 213	(111)	94 663	1 382 751	1 477 302
Emprunts bancaires	278 339	364 190	4 486	647 015	67 821	883 769	3 514	955 103
Dettes de loyers (IFRS 16)	37 849	60 837	38 895	137 581	48 666	71 203	48 379	168 248
Autres dettes financières	97 818	1 802	230	99 850	469 521	1 117	85	470 722
Intérêts courus	8 670	-	-	8 670	13 069	-	-	13 069
Concours bancaires	1 556	-	-	1 556	100 557	-	-	100 557
Dettes financières	423 692	477 669	889 525	1 790 885	699 523	1 050 751	1 434 728	3 185 002

Les frais d'émission des emprunts sont étalés sur la durée des emprunts et sont présentés parmi les sous-jacents des emprunts, expliquant le montant négatif des emprunts obligataires à moins d'un an, les emprunts obligataires n'ayant pas d'échéance en 2025.

4. Répartition par devise des dettes financières

Les encours de dettes par devise s'analysent comme suit (avant mise en place de couverture) :

(en milliers d'euros)	2024	2025
Euro	1 720 437	2 386 844
Dollar américain	23 556	767 383
Roupie	28 245	14 193
Autres	18 647	16 582
Dettes financières	1 790 885	3 185 002

Le groupe finance ses sociétés dans leur devise fonctionnelle locale ou la devise qui minimise l'impact de change dans leurs comptes. Lorsqu'une société a un besoin de trésorerie dans une devise non intégrée dans la liste des devises de financement ou pour des besoins excédant le disponible résiduel dans ladite devise, le groupe est amené à utiliser :

- ses lignes de financement en euros avec une conversion immédiatement réalisée dans la devise de la filiale emprunteuse. Cette conversion est réalisée par swaps de change (USD, CAD) ou cross currency swaps (INR) ;
- sa trésorerie excédentaire libellée en euros convertie dans la devise locale de la société emprunteuse. Cette conversion est réalisée par swaps de change (USD) ou cross currency swaps (INR).

Le portefeuille de lignes de financement confirmées du groupe est réparti comme suit :

- lignes de financement libellées en euros et partiellement utilisables en devises au niveau de Roquette Frères ;
- lignes de financement locales libellées dans la devise locale de la société emprunteuse (INR).

5. Covenants

Il n'existe aucune clause de remboursement anticipé qui serait déclenchée à la suite d'une détérioration de notation de Roquette Frères ("rating trigger").

Toutefois, une partie de la dette obligataire et bancaire est soumise à une clause de remboursement anticipé à la main des porteurs en cas de changement de contrôle. En particulier, s'agissant des emprunts obligataires seniors in fine, si ce changement de contrôle est accompagné d'une dégradation du rating en catégorie "Non Investment Grade" ("put event").

Covenants financiers

La documentation des emprunts USPP inclut deux engagements de respect de limite (covenant financier) :

- **un covenant de levier** : le niveau du ratio de dette nette / EBITDA Courant mesuré à partir des présents comptes consolidés IFRS. Au 31 décembre 2025 la limite de cet engagement était de 4,0x.
- **un covenant sur les capitaux propres consolidés (consolidated net worth)** : montant minimum de capitaux propres égal à 950 millions d'euros.

Ces covenants financiers sont respectés au 31 décembre 2025.

Les lignes de financement bancaire actuellement disponibles ne comprennent pas de covenants financiers.

6. Dette brute envers les institutions financières

Cet agrégat exclut les concours bancaires, les frais d'émission des emprunts, les dettes de loyer et les intérêts courus, et reprend ainsi les montants nominaux des dettes envers les institutions financières (banques et investisseurs).

(en millions d'euros)	2024	2025
Emprunts obligataires*	900	1 483
<i>Term loan Qualicaps</i>	410	360
<i>Term Loan IFF EUR</i>	0	275
<i>Term Loan IFF USD</i>	0	298
<i>RCF tiré</i>	184	16
<i>Ligne bancaire court terme tirée</i>	45	0
<i>Autres emprunts bancaires</i>	12	10
Emprunts bancaires*	651	958
Titres de créances négociables (TCN)	90	360
Dette envers les institutions financières (hors concours bancaires)	1 641	2 801
Intérêts courus	9	13
Frais transactionnels	(8)	(9)
Concours bancaires	2	101
Dettes de loyers (IFRS 16)	138	168
Autres dettes financières	10	111
Dettes financières (cf. note 22)	1 791	3 185

*hors frais d'émission

Note 23

Autres passifs non courants et courants

(en milliers d'euros)	2024	2025
Dettes sociales	168 822	178 486
Dettes fiscales	36 761	45 793
Avances clients	24 224	26 602
Fournisseurs d'immobilisations	55 605	53 418
Instruments dérivés passifs	51 754	36 316
Subventions d'investissement	57 924	58 020
Autres comptes créditeurs	50 187	113 278
Autres passifs	445 279	511 913
dont autres passifs non courants	67 862	73 840
dont autres passifs courants	377 416	438 073

Les instruments dérivés sont essentiellement composés d'opérations mises en place à des fins de gestion des risques de change, de taux et de variations de prix des céréales et de l'énergie.

Le poste "Autres comptes créditeurs" inclut un dépôt de garantie pour 60 millions d'euros constitué dans le cadre d'une opération de prêt de quotas de CO₂ réalisée fin 2025, venant en garantie des quotas CO₂ prêtés. Au terme de ce prêt, le groupe retrouvera la pleine jouissance des quotas.

Note 24

Informations relatives à la gestion des risques financiers

1. Gestion du risque de change

Le groupe est exposé aux risques de change en raison de ses activités internationales, notamment en raison de la diversité géographique de sa production et de ses ventes, ainsi que de ses achats de matières premières sur les marchés internationaux.

Dans le cadre de leurs activités, les sociétés du groupe sont amenées à facturer les clients domiciliés dans leur propre pays. Les sociétés de production du groupe fournissent aux sociétés de commercialisation les produits vendus localement. Hors commercialisation en Asie, la devise de facturation intragroupe est la devise locale de la société facturant le client final ou la devise minimisant son exposition au risque de change. Il s'ensuit que le risque de change est logé au niveau des sociétés de production. Concernant les ventes en Asie, le risque de change est centralisé au sein de l'entité Roquette Asia Pacific.

Le groupe a mis en place une couverture pour les sociétés Roquette Frères et Roquette Asia Pacific basée sur le budget et l'avancement de la contractualisation. Une seconde couverture dite systématique est mise en œuvre lorsque les ventes en devises sont effectivement réalisées.

Roquette est soumis au risque de variation des États financiers consolidés en euros résultant des filiales opérant dans des devises autres que l'euro ou de l'endettement dans des devises autres que l'euro (en l'absence de dispositifs de couverture efficaces). En outre, les fluctuations des taux de change, notamment du dollar américain, de la livre sterling et du yen japonais, peuvent affecter les revenus et les résultats d'exploitation de Roquette.

L'exposition de Roquette au risque de change est largement couverte par des accords de couverture. Cependant, bien que Roquette cherche à couvrir son exposition au risque de change, sa stratégie de couverture peut ne pas être 100 % efficace.

Le groupe peut également procéder à la couverture du risque de change associé à certaines émissions d'emprunts ou prêts en devises. Les instruments utilisés sont principalement des contrats à terme ainsi que des options de change.

Détail des produits dérivés de change

Les opérations de dérivés de change réalisées par le groupe pour la couverture de ses opérations commerciales ou financières s'analysent comme suit, en position nette par devise :

31 décembre 2025

(en milliers d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Notionnel	2025 Juste valeur
Couverture de juste valeur	-	-	-	-	-
Couverture de flux de trésorerie	420 596	-	-	420 596	3 265
Couverture d'investissement net	-	-	-	-	-
Non qualifié de couverture*	403 105	3 822	-	406 927	1 059
Instruments dérivés de change	823 702	3 822	-	827 524	4 324

*Y compris Cross Currency Swaps.

Une appréciation des devises de 10 % par rapport à l'euro aurait un impact de + 92 millions d'euros sur la juste valeur des dérivés de change.

31 décembre 2024

(en milliers d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Notionnel	2024 Juste valeur
Couverture de juste valeur	-	-	-	-	-
Couverture de flux de trésorerie	1 997 229	-	-	1 997 229	48 909
Couverture d'investissement net	-	-	-	-	-
Non qualifié de couverture*	570 241	8 405	-	578 646	19 941
Instruments dérivés de change	2 567 470	8 405	-	2 575 874	68 850

*Y compris Cross Currency Swaps.

Analyse de l'exposition du chiffre d'affaires au risque de change

31 décembre 2025

(en milliers d'euros)	USD	GBP	JPY
Cours de clôture	1,1757	0,87302	184,14
Exposition	316 158	125 159	85 223
Couverture	229 482	89 964	61 873
Position nette	86 676	35 195	23 351

L'exposition est calculée sur la base du budget des ventes en devises étrangères, pour le périmètre historique. L'activité d'IFF Pharma Solutions ne donne pas lieu à des couvertures de change sur l'exercice 2025.

Une dépréciation des devises de 10 % par rapport à l'euro aurait un impact de -13 millions d'euros sur la position nette prévisionnelle.

31 décembre 2024

(en milliers d'euros)	USD	GBP	JPY
Cours de clôture	1,0394	0,8293	163,07
Exposition	371 093	140 983	92 655
Couverture	242 553	93 840	67 850
Position nette	128 539	47 142	24 805

2. Gestion du risque de taux

Le financement du groupe comprend des instruments à taux fixes et variables. Le groupe couvre ses financements par des swaps de taux (fixation ou variabilisation), des tunnels d'options et des cross-currency swaps.

Au 31 décembre 2025, le montant de la dette brute envers les institutions financières (cf. Note 22) était de 2 801 millions d'euros à comparer à 1 641 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Courant 2024, le groupe a mis en place des instruments dérivés afin de couvrir le risque de taux lié aux financements destinés à l'acquisition de Qualicaps et au rachat de la division pharmaceutique d'IFF (cf. note 2 "Faits marquants"). La juste valeur de ces couvertures au 31 décembre 2025 représente une perte latente de 7,81 millions d'euros.

Les tableaux ci-dessous présentent la répartition de la dette financière entre la part à taux fixe et la part à taux variable et le coût moyen à la clôture, avant et après couverture de taux mise en place :

(en millions d'euros)	Taux variable	2024 Taux fixe	Taux variable	2024 Taux fixe	Taux variable	2025 Taux fixe	Taux variable	2025 Taux fixe
	Avant couverture de taux		Après couverture de taux		Avant couverture de taux		Après couverture de taux	
Dette brute envers les institutions financières (cf. Note 22)	730	912	320	1 322	1 309	1 493	376	2 426
Quote-part	44%	56%	19%	81%	47%	53%	13%	87%
Taux	3,95%	3,71%	3,67%	4,01%	3,52%	4,31%	2,46%	4,31%

La dette et les actifs comptabilisés (hors dérivés) n'étant pas comptabilisés à leur juste valeur, il n'est pas nécessaire de réaliser une analyse de sensibilité au risque de taux de ces actifs.

Pour 2025 le coût moyen de la dette brute envers les institutions financières s'établit à 3,9 % et 4,1 % respectivement avant et après les opérations de couverture connexes contre 3,8 % et 3,9 % en 2024.

Le taux de rendement actuariel brut moyen des placements est de 3,1 % en 2025, contre 3,5 % au 31 décembre 2024.

Le portefeuille d'instruments dérivés de taux est constitué des éléments suivants :

31 décembre 2025

(en milliers d'euros)		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Notionnel	2025
						Juste valeur
Swaps	USD	-	-	-	-	-
	EUR	-	180 000	-	180 000	(2 083)
	INR	-	-	-	-	-
Options	USD	-	297 695	-	297 695	(1 910)
	EUR	-	455 000	-	455 000	(4 529)
Cross Currency Swap	EUR-INR	-	3 822	-	3 822	9
	USD-CNY	-	-	-	-	-
Total		-	936 517	-	936 517	(8 513)

Une variation des taux de + 1 % aurait un impact sur la juste valeur des dérivés de taux de 2 millions d'euros.

31 décembre 2024

(en milliers d'euros)		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Notionnel	2024
						Juste valeur
Swaps	EUR	-	205 000	-	205 000	(3 031)
Options	USD	-	-	336 733	336 733	972
	EUR	-	205 000	275 000	480 000	(7 831)
Dérivés de taux non qualifié comptablement de couverture	EUR-INR	-	8 405	-	8 405	45
	EUR	-	-	-	-	633
Total		-	418 405	611 733	1 030 138	(9 212)

3. Gestion du risque de variation de prix des céréales

L'exposition du groupe au risque de variation de prix des céréales résulte essentiellement des achats de blé et de maïs, ainsi que de la vente de produits dont le prix est fortement corrélé au cours des céréales.

Les instruments utilisés sont principalement des achats à terme et des options :

(en milliers d'euros)	2024			2025		
	Volume (MT)	Nominal	Juste valeur	Volume (MT)	Nominal	Juste valeur
Dérivés qualifiés de couverture						
Achats à terme	1 993 825	418 229	10 379	1 810 635	337 992	(8 419)
Ventes à terme	1 134 081	255 921	(9 357)	846 354	166 412	3 352
Dérivés non qualifiés de couverture						
Achats à terme	489 803	98 034	1 135	339 721	87 809	1 685
Ventes à terme	117 925	22 030	1 553	56 437	23 786	(105)
Options	3 912 739	96 546	1 359	2 188 943	84 791	(386)

4. Gestion du risque de variation de prix de l'énergie

Le groupe couvre la composante de prix indexée sur le cours de l'énergie d'une partie de ses achats énergétiques (gaz naturel, électricité) et de ses coûts de transport en utilisant principalement des swaps et des options.

(en milliers d'euros)	2024			2025		
	Volume (MWh)	Nominal	Juste valeur	Volume (MWh)	Nominal	Juste valeur
Dérivés qualifiés de couverture						
Swaps	572 367	20 283	5 269	902 702	33 232	(2 040)
Dérivés non qualifiés de couverture						
Swaps	291 209	341	25	1 217 391	30 173	539
Options	-	-	-	-	-	-

5. Gestion du risque de variation de prix des achats industriels

Le groupe couvre la composante de prix indexée sur le cours des métaux d'une partie de ses achats de catalyseurs, ainsi que la composante polyéthylène d'une partie de ses achats de conteneurs, en utilisant des swaps.

Les montants nominaux sont détaillés ci-dessous. Ils sont convertis en milliers d'euros sur la base des cours de change de fin de période.

(en milliers d'euros)	2024			2025		
	Volume (MT)	Nominal	Juste valeur	Volume (MT)	Nominal	Juste valeur
Dérivés qualifiés de couverture	216	3 478	(237)	216	1 846	207
Dérivés non qualifiés de couverture	-	(3)	3	-	(2)	2

6. Effets de la comptabilité de couverture sur la situation et la performance financière

Les couvertures de Cash-Flow Hedge (CFH, Couvertures de flux futurs) impactent les comptes consolidés de la manière suivante :

(en milliers d'euros) Sauf les notionnels, présentés dans l'unité relative aux éléments couverts	Nature des instruments de couverture	Montant notionnel des instruments de couverture	Valeur comptable des instruments de couverture		Variation de juste valeur des instruments couverts utilisés pour reconnaître l'inefficacité
			Actif	Passif	
Risque de Change (KEUR)					
Couverture des ventes futures en devises	Forwards de change	420 596	4 001	802	1 223
Couverture des achats futurs en devises	Forwards de change				
Risque Céréales (MT)					
Couverture des approvisionnements futurs	Futurs / Forwards / Swaps	1 810 635	310	8 475	-
Couvertures des ventes futures	Futurs / Forwards / Swaps	846 354	3 851	499	-
Risque Énergie (MWh)					
Couverture des approvisionnements futurs	Futurs / Forwards / Swaps	569 678	6 703	7 511	-
Couverture des ventes futures	Futurs / Forwards / Swaps	333 024	2 422	3 218	-
Couverture logistique	Futurs / Forwards / Swaps	-	-	-	-
Risques Métaux (MT)					
Couverture des approvisionnements futurs	Futurs / Forwards / Swaps	144	207	-	-

Les justes valeurs des instruments financiers sont incluses dans les postes au bilan "Autres actifs non courants et courants" (lorsque la valeur est un actif, cf. Note 19) ou en "Autres passifs non courants et courants" (lorsque la valeur est un passif, cf. Note 23).

(en milliers d'euros) Sauf les notionnels, présentés dans l'unité relative à aux éléments couverts	Réserves		Inefficacité reconnue au compte de résultat	Montant transféré de la réserve CFH au compte de résultat sur la période
	CFH	Coût de la couverture (report / déport)		
Risque de Change (EUR)	4 422	(1 223)	-	37 968
Risque Céréales (MT)	(4 812)	-	-	1 022
Risque Énergie (MWh)	(1 604)	-	-	5 269
Risques Métaux (MT)	207	-	-	(237)

Au compte de résultat, l'inefficacité est reconnue dans le poste "Résultat financier" (cf. Note 9).

Les montants transférés de la réserve CFH au compte de résultat sur la période impactent le poste "Achats consommés et charges externes".

Compensation des actifs et des passifs financiers (Amendement IFRS 7)

Le groupe souscrit des dérivés de gré à gré avec des banques de première catégorie dans le cadre de conventions qui prévoient de compenser les montants dus et à recevoir en cas de défaillance de l'une des parties contractantes. Ces accords de compensation conditionnels ne répondent pas aux critères de la norme IAS 32 pour permettre la compensation des instruments dérivés actifs et passifs au bilan. Ils entrent cependant dans le champ d'application des informations à fournir au titre d'IFRS 7.13 sur la compensation des actifs et passifs financiers. À ce titre, les effets des accords de compensation sont les suivants :

- montant net des instruments financiers dérivés actifs selon la norme IFRS 7.13 : 4,1 millions d'euros ;
- montant net des instruments financiers dérivés passifs selon la norme IFRS 7.13 : 12,9 millions d'euros.

Ces opérations de couverture sont réparties de façon équilibrée sur des partenaires bancaires de premier rang.

Hiérarchie de juste valeur

Tous les actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur, à l'exception des titres de participation et les instruments dérivés, sont classés dans la catégorie niveau 1 (cf. Note 5 "Jugements, estimations et hypothèses significatives").

Les titres de participations sont classés en niveau 2.

Les instruments dérivés sont classés de la manière suivante :

- les instruments dérivés classés en niveau 1 correspondent à des opérations dont la cotation est directement disponible sur un marché organisé ;
- les instruments dérivés classés en niveau 2 correspondent à des instruments valorisés uniquement à partir de paramètres directement observables et à l'aide de modèles mathématiques standards ;
- les instruments dérivés classés en niveau 3 correspondent à des instruments incorporant une clause de contingence liée à la réalisation de l'acquisition d'IFF Pharma Solutions. Le calcul de la juste valeur de ces opérations est réalisé par un prestataire externe reconnu, et est aligné avec les valorisations transmises par les contreparties externes avec lesquelles sont contractualisés ces instruments dérivés.

Les actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur sont classés de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2024		2025	
	Juste valeur		Juste valeur	
Sauf les notionnels, présentés dans l'unité relative à aux éléments couverts	Actif	Passif	Actif	Passif
Niveau 1	25,14	21,18	7,08	11,28
Niveau 2	38,31	30,55	26,99	32,14
Niveau 3	58,25	-	-	-

7. Gestion du risque de contrepartie

Le groupe est amené à supporter un risque de contrepartie au regard de son activité. Ce risque est principalement circonscrit au niveau des clients, des fournisseurs et des établissements financiers.

Clients

Le groupe externalise son risque de crédit clients pour le périmètre historique (hors périmètre d'IFF Pharma Solutions). Cette externalisation se fait :

- principalement par recours à l'assurance-crédit ;
- ou par recours aux alternatives de sécurisation (bancaire, garantie maison mère, etc.).

Le groupe peut toutefois décider de conserver le risque lorsque l'externalisation n'est pas possible ou pour le périmètre d'IFF Pharma Solutions en appliquant les process de supervision de risque client animés par un service credit management dédié.

Dans sa politique de financement et pour maintenir une structure bilancielle équilibrée, le groupe a eu recours à un programme de cessions de créances commerciales (sans recours) d'un encours de 128 millions d'euros au 31 décembre en 2025. Les créances ont été décomptabilisées de l'actif du bilan.

Fournisseurs

Dans le cadre de ses activités courantes, le groupe négocie des conditions de paiement différé, dans le respect des réglementations locales. Le risque de crédit est donc supporté par le fournisseur.

Dans le cadre de certains achats (acomptes à la commande), le groupe se prémunit du risque de crédit par le biais de la mise en place :

- d'une garantie bancaire généralement à première demande émise au bénéfice du groupe ;
- d'une garantie maison mère, voire d'un transfert de propriété si le fournisseur n'est pas en mesure de fournir une garantie bancaire.

De plus, dans le cadre des commandes significatives, des retenues de garantie sont contractualisées afin de prémunir le groupe de tout vice ou dysfonctionnement non constaté immédiatement à réception du matériel.

Institutions financières

Le groupe a recours aux institutions financières dans les domaines suivants :

La gestion de trésorerie et des financements

La gestion du risque de contreparties financières (banques) est régie par la procédure intitulée "Gestion de la relation bancaire". Les banques principales du groupe sont les établissements fournissant des lignes de financement confirmées au groupe.

Les financeurs du groupe sont des banques locales ou internationales de premier rang.

L'externalisation du risque de crédit

Dans le cadre de son activité de gestion du risque de crédit, le groupe externalise le risque de crédit clients auprès d'une société d'assurance-crédit Investment Grade.

L'intégralité des sociétés du périmètre historique du groupe (hors sociétés acquises d'IFF Pharma Solutions) a accès à l'assurance-crédit. Un contrat-cadre est mis en place avec Roquette Frères. Ce contrat-cadre est ensuite ajusté, si nécessaire, en fonction de la réglementation locale applicable au sein d'un contrat local réalisé avec chaque assureur-crédit dans les pays concernés.

8. Gestion du risque de liquidité

La gestion de la liquidité au sein du groupe est basée sur une centralisation de l'accès au marché du financement.

Le groupe utilise, pour la couverture du besoin de financement global, les instruments suivants :

- la trésorerie générée par le cycle d'exploitation ;
- de contrats de crédit renouvelable pour un montant total de 788 millions d'euros dont 763 millions disponibles au 31 décembre 2025 ;
- le programme de billets de trésorerie (NEU CP) dont le plafond était au 31 décembre 2025 de 500 millions d'euros. Le programme était tiré à hauteur de 360 millions d'euros au 31 décembre 2025. Le programme a été noté A-2 par S & P Global Ratings.

9. Classification comptable et valeur de marché des instruments financiers

Valeur comptable au bilan des actifs et passifs financiers par catégorie comptable définie selon la norme IFRS 9, ainsi que leur juste valeur :

(en milliers d'euros)	2024	Ventilation par classification comptable		
	Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur — Instrument de couverture	Coût amorti (Actifs / Passifs)
Titres de participation et obligations	20 665	20 665	-	-
Créances rattachées à des participations	830	-	-	830
Placements à court terme	1 198 115	-	-	1 198 115
Placements à long terme	45 513	-	-	45 513
Dépôts et cautionnements	5 440	-	-	5 440
Actifs financiers courants et non courants	1 270 563	20 665	-	1 249 898
Instruments dérivés actifs	121 746	-	121 746	-
Clients et comptes rattachés	631 571	-	-	631 571
Équivalents de trésorerie	172 028	172 028	-	-
Disponibilités	137 186	137 186	-	-
Total actif	2 333 094	329 879	121 746	1 881 469
Emprunts obligataires	896 212	-	-	896 212
Emprunts bancaires	647 016	-	-	647 016
Autres dettes financières, dettes de loyers (IFRS 16), concours bancaires et intérêts courus	247 657	-	-	247 657
Dettes financières courantes et non courantes	1 790 885	-	-	1 790 885
Instruments dérivés passifs	51 754	-	51 754	-
Dettes fournisseurs	448 652	-	-	448 652
Total passif	2 291 292	-	51 754	2 239 537

(en milliers d'euros)	2025	Ventilation par classification comptable		
	Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur — Instrument de couverture	Coût amorti (Actifs / Passifs)
Titres de participation & actifs financiers	41 818	41 818	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Placements à court terme	-	-	-	-
Placements à long terme	29 608	-	-	29 608
Dépôts et cautionnements	4 794	-	-	4 794
Actifs financiers courants et non courants	76 219	41 818	-	34 401
Instruments dérivés actifs	26 962	-	26 962	-
Clients et comptes rattachés	670 868	-	-	670 868
Équivalents de trésorerie	418 993	418 993	-	-
Disponibilités	346 883	346 883	-	-
Total actif	1 539 925	807 694	26 962	705 269
Emprunts obligataires	1 477 302	-	-	1 477 302
Emprunts bancaires	955 103	-	-	955 103
Autres dettes financières, dettes de loyers (IFRS 16), concours bancaires et intérêts courus	752 597	-	-	752 597
Dettes financières courantes et non courantes	3 185 002	-	-	3 185 002
Instruments dérivés passifs	36 316	-	36 316	-
Dettes fournisseurs	625 286	-	-	625 286
Total passif	3 846 605	-	36 316	3 810 289

Note 25

Effectifs et avantages du personnel et assimilés

1. Effectifs

Effectifs du groupe Roquette au 31 décembre :

	2024	2025
Europe	5 576	6 073
Amériques	1 622	2 123
Greater Asia	1 674	1 678
Chine	902	936
Effectifs	9 774	10 810

L'effectif du groupe présenté ci-dessus inclut 477 collaborateurs temporaires (483 en 2024).

L'impact d'IFF Pharma Solutions représente un effectif supplémentaire de 1225 personnes, majoritairement dans les régions Europe et Amériques.

2. Avantages du personnel et assimilés et effectifs

Selon les lois et usages propres à chaque pays, le personnel du groupe bénéficie d'avantages à long terme ou postérieurs à l'emploi en complément de sa rémunération à court terme. Ces avantages complémentaires prennent la forme soit de régimes à cotisations définies, soit de régimes à prestations définies, comme expliqué dans la Note 4.13 "Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme du personnel".

Les régimes à prestations définies donnent lieu à une évaluation actuarielle par des experts indépendants. Ces avantages concernent principalement :

- des plans de retraites et couvertures médicales aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Allemagne ;
- des indemnités de fin de carrière en France, en Italie, en Inde et au Japon.

Principales hypothèses actuarielles

(en milliers d'euros)	2024	2025
Taux d'actualisation		
Europe	3,3% -5,5%	1,1% -5,6%
Amériques	5,2%	4,8% -9,5%
Greater Asia	6,9%	2,5% -6,8%

Sur l'exercice 2025, les taux d'actualisation sont en hausse en France et en Allemagne. Ainsi, pour les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite en France, qui représentent près de la moitié des engagements nets, le taux d'actualisation 2025 est de 3,96 % contre 3,31 % en 2024. Le taux d'augmentation des salaires, pour la France, est cohérent avec les hypothèses d'inflation long terme de la Banque Centrale Européenne et a été établi à 2,20 % pour les engagements 2025.

Évolution des régimes à prestations définies

(en milliers d'euros)	2024	2025
Valeur actuarielle des droits accumulés au début de la période	121 007	123 996
Coût des services	3 952	6 093
Coût financier	4 693	5 727
(Gains) pertes actuariels	(829)	(10 192)
Prestations payées	(6 203)	(9 669)
Autres	273	(571)
Effet de change	1 103	(2 594)
Variation de périmètre	-	57 089
Valeur actuarielle des droits accumulés à la fin de la période	123 996	169 879
Valeur actuelle des placements au début de la période	(46 067)	(45 848)
Rendement attendu des actifs du régime	(2 133)	(1 358)
Cotisations employeurs	(950)	(3 312)
Prestations payées	4 319	8 885
(Gains) pertes actuariels	(201)	583
Autres	(63)	-
Effet de change	(753)	1 014
Variation de périmètre	-	(38 119)
Valeur actuelle des placements en fin de période	(45 848)	(78 155)
(Excédent) Insuffisance des placements sur les droits accumulés	78 147	91 724
Provisions pour engagements de retraites et couvertures médicales	78 147	91 724
dont avantages du personnel non courants	73 432	110 462
dont avantages du personnel courants	4 715	5 254
dont actif net de régime (cf. Note 16)	-	(23 991)
<i>Charge de l'exercice</i>		
Coûts des services rendus dans l'année	3 949	6 093
Coût financier	2 560	4 369
Charges (Produits) nets	6 509	10 463
<i>Variation des impacts actuariels</i>		
Gains (pertes) actuariels reconnus en début de période	(23 296)	(22 266)
Gains (pertes) actuariels	1 030	9 608
Gains (pertes) actuariels reconnus en fin de période	(22 266)	(12 657)

Le montant des écarts actuariels nets comptabilisés dans l'état du résultat global s'élève à 9,6 millions d'euros au cours de l'exercice 2025, du fait notamment de l'augmentation du taux d'actualisation de la France (pour 6 millions d'euros) et des mouvements de la période pour les sociétés acquises d'IFF Pharma Solutions (pour 3 millions d'euros).

Les effets d'entrée de périmètre liée à l'acquisition d'IFF Pharma Solutions sont présentés dans la rubrique ci-dessus "Variation de périmètre". Un des contrats présente une position nette des engagements où l'actif de régime est supérieur aux engagements ; ce montant net est présenté parmi les actifs financiers long terme (cf. Note 16).

Sensibilité aux hypothèses clés

Une augmentation du taux d'actualisation de + 0,5 point engendrerait une baisse de la provision de 8,9 millions d'euros. Spécifiquement sur les engagements en France, la sensibilité à une hausse de + 0,5 point est de 3,3 millions d'euros.

Une diminution du taux d'actualisation de 0,5 point engendrerait une hausse de la provision de 11,7 millions d'euros. Spécifiquement sur les engagements en France, la sensibilité à une baisse de 0,5 point est de 3,6 millions d'euros.

Note 26

Indicateurs alternatifs de performance et autres éléments de réconciliation

1. Indicateurs alternatifs de performance

Pour mesurer sa performance, le groupe utilise certains indicateurs financiers qui ne sont pas définis par les normes IFRS.

Ces indicateurs sont utilisés dans le cadre du suivi opérationnel de ses activités et dans la communication financière du groupe (communiqués de presse, présentations financières, etc.).

Ventes

(en milliers d'euros)	2024	2025
Chiffre d'affaires (cf. Note 7.1)	4 494 743	4 876 525
Autres ventes (cf. Note 7.1)	(114 658)	(98 953)
Ventes	4 380 086	4 777 572

EBITDA

Tableau de passage du résultat opérationnel courant à l'EBITDA du groupe :

(en milliers d'euros)	2024	2025
Résultat opérationnel courant	252 228	231 633
+ Amortissements (cf. Note 7.4)	267 276	293 725
+ Amortissements des actifs incorporels reconnus dans le cadre des acquisitions (IFRS 3) (cf. Note 7.4)	19 435	54 408
+ Dépréciations nettes relatives aux actifs immobilisés (cf. Note 7.4)	945	3 512
+/- Produits et charges relatives aux actifs immobilisés (cf. Note 7.5)	(1 205)	4 333
+ Revalorisation des stocks, effet non récurrent IFRS 3 en lien avec l'allocation de l'écart d'acquisition d'IFF Pharma Solutions (cf. note 6)	-	25 013
+/- Autres éléments en réconciliation	(9 233)	(11 644)
EBITDA	529 445	600 979

Les "Autres éléments en réconciliation" concernent essentiellement :

- la variation des amortissements dans les stocks : l'EBITDA repose sur une vision par composant de coûts excluant les amortissements ; alors que les amortissements (cf. Note 7.4) résultent du plan d'amortissement linéaire, sans prise en compte de la variation des stocks ;
- des éléments relatifs au périmètre de consolidation des entités. Certaines entités qui ont des activités périphériques sont exclues, par exemple les sociétés immobilières telles qu'Immoroc.

EBITDA Courant

Tableau de passage du résultat opérationnel courant à l'EBITDA Courant du groupe :

(en milliers d'euros)	2024	2025
Résultat opérationnel courant	252 228	231 633
+ Amortissements, dépréciations et provisions (cf. Note 7.4)	287 635	355 483
+ Revalorisation des stocks, effets non récurrent IFRS 3 (cf. Note 6)	-	25 013
EBITDA Courant	539 863	612 129

2. Autres éléments de réconciliation

Variation du besoin en fonds de roulement au tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	Notes	Au bilan		Au tableau des flux de trésorerie	
		2024	2025	2024	2025
+ Stocks	17	836	1 082	86	22
+ Clients et comptes rattachés	18	632	671	75	120
+ États et collectivités	19	58	89	(8)	(28)
+ Créances sociales	19	1	1	-	1
+ Créances fournisseurs	19	14	15	(1)	1
+ Dépôts / dérivés	19	4	5	4	(1)
+ Autres comptes débiteurs	19	34	55	(5)	(14)
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés		449	625	17	52
- Avances clients	23	24	27	(7)	2
- Dettes fiscales	23	37	46	4	2
- Dettes sociales	23	169	178	(4)	(2)
- Autres comptes créditeurs	23	50	113	(11)	61
Besoin en fonds de roulement		850	928	151	217

Dettes financières nettes (endettement net)

Cet indicateur est décrit dans la Note 22 "Dettes Financières".

Note 27

Engagements hors bilan et engagements contractuels non comptabilisés

1. Obligations contractuelles

(en milliers d'euros)	2024	2025
Garanties diverses et autres engagements	74 537	78 199
Effets remis en banque non échus	1 502	799
Loyers à payer	5 912	9 126
Engagements donnés	81 951	88 125
Cautions diverses	9 002	17 013
Loyers à recevoir	12 881	13 134
Engagements reçus	21 883	30 147

Les garanties diverses et autres engagements incluent principalement la caution bancaire associée au broker de céréales Newedge (50 millions d'euros) déjà présente en 2024.

Engagements de loyers

Les loyers futurs minimaux payables ou à recevoir au titre des contrats de location simple au 31 décembre 2025 sont les suivants :

(en milliers d'euros)	2025	< 1 an	2 à 5 ans	> 6 ans
Loyers à payer	9 126	6 851	2 257	19
Loyers à recevoir	13 134	2 621	8 970	1 543

(en milliers d'euros)	2024	< 1 an	2 à 5 ans	> 6 ans
Loyers à payer	5 912	948	4 889	75
Loyers à recevoir	12 881	2 193	8 281	2 407

Suite à la mise en application de la norme IFRS 16, les engagements de loyers à payer sont désormais comptabilisés au bilan du groupe, lorsque ces contrats répondent aux critères de comptabilisation (cf. Note 4.5 "Contrats de location"). Ainsi, les engagements de loyers à payer figurant en engagement hors bilan à fin 2025 concernent essentiellement des contrats de faible valeur ou de moins de douze mois.

La hausse des loyers à payer par rapport à l'année dernière s'explique notamment par l'augmentation chez Roquette Frères des charges de location SAAS de 2,5 millions d'euros.

2. Autres engagements donnés

Engagements liés aux achats d'énergie électrique

Roquette Frères s'est engagée à prendre livraison et à payer la totalité des blocs d'énergie électrique convenus préalablement avec Exeltium et conformément à un programme de fourniture.

Ce programme prévoit la livraison d'énergie électrique sur une durée de quinze ans à compter du 1^{er} mai 2010, avec une extension jusque 2029.

Le prix unitaire est fixé par une formule d'indexation.

Au 31 décembre 2025, l'engagement donné par Roquette Frères au titre de ces achats d'énergie électrique est estimé à 32,9 millions d'euros.

Engagements liés aux achats d'énergie thermique

Roquette Frères s'est engagée à prendre livraison et à payer la totalité des quantités d'énergie thermique convenues préalablement avec Ecogi et conformément à un programme de fourniture.

Ce programme prévoit la livraison d'énergie thermique sur une durée de vingt ans à compter du 1^{er} septembre 2016.

Le prix unitaire est fixé par une formule d'indexation.

Au 31 décembre 2025, l'engagement donné par Roquette Frères au titre de ces achats d'énergie thermique est estimé à 84,1 millions d'euros.

3. Autres engagements reçus

Engagements liés aux quotas de CO₂ en France

L'arrêté du Ministère de la transition écologique du 10 décembre 2021 fixe le montant des quotas d'émission affectés à titre gratuit pour la période 2021-2025. Roquette Frères s'est vu allouer des quotas d'émission à hauteur de 2 681 855 tonnes de CO₂ au titre du PNAQ IV.

Un arrêté du 4 août 2022 a modifié l'arrêté du 10 décembre 2021 fixant la liste des exploitants d'installations soumises à autorisation pour les émissions de gaz à effet de serre ainsi que le montant des quotas d'émissions affectés à titre gratuit pour les exploitants d'installations pour lesquelles des quotas d'émission à titre gratuit sont affectés pour la période 2021-2025.

Le nombre de quotas attribués gratuitement est désormais adapté à la variation annuelle des niveaux d'activité des sites. En cas de variation de + / - 15 % du niveau d'activité basée sur la chaleur consommée, les quotas attribués gratuitement sont revus à la hausse ou à la baisse l'année suivante. Entre les deux, il n'y a pas d'impact.

Cette année encore, les établissements de Lestrem et de Vecquemont ont subi une baisse de l'ordre de 18 % de leurs allocations suite aux déclarations des niveaux d'activité. Les allocations gratuites 2025 attribuées à l'établissement de Vic-sur-Aisne se sont stabilisées et celles attribuées à l'établissement de Beinheim sont stables.

Globalement, sur toute la durée du PNAQ IV (2021-2025), Vecquemont a vu ses allocations diminuées de 29 %, Lestrem de 6 %, Beinheim de 1 %, Vic-sur-Aisne a quant à elle bénéficié d'une augmentation de ses allocations de 22 %.

À date, les plans d'allocations 2026-2030 n'ont pas encore été publiés par l'Union Européenne. D'après les dernières projections, les allocations gratuites allouées pendant la durée de ce nouveau plan pourraient diminuer de 34 %.

Comme précisée dans la Note 23 "Autres passifs non courants et courants", une partie des quotas CO₂ alloués à la société Roquette Frères a fait l'objet d'un prêt à une contrepartie sur le marché de gré à gré. Ce prêt a fait l'objet d'un dépôt de garantie ("cash collateral") de la valeur de marché des quotas, comptabilisé parmi les autres passifs.

Lignes de crédits non utilisées

Au total le groupe dispose de 763 millions d'euros de lignes RCF encore disponibles au 31 décembre 2025.

Note 28

Autres informations

1. Transaction avec les parties liées : filiales et sociétés associées

La liste des filiales et sociétés associées du groupe figure à la Note 30. Les transactions entre la société mère et ses filiales ainsi que celles entre les filiales sont éliminées lors de la consolidation.

Pour les sociétés mises en équivalence, les principales transactions réalisées, ainsi que les créances et les dettes vis-à-vis de ces dernières sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	2024	2025
Bilan		
Comptes courants	6 418	5 917
Créances clients et comptes rattachés	150	104
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	196	83
Compte de résultat		
Chiffre d'affaires	471	516
Achats consommés et charges externes	(6 398)	(6 640)

En 2024 et 2025, les transactions avec les parties liées concernent principalement l'entité Ecogi.

2. Rémunération des membres du comité exécutif et du conseil d'administration

Politique de rémunération

La rémunération du président et celle du directeur général sont fixées par le conseil d'administration sur proposition du comité des nominations et rémunérations (CNR).

La rémunération des autres membres du comité exécutif (Executive Office) est fixée par le directeur général sur avis du CNR.

Détail des rémunérations versées

L'année 2025 a été marquée par les faits suivants :

- deux membres supplémentaires dans le comité exécutif ;
- le départ du fait de l'entreprise d'un des membres ;
- le départ en retraite de deux des membres ;
- la démission d'un des membres ;
- et la finalisation de l'acquisition d'IFF Pharma Solutions.

Ces événements impactent à la hausse la somme des rémunérations fixes, variables ainsi que le montant des charges patronales de 2025.

(en milliers d'euros)	2024	2025
Rémunérations fixes	4 071	4 257
Rémunérations variables	2 866	5 549
Indemnités de fin de contrat	-	1 183
Charges patronales	2 969	4 320
Rémunérations versées aux administrateurs	654	481
Total	10 560	15 790

Les membres du comité exécutif bénéficient d'un véhicule de fonction.

Chaque membre du comité exécutif travaillant en France bénéficie d'un dispositif de retraite sur complémentaire (PERO, ex-Art.83) pour lequel l'entreprise verse 3,45 % du salaire brut (fixe), et ce au même titre que les cadres.

Les rémunérations variables comprennent :

- les rémunérations variables court terme : elles sont basées pour l'essentiel de leur montant sur la performance du groupe. Celle de l'année 2024 a généré le versement en 2025 de montants inférieurs à l'année précédente en lien avec la moins bonne performance de l'année 2024. De plus, le départ d'un des bénéficiaires a provoqué le paiement immédiat du plan STI 2025 au prorata du temps de présence sur l'année ;
- en 2025, le "plan d'intéressement à long terme" (LTI) couvrant la période 2022 à 2024, est arrivé à échéance. Les conditions de performance atteintes ont donné lieu à paiement aux bénéficiaires significativement supérieur à l'année précédente. De plus, le départ d'un des bénéficiaires a provoqué le paiement immédiat de plans de LTI 2023 et 2024 au prorata du temps de présence sur ces périodes, et conformément au règlement de ce plan ;
- des primes exceptionnelles liées à l'acquisition et l'intégration d'IFF Pharma Solutions ;
- les indemnités de fin de contrat comprennent essentiellement les indemnités versées à l'occasion de la rupture de contrat et les indemnités de départ en retraite. Il y a eu quatre départs en 2025.

3. Honoraires des commissaires aux comptes

Comme recommandé par l'AMF, le tableau ci-dessous ne reprend que les sociétés consolidées globalement.

Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires pour une durée de six exercices et sont rééligibles. Roquette Frères S. A a pour commissaires aux comptes :

- Deloitte & Associés, représenté par Édouard Lhomme ;
- KPMG SA, représenté par Laurent Prévost.

(en milliers d'euros)	2024		2025	
	Deloitte & Associés	KPMG SA	Deloitte & Associés	KPMG SA
Certification des comptes consolidés et statutaires	1 901	1 171	2 435	1 939
Services autres que la certification des comptes	3 399	298	985	369
Rapport de certification des informations en matière de durabilité	-	200	-	258
Total	5 300	1 669	3 419	2 565

La variation des honoraires concernant la certification des comptes consolidés et statutaires entre 2024 et 2025, est due aux honoraires des sociétés d'IFF Pharma Solutions, acquises sur l'exercice 2025, ainsi que les travaux concernant le bilan d'ouverture.

Les honoraires relatifs à des prestations autres que l'audit sont notamment en lien avec les missions de due diligences réalisées et les missions relatives aux émissions obligataires en 2024, et en 2025 en lien avec l'acquisition d'IFF Pharma Solutions (clauses d'ajustements de prix notamment).

Note 29

Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif postérieur à la clôture n'a été identifié.

Note 30

Liste des filiales consolidées

Liste des sociétés consolidées

Entité	Pays	% d'intérêts		31 déc. 2025
		31 déc. 2024	Variation	
Roquette Frères	France	100,0%	-	100,0%
ABR Foods	Grande-Bretagne	100,0%	-	100,0%
* Acacia Pharma Biopolymers Private Limited	Singapore	-	100,0%	100,0%
* Arvin	Île de Man	-	100,0%	100,0%
* Avens Pharma Biopolymers ULC	Canada	-	100,0%	100,0%
* Belden	Île de Man	-	100,0%	100,0%
Crest Cellulose	Inde	100,0%	-	100,0%
* Danisco Biosciences (Shanghai) Co., Ltd.	China	-	100,0%	100,0%
* Danisco Holdings (UK) Ltd	United Kingdom	-	100,0%	100,0%
* Danisco Nutrition and Biosciences India Private Limited	India	-	100,0%	100,0%
Guangxi Nanning Chemical Pharmaceutical	Chine	90,5%	-	90,5%
* IFF N & H Ireland HC Limited	Ireland	-	100,0%	100,0%
* IFF N & H MX S.A. de C.V.	Mexico	-	100,0%	100,0%
* IFF N & H Norway AS	Norway	-	100,0%	100,0%
Immoroc	France	100,0%	-	100,0%
* International N & H Mfq. Ireland	Ireland	-	100,0%	100,0%
* Intl. N & H USA, Inc.	United States	-	100,0%	100,0%
Itacel Farmoquimica	Brésil	100,0%	-	100,0%
* Irisol Pharma Biopolymers S.A.S.	Colombia	-	100,0%	100,0%
* Kelp Industries Pty. Ltd.	Australie	-	100,0%	100,0%
Lianyungang Jie Neng New Energy Co	Chine	100,0%	-	100,0%
* N & B Germany Verwaltungs-GmbH	Germany	-	100,0%	100,0%
* Nutrition & Biosciences (France) SAS	France	-	100,0%	100,0%
* Nutrition & Biosciences (Sweden) AB	Sweden	-	100,0%	100,0%
* Nutrition & Biosciences (Switzerland) GmbH	Switzerland	-	100,0%	100,0%
* Nutrition & Biosciences (Thailand) Co., Ltd.	Thailand	-	100,0%	100,0%
* Nutrition & Biosciences Brasil Ingredientes Ltda.	Brazil	-	100,0%	100,0%
* Nutrition & Biosciences Hong Kong Limited	Hong Kong	-	100,0%	100,0%
* Nutrition & Biosciences Italy S.r.l.	Italy	-	100,0%	100,0%
* Nutrition & Biosciences Japan K.K.	Japan	-	100,0%	100,0%
* Nutrition & Biosciences Netherlands B.V.	Netherlands	-	100,0%	100,0%
* Nutrition & Biosciences New Zealand Limited	New Zealand	-	100,0%	100,0%
* Nutrition & Biosciences USA 1, LLC.	United States	-	100,0%	100,0%
RGCA	France	100,0%	-	100,0%
Roquette Ventures (ex Roquette 3)	France	100,0%	-	100,0%
Roquette HPS (ex Roquette 4)	France	100,0%	-	100,0%
Roquette America	États-Unis	100,0%	-	100,0%
Roquette Amilina	Lituanie	100,0%	-	100,0%
Roquette Asia Pacific	Singapour	100,0%	-	100,0%
Roquette Belgium	Belgique	100,0%	-	100,0%
Roquette Biotech Nutritionals	Chine	100,0%	-	100,0%
Roquette Canada	Canada	100,0%	-	100,0%
Roquette CH	Suisse	100,0%	-	100,0%
Roquette China	Chine	100,0%	-	100,0%
Roquette Corby	Royaume-Uni	100,0%	-	100,0%
Roquette GmbH	Allemagne	100,0%	-	100,0%
Roquette Italia	Italie	100,0%	-	100,0%
Roquette Japan	Japon	100,0%	-	100,0%
Roquette Korea	Corée du Sud	100,0%	-	100,0%
Roquette Laisa	Espagne	98,6%	-	98,6%

Entité	Pays	% d'intérêts		31 déc. 2025
		31 déc. 2024	Variation	
Roquette Malause	France	100,0%	-	100,0%
Roquette Malaysia	Malaisie	100,0%	-	100,0%
Roquette Management (Shanghai)	Chine	100,0%	-	100,0%
Roquette Mexico	Mexique	100,0%	-	100,0%
Roquette Netherlands	Pays-Bas	100,0%	-	100,0%
Roquette Nordica	Finlande	100,0%	-	100,0%
Roquette Pharma ApS	Danemark	100,0%	-	100,0%
Roquette Pharma USA	États-Unis	-	100,0%	100,0%
Roquette Philippines	Philippines	100,0%	-	100,0%
Roquette Poland	Pologne	100,0%	-	100,0%
Roquette Properties (R.P.I.)	États-Unis	100,0%	-	100,0%
Roquette Re	Luxembourg	100,0%	-	100,0%
Roquette India	Inde	100,0%	-	100,0%
Roquette RUS	Russie	100,0%	-	100,0%
Roquette Sales Shanghai	Chine	100,0%	-	100,0%
Roquette Siladour	France	100,0%	-	100,0%
Roquette Singapore	Singapour	100,0%	-	100,0%
Roquette Taiwan	Taiwan	100,0%	-	100,0%
Roquette Thailand	Thaïlande	100,0%	-	100,0%
Roquette TPP B.V.	Pays-Bas	100,0%	-	100,0%
Roquette UK	Grande-Bretagne	100,0%	-	100,0%
Roquette Vietnam	Vietnam	100,0%	-	100,0%
Sethness Product Company	États-Unis	100,0%	-	100,0%
Sethness Roquette India	Inde	100,0%	-	100,0%
Sethness Roquette	France	100,0%	-	100,0%
Sethness Roquette Food Ingredients	Chine	100,0%	-	100,0%
Viadène	France	100,0%	-	100,0%
* PS Biopolymer GmbH & CO. KG	Germany	-	100,0%	100,0%
Qualicaps Japan	Japon	100,0%	-	100,0%
Qualicaps Europe (Spain)	Espagne	100,0%	-	100,0%
Qualicaps Inc. USA	États-Unis	100,0%	-	100,0%
Genix Industria Farmaceutica	Brésil	100,0%	-	100,0%
Qualicaps Romania	Roumanie	100,0%	-	100,0%
* Shamrock Pharma Company Limited	Ireland	-	100,0%	100,0%
* Specialty Products US, LLC	United States	-	100,0%	100,0%
Technophare Equipment and Services Romania	Roumanie	100,0%	-	100,0%
Technophare Equipment and Services Canada	Canada	100,0%	-	100,0%
* Thorverk Ltd.	Iceland	-	71,6%	71,6%
* Trifolium Pharma Company Limited	Ireland	-	100,0%	100,0%

* Sociétés faisant partie de l'acquisition d'IFF Pharma Solutions, cf. Note 6 "Périmètre de consolidation".

Liste des sociétés consolidées par Mise en Équivalence (MEE)

Entité	Pays	% d'intérêts		31 déc. 2025
		31 déc. 2024	Variation	
Ecogi	France	40,0%	-	40,0%
Clean Max Energy	Inde	26,0%	-	26,0%
NxtFood	France	50,0%	-16,0%	34,0%
Solazyme Roquette Nutritionals	États-Unis	50,0%	-	50,0%

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

KPMG SA
36 rue Eugène Jacquet
59705 Marcq-en-Barœul

Deloitte & Associés
78 rue de la chaude Rivière
59800 Lille

Roquette Frères

Société Anonyme
1 rue de la Haute Loge
62136 Lestrem

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société Roquette Frères

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Roquette Frères relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l’audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l’audit relatifs aux risques d’anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l’audit des comptes consolidés de l’exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des goodwill, et des immobilisations incorporelles et corporelles (notes 4.7, 5, 11, et 14 de l’annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié et principaux jugements	Notre approche d’audit
<p>Au 31 décembre 2025, les goodwill, les immobilisations incorporelles et corporelles présentent une valeur nette comptable totale de 4 735 M€, soit 62 % de l’actif, contre 2 936 M€ au 31 décembre 2024. La valeur nette comptable au 31 décembre 2025 intègre une dépréciation d’un montant de 657 M€ contre 472 M€ au 31 décembre 2024.</p> <p>À la suite de l’acquisition d’IFF Pharma Solutions, le groupe a revu ses UGT et ses secteurs opérationnels autour de deux segments, la BU Health & Pharma Solutions (HPS) et la BU Nutrition & Bioindustry (NBI), et a aligné ses tests de dépréciation avec le suivi opérationnel du management. Ainsi le groupe réalise des tests de perte de valeur à trois niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • au niveau des segments opérationnels pour les actifs industriels et le besoin en fonds de roulement des entités du segment, ainsi que les goodwill et les actifs incorporels attribués à chaque segment. Ces segments opérationnels font l’objet d’un test annuel systématique ; • au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) pour les actifs industriels et le besoin en fonds de roulements des entités qui composent l’UGT. Ces UGT correspondent à des filiales industrielles ou à des regroupements de filiales industrielles dont les flux sont interdépendants. Elles font l’objet d’un test annuel uniquement en cas d’indice de perte de valeur identifié par le management durant l’exercice ; • au niveau d’actifs spécifiques, en cas de décision stratégique relative à certains actifs (projet de fermeture d’usine par exemple). <p>Le groupe s’assure lors de chaque exercice que la valeur comptable de ces actifs n’est pas supérieure à leur valeur recouvrable. Les modalités de détermination de la valeur recouvrable sont décrites dans les notes 4.7, 5, 11 et 14 de l’annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Ces actifs peuvent présenter des risques de dépréciation liés à la détérioration des performances du groupe, aux conditions de marché défavorables ou à d’autres évolutions susceptibles d’avoir une influence négative sur la valeur recouvrable des actifs.</p> <p>Les tests de dépréciation effectués par la direction sur les goodwill et actifs immobilisés des segments opérationnels, sur les actifs immobilisés des UGT et sur les actifs spécifiques présentant un indice de perte de valeur donnant lieu à un test de dépréciation, intègrent une part importante de jugements et d’hypothèses, portant notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les flux de trésorerie futurs ; • les taux d’actualisation (WACC) et les taux de croissance à long terme utilisés pour la projection de ces flux. <p>Nous considérons par conséquent que l’évaluation de ces actifs constitue un point clé de l’audit, en particulier pour les segments opérationnels, les UGT et/ou les actifs spécifiques présentant des risques de perte de valeur en raison (i) de leur importance significative dans le bilan consolidé de votre groupe, (ii) de la part importante de jugement et hypothèses nécessaires pour la détermination par la Direction de la valeur recouvrable ainsi que (iii) de la sensibilité de l’évaluation de la valeur recouvrable à la variation de certaines de ces hypothèses.</p>	<p>Nous avons analysé la conformité de la méthodologie appliquée par votre groupe aux normes comptables en vigueur, s’agissant en particulier de la détermination des secteurs opérationnels, des UGT et/ou des actifs spécifiques donnant lieu à un test de dépréciation et des modalités d’estimation de la valeur recouvrable.</p> <p>Nous avons apprécié le caractère raisonnable des hypothèses clés retenues pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la détermination des flux de trésorerie en lien avec les données opérationnelles sous-jacentes, en réalisant des entretiens avec la Direction, en rapprochant les prévisions d’activité sous-tendant la détermination des flux de trésorerie avec les informations disponibles, parmi lesquelles les hypothèses budgétaires et les réalisations passées ; • le taux de croissance à long terme de ces flux par rapport au taux d’inflation à long terme de chacun des pays ; • les taux d’actualisation retenus (WACC) dans leurs différentes composantes, y compris le cas échéant une prime pour tenir compte des facteurs de risques avec l’appui de nos spécialistes en évaluation. <p>Notre approche d’audit a pris en compte le risque de perte de valeur, lequel varie selon les segments opérationnels, les UGT et/ou les actifs spécifiques.</p> <p>Nous avons obtenu et contrôlé les analyses de sensibilité de la valeur d’utilité effectuées par votre direction à une variation des principales hypothèses retenues.</p> <p>Enfin nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 4.7 “Dépréciation d’actifs immobilisés et secteurs opérationnels”, 5 “Jugements, estimations et hypothèses significatives”, 11 “Goodwill” et 14 “Tests de pertes de valeur sur les goodwill et autres actifs non financiers” de l’annexe aux comptes consolidés.</p>

Allocation du prix d'acquisition (notes 3.6 et 6 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié et principaux jugements	Notre approche d'audit
<p>Le 1^{er} mai 2025, le groupe Roquette a finalisé l'acquisition des entités IFF Pharma Solutions tel que décrit dans la note 2 "Faits marquants" de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Le groupe a procédé à la comptabilisation de cette acquisition conformément aux règles et méthodes comptables indiquées dans la note 3.6 "Regroupements d'entreprises" de l'annexe.</p> <p>Comme mentionné dans la note 6 de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe a réalisé l'évaluation des actifs et des passifs liés à l'acquisition. Il a ainsi reconnu un goodwill de 772,2 M€ après comptabilisation des actifs et passifs transférés parmi lesquels des relations clientèles pour 794,2 M€, des marques pour 135,8 M€ et des technologies pour 115,9 M€.</p> <p>Compte tenu de l'importance des jugements et estimations exercés par la direction dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition, notamment pour l'identification des actifs acquis et la détermination de leur juste valeur, nous avons considéré que l'allocation du prix d'acquisition des entités IFF Pharma Solutions constitue un point clé de l'audit.</p>	<p>Notre revue des travaux d'allocation du prix d'acquisition a principalement consisté, avec l'assistance de nos experts en évaluation, à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • analyser les travaux menés par la direction pour identifier et évaluer les actifs et passifs acquis ; • apprécier : <ul style="list-style-type: none"> - les méthodes d'évaluation retenues pour les principales catégories d'immobilisations incorporelles, pour les immobilisations corporelles et le stock au regard des pratiques couramment utilisées ; - la cohérence des paramètres d'évaluation avec la documentation obtenue ainsi que leur pertinence au regard des données de gestion de la société ou de sources externes ; • vérifier les modèles d'évaluation sur le plan arithmétique ; • vérifier la cohérence des durées d'amortissement retenues pour les immobilisations incorporelles et corporelles identifiées au regard des durées d'utilité estimées de ces actifs ; • apprécier le caractère approprié des informations données dans les notes 3.6 et 6 de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Roquette Frères par l'assemblée générale du 15 juin 1995 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 10 décembre 2012 pour le cabinet KPMG SA.

Au 31 décembre 2025, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 31^e année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG SA dans la 14^e année, dont deux années, pour les deux cabinets, depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement

détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Marcq-en-Barœul et Lille, le 2 avril 2026
Les commissaires aux comptes

KPMG SA
Laurent Prevost

Deloitte & Associés
Édouard Lhomme



Mars 2026 - Groupe Roquette
Crédits photos / conception couverture :
Groupe Roquette et Samuel Dhote
Réalisation: alcalie.fr

